Digitized by Google

5461 S. 3.89

Rafol. LVIII-34

586

MÉDITATIONS

POUR TOUS LES JOURS

DE L'ANNÉE,

SUR

LES PRINCIPAUX DEVOIRS DU CHRISTIANISME.

Meditabar in mandatis tuis quæ dilexi.
Ps. 118.

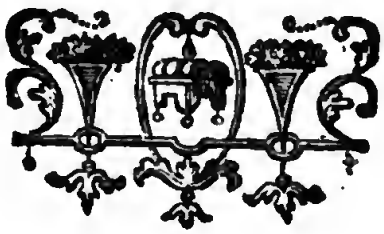

A PARIS,

Chez H. L. GUERIN & L. F. DELATOUR, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE
DES MÉDITATIONS.

Contenues dans ce volume.

PREMIERE PARTIE.

I. MEDIT. *Sur l'emploi du tems.* Page 1
II. *Sur l'amour de Dieu.* 2
III. *Sur l'obſervation des Loix de Dieu.* 4
IV. *Sur la crainte de Dieu.* 5
V. *Sur le rapport des actions à Dieu.* 6
VI. *Sur les ſcrupules.* 7
VII. *Sur l'amour du prochain.* 8
VIII. *Sur l'étendue du précepte de l'amour du prochain.* 9
IX. *Sur les défauts d'autrui.* 11
X. *Sur le renoncement à ſoi-même.* 12
XI. *Sur l'obligation de porter ſa croix.* 13
XII. *Sur deux differentes manieres de porter ſa croix.* 14
XIII. *Sur les ſentimens qu'un Chrétien doit avoir en portant ſa croix.* 16
XIV. *Sur l'impatience.* 17
XV. *Sur les murmures.* 18
XVI. *Sur l'ambition.* 19
XVII. *Sur la flatterie.* 20
XVIII. *Sur les richeſſes.* 21

XIX. *Sur la douceur.* 23
XX. *Sur l'état de perfection.* 24
XXI. *Sur la voie etroite.* 25
XXII. *Sur la néceſſité des progrès dans la vertu.* 26
XXIII. *Sur le diſcernement des bons & des mauvais exemples.* 27
XXIV. *Sur l'exemple de la multitude.* 28
XXV. *Sur la ſingularité.* 29
XXVI. *Sur la diſtinction du pèché mortel & du péché véniel.* 30
XXVII. *Sur l'attache au péché véniel.* 32
XXVIII. *Sur la pureté du cœur.* 33
XXIX. *Sur les moyens d'acquérir la pureté du cœur.* 34
XXX. *Sur la pureté du corps.* 35
XXXI. *Sur la ſévérité des jugemens de Dieu.* 36
XXXII. *Sur l'homicide.* 37
XXXIII. *Sur le jurement.* 38
XXXIV. *Sur la faim & la ſoif de la juſtice.* 40
XXXV. *Sur l'œil qui ſcandaliſe.* 41
XXXVI. *Sur la recherche volontaire de l'occaſion prochaine du péché.* 42
XXXVII. *Sur deux ſortes d'occaſions prochaines du péché.* 43
XXXVIII. *Sur la fuite des occaſions prochaines du péché.* 44
XXXIX. *Sur l'obligation de fuir l'occaſion prochaine du péché.* 45
XL. *Sur l'illuſion des prétextes dont on s'autoriſe pour ne pas quitter l'occaſion du péché.* 46
XLI. *Sur le bonheur des Juſtes.* 47
XLII. *Sur ce qu'un Chrétien doit pen-*

ſer des richeſſes & des grandeurs du monde. 48
XLIII. *Sur l'affaire du ſalut.* 49
XLIV. *Sur les affaires du monde comparées à celles du ſalut.* 50
XLV. *Sur deux regles qu'un Chrétien doit toujours obſerver pour faire ſon ſalut dans le monde.* 52
XLVI. *Sur les actes propres de la charité Chrétienne.* 53
XLVII. *Sur les péchés d'habitude conſidérés dans leur origine.* 54
XLVIII. *Sur les péchés d'habitude conſidérés dans leurs progrès.* 55
XLIX. *Sur les péchés d'habitude conſidérés dans leur fin.* 56
L. *Sur l'état d'une ame qui conſerve encore la grace du Baptême.* 57
LI. *Sur le péché de ſcandale.* 58
LII. *Sur le péché de ſcandale conſidéré dans ceux qui ſont ſpécialement obligés d'édifier le prochain par leurs bons exemples.* 59
LIII. *Sur la trop grande facilité à prendre le ſcandale.* 60
LIV. *Sur les ſcandales que donnent quelquefois les perſonnes conſacrées à Dieu.* 61
LV. *Sur l'édification du prochain.* 62
LVI. *Sur le renoncement au monde.* 63
LVII. *Sur le détachement des biens de ce monde.* 64
LVIII. *Sur les faux deſirs du ſalut.* 65
LIX. *Sur l'amour-propre.* 66
LX. *Sur la ſévérité de nos jugemens*

à l'égard du prochain. 68
LXI. *Sur l'amour déréglé de ſoi-même.* 69
LXII. *Sur l'amour de la vie.* 70
LXIII. *Sur la crainte de la mort.* 71
LXIV. *Sur le deſir de la mort.* 72
LXV. *Sur le mépris de la vie.* 73
LXVI. *Sur la diſpoſition habituelle où les Chrétiens doivent être à l'égard de leur mort.* 74
LXVII. *Sur l'inquiétude de l'avenir.* 75
LXVIII. *Sur la ſoumiſſion à la volonté de Dieu.* 76
LXIX. *Sur l'application perſonnelle que l'on doit ſe faire à ſoi-même des maximes évangéliques.* 77
LXX. *Sur la ſcience du ſalut.* 78
LXXI. *Sur la vanité des ſciences humaines.* 79
LXXII. *Sur les moyens d'acquérir la connoiſſance de Dieu.* 80
LXXIII. *Sur les moyens d'acquérir la connoiſſance de nos devoirs.* 82
LXXIV. *Sur le vrai bonheur.* 83
LXXV. *Sur le bonheur des pécheurs comparé à celui des Juſtes.* 84
LXXVI. *Sur la diſtinction de l'ame & du corps.* 85
LXXVII. *Sur la paſſion dominante.* 86
LXXVIII. *Sur les moyens de connoître les paſſions dominantes.* 87
LXXIX. *Sur la Conſcience.* 88
LXXX. *Sur le repos de la Conſcience.* 89
LXXXI. *Sur l'aveuglement de la Conſcience.* 90
LXXXII. *Sur les divers caracteres de la Conſcience & de l'amour-*

propre. 91
LXXXIII. *Sur la fauſſe Conſcience.* 92
LXXXIV. *Sur les illuſions de la fauſſe Conſcience.* 93
LXXXV. *Sur les péchés d'ignorance.* 94
LXXXVI. *Sur les moyens de guérir les illuſions de la fauſſe Conſcience.* 95
LXXXVII. *Sur la Conſcience timorée, comparée à la Conſcience ſcrupuleuſe.* 96
LXXXVIII. *Sur la vigilance Chrétienne.* 98
LXXXIX. *Sur la piété extérieure.* 99
XC. *Sur la piété extérieure d'un homme du monde.* 100
XCI. *Sur les defauts que l'on reproche dans le monde à ceux qui font profeſſion de pieté.* 101
XCII. *Sur le reſpect humain.* 102
XCIII. *Sur les moyens de ſurmonter la foibleſſe du reſpect humain.* 103
XCIV. *Sur le crime du reſpect humain.* 104
XCV. *Sur le peché de ceux qui décrient la piété.* 105
XCVI. *Sur les œuvres de piété faites par reſpect humain.* 106
XCVII. *Sur la vraie penitence.* 107
XCVIII. *Sur la promptitude & la vivacité de la vraie pénitence.* 108
XCIX. *Sur la pénitence du cœur.* 109
C. *Sur la miſéricorde de Dieu.* 110

CI. *Sur la confiance qu'un Chrétien doit avoir en la miſéricorde de Dieu.* 111
CII. *Sur la ſincérité de la pénitence.* 112
CIII. *Sur la haine du péché.* 113
CIV. *Sur les caracteres de la vraie & de la fauſſe pénitence.* 115
CV. *Sur la force des penchans qui nous portent au péché.* 116
CVI. *Sur le combat de la chair contre l'eſprit.* 1[illegible]
CVII. *Sur la réparation du péché.* 118
CVIII. *Sur l'expiation du péché.* 119
CIX. *Sur le Sacrement de Pénitence.* 120
CX. *Sur l'Oiſiveté.* 122
CXI. *Sur l'obligation de mener une vie pénitente & mortifiée.* 123
CXII. *Sur la vie du monde.* 124
CXIII. *Sur la néceſſité de ſanctifier ſa vie par de bonnes œuvres pour être ſauvé.* 125
CXIV. *Sur le ſouvenir des jours que l'on a paſſé dans l'oubli de Dieu & de*
CXV. *ſes devoirs.* 126
Sur le bon uſage du tems pré-
CXVI. *ſent.* 127
Sur l'incertitude de l'avenir. 128
CXVII. *Sur le délai de la converſion.* 129
CXVIII. *Sur la fauſſe idée que les pécheurs ſe forment de la miſéricorde de Dieu.* 130
CXIX. *Sur la préparation à la mort.* 132
CXX. *Sur la Pénitence différée à l'heure de la mort.* 133
CXXI. *Sur la fauſſe ſécurité des Pé-*

cheurs. 134
CXXII. Sur la juſtice de Dieu. 135
CXXIII. Sur l'éternité des peines de l'enfer. 136
CXXIV. Sur les Deſirs. 137
CXXV. Sur le deſir des faux biens de ce monde. 139
CXXVI. Sur le deſir d'avancer dans les voies de la juſtice. 140
CXXVII. Sur les uſages du monde. 141
CXXVIII. Sur les Inſtructions de Jeſus-Chriſt. 142
CXXIX. Sur l'Eſpérance Chrétienne. 143
CXXX. Sur la confiance qu'un Chrétien doit avoir dans les prieres que l'on fait pour lui. 144
CXXXI. Sur la confiance des Martyrs. 145
CXXXII. Sur l'union indiſſoluble de la probité & de la Religion. 146
CXXXIII. Sur la difficulté de ſe ſanctifier dans le monde. 147
CXXXIV. Sur la connoiſſance des vertus & des vices. 149
CXXXV. Sur les moyens de ſe ſanctifier dans le monde. 150
CXXXVI. Sur les obſtacles que le monde oppoſe à notre ſalut. 151
CXXXVII. Sur l'amour de la retraite. 152
CXXXVIII. Sur la connoiſſance du monde. 153
CXXXIX. Sur les dangers du monde. 154
CXL. Sur la ſainteté propre d'un

Chrétien engagé dans le monde. 155
CXLI. *Sur la pensée de la mort.* 156
CXLII. *Sur l'application aux devoirs de son état.* 157
CXLIII. *Sur l'hommage que l'on rend à Dieu en s'acquittant des devoirs de son état.* 158
CXLIV. *Sur les défauts de ceux qui substituent des pratiques de piété aux devoirs de leur état.* 159
CXLV. *Sur la fidélité que la Religion nous inspire à l'égard des devoirs de notre état.* 160
CXLVI. *Sur les peines attachées à la pratique des devoirs de chaque état.* 161
CXLVII. *Sur le mérite attaché à la pratique des devoirs de son état.* 162
CXLVIII. *Sur le motif qui doit nous conduire dans la pratique des devoirs de notre état.* 163
CXLIX. *Sur les dangers propres de chaque état.* 164
CL. *Sur les vertus qu'on exerce en pratiquant les devoirs de son état.* 165
CLI. *Sur la gloire du monde.* 166
CLII. *Sur la gloire de Dieu.* 167
CLIII. *Sur les jugements du monde.* 168
CLIV. *Sur le desir de plaire au monde.* 169
CLV. *Sur la vanité.* 179

CLVI. *Sur l'amour des louanges.* 171
CLVII. *Sur le fondement de l'eſpérance Chrétienne.* 172
CLVIII. *Sur la Foi.* 173
CLIX. *Sur l'examen de conſcience.* 174
CLX. *Sur deux ſortes d'examen de Conſcience.* 175
CLXI. *Sur l'objet de l'examen Conſcience.* 176
CLXII. *Sur la ſévérité de l'examen de Conſcience.* 177
CLXIII. *Sur les défauts de l'examen de Conſcience.* 178
CLXIV. *Sur les prétendus avantages de la naiſſance.* 179
CLXV. *Sur la dévotion des Grands.* 180
CLXVI. *Sur l'Autorité.* 181
CLXVII. *Sur les obligations attachées aux Charges & aux Dignités du monde.* 182
CLXVIII. *Sur la différence des devoirs.* 183
CLXIX. *Sur les Vérités de la Foi.* 184
CLXX. *Sur la griéveté du péché.* 185
CLXXI. *Sur l'outrage que nous faiſons à Dieu par le péché.* 186
CLXXII. *Sur la négligence à éviter les fautes legeres.* 187
CLXXIII. *Sur les vaines excuſes des fautes legeres.* 188
CLXXIV. *Sur l'habitude des fautes légeres.* 189
CLXXV. *Sur les petites actions de vertu.* 190
CLXXVI. *Sur le mérite des petites actions de vertu.* 193

CLXXVII. *Sur la vaine gloire.* 192
CLXXVIII. *Sur l'uſage qu'un Chrétien doit faire de ſes talents.* 193
CLXXIX. *Sur l'état de tiédeur.* 194
CLXXX. *Sur l'abus des richeſſes.* 195
CLXXXI. *Sur la diſtinction du néceſſaire & du ſuperflu* 196
CLXXXII. *Sur le Luxe.* 197

SECONDE PARTIE.

CLXXXIII. *Sur l'aveuglement des Mondains à l'égard des biens eſſentiels de leur condition.* 199
CLXXXIV. *Sur l'emploi des richeſſes.* 201
CLXXXV. *Sur l'inégalité des conditions.* 202
CLXXXVI. *Sur l'honneur que l'on rend à Dieu pour l'aumône.* 203
CLXXXVII. *Sur l'obligation de l'Aumône.* 204
CXXXVIII. *Sur la charité envers les Pauvres.* 205
CLXXXIX. *Sur la dureté des riches envers les pauvres.* 206
CXC. *Sur le goût de la dépenſe.* 207
CXCI. *Sur les moyens de connoître le ſurperflu, & de le diſtinguer du néceſſaire.* 208
CXCII. *Sur le malheur des tems.* 209
CXCIII. *Sur les devoirs des riches dans les malheurs.* 210

blics. 210
CXCIV. *Sur la libéralité.* 211
CXCV. *Sur les prieres des Pauvres.* 212
CXCVI. *Sur le ſoin que doivent avoir les peres d'élever & d'enrichir leurs enfans.* 213
CXCVII. *Sur la préférence qu'un Chrétien doit à Dieu & à ſon ſalut ſur tout autre objet.* 214
CXCVIII. *Sur les devoirs des peres à l'égard de leurs enfans.* 215
CXCIX. *Sur les avantages attachés à la pratique de l'Aumône.* 216
CC. *Sur les abus de l'avarice & de la libéralité.* 217
CCI. *Sur le ſacrifice que l'on fait à Dieu par l'aumône.* 218
CCII. *Sur les murmures des pauvres contre les riches.* 219
CCIII. *Sur les reproches que les riches font aux pauvres.* 220
CCIV. *Sur la charité des premiers Fideles.* 221
CCV. *Sur la tranquillité d'un chrétien charitable à l'heure de la mort.* 222
CCVI. *Sur les aumônes des Pécheurs.* 223
CCVII. *Sur la reſtitution.* 224
CCVIII. *Sur l'excellence de la charité* 225
CCIXI. *Sur l'ordre que l'on doit obſerver dans la pratique de l'aumône.* 226
CCX. *Sur les devotions paſſageres.* 227
CCXI. *Sur l'humilité.* 228
CCXII. *Sur l'humilité de Jeſus-Chriſt.* 229

CCXIII. *Sur la néceſſité d'être humble pour plaire à Dieu.* 230
CCXIV. *Sur le rapport qu'a l'humilité Chrétienne avec les autres vertus.* 231
CCXV. *Sur la vraie humilité.* 232
CCXVI. *Sur la miſere de l'homme.* 233
CCXVII. *Sur l'ignorance de l'homme à l'égard de l'état de grace.* 234
CCXVIII. *Sur la connoiſſance de ſoi-même.* 235
CCXIX. *Sur les artifices de l'orgueil.* 236
CCXX. *Sur la pratique de l'humilité Chrétienne.* 237
CCXXI. *Sur l'humilité des Saints.* 238
CCXXII. *Sur la grandeur d'ame.* 239
CCXXIII. *Sur les divertiſſemens du monde.* 240
CCXXIV. *Sur les regles que l'on doit ſuivre dans l'uſage des divertiſſemens permis.* 241
CCXXV. *Sur les divertiſſemens auxquels on eſt aſſujetti par ſon état.* 242
CCXXVI. *Sur la paſſion du jeu.* 243
CCXXVII. *Sur le choix des amis.* 244
CCXXVIII. *Sur les divers ſentimens des hommes à l'égard de la vérité.* 245
CCXXIX. *Sur l'amour de la vérité.* 246
CCXXX. *Sur la crainte de la vérité.* 247
CCXXXI. *Sur l'obligation de dire la vérité.* 248
CCXXXII. *Sur l'idolâtrie des pécheurs.* 249
CCXXXIII. *Sur les néceſſités imaginaires.* 250

CCXXXIV. *Sur les paſſions.* 251
CCXXXV. *Sur le jugement de Dieu* 252
CCXXXVI. *Sur les prieres que l'on adreſſe à Dieu pour ſes beſoins temporels.*
CCXXXVII. *Sur les diſpoſitions où doit être un Chrétien quand il demande à Dieu des graces temporelles.* 254
CCXXXVIII. *Sur les prieres que l'on fait à Dieu pour ſes beſoins ſpirituels.* 255
CCXXXIX. *Sur la défence de juger le prochain.* 257
CCXL. *Sur la défiance.* 258
CCLXI. *Sur les ſoupçons.* 259
CCXLII. *Sur les bornes que l'on doit mettre en la défiance & aux ſoupçons.* 260
CCXLIII. *Sur les défauts qui rendent un jugement téméraire.* 261
CCXLIV. *Sur les jugemens téméraires, par défaut d'autorité.* 262
CCXLV. *Sur les jugemens téméraires, par le défaut de connoiſſance.* 263
CCXLVI. *Sur les jugemens téméraires, par le défaut d'équité.* 264
CCXLVII. *Sur les prétextes qu'on emploie pour juſtifier le jugement téméraire.* 265
CCXLVIII. *Sur la fauſſeté des jugemens téméraires.* 266

CCXLIX. *Sur les moyens d'éviter les jugemens téméraires.* 267
CCL. *Sur la Curioſité.* 268
CCLI. *Sur les péchés de la langue.* 269
CCLII. *Sur la Médiſance.* 270
CCLIII. *Sur la legereté prétendue de nos médiſances.* 271
CCLIV. *Sur les motifs de nos médiſances.* 272
CCLV. *Sur les médiſances qui échappent ſans réflexion.* 273
CCLVI. *Sur l'état des perſonnes attaquées par nos médiſances.* 274
CCLVII. *Sur les médiſances qui attaquent les Miniſtres de la Religion & les Perſonnes conſacrées à Dieu* 275
CCLVIII. *Sur les ſuites de la médiſance.* 276
CCLIX. *Sur les diſcours impies.* 277
CCLX. *Sur les diſcours immodeſtes.* 278
CCLXI. *Sur la colere.* 279
CCLXII. *Sur les caracteres de la colere de zele :* 280
CCLXIII. *Sur les caracteres de la colere paſſionnée.* 281
CCLXIV. *Sur la ſainteté de Dieu.* 282
CCLXV. *Sur le menſonge.* 283
CCLXVI. *Sur les menſonges legers.* 284
CCLXVII. *Sur menſonges officieux.* 285
CCLXVIII. *Sur le ſoin qu'un Chrétien doit avoir de la réputation du prochain* 286
CCLXIX. *Sur la preſence de Dieu.* 287
CCLXX. *Sur l'oubli de la preſence de Dieu.* 288

CCLXXI. *Sur l'attention continuelle à la preſence de Dieu.* 289
CCLXXII. *Sur la néceſſité de la priere.* 290
CCLXXIII. *Sur l'obligation de prier toujours.* 291
CCLXXIV. *Sur les prieres des Pécheurs.* 292
CCLXXV. *Sur l'efficacité de la priere.* 293
CCLXXVI. *Sur l'abandon de la priere.* 294
CCLXXVII. *Sur l'inefficacité de nos prieres.* 295
CCLXXVIII. *Sur les prieres de Jeſus-Chriſt.* 296
CCLXXIX. *Sur l'attention que l'on doit à Dieu dans la priere.* 297
CCLXXX. *Sur les diſtractions volontaires.* 298
CCLXXXI. *Sur les diſtractions involontaires.* 299
CCLXXXII. *Sur l'intempérance.* 300
CCLXXXIII. *Sur le reſpect que l'on doit à Dieu dans ſes Temples.* 301
CCLXXXIV. *Sur les Offices de l'Egliſe.* 302
CCLXXXV. *Sur le ſacrifice de la Meſſe.* 303
CCLXXXVI. *Sur la Victime du ſacrifice de la Meſſe.* 304
CCLXXXVII. *Sur l'hommage que l'on*

rend à Dieu par le Sacrifice. 305

CCLXXXVIII. *Sur le ſacrifice de la Meſſe, conſidéré comme un ſacrifice d'expiation.* 306

CCLXXXIX. *Sur le zele.* 307

CCXC. *Sur les qualités du vrai zele.* 308

CCXCI. *Sur les défauts du zele qui ne commence pas par nous régler nous-mêmes.* 309

CCXCII. *Sur le zele paſſionné.* 310

CCXCIII. *Sur le zele impatient.* 311

CCXCIV. *Sur l'étude de la Loi de Dieu.* 312

CCXCV. *Sur le tréſor du cœur.* 313

CCXCVI. *Sur la vraie liberté.* 314

CCXCVII. *Sur la Dévotion de ſentiment.* 315

CCXCVIII. *Sur la Dévotion de préférence & de ſacrifice.* 316

CCXCIX. *Sur le deſir de la Dévotion de ſentiment.* 317

CCC. *Sur la privation de la Dévotion de ſentiment.* 318

CCCI. *Sur la parfaite obſervation de la Loi de Dieu.* 319

CCCII. *Sur la rechute dans le péché.* 320

CCCIII. *Sur les engagemens du Baptême.* 321

CCCIV. *Sur l'alliance que tout Chrétien a contractée*

avec Dieu par les engagemens de ſon Baptême. 322
CCCV. *Sur la Conſécration du Chrétien par le Baptême.* 323
CCCVI. *Sur la fin qu'on doit ſe propoſer dans toutes ſes actions.* 324
CCCVII. *Sur la Foi pratique.* 325
CCCVIII. *Sur les actions journalieres.* 326
CCCIX. *Sur la conformité à la volonté de Dieu à l'égard des talens naturels.* 327
CCCX. *Sur la conformité à la volonté de Dieu dans les afflictions qu'il nous envoie.* 328
CCCXI. *Sur le bon uſage des maladies.* 329
CCCXII. *Sur les devoirs de la vie Chrétienne.* 330
CCCXIII. *Sur la certitude de la mort.* 331
CCCXIV. *Sur l'incertitude de l'heure de la mort.* 332
CCCXV. *Sur les approches de la mort.* 333
CCCXVI. *Sur les ſentimens qu'un Chrétien doit avoir aux approches de la mort.* 334
CCCXVII. *Sur la fragilité de la vie.* 335
CCCXVIII. *Sur l'oubli de la mort.* 336
CCCXIX. *Sur la mort des pécheurs.* 337
CCCXX. *Sur la ſurpriſe des pécheurs à l'heure de la mort.* 338
CCCXXI. *Sur les ſentimens des mondains aux approches de la mort.* 339
CCCXXII. *Sur les connoiſſances qu'on*

	acquiert à l'heure de la mort.	340
CCCXXIII.	*Sur la ſéparation de l'ame & du corps.*	341
CCCXXIV.	*Sur la mort des Juſtes*	342
CCCXXV.	*Sur les conſolations des Juſtes à l'heure de la mort.*	343
CCCXXVI.	*Sur la gloire des Juſtes à l'heure de la mort.*	344
CCCXXVII.	*Sur l'interprétation de la Loi de Dieu.*	345
CCCXXVIII.	*Sur le pardon des injures.*	346
CCCXXIX.	*Sur l'unique néceſſaire.*	347
CCCXXX.	*Sur l'amour des ennemis.*	348
CCCXXXI.	*Sur la vengeance.*	349
CCCXXXII.	*Sur le deſir du ſalut.*	350
CCCXXXIII.	*Sur la difficulté du ſalut.*	351
CCCXXXIV.	*Sur la Confeſſion des péchés.*	352
CCCXXXV.	*Sur la connoiſſance des péchés qu'on a commis.*	353
CCCXXXVI.	*Sur l'oubli des péchés dans la Confeſſion.*	355
CCCXXXVII.	*Sur la vraie & la fauſſe piété.*	356
CCCXXXVIII.	*Sur la piété ſolide.*	357
CCCXXXIX.	*Sur les différentes manieres de prier.*	358
CCCXL.	*Sur le ſuccès de nos prieres.*	359
CCCXLI.	*Sur l'orgueil.*	360
CCCXLII.	*Sur les effets de l'orgueil.*	361
CCCXLIII.	*Sur les diſpoſitions des*	

hommes à l'égard de l'humilité. 362
CCCXLIV. *Sur les avantages de l'humilité Chrétienne.* 363
CCCXLV. *Sur l'objet de la charité Chrétienne.* 364
CCCXLVI. *Sur le motif de la charité Chrétienne.* 365
CCCXLVII. *Sur les prétextes dont on s'autorise pour violer le précepte de la charité.* 366
CCCXLVIII. *Sur la regle de la charité Chrétienne.* 367
CCCXLIX. *Sur les amitiés humaines.* 368
CCCL. *Sur la Communion.* 369
CCCLI. *Sur l'ingratitude envers Dieu.* 370
CCCLII. *Sur la soumission de l'esprit aux vérités de la foi.* 371
CCCLIII. *Sur la tristesse.* 372
CCCLIV. *Sur deux sortes de tristesses.* 373
CCCLV. *Sur l'union de l'ame avec Dieu.* 374
CCCLVI. *Sur la paix du cœur.* 375
CCCLVII. *Sur la mort dans le péché.* 376
CCCLVIII. *Sur l'inconstance dans les voies du salut.* 377
CCCLIX. *Sur la résistance aux vérités de la Foi.* 378
CCCLX. *Sur les obstacles que l'on oppose à la grace de la Foi.* 379
CCCLXI. *Sur la Providence.* 380
CCCLXVII. *Sur l'état du péché.* 381
CCCLXIII. *Sur la Loi parfaite.* 382

CCCLXIV. *Sur l'obéiſſance imparfaite à la Loi de Dieu.* 383
CCCLXV. *Sur la Loi du jeûne.* 384
CCCLXVI. *Sur le veritable jeûne.* 385

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre : *Méditations pour tous les jours de l'année.* Je l'ai trouvé très conforme à la Foi & aux bonnes mœurs, & très capable par ſa ſolidité de produire les fruits les plus avantageux. A Paris ce 9 Août 1758. MILLET.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT. Notre Amé HIPPOLYTE LOUIS GUÉRIN, Imprimeur Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre ; *Méditations pour tous les jours de l'année ;* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces preſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre & faire vendre & débiter par-tout notre

Royaume', pendant le tems de dix années conſécutives à compter du jour de la date des preſentes; Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caracteres conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel des preſentes, que l'impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon; le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes Ayant cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la copie des Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Sécretaires,

foi ſoit ajoutee comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chaue Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le deuxieme jour du mois de Septembre l'an de grace mil ſept cens cinquante-huit, & de notre Regne le quarante-quatrieme. Par le Roi en ſon Conſeil

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIV. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 391 fol. 344. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 5 Septembre 1758.

Signé, P. G. LE MERCIER, *Syndic.*

Fautes à corriger.

Pag. 21. *l.* 16. cenſeur âcre ; *liſez*, cenſeur âpre.
Pag. 44. *l.* 21. Vous, ſorti ; *liſez*, Vous ſortez.
Pag. 81. *l. pénult.* & le centre ; *retranchez* &
Pag. 230. *l.* 7. *Dieu* ; liſez, *à Dieu.*
Pag. 273. *l.* 23. capables de nuire ; *corrigez*, capables de nous nuire.
Pag. 332. *l.* 14. & 15. *Latet ultimus, dies* ; liſez, *Latet ultimus dies*,
Pag. 359. *l.* 24. des vices ; *liſez*, ni des vices.

MÉDITATIONS.

MEDITATIONS

POUR TOUS LES JOURS

DE L'ANNÉE,

SUR LES PRINCIPAUX DEVOIRS DU CHRISTIANISME.

PREMIERE MÉDITATION.

Sur l'Emploi du tems.

I. POINT. *RIEN de plus précieux que le temps* Il nous eſt donné pour ſervir Dieu, pour le glorifier, pour meriter le Ciel : ce n'eſt donc pas un bien qui nous appartienne en propre, & dont nous puiſſions diſpoſer comme il nous plaît. C'eſt un talent qui nous eſt confié pour le mettre en valeur, & dont il nous faudra un jour rendre compte au ſouverain Juge. Il eſt d'autant plus précieux que ſa durée eſt également rapide & incertaine. Il paſſe comme un éclair, il s'évanouit comme un ſonge. Déjà le paſſé n'eſt plus, le préſent nous échappe, & l'avenir eſt incertain. Tous les momens de notre vie ſont comptés, & il n'en eſt aucun qui n'augmente le tréſor de nos

Janvier 1.

mérites, ou le nombre de nos péchés. Le vrai Fidele eſt avare de ſon temps, il craint de le perdre; il le partage tout entier entre les devoirs de la Religion & les devoirs de ſon état; c'eſt ce que l'Ecriture appelle des jours pleins, des jours de ſalut: *Dies pleni, dies ſalutis.*

Janvier 1.

II. POINT. *Rien de plus mal employé que le temps.* Quel uſage en fait-on dans le monde? A quoi ſe paſſe la vie de la plupart des hommes? Des viſites inutiles, des converſations frivoles, dangereuſes ou criminelles. Un jeu ſans fin, des amuſemens éternels en abſorbent la plus grande partie; la diſſipation, l'oiſiveté, l'inutilité, la pareſſe emportent tout. Les occupations ſérieuſes & utiles ſont toujours les plus courtes & les plus négligées. On plaint & on abrege le temps qu'on eſt obligé de leur donner. Ne permettez pas, Seigneur, que j'abuſe plus long temps pour ma perte, de ces momens précieux qui ne doivent être employés que pour mon ſalut.

II. MÉDITATION.

Sur l'amour de Dieu.

I. POINT. *AIMER Dieu, c'eſt notre premier devoir.* Puiſque Dieu mérite notre amour & qu'il l'exige; il le mérite, & par lui-même & par ſes bienfaits. 1°. Par lui même. Il eſt le plus parfait, & par conſéquent le plus aimable de tous les Etres; il eſt l'auteur & le principe de tout ce qui plaît, de tout ce qui touche & ravit notre cœur; le charme mê-

Janvier 2.

me & la douceur du ſentiment ſont un effet de ſa puiſſance. 2°. Par ſes bienfaits : Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu de Dieu ? N'eſt-ce pas lui qui nous a créé & qui nous conſerve ? tout ce que nous voyons & tout ce que nous ſommes, n'eſt-il pas un don de ſa magnificence & de ſa bonté ? Nous n'avons qu'à jetter les yeux ſur nous-mêmes & ſur tout ce qui nous environne pour trouver un motif de l'aimer ; non-ſeulement il mérite notre amour, mais il l'exige. *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu.* Voilà le premier & le plus grand des Commandemens ; celui qui *renferme la Loi & les Prophêtes.* Janvier 2.

II. Point. *L'accompliſſement de ce devoir eſt d'une grande étendue.* Il conſiſte à donner habituellement & perpétuellement à Dieu une préférence entiere & abſolue ſur tout autre objet ; à le préférer à nous-mêmes, à tout ce qui nous eſt cher, à toutes les créatures. Il ſuffit d'aimer ſon prochain comme ſoi-même. Il n'y a que Dieu ſeul qu'on doit aimer plus que ſoi-même. Méditez bien cette parole de Jeſus-Chriſt : *Celui qui aime ſon pere & ſa mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi.* C'eſt un infidele qui ne me rend pas la meſure d'amour que j'exige, & que j'ai droit d'exiger de toutes les ames que j'ai créées pour ma gloire : il met des bornes & des reſtrictions à une préférence qui n'en doit point avoir.

III. MEDITATION.

Sur l'obſervation des loix de Dieu.

Janvier 3. I. POINT. *CELUI qui aime Dieu, obſerve les Loix de Dieu avec fidélité.* Il eſt attentif à lui plaire, il craint toujours de l'offenſer. Le véritable amour produit infailliblement la conformité des ſentimens & des volontés. Il n'a donc plus d'autre volonté que celle de Dieu, tout ce que Dieu réprouve il le condamne, & tout ce qu'il ordonne il l'embraſſe avec ſoumiſſion : il le cherche même avec empreſſement. Quand Dieu parle il ne ſait plus qu'obéir : à la voix de ce Maître ſuprême ſon amour propre ſe tait, ſes paſſions demeurent dans le ſilence, les plus cheres inclinations de la nature ſont comptées pour rien.

II. POINT. *Il les obſerve avec facilité.* La loi de Dieu paroît ſouvent rude & ſévére à la nature. Elle la retient toujours dans les bornes du devoir ; elle ne tolere pas la moindre foibleſſe ; elle ne fait grace à aucune affection déréglée, elle aſſujettit à mille contraintes ; elle exige quelquefois de grands ſacrifices. Mais rien ne coute à une ame vivement pénétrée de l'amour de ſon Dieu : les ſacrifices lui plaiſent, les peines & les contraintes lui deviennent agréables ; elle ne croit pas pouvoir donner à Dieu trop de preuves de ſon amour. Le Juſte obſerve ſans effort & ſans répugnance des loix que l'amour a gravé dans ſon cœur. Puis-je me reconnoître à ce portrait, puis-je croire que je vous aime, ô mon Dieu ! lorſque

je ſens tant de répugnance à obéir, lorſque je mêle tant de réſerves & d'infidelités volontaires dans mon obéiſſance ! Janvier 3.

IV. MEDITATION.

Sur la crainte de Dieu.

I. POINT. *L'OBLIGATION d'aimer Dieu n'exclut pas l'obligation de le craindre.* L'amour & la crainte ne ſont pas deux ſentimens incompatibles. On aime ſon pere & on le craint. Le ſerviteur fidele aime ſon maître & il le redoute. Ces différens ſentimens naiſſent de la différence des raports qu'on enviſage dans un même objet. Quand je conſidere le Dieu qui m'a créé, & parce qu'il eſt en lui-même, & par les graces que j'ai reçu de ſa bonté, je ſens que je lui dois tout : je l'aime plus que moi-même. Lorſque je penſe aux effets terribles de ſa puiſſance & de ſa juſtice, une crainte religieuſe s'empare de mon ame ; je m'abyme, je m'anéantis devant ce Maître tout-puiſſant, ce Juge inexorable. Janvier 4.

II. POINT. *Cette crainte ſeule ne ſuffit pas pour remplir nos obligations dans toute leur étendue.* Elle n'eſt que le commencement de la ſageſſe, elle doit nous conduire à la pratique de tous les préceptes ; & le premier eſt celui de l'amour. *Vous qui craignez le Seigneur*, dit le Sage, n'en demeurez pas-là, ſongez à l'aimer : *Qui timetis Dominum, diligite illum.* Jamais Dieu n'a dit préciſément : *Craignez-moi de tout votre cœur ;* mais il a dit

cent fois : *Aimez-moi de tout votre cœur.* Or ſi
Janvier l'amour doit occuper tout le cœur, la crainte
4. n'y doit entrer que pour y introduire l'amour, pour ſe perdre & s'abymer dans l'amour. *Craignez Dieu & obſervez ſes Commandemens*, en commençant par le premier qui renferme tous les autres. *Car c'eſt-là tout l'homme.* C'eſt en cela que conſiſte le ſalut, le bonheur & la perfection de l'homme.

V. MEDITATION.

Sur le rapport des actions à Dieu.

I. POINT. *TOUTE action morale qui ne*
Janvier *peut pas être rapportée à Dieu, eſt vicieuſe*
5. *en elle-même.* On rapporte une action à Dieu quand on ſe propoſe, en la faiſant, une fin louable, utile & digne de Dieu ; quand on la lui offre, quand on agit pour ſa gloire & pour ſe conformer à ſa volonté. Si l'action eſt telle qu'on ne puiſſe abſolument s'y propoſer une pareille fin, il faut néceſſairement qu'elle ſoit vicieuſe en elle-même, & par conſéquent indigne des regards de Dieu. Quel vaſte champ n'ouvre pas à nos réflexions ce ſeul principe médité & approfondi ! Oſerois-je offrir cette action à Dieu ? Oſerois je dire & pourrois-je penſer qu'elle n'a rien de contraire à ſa volonté, qu'elle peut même contribuer à ſa gloire ? Non ſans doute. Je dois donc m'en abſtenir : Dieu ne peut être glorifié que par ce qui porte un caractere de ſageſſe, de juſtice & de ſainteté ; & je ne puis me ſanctifier moi-même

que par des actions qui le glorifient.

II. POINT. *Toute action qu'une ame Chrétienne ne raporte pas à Dieu eſt défectueuſe par ſon motif*: car ſi elle ne cherche pas à lui plaire ; elle cherche donc à ſe ſatisfaire elle même ; elle agit pour contenter ſon amour-propre, ſon ambition, ſa cupidité, ſa molleſſe, ſa vanité, ſon intempérance. Or, qui doute que de pareils motifs ne rendent une action défectueuſe ? *Soit que vous mangiez, ſoit que vous buviez*, dit Saint Paul, *faites tout pour la gloire de Dieu.* Eſt ce un conſeil ? eſt-ce un précepte ? Il paroît évident que c'eſt un précepte. Tout ce qui ſe fait de bon, de louable & d'utile dans le monde, ne ſe fait que par l'influence & le concours de la puiſſance & de la volonté divine. On doit donc le rapporter à Dieu : il en eſt le premier principe. Il eſt donc juſte qu'il en ſoit le terme & la derniere fin. Janvier 5.

VI. MEDITATION.

Sur les ſcrupules.

I. POINT. *Il y a des ſcrupules raiſonnables qu'il faut avoir.* Faites-vous un ſcrupule de violer les loix de Dieu & de l'Egliſe ; d'appuyer ou d'autoriſer le mépris de la Religion & des vérités de la foi ; de combattre par vos diſcours ou par vos actions, les maximes de l'Evangile. Ce ſcrupule eſt juſte & légitime. Il eſt raiſonnable & bien fondé. Ecoutez alors la voix de votre conſcience ; c'eſt la voix de Dieu. Janvier 6.

Janvier 6. II. POINT. *Il y a des ſcrupules pernicieux qu'il faut éviter.* Si le ſcrupule raiſonnable eſt une vertu, le ſcrupule porté à l'excès devient un défaut très-conſidérable & très-pernicieux. On s'inquiette & on ſe tourmente ; on ſe juge ſoi-même avec trop de rigueur ; on ſe fait un crime & un monſtre de tout. On met au même rang le principal & l'acceſſoire, l'eſſentiel & les minuties. Prions le Seigneur de nous éclairer ſur la régle & ſur l'étendue de nos devoirs. Ne le ſervons point comme les Juifs groſſiers & charnels, dans un *eſprit de frayeur & de ſervitude.* Allons à lui avec la même confiance que des enfans ont en un pere dont ils ſont tendrement aimés. Que la paix & la joie du Saint-Eſprit ſoit toujours dans nos cœurs : tout ce qui n'y porte que le trouble & le découragement vient de l'eſprit de ténebres.

VII. MEDITATION.

Sur l'amour du prohain.

Janvier 7. I. POINT. *IL conſiſte* : 1°. *A ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit à nous-mêmes. VOUS aimerez le prochain comme vous-mêmes.* Voilà le principe d'où découlent tous nos devoirs à l'égard du prochain : nous devons l'aimer comme nous-mêmes. Notre amour-propre, ce guide ſi trompeur & ſi pernicieux pour nous, eſt donc le plus excelent maître que nous puiſſions conſulter ſur l'amour du prochain. Ecoutez-

le, & il vous dira qu'il ſe ſent bleſſé quand on le contrarie, quand on le mortifie, quand on l'humilie par des reproches amers, des railleries piquantes, des airs de mépris, des paroles facheuſes & déſagréables, des médiſances attroces ou de noires calomnies. Epargnez donc à votre prochain les déſagrémens qui vous ſont ſi ſenſibles & que vous avez tant de peine à ſouffrir : ménagez ſon amour-propre, comme le vôtre veut être ménagé, & vous ſerez dans la regle. Janvier 7.

II. POINT. *Il conſiſte* : 2°. *A faire pour le prochain tout ce que nous voudrions que l'on fît pour nous-mêmes.* Nous ſommes donc obligés de le ſecourir quand il eſt opprimé, de le ſoutenir quand il eſt foible, de le ſoulager quand il eſt miſérable. Un Chrétien pourroit-il être moins charitable que cet Empereur Romain, qui diſoit à ſes Courtiſans lorſqu'il avoit paſſé un ſeul jour ſans faire du bien *Mes amis, voilà un jour que j'ai perdu.* Il ne comptoit pas au nombre des jours de ſa vie, ceux qui n'étoient point marqués par ſes bienfaits.

VIII. MEDITATION.

Sur l'étendue du précepte de l'amour du prochain.

I. POINT. *Il eſt immenſe dans ſon étendue.* Il s'étend à tous les hommes ſans exception. Tout homme eſt créé à l'image de Dieu ; & ſi nous aimons Dieu, nous devons chérir & reſ- Janvier 8.

Janvier 6.

pecter ſon image par-tout où elle ſe trouve; ſans aucun égard, ni à la différence des états & des conditions ; les grands & le peuple, les riches & les pauvres ſont tous freres en Jeſus-Chriſt, & doivent être unis par les mêmes liens de charité & d'amour : ni à la différence des Nations ; *Il n'y a en Jeſus-Chriſt, ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare* ; tout le genre humain ne compoſe qu'une ſeule famille dont Dieu eſt le pere, le chef & le ſouverain : ni à la différence des Religions ; le Samaritain charitable a compaſſion d'un malheureux Juif couvert de bleſſures, quoiqu'il profeſſe une Religion différente, & ce Samaritain nous eſt propoſé pour modele.

II. POINT. *L'amour du prochain doit être réglé dans ſes effets.* Nul homme n'eſt exclus de notre charité ; mais il en eſt à qui nous devons des préférences dans l'exercice de cette vertu. Ceux qui nous ſont attachés par les liens du ſang ; ceux qui nous ſervent & qui travaillent pour nous ; ceux dont les beſoins ſont plus extrêmes & les maux plus preſſans & plus déplorables, ont des droits plus particuliers ſur les effets de cet amour univerſel. Il faut de l'ordre & de la régle dans tout. Heureux qui peut dire comme l'Épouſe des Cantiques : C'eſt le Seigneur qui me régle & qui me conduit juſques dans mes œuvres de miſéricorde & de charité : *Ordinavit in me charitatem.*

IX. MEDITATION.

Sur les défauts d'autrui

I. POINT. *LEs défauts d'autrui doivent ſervir à nous éclairer ſur les nôtres.* Nous vivons nécessairement avec des hommes pleins de défauts. Qui eſt-ce qui n'en a pas ? Défauts dans le cœur & dans l'eſprit ; défauts dans le caractere & dans l'humeur ; défauts dans la conduite & dans les manieres. On a beau vouloir fermer les yeux pour ne les pas appercevoir, ils ſe rendent ſenſibles par leurs effets. Or le premier uſage qu'un Chrétien doit faire de cette connoiſſance, c'eſt de ſe dire à ſoi même : Si cet homme a tel ou tel défaut, n'en ai-je pas moi-même de ſemblables ou de plus grands ? Deſſillez, ô mon Dieu ! les yeux de mon amour-propre. Hélas ! j'ignore mes défauts, & je ne ſuis que trop clairvoyant ſur ceux des autres. Janvier 9.

II. POINT. *Ils doivent ſervir à exercer notre patience.* Celui qui commande eſt obligé ſans doute de reprendre & de corriger les défauts de ceux qui lui ſont ſoumis. Mais quoi qu'il faſſe, il leur en reſtera toujours aſſez pour exercer ſa patience. C'eſt une vertu néceſſaire. Il faut ſouffrir pour la pratiquer ; & les grandes ſouffrances ne ſont pas communes. Celles qui nous viennent par les défauts d'autrui, ſont une épreuve conſtante & journaliere qui nous fournit des occaſions plus fréquentes de mériter le Ciel. Imitons à cet

Janvier 9. égard la tranquillité inaltérable de ce Dieu tout-puissant qui supporte si patiemment les vices de ses créatures. *La charité est patiente*, dit l'Apôtre, *elle souffre tout, elle tolere tout.*

X. MEDITATION.

Sur le renoncement à soi-même.

Janvier 10. I. POINT. *QU'EST CE que renoncer à soi-même ?* C'est être disposé à tout quitter, à tout perdre, à tout sacrifier, & à tout souffrir plutôt que de commettre le moindre péché. Renoncer à soi même, c'est soumettre toutes ses passions à l'empire de la Religion & du devoir. On renonce à soi-même quand on se gêne, quand on mortifie son amour-propre & ses inclinations naturelles, pour observer les Loix de Dieu. Ce renoncement se rapporte à tout ce qui peut offenser Dieu ; il influe dans tout ce que nous faisons pour lui plaire ; il renferme ce sacrifice entier de nous-même, cette préférence absolue que nous devons à notre Créateur ; c'est l'abregé de l'Evangile, c'est le principe & le fondement de toute la morale de Jesus-Christ.

II. POINT. *Tout Chrétien est il obligé de renoncer à soi-même ?* Oui sans doute. Jesus-Christ le dit en termes exprès : *Si quelqu'un veut venir après-moi, qu'il renonce à soi-même.* Et afin qu'on ne crût pas que ce précepte rigoureux ne s'adressoit qu'à ces ames privilégiées que la sainteté de leur état oblige de s'élever à une perfection extraordinaire, S. Luc

Luc. ch. 9.

à soin de nous faire observer qu'il le disoit à tous sans exception, *Dicebat ad omnes.* Soyez riche ou pauvre, sur le trône ou dans la poussiere, il faut que vous renonciez à vous-même, si vous voulez être un véritable Chrétien. Sans ce renoncement vous préférerez toujours votre propre gloire, votre propre volonté, votre propre satisfaction à celle du souverain Maître. Dispenser un seul homme de cette obligation, ce seroit le dispenser d'aimer Dieu, ce seroit le dispenser d'être Chrétien. Janvier 10.

XI. MÉDITATION.

Sur l'obligation de porter sa croix.

I. POINT. *TOUT Chrétien est obligé de porter sa croix. Si quelqu'un veut venir après moi*, disoit le Sauveur en parlant à tous, *qu'il porte sa croix: Tollat crucem suam.* Et quelle est cette croix que nous sommes obligés de porter? Il y en a de plusieurs sortes; parce que dans le langage de l'Ecriture, le terme de croix équivaut à celui de peine & de souffrance. Nous devons donc porter: 1°. les croix de notre état; il n'en est aucun qui en soit exempt: 2°. les croix que Dieu nous envoie; les maladies, les douleurs, les pertes sensibles & affligeantes: 3°. les croix qui nous viennent de la part des hommes, leurs contradictions, leur malice, leur noirceur, leur perfidie: 4°. enfin, les croix que nous nous imposons nous-mêmes par la mortification de nos sens. Janvier 11.

Janvier 11. Toutes ces croix, quand nous les portons avec ſoumiſſion, nous uniſſent à ce Dieu crucifié qui ſeul peut les rendre, par ſa grace, d'un prix & d'un mérite infini.

II. POINT. *Il eſt obligé de porter ſa croix tous les jours : Tollat crucem ſuam quotidie.* Parce qu'il n'y a point de jour où il ne doive ſe géner, ſe contrainde, ſe mortifier pour obſerver la loi de Dieu : point de jour où il ne ſoit obligé de faire mille ſacrifices pénibles à la nature & à l'amour-propre, qui le rendent ſemblables à Jeſus crucifié. Que penſez-vous donc, ô mon Dieu ! de ces jours de plaiſir & d'amuſemens où l'on n'eſt occupé qu'à ſatisfaire ſes paſſions ou ſes caprices ! Que ſera-ce qu'une vie abondonnée à l'oiſiveté ou aux joies profanes du ſiecle ! Peut-on eſpérer de remplir par une telle vie, l'obligation de porter ſa croix ! Peut-elle nous donner le moindre trait de reſſemblance avec Jeſus-Chriſt ?

XII. MEDITATION.

Sur deux différentes manieres de porter ſa croix.

Janvier 12. I. POINT. ON peut porter ſa croix : 1°. *ſur ſon corps* ; ſoit par les maladies & les douleurs qui les accompagnent ; croix involontaires qui ne dépendent pas de nous, & que nous ſommes obligés de ſouffrir malgré nous : ſoit par la mortification des ſens, par l'éloignement des délices & des commodités de la vie, par le jeûne & par les autres exercices de la pé-

tence ; celles ci ſont des croix volontaires qui peuvent être exceſſives ſi elles paſſent les bornes de la prudence chrétienne. Il eſt rare que ceux qui vivent dans le monde puiſſent pratiquer habituellement les mêmes auſtérités que les Solitaires. Ils ſont obligés d'éviter tout ce qui pourroit leur ôter les forces néceſſaires pour remplir avec fidelité tous les devoirs de leur état ; ils ont en récompenſe d'autres peines & d'autres chagrins qui peuvent y ſuppléer. Janvier 12.

II. POINT. 2°. *Dans ſon cœur*, & cette ſeconde maniere de porter ſa croix, n'a point de bornes. Les forces du cœur ſont toujours plus grandes & plus étendues que celles du corps ; elles ſont infinies & inépuiſables. Le cœur embraſe quand il veut par ſes deſirs, tout ce que le corps ne ſauroit ſupporter. Celui-ci ſuccombe & s'abat aiſément ſous le poids de ſes maux, tandis que l'autre peut toujours agir & toujours deſirer. Sans ſortir de mon état, ſans déranger mes occupations, ſans attirer ſur moi les regards des hommes, je puis deſirer les tourmens des Martyrs & les auſtérités des Solitaires ; je puis être diſpoſé à les ſouffrir : c'eſt-là ce qui s'appelle porter la croix de Jeſus-Chriſt dans ſon cœur & dans l'intérieur de ſon ame. Quoi de plus capable, ô mon Dieu, de la ſanctifier & de la rendre agréable à vos yeux, que cet union conſtante & habituelle à toutes les rigueurs de votre croix !

XIII. MEDITATION.

Sur les ſentimens qu'un Chrétien doit avoir en portant ſa croix.

Janvier 13. I. POINT. *UN Chrétien qui conſidère les ſouffrances par rapport à Dieu, doit ſouffrir avec réſignation.* Dieu eſt le maître, & il n'arrive rien en ce monde qu'il n'ait permis ou ordonné dans les conſeils de ſa ſageſſe. Nous devons donc nous ſoumettre humblement à ſa volonté ſainte : elle s'exécutera malgré nous, & nous entraînera ſi nous refuſons de la ſuivre : *Non eſt conſilium contra Dominum*, dit le Sage. Il n'y a ni force, ni prudence, ni conſeil qui puiſſe prévaloir contre le Seigneur. Nos vues ſont trop courtes & nos meſures trop foibles pour arrêter le cours de ſes deſſeins éternels. Que nous reſte-t-il donc, ſi ce n'eſt de baiſſer la tête & de fléchir les genoux ſous ſa main toute puiſſante, en répétant cette parole mémorable du plus infortuné & du plus patient de tous les hommes : *Le Seigneur m'avoit donné ces biens, il me les a ôtés : il a fait ce qu'il a voulu, que ſon ſaint nom ſoit béni.*

Job. ch. 1.

II. POINT. *Un Chrétien qui conſidere les ſouffrances par rapport à ſoi même, doit ſouffrir avec joie :* 1°. parce que ſes ſouffrances le rendent ſemblable à Jeſus-Chriſt ; reſſemblance qui eſt le ſigne du ſalut & la marque du prédeſtiné : 2°. parce qu'elles augmentent le treſor de ſes mérites, & *qu'un moment d'une legere tribulation, opere en nous un poid immenſe*

de gloire. C'eſt ce qui faiſoit dire à l'Apôtre Saint Paul : *Je me plais dans mes afflictions, & je nage dans la joie au milieu des tribulations qui m'accablent* ; à Saint André, à la vue de l'inſtrument de ſes douleurs : *O bona crux !* ô heureuſe & précieuſe croix ! à Sainte Thérèſe : *Ou ſouffrir ou mourir* ; à une autre : *Ne me faites pas mourir, Seigneur, afin que j'aie plus de tems a ſouffrir.* Janvier 13.

XIV. MEDITATION.

Sur l'impatience.

I. POINT. L'*IMPATIENCE eſt pernicieuſe* : 1°. *par les fautes qu'elle nous fait commettre.* Il ne s'agit point ici de ces premiers mouvemens que la vivacité du ſang fait naître malgré nous ; ce ſont des reſtes malheureux du péché de notre origine, que ne nous pouvons pas détruire, & que nous ſommes obligés de combattre & de réprimer : il s'agit de cette impatience libre & conſentie qui trouble la ſérénité de notre ame, & qui produit les paroles dures, les menaces, les emportemens & quelquefois les juremens & les blaſphêmes. Conſidérez la multitude innombrable de fautes contre la charité & contre l'humanité, qui vous fait commettre tous les jours un vice qui paroît léger, auquel on ſe livre ſans remords, dont on ſe confeſſe ſans douleur, & vous en ſerez effrayé. Janvier 14.

II. POINT. 2°. *Par les avantages qu'elle nous fait perdre.* Le ſalut n'eſt pas toujours at-

Janvier 14. taché à de grands ſacrifices : les occaſions en ſont rares. Il dépend de notre fidélité à remplir nos devoirs, à ſouffrir avec patience, & s'il ſe peut, avec joie, les contrariétés & les peines journalieres qui ſe rencontrent dans tous les états, les fautes & les négligences de ceux qui nous ſervent, les lenteurs & les retardemens qui affligent la nature dans ce qu'elle deſire avec le plus d'ardeur. Voilà ce qui doit remplir ce treſor de mérites que Jeſus-Chriſt nous exhorte à nous faire dans l'éternité ; & voilà ce que l'impatience nous fait perdre.

XV. MÉDITATION.

Sur les murmures.

Janvier 15. I. Point. *Murmurer des afflictions que Dieu nous envoie, c'eſt attaquer ſa providence.* C'eſt lui qui les veut & qui les ordonne : c'eſt donc s'élever contre lui, & c'eſt ſe révolter contre ſes ordres que d'en murmurer & de s'en plaindre. De plus, en contrediſant ainſi les volontés de Dieu, on tombe néceſſairement en contradiction avec ſoi-même ; car, après lui avoir dit dans ſa priere : *Seigneur, que votre volonté ſoit faite ſur la terre comme au Ciel*, on murmure enſuite de ce que cette volonté s'accomplit. On ſe ſoumet en apparence quand on prononce ces paroles, & on rétracte, on révoque, on déſavoue cet acte de ſoumiſſion quand on murmure.

II. Point. *Murmurer des afflictions qui nous viennent de la part des hommes, c'eſt mé-*

connoître la toute-puiſſance de Dieu. Il eſt vrai qu'il n'ordonne pas les effets de la malice ou de la malignité des hommes, parce qu'il n'eſt, ni ne peut être l'auteur du péché ; mais il les permet ; & s'il ne les permettoit pas, il ne ſeroit pas au pouvoir des hommes de nous offenſer. Ce n'eſt donc pas Dieu qui inſpire à cet ennemi la volonté qu'il a de vous nuire ; mais c'eſt Dieu qui lui en donne le pouvoir. C'eſt Dieu, qui en l'armant de ce funeſte pouvoir, permet qu'il l'exerce contre vous. Quand un homme vous frappe, dit Saint Auguſtin, vous devez penſer que la main du Seigneur eſt toujours cachée ſous celle de l'homme : l'une agit, & l'autre permet ; l'une porte le coup, & l'autre le laiſſe tomber. Ne vous arrêtez donc pas à la premiere. Reconnoiſſez la puiſſance ſupérieure de l'autre, & ſoumettez-vous : *Prorſus ad Deum tuum refer flagellum tuum.* Janvier 15.

XVI. MÉDITATION.

Sur l'ambition.

1. Point. *L'Ambition rend les hommes artificieux & hypocrites.* On veut s'élever à quelque prix que ce ſoit : l'on emprunte les dehors de toutes les vertus que l'on n'a pas, pour parvenir aux honneurs & aux dignités qu'on deſire. Tout eſt faux dans les diſcours & dans les démarches d'un ambitieux. Il affecte un grand déſintéreſſement, quoiqu'il ſoit poſſedé de l'eſprit d'intérêt ; une modeſtie qui Janvier 16.

va juſqu'à l'humilité, quoiqu'il ſoit rempli de
Janvier l'eſprit d'orgueil ; un reſpect ſincere pour la
16. Religion, quoiqu'il ſoit toujours prêt à l'abandonner pour faire ſa fortune : faux ami, faux Chrétien, faux dévot, il n'a de zele & d'attachement que pour ſa propre grandeur. Cette paſſion baſſe & intéreſſée corrompt & annéantit toute vérité dans le cœur; elle n'y laiſſe pas ſubſiſter la moindre trace, la plus petite étincelle de la véritable vertu.

II. POINT. *L'ambition rend les hommes cruels & inhumains.* Elle ſacrifie tout, elle ne ménage rien pour ſe ſatisfaire. Que de fleuves de ſang ! que de torrens de larmes n'a pas fait couler dans l'Univers l'ambition avide & inſatiable des Conquérans ! que d'animoſités ! que de haines ! que de fureurs ! que de cruelles vengeances ! Que de noirceurs & de perfidies ne produit-elle pas tous les jours entre les Concurrens qui travaillent mutuellement à ſe ſupplanter ! A quel excès d'injuſtice & de cruauté ne ſe portent ils pas ! O mon Dieu, qu'eſt-ce que l'homme quand il vous abandonne, pour admettre & pour établir dans ſon cœut une idole qu'il adore préférablement à vous !

XVII. MEDITATION.

Sur la flatterie.

I. POINT. *UN Chrétien ne doit jamais flatter*
Janvier *perſonne.* La flatterie ſuppoſe un deſir intéreſ-
17. ſé de plaire aux dépens de la vérité. Quoi de

plus contraire à l'esprit du Christianisme qu'un pareil dessein ? Un véritable Chrétien cherche toujours à plaire à son Dieu qui est la vérité même, & il aimeroit mieux déplaire aux hommes que de l'offenser : s'il évite de leur dire des vérités dures, quand il est obligé de ménager leur délicatesse, il évite encore avec plus de soin de nourrir leur orgueil & leur amour-propre, en approuvant leurs travers par des mensonges flatteurs. Janvier 17.

II. POINT. *Un Chrétien ne veut jamais être flatté.* Il cherche plutôt à connoître ses défauts pour s'en corriger. Il redoute les flatteurs comme les plus dangereux ennemis de la vertu, & il préfére les reproches utils d'un censeur âcre & sévére qui ne pardonne rien aux discours insidieux d'un flatteur qui applaudit à tout. Il sait que son amour propre n'est déjà que trop habile à le séduire, sans que des hommes complaisans & artificieux viennent encore, par des louanges préparées avec art, prêter de nouvelles couleurs à ses illusions. Il ne prétend pas établir son mérite sur leurs vains applaudissemens ; il dédaigne, il mépriſe toute la gloire humaine, il n'est sensible qu'à celle de Dieu.

XVIII. MEDITATION.

Sur les richesses.

I. POINT. ON peut se sanctifier au milieu de l'opulence ; 1°. *Par le détachement des richesses.* On n'est pas obligé de s'en dépouiller réel- Janvier 18.

Janvier 18. lement pour faire ſon ſalut. Ce renoncement extérieur, eſt un conſeil de perfection ; mais le renoncement intérieur eſt de précepte. Oui, tout Chétien eſt étroitement obligé d'être diſpoſé à perdre & à ſacrifier tous ſes biens plutôt que de violer la loi de Dieu. C'eſt dans cette diſpoſition vraie, ſincere, habituelle & perſévérante que conſiſte le détachement des richeſſes ſans lequel on ne peut être ſauvé. Il ne vous eſt pas même permis de partager votre cœur & vos ſentimens entre Dieu & les richeſſes : *Vous ne pouvez*, dit le Sauveur, *ſervir deux Maîtres à la fois*. Il faut opter entre l'un & l'autre ; être tout à Dieu, ou tout aux richeſſes, à qui donnez-vous la préférence ?

II. POINT. 2°. *Par le bon uſage des richeſſes.* Vous n'en êtes que le dépoſitaire & l'économe ; vous n'êtes pas le maître de les employer à tous les uſages inutiles ou déréglés que le caprice eſt capable de vous ſuggérer. L'uſage que vous en faites doit toujours être conforme aux regles de la juſtice, de la charité & de la tempérance chrétienne. 1°. De la juſtice, pour rendre à chacun ce qui lui eſt du. 2°. De la charité, pour ſoulager les pauvres. 3°. De la tempérance chrétienne, pour ſe borner au pur néceſſaire, ſans porter aucune ſorte de dépenſe au-delà des bienſéances indiſpenſables de ſon état. Que de réflexions à faire ſur ces maximes ! que de raiſons de craindre & de trembler pour le ſalut des riches !

XIX. MEDITATION.

Sur la douceur.

I. POINT. *QUEL doit être le principe de la douceur qui nous eſt recommandée dans l'Evangile* ? On voit des ames douces ; mais leur douceur n'eſt qu'une vertu naturelle, une vertu de tempéramment qui ne demande aucun effort, & qui par conſéquent ne peut être d'aucun mérite. On en voit d'autres qui ne ſont doux que parce qu'ils ſont inſenſibles ; rien ne les trouble, parce que rien ne les affecte. D'autres enfin n'ont qu'une douceur artificieuſe & hypocrite qui paroît ſur leur viſage & dans leurs diſcours, & qui ne ſert qu'à couvrir les noirs ſentimens qu'ils ont dans l'ame. La douceur évangélique n'eſt point un don de la nature, elle eſt ſuſceptible de ſenſibilité, elle eſt exempte de diſſimulation & d'artifice. C'eſt un don de la grace ; elle a ſon principe dans cette charité divine qui *ſuporte tout*. Janvier 19.

II. POINT. *Quels en ſont les effets* ? 1°. Elle nous rend agréables à Dieu qui chérit ſingulierement les ames douces & indulgentes. David en étoit ſi perſuadé, qu'il ne voyoit point de qualité plus propre à lui attirer les graces de Dieu, *Seigneur*, lui diſoit il, *ſouvenez vous de David, & ſur-tout de cet eſprit de douceur & de manſuétude*, qui a toujours fait ſon caractere. 2°. Elle nous rend agréables aux hommes que les emportemens & les hauteurs d'une ame dure, facheuſe & difficile éloignent de

nous. 3°, Elle nous rend propres à corriger
Janvier les défauts de ceux qui nous ſont ſoumis. 4°,
19. Elle eſt d'une étendue preſque infinie, & par conſequent d'un très grand mérite par le nombre & par la continuité de ſes ſacrifices.

XX. MEDITATION.

Sur l'état de perfection.

I. POINT. *TOUT Chrétien n'eſt pas obligé*
Janvier *d'embraſſer un état de perfection.* Cet état con-
20. ſiſte à ſe retirer du monde, à quitter ſes biens & à s'obliger, par des engagemens particuliers, à la pratique des conſeils évangéliques ; c'eſt l'état des parfaits. Jeſus-Chriſt ne nous oblige pas à l'embraſſer. *Si vous voulez être parfait*, diſoit-il à ce jeune homme qui le prioit de lui enſeigner la voie du ſalut, *vendez vos biens, donnez-les aux pauvres & ſuivez-moi.* Si vous voulez: *Si vis.* Il lui étoit donc libre de le vouloir ou de s'en abſtenir, ce n'étoit pas un précepte qu'il lui donnoit, c'étoit un conſeil dont il laiſſoit la pratique à ſon choix. Il arrive quelquefois que le dégoût du monde, joint à un grand deſir de notre ſalut, nous porteroit à le quitter pour toujours. C'eſt une illuſion, ſur tout quand on eſt attaché au monde par des liens indiſſolubles. Sanctifiez-vous dans votre état, c'eſt ce que Dieu demande de vous, c'eſt le vrai moyen de lui plaire & de mériter le Ciel.

II. POINT. *Tout Chretien eſt obligé d'aſpirer à la perfection de ſon état, Soyez parfait*, dit

le

le Sauveur, *comme votre Pere céleſte eſt parfait* : parole qui ne peut être entendue que de la perfection propre de chaque état, puiſque Jeſus-Chriſt ne prétendoit pas déranger par ſes préceptes l'ordre de la ſociété. C'eſt donc à la perfection propre de votre état que vous devez aſpirer ; c'eſt à quoi vous devez travailler ſans interruption & ſans relâche tous les jours de votre vie. Soutenez-moi, Seigneur, dans un travail ſi long & ſi difficile. Je ſuis la foibleſſe même : ma force & ma perſévérance ne peuvent venir que de vous. — — Janvier 20.

XXI. MEDITATION.

Sur la voie étroite.

I. POINT. *C'EST la ſeule qui conduit au Ciel, artta via eſt quæ ducis ad vitam.* Parce que c'eſt la ſeule où l'homme eſt uniquement occupé de ſes devoirs, où il s'éloigne autant qu'il eſt poſſible, de tout ce qui n'eſt que plaiſir & amuſement ; où il travaille ſans ceſſe à mortifier ſes ſens & à dompter ſes paſſions. Elle eſt appellée étroite, parce qu'elle gêne la nature & l'amour-propre, & que l'on y eſt continuellement attentif à retenir leurs mouvemens & à reprimer la licence effrénée de leurs deſirs. C'eſt la voie de la ſainteté & de la juſtice ; c'eſt la voie des élus. On s'en éloigne par les péchés griefs. On y rentre par la pénitence. Le Juſte même y tombe quelquefois, mais il ſe releve : ſes chûtes ſont ra- — — Janvier 21.

res, & il eſt toujours prompt & attentif à les
Janvier réparer.
21. II. POINT. *Ceux qui menent la vie ordinaire du monde, ne marchent pas dans la voie étroite.* Leur vie n'eſt qu'un tiſſu de jours ſacrifiés à l'ambition, à l'avarice ou à la volupté. Une telle vie eſt la voie de perdition : la cupidité y triomphe, la Religion y eſt oubliée ou méconnue. A quelle diſtance, grand Dieu, les mondains ne ſont-ils pas de la *voie étroite* ! Hélas ! tous ſe perdent & s'égarent dans cette *voie large & ſpacieuſe* qui conduit à l'Enfer. Dans laquelle de ces deux voies avez-vous marché juſqu'ici ?

XXII. MEDITATION.

Sur la néceſſité des progrès dans la vertu.

I. POINT. ON doit toujours faire de nou-
Janvier veaux progrès dans la vertu. 1o. *Pour remplir*
22. *l'obligation où nous ſommes de tendre ſans ceſſe à la perfection propre de notre état.* Cette perfection n'eſt pas l'ouvrage d'un jour. La juſtice & la ſainteté ſont une carriere où il y a toujours quelque pas à faire. Si vous n'avancez pas, ſi vous ſuſpendez votre courſe, vous vous rendez coupable de négligence ; vous perdez de vue l'objet dont vous devez être continuellement occupé.

II. POINT. 2. *Pour réſiſter au penchant de la nature qui nous en éloigne.* Ce penchant déſordonné eſt un ennemi que nous portons dans

nous-mêmes, & qui ne cherche qu'à nous égarer : il eſt toujours prêt à nous attaquer par force ou par ſurpriſe. Or ſi vous ceſſez un moment de le combattre, il eſt ſûr de remporter la victoire. Appliquez-vous donc ſans ceſſe à dompter l'orgueil, la vanité, la pareſſe, l'amour du plaiſir qui diſputent à la vertu l'empire de votre cœur. Chaque effort que vous ferez pour les vaincre, eſt un pas qui vous approchera de la perfection. Vous augmenterez par-là le tréſor de vos mérites. Le vrai Fidele, dit le Sauveur, eſt ſemblable à un habile Négociant qui ne veut rien perdre, & qui met tout à profit. Vous ſeroit-il permis d'avoir moins d'ardeur & d'avidité pour les biens du Ciel, que les mondains n'en ont pour ceux de la terre ? Janvier 22.

XXIII. MEDITATION.

Sur le diſcernement des bons & des mauvais exemples.

I. Point. *UN Chrétien doit être en garde contre la contagion des mauvais exemples.* Le monde en eſt rempli, on n'y rencontre partout que des pécheurs qui ne ſe font aucun ſcrupule de violer les Loix de Dieu, des hypocrites qui ſe jouent de la Religion, des impies qui cherchent à la rendre odieuſe ou mépriſable. Gémiſſez à la vue de ces déſordres, & craignez de les irriter : mettez-vous ſous la protection du Dieu des vertus ; priez-le de vous couvrir de ſes aîles & d'empêcher que le Janvier 23.

commerce dangereux & continuel, que vous
Janvier êtes obligé d'avoir avec les pécheurs, ne
23. ſouille la pureté de votre ame. Implorez ſans ceſſe le ſecours de ſa grace, & pour eux, & pour vous; pour eux, afin qu'il les touche & les convertiſſe; pour vous, afin qu'il vous préſerve de la contagion de leurs mauvais exemples.

II. POINT. *Un Chrétien doit être attentif à profiter des bons exemples.* Toute ſainteté, toute lumiere, n'eſt pas éteinte en Iſraël. On trouve dans le monde même des exemples de vertu & des Chrétiens pieux & fideles, en petit nombre à la vérité, mais ce petit nombre eſt celui des Elus. Il faut profiter de leurs exemples, & ſe dire à ſoi-même : *Non potero quod iſti & iſtæ ?* Pourquoi ne vivrois-je pas auſſi ſaintement que telles & telles perſonnes qui ſont du même état que moi ? Rien de plus facile au reſte que de faire le diſcernement des bons & des mauvais exemples; prenez l'Evangile & comparez l'exemple à la regle; s'il y eſt conforme, vous devez le ſuivre & en profiter. Pour peu qu'il s'en écarte, c'eſt un mauvais exemple.

XXIV. MEDITATION.

Sur l'exemple de la multitude.

Janvier 24. I. POINT. *ON ſe raſſure aiſément ſur l'exemple de multitude.* C'eſt un torrent qui nous entraîne. On ſe croit autoriſé à ſuivre la marche du grand nombre. On craint de pa-

roître ſingulier. On regarde la conduite ordinaire des hommes, comme un exemple qui nous juſtifie. On oublie cette maxime ſi vraie & ſi raiſonnable : Que pour ſe bien conduire, il ne faut pas ſuivre la route la plus fréquentée, mais la plus ſûre : *Non quâ itur, ſed quâ eundum eſt.* Janvier 24.

II Point. *Cet exemple de la multitude qui vous raſſure, doit plutôt vous allarmer.* Puiſque Jeſus Chriſt nous donne la conduite de cette multitude comme une marque infaillible de réprobation. Puiſqu'il nous avertit que le plus grand nombre marche dans la voie *large & ſpacieuſe* qui conduit à l'enfer ; d'où il s'enſuit qu'il faut avoir une vertu ſinguliere, & mener une vie entierement différente de celle du monde pour être ſauvé.

XXV. MEDITATION.

Sur la ſingularité.

I Point. *Il y a une ſingularité vicieuſe qu'on doit éviter.* Les pratiques extérieures de la Religion varient ſelon les différens états où nous pouvons être placés par la Providence. La piété Chrétienne n'a ni les mêmes effets, ni les mêmes dehors dans le monde & dans le cloître, dans le ſecret de la ſolitude & dans le commerce de la ſociété. Telle action, telle pratique extérieure de piété eſt ſainte, généreuſe, héroïque ; mais elle ne convient pas à votre état. Vous devez donc vous en abſtenir : demeurez toujours dans les Janvier 25.

Janvier 25. bornes d'une ſage diſcrétion ; & contentez-vous d'obſerver la Loi de Dieu ſimplement, uniment, ſans éclat, ſans pompe & ſans affectation.

II. POINT. *Il y a une ſingularité néceſſaire dont on ne doit point rougir.* C'eſt celle qui diſtingue notre vie & notre conduite, de celle des Pécheurs. Le monde eſt ſi déréglé que la piété la plus ſimple & qui devroit être la plus commune, lui paroît ſinguliere. Mais c'eſt ici une ſingularité néceſſaire & indiſpenſable; une ſingularité dont il n'eſt pas permis à un Chrétien de rougir. La Loi de Dieu y aſſujettit tous les hommes ; & quand on demeure dans les termes de cette Loi divine ſans y rien ajouter, ſi le monde y trouve à redire, on ne doit pas l'écouter : ce ſeroit rougir de l'Evangile ; ce ſeroit ſacrifier ſa Religion à une lâche complaiſance pour ce monde réprouvé & maudit de Dieu, qui condamne indiſtinctement tout ce qui eſt contraire à ſes erreurs & à ſes vices.

XXVI. MEDITATION.

Sur la diſtinction du péché mortel & du péché véniel

Janvier 26. I. POINT. *TOus les péchés ne ſont pas égaux : les uns ſont mortels, & les autres véniels.* Dieu ne met pas au même rang le menſonge officieux & la noire calomnie ; la diſtraction dans la priere & l'abandon total de la priere. Le péché mortel eſt la mort de l'ame ; il lui

ôte la vie de la grace. Le péché véniel la met seulement dans un état de langueur & d'infirmité : l'un la rend tout-à-fait odieuſe au Souverain Maître ; l'autre la rend ſeulement déſagréable à ſes yeux : avec l'un on ne peut recevoir aucun Sacrement ſans le profaner par un ſacrilege ; avec l'autre, on en retire moins de fruit, parce qu'on les reçoit avec moins de pureté : l'un eſt ſemblable à la mort qui détruit tout, & l'autre aux maladies qui altérent & qui diminuent les forces du corps ſans le détruire. L'un ſera puni dans l'autre vie par des peines éternelles ; l'autre par des peines très-rigoureuſes, mais d'une moindre durée. Janvier 26.

II. POINT. *Cette diſtinction ne doit pas vous empêcher d'avoir une extrême horreur du péché véniel.* 1°. C'eſt toujours une offenſe faite à Dieu. En faut-il davantage pour le haïr, pour le craindre & pour l'éviter ? 2°. Nous ne ſommes pas toujours ſûrs que ce péché qui nous paroît véniel ne ſoit pas mortel aux yeux du ſouverain Juge : ſes penſées & ſes jugemens ſont plus éloignés des nôtres que le Ciel ne l'eſt de la terre. Il apperçoit dans nos actions mille défauts qui nous échappent, parce que nous prenons les fauſſes lueurs de notre amour-propre pour une véritable lumiere. 3°. Les fautes vénielles, multipliées par notre négligence & notre tiédeur, nous diſpoſent inſenſiblement à de plus grandes, ſuivant cette parole : *Celui qui mépriſe les petites fautes, tombera peu à peu dans les grandes.*

XXVII. MEDITATION.

Sur l'attache au péché véniel.

Janvier 27. I. POINT. *EN quoi conſiſte cette attache ?* Elle conſiſte à commettre volontairement & habituellement, ſans ſcrupule, ſans remords, le péché qui nous paroît léger; à s'en confeſſer ſans repentir & ſans aucun deſir de s'en corriger, à dire interieurement : *Ce n'eſt qu'un péché véniel, je ne craindrai donc pas de le commettre.* C'eſt ainſi qu'on s'accoutume à une infinité de médiſances dans les converſations, de diſtractions dans ſes prieres, de négligences dans le ſervice de Dieu & dans la pratique de ſes devoirs. On ne veut pas manquer à ce que l'on croit eſſentiel ; mais on néglige, on compte pour rien tout le reſte.

II. POINT. *Cette attache eſt très-criminelle devant Dieu.* 1°. Si la péché de fragilité ne laiſſe pas d'être un mal, que ſera-ce de celui que l'on commet par attache & par réflexion ? 2°. Eſt-ce aimer Dieu, eſt-ce avoir la moindre idée du reſpect & de l'obéiſſance qu'on lui doit, eſt-ce obſerver le premier commandement que de tomber habituellement & volontairement dans toutes les fautes vénielles dont l'occaſion ſe préſente, ſous prétexte qu'il n'en eſt pas griévement offenſé ? Que penſeroit un Roi, d'un Sujet qui lui promettroit de le ſervir en s'abſtenant ſeulement des crimes & des attentats qui méritent la mort ? 3°. Il eſt fort à craindre que ceux qui ont une pareille

attache qui les lie en quelque sorte à toutes les fautes vénielles à la fois, ne soient hors de l'état de grace. Et si cela est ainsi, que ne doit-on pas faire pour corriger une pareille disposition ? Ne nous passons donc rien, ne nous pardonnons rien ; tout est grand dans le service de Dieu, tout y est de la dernière importance pour le salut de notre ame. — Janvier 27.

XXVIII. MÉDITATION.

Sur la pureté du cœur.

I. POINT. *La pureté du cœur est moins une vertu particuliere que l'assemblage complet de toutes les vertus.* C'est par cette raison qu'elle seule peut nous rendre dignes de la vue & de la possession de Dieu dans le Ciel. *Heureux ceux qui ont le cœur pur*, disoit le Sauveur, *parce qu'ils verront Dieu.* Pourquoi cette vue de Dieu n'est-elle promise qu'à ceux *qui ont le cœur pur* ? Ne sera-t-elle pas accordée aux humbles, aux ames charitables, aux ames pénitentes & mortifiées ? Oui sans doute ; mais Jesus-Christ ne parle ici que de la pureté du cœur, parce qu'elle seule renferme toutes les autres vertus. Si vous avez le cœur pur, il faut nécessairement que vous soyez humble, patient, charitable, pénitent & mortifié. — Janvier 28.

II. POINT. *La pureté du cœur réunit toutes les vertus sans aucun mêlange de vice.* C'est cette exemption de mêlange & d'altération qui constitue proprement l'essence de la pureté : les élémens sont purs quand ils n'ont reçu

Janvier 28. aucun changement qui les tire de leur ſimplicité naturelle. La lumiere eſt pure quand elle n'eſt obſcurcie d'aucun nuage. La foi eſt pure quand elle eſt ſoumiſe à toutes les vérités révélées, ſans aucun mêlange d'erreur. La charité eſt pure quand elle s'attache à Dieu ſans aucun partage : ainſi la pureté du cœur n'admet aucune penſée ni aucun deſir capable de bleſſer la délicateſſe de la grace. La moindre attache criminelle, le moindre vice établi dans une ame, ſuffit pour la détruire.

XXIX. MEDITATION.

Sur les moyens d'acquérir la pureté du cœur.

Janvier 29. I. POINT. *CES moyens ſont ; 1o. une extrême attention ſur ſoi-même : Mon fils*, diſoit le Sage, *gardez votre cœur avec tout le ſoin poſſible, car c'eſt de lui que procede la vie.* Et quelle vie ? La vie de la grace. Cette vie precieuſe & ſurnaturelle qui ne ſe conſerve que par la pureté du cœur : une ſeule penſée, un ſeul deſir, un ſeul regard, une ſeule parole contraire à la Loi de Dieu ſuffit pour vous l'ôter. Soyez donc toujours attentif au-dedans & au-dehors. Fermez toutes les avenues de votre cœur & toutes les portes de vos ſens à l'ennemi de votre ſalut, qui cherche à y pénétrer. Son ſouffle empoiſonné ſe répand partout, & il eſt toujours prêt à vous infecter. Mettez donc un frein à vos deſirs & une *garde à votre bouche*, afin que votre cœur ne puiſſe

être profané ni par le déréglement de vos pensées, ni par l'indécence ou la malignité de vos discours. Janvier 29.

II. POINT. *Un recours continuel à la grace de Dieu.* Un homme foible & fragile ne conservera jamais la pureté du cœur au milieu des dangers du monde, s'il n'est continuellement aidé & soutenu par la grace: il se perd, il s'égare à tout moment, si elle ne vient à son secours. Il doit donc la demander; rien ne l'empêche d'élever son ame à Dieu pour lui dire: Ne m'abandonnez-pas, Seigneur, à ma propre foiblesse; soyez toujours avec moi pour m'aider à purifier un cœur que vous n'avez créé que pour vous & qui ne veut être qu'à vous.

XXX. MEDITATION

Sur la pureté du corps.

I POINT. UN Chrétien doit avoir en horreur tous les péchés contraires à cette vertu; Janvier 30.
1°. *Parce que son corps est devenu par le Baptême, le temple du Saint Esprit.*

Dans l'Ecriture, la Création du monde est attribuée spécialement au Pere, la Rédemption au Fils, & la Sanctification au Saint-Esprit, qui est appellé par cette raison l'*Esprit Sanctificateur*; ainsi du moment qu'un homme a reçu le Baptême qui le sanctifie, le Saint Esprit a pris possession de son corps & de son ame. Vous avez été lavés, sanctifiés, justifiés dans le Baptême, disoit Saint

Janvier 30

Paul, par la vertu du Saint-Esprit ; cette consécration, quoiqu'intérieure & cachée, est encore plus sainte & plus efficace que celle qui se fait tous les jours à nos yeux, des temples & des autels ; & si l'on craignoit de profaner ces temples extérieurs, comment ne craindroit-on pas de placer l'idole de la volupté dans un corps où le Saint-Esprit a établi sa demeure ?

II. POINT. 2°. Parce que *son corps devient par la Communion le corps de Jesus-Christ même.* L'union de notre chair avec celle de Jesus-Christ qui se fait par ce Sacrement, est si parfaite, qu'il n'est pas possible d'en imaginer une plus étroite & plus intime. *Tollens ergo membra Christi faciam membra meretricis ?* Vous ne pouvez donc plus profaner votre chair sans prostituer en même-tems & sans crucifier la sienne une seconde fois.

XXXI. MEDITATION.

Sur la sévérité des jugemens de Dieu.

Janvier 31.

I. POINT. *JUGEZ-EN*, 1°. par ces paroles de Jesus-Christ qui regardent les péchés de pensée : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultere ; & moi je vous dis, que quiconque regardera une femme avec un mauvais desir, a déjà commis l'adultere dans son cœur.* Ainsi un regard, une pensée, un desir, suffit pour nous rendre coupables d'un péché grief aux yeux du

Souverain Juge. Que ſera-ce donc de paſſer des années entieres dans l'habitude fixe & perſévérante de ces déſordres affreux, de ces crimes abominables, qui font rougir la nature & qui portent le trouble, le deshonneur & la déſolation dans les familles ! Que ſera-ce de les renouveller perpétuellement & de les *multiplier au delà du nombre des cheveux de ſa tête* ! Janvier 31.

II. POINT. Jugez-en, 2°. par cette autre menace de Jeſus-Chriſt, qui regarde les péchés de paroles : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point ..... Et moi je vous dis, que celui qui aura offenſé ſon frere par une injure atroce, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.* C'eſt le ſouverain Juge qui parle & qui prononce lui-même ces arrêts Qui ne craindra, Seigneur, la ſévérité de votre juſtice ? Vous ne punirez pas ſeulement l'action barbare & cruelle de la main qui ſe plonge dans le ſang d'un ennemi ; vous punirez juſqu'aux paroles injurieuſes, aux paroles de colere & d'indignation qui auront affligé le prochain, ſelon le degré de leur malice.

XXXII. MÉDITATION.

Sur l'homicide.

I. POINT. *VOUS ne tuerez point*, dit le Seigneur : *Non occides* Cette Loi défend *tous les meurtres extérieurs*, & par conſéquent, 1° : l'homicide de ſoi-même, lorſqu'on attente à Février 1.

Février 1. sa propre vie, pour hâter la fin de ses peines : 2°. les duels ; ce qui emporte la condamnation de ceux qui les provoquent, qui les autorisent ou qui les approuvent : 3°. la précipitation, la négligence ou la prévention dans les jugemens qui décident de la vie d'un homme & quelquefois de la vie de plusieurs homme à la fois : tel étoit l'arrêt injuste par lequel Assuérus ordonna le massacre de tous les Juifs à la sollicitation du cruel Aman : 4°. les guerres qui ne sont allumées que par une ambition outrée, par un desir effréné d'accroître sa puissance au-delà des bornes légitimes.

II. POINT. Cette même Loi défend également *les meurtres intérieurs*, que l'on commet dans son cœur par le desir de la mort d'un ennemi qui nous offense & qui nous persécute ; d'un époux ou d'une épouse dont la conduite nous est odieuse & nous paroît insupportable ; d'un pere même [qui le croiroit !] ou d'un parent dont la succession se fait trop attendre. Car à quel excès, grand Dieu ! ne se porte-t-on pas dans le secret du cœur quand la cupidité y commande ! Et de quelles horreurs ne devient pas capable une ame que vous abandonnez, parce qu'elle vous abandonne !

XXXIII. MÉDITATION.

Sur le jurement.

Février 1. POINT. *LE jurement est défendu par la Loi de Dieu : Nolitte jurare*, dit le Seigneur,

2.

Ne jurez point. Examinez : 1°. les juremens compris dans cette défense. Il est certain qu'elle ne regarde en aucune sorte les sermens qu'exige une autorité légitime dans des occasions importantes pour le maintien de ses Loix. Nous prenons alors Dieu à témoin de la vérité de nos paroles, ou en levant la main vers le Ciel ou en jurant sur son saint Evangile, pa ce que nous y sommes autorisés par *une puissance qui vient de Dieu.* 2°. Ce que Dieu condamne, ce sont les juremens inutiles, où l'on prend le nom de Dieu en vain, les imprécations & les blasphêmes exécrables. Combien n'en voit-on pas qui se font une malheureuse habitude de ne parler qu'en jurant, & qui ne peuvent assurer les vérités les plus simples & les plus communes, sans outrager la Divinité, & sans se dévouer eux-mêmes à la mort ou aux tourmens éternels ! Février 2.

I. POINT. *Ces juremens ne peuvent être justifiés par aucun prétexte.* On a beau prétendre que l'on jure, que l'on blasphême sans y penser, sans entendre quelquefois la signification des paroles qu'on prononce ; que l'on les dit par légéreté, par habitude & nullement par irrévérence : mauvaises excuses. Si c'est un mal de les proférer, c'en est encore un plus grand de s'en faire une habitude. Une telle habitude marque toujours ; 1°. peu de respect pour la Religion ; 2°. peu d'égard à la Majesté du Très-Haut qui remplit l'Univers par l'immensité de sa présence ; 3°. un désordre insensé dans les discours, qui ne peut être qu'une suite de l'égarement de l'esprit & du cœur.

XXXIV. MEDITATION.

Sur la faim & la soif de la justice.

Février 3.

I. POINT. *TOUT Chrétien doit être affamé & altéré de la justice.* C'est-à-dire, qu'il ne doit pas avoir moins d'ardeur & d'empressement pour les biens de la grace, qu'un homme tourmenté par la faim & par la soif, en a pour la nourriture du corps. Les dons du Ciel qui le sanctifient, les vertus qui le rendent agréable à Dieu, sont toujours le principal objet de ses desirs ; il s'en occupe, il les recherche, il en est *affamé & altéré.* Il arrive souvent que celui qui desire les biens du corps avec le plus d'ardeur, les cherche sans les trouver ; mais quand on cherche avec sincérité les biens de la grace, on les trouve quand on les demande avec une foi vive, on est sûr de les obtenir, & l'on éprouve la vérité de cette parole de Jesus Christ : *Bienheureux ceux qui ont faim & soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.*

II. POINT. *C'est par cette faim & cette soif spirituelle que nous devons juger de l'état de notre conscience.* Suis-je uniquement occupé du desir de mon salut ? Suis-je véritablement *affamé & altéré de la justice ?* Pourrois-je dire à Dieu avec la même vérité que le Prophète : *Je cours à vous, Seigneur, comme le cerf altéré court à l'eau des fontaines.* De même que le dégoût de la nourriture du corps doit faire craindre la perte de la santé, ainsi notre ame-

est en danger de perdre la sainteté & la justice si elle cesse de la desirer.

XXXV. MEDITATION.

Sur l'œil qui scandalise.

I. POINT. *On entend par l'œil qui nous scandalise* toute occasion qui nous porte au péché. Si vous la cherchez vous y succomberez, 1°. *par votre foiblesse* qui n'est déjà que trop grande; mais qui augmente encore par le danger de l'occasion. Ève ne viola le commandement du Seigneur que parce qu'elle s'approcha de l'arbre qui portoit le fruit défendu, parce qu'elle voulut avoir un entretien avec le serpent. La séduction du discours jointe à la présence de l'objet, triomphent aisément d'une vertu foible & mal assurée. Février 4.

II. POINT. 2°. *Par la soustraction des graces de Dieu.* Si c'est l'ordre & la volonté de Dieu, si c'est le devoir de votre état qui vous met dans l'occasion du péché, vous marchez en assurance, parce que *le Seigneur est avec vous.* Mais si c'est vous-même qui la cherchez, si c'est le goût & la passion qui vous y mettent, n'attendez plus qu'il vous accompagne, & qu'il se tienne auprès de vous: il retirera cette main toute puissante, sans laquelle vous ne pouvez vous soutenir, & vous tomberez dans l'abîme.

XXXVI. MEDITATION

Sur la recherche volontaire de l'occaſion prochaine du péché.

Février 5. I. POINT. *TOUTE occaſion prochaine du péché n'eſt pas volontaire.* 1°. Il y en a que l'on rencontre comme par haſard & ſans les chercher : telle fut celle où la chaſte Suſanne fut autrefois expoſée lorſqu'elle ſe baignoit dans le jardin de ſon pere. Elle n'y penſoit pas ; lorſque tout-à-coup elle ſe trouva dans l'occaſion de commettre un crime qu'elle avoit en horreur, & dont la ſeule idée fit frémir ſa vertu. 2°. Il y en a d'autres auxquelles on eſt expoſé par les devoirs de ſon état, par les fonctions de ſa charge, par la néceſſité où l'on ſe trouve de converſer habituellement avec les hommes. Peut-on vivre dans le monde & ſur tout dans le grand monde ſans y rencontrer *des pierres de ſcandale* & des occaſions malheureuſes d'offenſer Dieu ?

II. POINT. *L'occaſion prochaine du péché que l'on recherche volontairement eſt un péché en elle-même.* C'eſt un principe indubitable dans la morale Chrétienne ; ſur quoi vous avez deux écueils à éviter. Le premier de vous perſuader fauſſement que l'occaſion prochaine que l'on recherche volontairement, eſt une occaſion néceſſaire & inévitable. Le ſecond, c'eſt de vous figurer que l'occaſion n'eſt qu'éloignée lorſqu'elle eſt prochaine. Souvent la conſcience nous dit, comme Jeſus-Chriſt diſoit

à Saint Pierre : Si vous vous trouvez dans cette occaſion vous y ſuccomberez : *Ter me negabis ;* & l'on répond avec cette aveugle préſomption qui fut ſi funeſte au Prince des Apôtres : Non il n'y a rien à craindre : *Non te negabo.* Février 5.

XXXVII. MEDITATION.

Sur deux ſortes d'occaſions prochaines du péché.

I. POINT. 1°. *CELLES qui ſont dangereuſes pour tout le monde ;* parce qu'elles nous approchent de ſi près du crime & nous mettent tellement à portée de le commettre que nous ne pouvons l'éviter ſans une grace de Dieu très-particuliere & ſans un effort extraordinaire ſur ſur nous-mêmes. C'eſt alors que nous ſommes obligés de fuir & d'éviter l'occaſion. *Celui qui aime le péril*, dit le Sauveur, *y périra.* Remarquez qu'il ne dit pas : *Celui qui ſe trouve dans le péril y périra*, mais *celui qui l'aime* & qui le cherche ; parce qu'il y a des périls néceſſaires & inévitables, des périls attachés à notre état dont nous pouvons triompher par le ſecours de ſa grace, ſans pouvoir nous y ſouſtraire par la fuite.

II. POINT. 2°. *Celles qui ne ſont dangereuſes que pour nous*, eu égard à nos diſpoſitions perſonnelles, à nos inclinations particulieres, à notre caractere, à nos habitudes. Cette occaſion ne ſera pas une occaſion prochaine pour les autres ; mais elle l'eſt pour vous. Ne dites donc pas : Pourquoi cela me ſeroit-il

Février 6. défendu plutôt qu'à tant d'autres qui ne s'en font aucun ſcrupule, & qui paſſent pour être dans les voies de la piété? On vous répondra que vous ſçavez par expérience que cette occaſion ſuffit pour vous faire perdre la grace, que vous y avez toujours ſuccombé; vous devez donc l'éviter.

XXXVIII. MEDITATION.

Sur la fuite des occaſions prochaines du péché.

Février 7. I. POINT. *DANGER de ces occaſions.* 1°. Elles ſont tellement liées avec le péché que l'on doit les regarder comme le péché même. C'eſt donc conſentir en quelque ſorte à la perte de ſon ame que de s'y engager. 2°. Non-ſeulement elles nous font commettre le péché, mais elles le font encore paſſer en habitude, puiſqu'elles amortiſſent en un moment les réſolutions que nous avions priſes, & les promeſſes que nous avions faites à Dieu de renoncer au péché. Vous, ſorti du tribunal de la Pénitence, vous croyez être réconcilié avec Dieu; vous avez promis de ne le plus offenſer; mais ſi vous recherchez l'occaſion prochaine, lorſque vous pouvez l'éviter, vos réſolutions & vos promeſſes ſeront bientôt oubliées.

II. POINT. *Avantages de cette fuite.* Elle bannit le péché de notre cœur; elle nous maintient dans la grace de Dieu; elle aſſure notre réconciliation avec lui, & la ſincérité de

notre pénitence. Eſt-il une liaiſon, un commerce, une lecture, un agrément de ſociété que l'on ne doive ſacrifier à de ſi grands avantages ? *Fuyez le péché*, dit le Sage, & par conſéquent l'occaſion qui vous porte à le commettre, comme ces ſerpens vénimeux dont la morſure donne la mort. On les fuit & on les abhorre, lors même qu'ils ſont cachés ſous des fleurs. Février 7.

XXXIX. MEDITATION.

Sur l'obligation de fuir l'occaſion prochaine du péché.

I. POINT. *CETTE obligation eſt indiſpenſable.* Jeſus-Chriſt pouvoit-il nous le faire entendre plus clairement qu'en nous diſant : *Si votre œil droit vous eſt un ſujet de ſcandale, arrachez le & jettez le loin de vous ; & ſi votre main droite vous eſt un ſujet de ſcandale, coupez la & jettez-la loin de vous.* La raiſon qu'il en apporte eſt tranchante & déciſive : *C'eſt*, dit il, *qu'il vaut mieux pour vous être privé d'un de vos membres que d'être jetté tout entier dans l'enfer.* Il faut donc quitter cet œil & cette main qui vous ſcandaliſe & qui vous eſt une occaſion de chute, ou vous réſoudre à être précipité dans l'enfer. Y a t-il à balancer ? Et toutes les fois que la peine éternelle eſt attachée à l'infraction d'un précepte, n'eſt-il pas évident que l'obligation qu'il nous impoſe eſt indiſpenſable ? Février 8.

II. POINT. *Cette obligation ne peut être élu-*

dée par aucun prétexte. C'eſt ce que vous devez conclure de ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Si votre œil ou votre main vous ſcandaliſe, arrachez l'un, coupez l'autre, & les jettez loin de vous.* Car ce précepte ne doit pas ſans doute être pris à la lettre. Jeſus-Chriſt ne prétend pas nous obliger à une mutilation extérieure qui ſeroit contraire à ſa Loi. Quel eſt donc le véritable ſens de ces paroles ? Le voici. Les objets qui ſont pour vous une occaſion prochaine de péché, ne ſçauroient vous être plus chers & plus précieux, ni vous paroître plus utiles & même plus néceſſaires que votre œil & que votre main ; cependant vous devez vous en ſéparer, quoi qu'il en puiſſe couter à votre amour propre.

Février 8.

XL. MEDITATION.

Sur l'illuſion des prétextes dont on s'autoriſe pour ne pas quitter l'occaſion du péché.

I. POINT. *CES prétextes ſont 1°. des prétextes d'intérêt.* Quoi ! faut-il que je renonce pour toujours à un commerce qui m'eſt utile & avantageux, qui me paroît même abſolument néceſſaire pour le progrès, ou pour l'établiſſement de ma fortune ? Vain prétexte. Vous n'avez rien qui vous ſoit plus précieux & plus néceſſaire que le ſalut de votre ame. Suis-je donc obligé d'affliger ſenſiblement des perſonnes qui m'ont rendu des ſervices eſſentiels, & à qui les loix de la probité & de

Février 9.

l'honneur, auſſi ſacrées que celles de la Religion m'obligent de témoigner une éternelle reconnoiſſance ? Illuſion manifeſte. Il n'y a, ni ne peut y avoir aucun bienfait, aucune reconnoiſſance qui vous engage au préjudice de votre ſalut. Février 9.

II. POINT. 2o. *Des prétextes de bienſéance.* Ce changement, dit-on, cette rupture, cette ſéparation, fera parler le monde. Prétexte frivole. Si les liaiſons ont été publiques & ſcandaleuſes, le ſcandale ne peut plus être réparé que par l'éclat de la ſéparation ; & ſi elles ne l'étoient pas, le monde pourroit-il parler de ce qu'il ignore ? Mais j'ai promis & j'ai tiré promeſſe qu'il n'y auroit plus rien de criminel dans cette ſociété. Prétention chimérique. Tant que ce ſera la même occaſion, ce ſera toujours le même déſordre.

XLI. MEDITATION.

Sur le bonheur des Juſtes.

I. POINT. *CE bonheur des Juſtes ne conſiſte pas à être exempt des peines & des chagrins de la vie ;* puiſque 1o. l'expérience nous apprend qu'ils en éprouvent quelquefois d'auſſi grandes & même de plus grandes que les Pécheurs ; 2o. puiſque nous les voyons tous les jours enveloppés avec les pécheurs dans les malheurs publics, tels que les maladies, la famine & la guerre, les incendies & les naufrages. 3o. Jeſus-Chriſt, loin de leur promettre, qu'ils ſeront exempts de peines & d'afflic- Février 10.

tions en ce monde, leur annonce au contraire qu'ils paſſeront leur vie dans les ſouffrances. *Vous pleurerez & vous ſerez affligés*, dit-il à ſes Diſciples, *mais le monde ſe réjouira.*

Février 10.

II. POINT. *En quoi conſiſte donc le bonheur des Juſtes ?* Il conſiſte, 1o. en ce que Dieu leur donne une force & un courage proportionné à la grandeur des maux qu'ils ſouffrent ; 2o. en ce qu'ils ſont ſoutenus par l'eſpérance d'un heureux avenir. C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt ajoute : *Mais votre triſteſſe ſera changée en joie.* Leur bonheur preſent eſt donc fondé ſur leur conſolation future, ſans être exempts de peine & d'affliction. Ils ſont véritablement heureux, parce que ſoutenus par l'eſpérance Chrétienne, ils regardent leurs maux comme le gage de la félicité qui leur eſt promiſe ; ſelon cette parole : *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils ſeront conſolés.* Nous oublions, ou pour mieux dire, nous déſavouons en quelque ſorte ces grandes vérités toutes les fois qu'il nous arrive de nous plaindre & de murmurer dans nos peines.

XLII. MEDITATION.

Sur ce qu'un Chrétien doit penſer des richeſſes & des grandeurs du monde.

I. POINT. *Il ne doit pas les eſtimer, par ce qu'elles ſont en elles-mêmes.* Ce ſeroit en juger comme les mondains qui regardent ceux qui poſſedent ces frivoles avantages comme des ames privilégiées. C'eſt ce préjugé qui fait

Février 1.

que

que la plupart des grands croient être des eſpeces de divinités pour qui tous les autres hommes ſont obligés de ſe ſacrifier. Idée fauſſe & pernicieuſe qui a fait dans tous les tems le malheur du genre humain, & qui n'eſt pas moins contraire aux lumieres de la raiſon qu'aux principes de la Religion & aux vrais ſentimens de la nature. Février 11.

II. POINT. *Un Chrétien n'eſtime les richeſſes & les grandeurs du monde que par le bon uſage qu'on en fait* : il ne regarde pas un pauvre comme le rebut du ciel, parce qu'il eſt le *rebut du monde* ; il ne juge pas de la différence des conditions par leur éclat apparent, mais par leur uſage. La pauvreté ſanctifiée par la vertu, lui paroît infiniment préférable aux richeſſes dont on abuſe ; & il ne croit pas un homme digne de ſon eſtime pour être né ou pour ſe trouver dans la grandeur & dans l'opulence, s'il ne ſait pas les employer utilement pour le bonheur des hommes & pour ſon ſalut.

XLIII. MEDITATION.

Sur l'affaire du ſalut.

I. POINT. C'EST la plus *eſſentielle & la plus importante que nous puiſſions avoir en ce monde.* Tout le reſte paſſe, tout le reſte finit ; notre vie elle même n'eſt qu'un ſonge qui doit diſparoître à la premiere lueur du grand jour de l'éternité. Chaque moment qui s'écoule nous en approche, & nous conduit à l'entrée du Ciel ou de l'enfer. D'un côté nous Février 12.

Février 12. ſommes attirés par les plus magnifiques promeſſes & les plus glorieuſes eſpérances ; effrayés de l'autre par les plus terribles menaces. Quoi de plus digne de nos ſoins & de nos réflexions qu'une éternité heureuſe ou malheureuſe ! *Que ſert à l'homme*, dit le Sauveur, *de gagner tout le monde, s'il vient à perdre ſon ame* ? Y penſe-t-on ? Y ai je penſé juſqu'ici autant que le mérite une affaire qui doit néceſſairement avoir de ſi grandes ſuites ?

II. Point. *L'affaire du ſalut, eſt celle de toutes qui eſt la plus negligée.* On s'occupe ſérieuſement des affaires du monde ; on travaille, on s'agite, on ſe donne de grands mouvements pour les faire réuſſir : on y penſe, on en parle continuellement, & l'on oublie, on néglige l'affaire du ſalut. Ah ! ſi l'on vouloit peſer dans une juſte balance, les biens de la vie préſente & ceux de la vie future, que l'on ſeroit honteux de placer ſi mal ſes ſoins & ſes travaux, & d'employer toutes les forces de ſon eſprit & de ſon corps pour acquérir des biens que la mort nous ravit pour toujours, ſans ſe mettre en peine d'obtenir cette *meilleure portion*, cet héritage céleſte, *qui ne ſauroit nous être ôté* !

XLIV. MEDITATION.

Sur les affaires du monde comparées à celles du ſalut.

Février 13. I. Point. *Les plus grandes affaires du monde paroiſſent vaines & mépriſables, quand*

on les compare avec celles du salut. Il y a des objets qui frapent la vue quand on les considere en eux mêmes, & qui deviennent imperceptibles quand on les compare à d'autres qui les surpassent en grandeur ; la plus longue durée du tems, comparée avec l'éternité, ne paroît qu'un instant. La terre entiere ne paroît qu'un atôme, quand on réfléchit sur la vaste étendue du firmament qui l'environne. Ainsi toutes les entrepriſes humaines ne sont rien par rapport à notre salut. Ces affaires si grandes & si considérables ne nous paroissent plus que des jeux d'enfans qui ne méritent de nous occuper qu'autant que le devoir nous y attache, & que le salut de notre ame y est intéressé. Février 13.

II. POINT. *Il dépend moins de nous de réussir dans les affaires du monde, que dans celle de notre salut.* Une infinité de circonstances imprévues & inévitables déconcertent nos projets ; mille contrariétés qu'enfantent les passions des hommes, s'opposent à l'exécution de nos desseins ; les maux que nous craignons nous arrivent, les biens que nous desirons nous échappent. La seule affaire du salut se traite uniquement entre Dieu & l'homme : Dieu qui l'attire par sa grace, & qui récompense jusques à ses desirs ; & l'homme, qui peut toujours suivre l'attrait de cette grace pour se donner à Dieu. Quand je veux être riche, disoit Saint Augustin, je ne laisse pas de gémir dans la pauvreté : quand je veux être élevé, mon ambition n'empêche pas que je ne rampe dans la poussiere. Mais pour vous posséder éternellement, ô mon Dieu ! je n'ai

qu'à le vouloir ſincérement & vous le deman-
Février 13. der humblement pour y parvenir.

XLV. MEDITATION.

Sur deux regles qu'un Chrétien doit toujours obſerver pour faire ſon ſalut dans le monde.

Février 14. I. Point. *La premiere eſt de préférer le ſoin de ſon ſalut à celui des affaires du monde, lorſque ces deux ſortes de ſoins ſont incompatibles.*

Si l'affaire qu'on vous propoſe ſe trouve être incompatible avec le ſoin de votre ſalut, ſi elle vous en détourne, ſi vous ne pouvez l'entreprendre ou y donner les mains ſans commettre une infinité de fraudes & d'injuſtices, de violences & de cruautés, quelque avantageuſe qu'elle puiſſe être, il faut y renoncer. Ce ſeroit préférer le monde à Dieu, les avantages du ſiecle à ceux de l'éternité, & les intérêts de la terre au ſalut de votre ame, que d'y travailler, d'y participer, de l'appuyer de votre pouvoir ou de votre nom.

II. Point. *La ſeconde eſt de rapporter à ſon ſalut tous les ſoins que l'on prend pour les affaires du monde.* Faut-il pour travailler efficacement à ſon ſalut, renoncer tout à fait au ſoin des affaires du monde ? Non, puiſque le ſoin même de votre ſalut vous oblige de ne pas négliger celles dont vous êtes chargé par votre état. Vous devez donc vous y appliquer ; elles vous ſerviront même à votre ſalut, ſi vous rapportez votre application à Dieu. Si vous

ne cherchez dans toutes vos actions qu'à lui obéir & à lui plaire, par-là vos différents travaux n'auront qu'une même fin, & ne feront ensemble qu'une seule & unique affaire avec celle de votre salut. Février 14.

XLVI. MEDITATION.

Sur les actes propres de la Charité Chrétienne.

I. POINT. LEs uns sont intérieurs & les autres extérieurs. *Les actes intérieurs de la Charité Chrétienne*, sont 1°. une joie sincére du bonheur & de la prospérité de son prochain, & un chagrin réel de ses souffrances & de ses afflictions: 2°. Une forte inclination à interpréter, le plus favorablement qu'il est possible, ses discours & ses actions, à moins qu'ils ne soient évidemment répréhensibles: 3°. Une prompte disposition à supporter ses défauts & à se réconcilier avec lui quand il vous a offensé: 4°. Enfin, une si grande affection, que l'on soit prêt quand les circonstances l'exigent, de donner sa vie pour ses freres & de se sacrifier soi-même pour procurer leur salut. Février 15.

II. POINT. *Les actes extérieurs*, sont 1°. une douceur & une complaisance habituelle dans le commerce de la vie, hors les cas où cette complaisance portée à l'excès: pourroit nous en rendre coupables: 2°. Une extrême retenue dans nos discours, pour ménager, autant qu'il est possible, la réputation de nos freres:

Février 15. 3o. Une libéralité prompte & généreuſe, qui n'épargne rien pour les ſoulager dans leurs beſoins, & pour les conſoler dans leurs peines. Tel eſt le commandement nouveau que Jeſus-Chriſt nous a donné dans ſon Evangile. Telles ſont les marques auxquelles il a dit que l'on reconnoîtroit ſes Diſciples.

XLVII. MÉDITATION.

Sur les péchés d'habitude conſidérés dans leur origine.

Février 16. I. Point. *Ils commencent par des fautes légeres dont on ne ſe fait aucun ſcrupule.* On a été élevé dans les ſentimens de la piété ; on conſerve quelque tems la grace & l'innocence de ſon baptême ; la ſeule ombre des péchés qui la détruiſent, faiſoit horreur ; on craignoit de les commettre ; on n'oſoit pas même y penſer. Mais qu'arrive-t-il ? On commence d'abord par ſe permettre les fautes légeres ? on ne craint plus tant de s'écarter des *droits ſentiers de la juſtice* : on ne voudroit pas encore les quitter tout-à-fait, ni les perdre entiérement de vue, mais on s'accoutume à s'en éloigner, pourvu que les écarts ne nous paroiſſent pas conſidérables. Voilà ce que l'on peut appeller l'enfance & l'origine des péchés d'habitude, de ces vices affreux qui conduiſent à l'impénitence finale, & qui nous font perdre la grace de Dieu ſans retour.

II. Point. *Ces fautes légeres multipliées, diſpoſent inſenſiblement à de plus grandes.* On

n'arrive pas tout-à-coup au comble de l'iniquité, mais on y monte par degrés. On se relève d'abord de ses premieres chûtes ; mais on retombe ensuite, & elles deviennent de jour en jour plus fréquentes. Par-là on s'enhardit peu à peu, & l'on se familiarise avec des actions dont la seule pensée nous auroit effrayé dans les jours de notre innocence. Jouissez-vous encore de ce précieux trésor ? Veillez sans cesse pour le conserver. Avez-vous eu le malheur de le perdre par le péché ? Travaillez au plutôt à le recouvrer par la pénitence. Bannissez à jamais ce péché de votre cœur : s'il vient à y prendre racine, combien sera-t-il difficile de l'en arracher !

Février 16.

XXVIII. MEDITATION.

Sur les péchés d'habitude considérés dans leurs progrès.

I. Point. *Les pechés griefs passent bientôt en habitude.* Elle n'est pas long-tems à se former. On s'accoutume plus aisément au vice qu'à la vertu ; celle-ci combat toutes les inclinations de la nature, & l'autre flatte tous ses penchants. Celle-ci ne trouve en nous que des résistances, l'autre n'y rencontre que des facilités. Faut il s'étonner des progrès rapides que la plupart des hommes font en peu d'années dans la carriere du vice. Hélas, dit Saint Augustin, j'étois si jeune, & cependant j'étois déja un si grand pécheur : *tantillus puer, & tantus peccator !*

Février 17.

Février 17.

II. POINT. *Force de cette habitude.* Elle donne au pécheur une ſi grande facilité à ſuivre ſes mouvements, qu'il ne peut, ſans une peine extrême, ſe défendre de ſes impreſſions ; & quand elle eſt profondément enracinée, elle devient un principe dominant qui exerce un empire preſque abſolu ſur toutes ſes actions : c'eſt en quelque ſorte une nouvelle nature. On lui obéit ſans peine & preſque ſans réflexion. C'eſt un arbre qui a été ſi longtems plié, que l'on ne peut, ſans un effort extraordinaire, le rétablir dans ſon premier état. L'*Ethiopien*, dit l'Ecriture, *peut-il changer ſa peau, & le Léopard ſes taches ? Comment donc pourriez-vous faire le bien, vous qui êtes accoutumé à mal faire ?*

XLIX. MEDITATION.

Sur les péchés d'habitude conſidérés dans leur fin.

Février 18.

I. POINT. *Ils conduiſent à l'endurciſſement.* La conſcience ſe tait, Dieu nous abandonne, le remords s'évanouit ; l'oubli de Dieu, l'oubli de ſoi-même, ont pris la place de la raiſon & de la pudeur. On en vient juſques à s'endurcir dans le crime, juſques à l'aimer & l'approuver dans les autres : juſques à perdre toute idée & tout ſentiment de vertu.

II. POINT. *Cet endurciſſement conduit à l'impénitence finale.* Et comment n'y conduiroit-il pas, puiſqu'il nous fait rompre en quelque ſorte tout commerce avec Dieu, puiſqu'il

nous rend insensibles aux invitations de sa grace, supposé qu'il daigne encore jetter sur nous quelque regard de miséricorde, & qu'il ne punisse pas cet affreux enchaînement de crimes & de désordres par un aveuglement qui ne peut plus être guéri sans un coup du Ciel, sans un miracle de la grace ? Il falloit arrêter le mal dans son principe, & ne pas lui laisser le temps de prendre racine, *principiis obsta.* Il falloit combattre l'ennemi lorsqu'il étoit encore foible, & ne pas attendre qu'il fût devenu assez fort & assez puissant pour paroître invincible. Février 18.

L. MEDITATION.

Sur l'état d'une ame qui conserve encore la grace du Bapteme.

I. Point. *Elle doit craindre de la perdre.* Il ne faut qu'une pensée, un desir, un regard, une parole contraire à la Loi de Dieu pour nous ravir un bien si précieux. *Nous le portons*, dit Saint Paul, *dans des vases d'argile.* Le péché se présente par-tout à notre cœur, & il prend mille formes différentes pour nous séduire. Vous devez donc toujours veiller & toujours craindre. Février 19.

II. Point. *Cette perte est difficile à réparer.* 1°. L'innocence une fois perdue n'est jamais parfaitement réparée : on peut être pénitent ; mais cette qualité-là même prouve que l'on a cessé d'être juste : la blessure est guérie ; mais la cicatrice demeure. 2°. Il est rare qu'un pé-

Février 19. ché une fois commis ne ſoit pas bientôt ſuivi d'un autre. Ce ſeroit une illuſion de croire que l'on puiſſe ſe preſcrire à ſoi-même quelques bornes dans le mal, & pécher, pour ainſi dire, *avec poids & meſure*. Quel homme eſt aſſez maître de ſoi-même pour retenir ſes paſſions, en leur diſant : *Vous viendrez juſques-là, mais vous n'irez pas plus loin ?* Dès qu'on leur cede un ſeul point, on en devient plutôt l'eſclave que l'on n'eſt en état de leur commander.

LI. MEDITATION.

Sur le péché de ſcandale.

Février 20. I. POINT. *CONSIDEREZ-LE d'abord en lui-même. Il n'eſt pas poſſible*, dit le Sauveur, *qu'il n'arrive des ſcandales, mais malheur à celui par qui ils arrivent*; parce que 1°. il commet un péché directement oppoſé à la rédemption de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il fait périr des ames que ce Dieu Sauveur a rachetées de ſon ſang; 2°. il devient en quelque ſorte le ſuppôt, l'organe & le miniſtre du Démon, qui a été dès le commencement l'ennemi & *l'homicide de nos ames*. Remarquez que pour commettre ce péché, il n'eſt nullement néceſſaire d'avoir un deſſein formel & prémédité de les pervertir; il ſuffit que l'on s'apperçoive que nos paroles & nos actions pourront les détourner de la voie du ſalut : ſi ce motif ne vous arrête pas, vous êtes chargé devant Dieu de toute l'horreur & de tout l'iniquité du péché de ſcandales

II. POINT. *Considérez le dans ſes ſuites.* Il vous rend reſponſable de tous les péchés dont il eſt la cauſe, puiſqu'ils n'euſſent pas été commis ſans le ſcandale que vous avez donné. Qui pourroit en imaginer le nombre ! Qui pourroit découvrir toute l'étendue de cette funeſte propagation d'iniquité qui ſe tranſmet quelquefois juſqu'aux ſiecles à venir, juſqu'à la poſtérité la plus reculée ! Février 20.

LII. MEDITATION.

Sur le péché de ſcandale conſidéré dans ceux qui ſont ſpécialement obligés d'édifier le prochain par leurs bons exemples.

I. POINT. *Ils pechent plus grievement.* Ainſi un homme public, un homme conſtitué en dignité, & que ſon rang & ſon état expoſe continuellement aux yeux du monde, péche plus griévement qu'un particulier par le ſcandale de ſa conduite, parce que l'impreſſion en eſt plus forte & les effets plus étendus Un pere, une mere, qui inſpirent à leurs enfants du mépris pour la Religion & pour ſes ſaintes pratiques ; un Maître qui rend ſes Domeſtiques témoins ou complices de ſes déſordres, ſont plus coupables que d'autres par le ſcandale de leurs diſcours & de leurs actions, parce qu'ils ſe ſervent pour la deſtruction des ames d'un pouvoir que Dieu ne leur a donné que pour leur édification. Février 21.

Février 21. II. POINT. *ils ſont obligés d'expier leur péché par une réparation plus éclatante.* Les péchés ſecrets peuvent être expiés par une pénitence ſecrette. Mais quand ils ont été publics & ſcandaleux, ils ne peuvent plus être réparés que par une pénitence connue & publique. Il faut que ceux que vous avez perverti par vos mauvais exemples, apprennent de vous à ſe repentir de leurs péchés, comme ils en ont appris à les commettre. Hélas! tous ceux qui vous ont ſuivi dans vos égarements ne vous imiteront pas dans votre pénitence. On trouve plus aiſément des imitateurs & des diſciples dans le vice que dans la vertu; & il vous reſtera toujours de quoi pleurer amérement ſur des ſcandales dont la réparation ne ſera jamais entiérement parfaite.

LIII. MEDITATION.

Sur la trop grande facilité à prendre le ſcandale.

Février 22. I. POINT. *ON ne doit jamais s'autoriſer du ſcandale qu'on nous donne pour l'imiter.* Il n'y a que des ames foibles & mal affermies dans les ſentiments de la vertu, qui cherchent à s'autoriſer des ſcandales que l'on voit dans le monde. Un vrai Chrétien, un Chrétien fidele ne ſe regle & ne ſe conduit que par la Loi de Dieu & les maximes de l'Evangile; tout ce qui s'en écarte lui paroît condamnable, & il y renonce. Il ne s'arrête pas à l'exemple, il ne conſulte que la regle; & s'il fait attention

aux égarements des pécheurs, c'eſt toujours pour les plaindre & jamais pour leur reſſembler. Février

II. POINT. *On ne doit pas ſe ſcandaliſer aiſément de la conduite des autres pour les blâmer.* Evitez donc les excès d'une piété critique & chagrine qui ſe ſcandaliſe de tout. Ne jugez point vos freres ſans néceſſité, & ne cherchez point à relever malignement des fautes qui échappent à leur fragilité & qui ne ſont pas toujours un effet de leur malice. Craignez ſur-tout d'appercevoir *une paille dans l'œil de votre prochain*, tandis que vous avez dans le votre *une poutre* que vous *n'appercevez pas.* 22.

LIV. MEDITATION.

Sur les ſcandales que donnent quelquefois les perſonnes conſacrées à Dieu.

I. POINT. *Ils ne doivent point affoiblir notre reſpect pour la Religion.* Il eſt vrai que *la concupiſcence des yeux, la concupiſcence de la chair & l'orgueil de la vie* pénetrent quelquefois juſques dans *le lieu ſaint* : les paſſions humaines, ſi elles ne ſont réprimées, viennent à bout de corrompre *le ſel de la terre*, & de plonger dans les ténebres du péché ceux qui doivent être la *lumiere du monde.* Les impies en triomphent, & ils en concluent que la piété n'eſt qu'un maſque trompeur & la Religion une chimere. Le vrai fidele en juge différemment ; il diſtingue ſagement ce qui vient de Dieu & ce qui vient de l'homme ; il ſait que ce qui vient de l'homme Février 23.

Février 23. n'eſt ſouvent que foibleſſe & déréglement ; & que ce qui vient de Dieu eſt toujours pur, toujours ſaint, toujours reſpectable.

II. POINT. *Ils doivent nous inſpirer une crainte ſalutaire*, à la vue de ces déplorables effets de la fragilité humaine. Le vrai Fidele ſe dit à lui-même : Si des hommes ſpécialement conſacrés à Dieu, ſont ſujets à tant de foibleſſes, *ecce qui ſerviunt ei non ſunt ſtabiles* ; s'il apperçoit l'iniquité juſques dans ſes Anges, *& in Angelis ſuis reperit pravitatem* que n'ai-je pas à craindre pour mon ſalut, moi dont la vertu chancelante & mal aſſurée ſe trouve expoſée au milieu du monde, à tant de périls & de tentations différentes.

LV. MEDITATION.

Sur l'édification du prochain.

Février 24. I. POINT. C'EST un devoir directement oppoſé au péché de ſcandale. *On doit l'édification à tout le monde*, puiſqu'un Chrétien eſt obligé d'édifier ſon prochain par de bonnes œuvres & par une pratique conſtante, réguliere & uniforme de toutes les vertus Chrétiennes. C'eſt par-là qu'il devient *la lumiere du monde* ; c'eſt par-là qu'il accomplit ce précepte de Jeſus-Chriſt : *Que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre pere qui eſt dans le Ciel.*

II. POINT. *On doit craindre de perdre le mérite de l'édification par l'amour de la vaine*

gloire. *Prenez garde*, dit le Sauveur, *de faire vos bonnes œuvres, devant les hommes, pour en être regardé*; car si vous vos proposiez une pareille fin, vous en perdriez tout le mérite. Il y a même certaines œuvres particulieres que la grace peut vous inspirer & que vous devez dérober à la vue des hommes, dans la crainte que votre amour-propre se trouvant trop flatté & trop satisfait de la gloire qui vous en revient, cette gloire frivole & passagere, ne soit votre unique récompense, *sit eleemosyna tua in abscondito.* Il y a donc des œuvres que l'on doit montrer aux hommes par l'obligation de les *édifier*, & d'autres qu'il est à propos de leur cacher, par la crainte de nous perdre & de nous détruire nous-mêmes.

Février 24.

LVI. MEDITATION.

Sur le renoncement au monde.

I. Point. *Il y a un monde auquel tout Chrétien est obligé de renoncer* C'est ce monde pour lequel Jesus-Christ n'a point voulu prier, *non pro mundo rogo*; c'est ce monde dont Satan est le maître & le souverain, *princeps hujus mundi.* Il n'est pas difficile à connoître, il est par-tout où regne l'ambition, l'avarice, l'impiété, la molleſſe & la volupté. Voilà le monde auquel tout Chrétien est obligé de renoncer; 1°. par les engagements de son Baptême; 2°. par ce précepte marqué dans l'Epitre de Saint Jean : *Nolite diligere mundum*, n'aimez point le monde.

Février 25.

Février 25. II. POINT. *Comment peut-on s'acquitter de cette obligation quand on vit dans le monde?* Il eſt certain que l'on peut renoncer au monde ſans ſe retirer dans une ſolitude. L'Apôtre Saint Jean ne nous ordonne pas de *quitter* le monde, mais il nous défend de *l'aimer.* On s'acquitte donc de cette obligation en menant une vie différente de celle des mondains, en déteſtant au fond de ſon cœur leurs vices, leurs fauſſes maximes, leurs erreurs & leurs préjugés. Joſeph s'en acquittoit dans la Cour de Pharaon en ſervant fidélement le Dieu de Jacob au milieu d'un peuple idolâtre. Eſther s'en acquittoit dans la Cour d'Aſſuérus en diſant : *Tu ſcis neceſſitatem meam.* Je gémis, ô mon Dieu, de la néceſſité qui m'oblige à vivre au milieu d'un monde qui ne ceſſe de vous offenſer.

LVII. MEDITATION.

Sur le détachement des biens de ce monde.

Février 26. I. POINT. *Il eſt néceſſaire pour notre ſalut. On ne peut ſervir deux Maîtres à la fois.* Par conſéquent ſi l'on s'attache aux biens de ce monde, on n'eſt plus attaché à Dieu ; car il ne s'agit pas ici d'un ſervice extérieur, mais d'un ſervice intérieur d'attache & d'affection. Le Juſte, en paroiſſant agir & travailler pour les biens de ce monde, ne ſert proprement que Dieu ; il n'agit, il ne travaille que pour lui plaire. Le Pecheur au contraire qui s'attache uniquement aux biens

de ce monde n'agit, & ne travaille que pour les obtenir. Il n'eſt donc plus attaché à Dieu, & dès-lors il ſe perd, il s'égare, il renonce à ſon ſalut. Février 26.

II. POINT. *Ce détachement eſt néceſſaire pour notre tranquillité.* Qu'eſt ce qui porte le trouble & la déſolation dans le cœur des mondains? La perte & la privation des biens de ce monde. Ils ne ſont jamais contents, jamais raſſaſiés, parce qu'ils n'en ont jamais aſſez au gré de leurs deſirs; & lorſqu'ils vous parlent avec confiance, ils ne vous entretiennent que de leurs malheurs, de leurs inquiétudes & de leurs chagrins. Heureuſe au contraire une ame entiérement détachée des faux biens de ce monde. Elle en ſouffre la privation ſans douleur & la perte ſans regret, parce que Dieu lui reſte, & que ce Dieu eſt le centre de tous ſes deſirs & l'unique objet de ſon attachement.

LVIII. MEDITATION.

Sur les faux deſirs du ſalut.

I. POINT. *LEs uns ſont des deſirs vagues & indéterminés qui demeurent ſans effet.* On dira bien : Je veux faire mon ſalut ; il eſt temps d'y penſer ; je veux m'occuper ſérieuſement de l'unique néceſſaire, mais on ne dira pas : Il faut donc que je mette dès aujourd'hui plus d'ordre & plus de regle dans mes occupations, que je fixe un temps pour la priere, un temps pour le travail & pour tous les autres devoirs de mon état. Il faut donc que je profite de telle Février 27.

Février 27. ou telle occaſion pour ſanctifier ma vie par de bonnes œuvres ; que je renonce pour toujours à ce péché ; que je m'applique à déraciner cette habitude vicieuſe. On veut ſon ſalut en général, ſans vouloir prendre les moyens néceſſaires & particuliers qui nous y conduiſent.

II. POINT. *Les autres ſont des deſirs bornés dans le choix des moyens que l'on doit prendre pour faire ſon ſalut.* Ces moyens ſont fort étendus, puiſqu'ils conſiſtent 1°, dans la pratique de tous les devoirs : 2°, dans l'aſſemblage de toutes les vertus chrétiennes : 3°, dans l'éloignement de tous les péchés & de tous les vices. Or, que font la plupart des hommes ? Ils ne s'attachent, pour faire leur ſalut, qu'aux devoirs qui les gênent le moins, qui ſont les plus conformes à leur caractere & à leur humeur ; & ils ſe diſpenſent des autres. Ils ne font pas réflexion qu'une obéiſſance imparfaite à la Loi de Dieu, ne nous rend pas dignes du Ciel, parce qu'il ſuffit d'y mettre une ſeule exception pour en être indigne.

LIX. MEDITATION.

Sur l'Amour-propre.

Février 28. I. POINT. *L'Amour-propre nous rend attentifs & clairvoyants ſur les défauts des autres.* 1°, *Attentifs* : on ne s'arrête preſque pas aux qualités louables qu'ils peuvent avoir. On ne s'occupe qu'à remarquer leurs défauts, & l'on n'épargne ni ſoins, ni recherches pour les con-

noître. On peut ſçavoir tout ce qu'il y a de répréhenſible dans leur conduite, parce que l'on s'imagine que ce qui peut noircir leur réputation, eſt comme une ombre qui ſert à augmenter l'éclat de la nôtre. Février 28.

2°. *Clair-voyants* : On ne manque jamais de fineſſe & de pénétration quand il s'agit de connoître les défauts d'autrui. Notre amour-propre eſt un habile maître qui ne nous laiſſe rien ignorer de ce qu'il croit pouvoir tourner à ſon avantage. Mais cette attention, cette application maligne aux défauts du prochain, eſt un péché contre la charité qui fournit un aliment continuel à nos médiſances, & qui nous porte ſans ceſſe à provoquer & à autoriſer les médiſances des autres.

II. POINT. *L'amour-propre nous rend aveugles ſur nos propres défauts.* Et cet aveuglement va au point de nous faire blâmer dans les autres des fautes & des excès que nous commettons tous les jours. On entend un avare déclamer contre l'avarice ; un diſſipateur crier contre les folles dépenſes : *Attende tibi :* Ah ! penſez à vous, ſongez à vous-même, & priez le Seigneur de vous rendre auſſi attentif & auſſi éclairé ſur vos propres défauts, que la malignité de l'amour-propre a coutume de l'être ſur ceux des autres.

LX. MEDITATION.

Sur la ſévérité de nos jugements à l'égard du prochain.

Février 29. I. POINT. *NOUS le jugeons ſouvent avec trop de ſévérité.* Nous avons preſque toujours deux poids & deux meſures : l'une pour le prochain, & l'autre pour nous-mêmes. S'agit-il de le condamner ? nous ſommes inexorables ſur ſes moindres défauts. Notre malignité naturelle les groſſit à nos yeux, & nous ne faiſons pas réflexion qu'en jugeant nos freres avec tant de rigueur, nous préparons contre nous mêmes, un jugement rigoureux qui ſera bien plus terrible pour nous, que le nôtre ne l'eſt pour eux, puiſque Jeſus-Chriſt a dit : *Vous ſerez jugé comme vous aurez jugé les autres.*

II. POINT. *Nous nous jugeons nous mêmes avec trop d'indulgence.* 1°, Parce que nous ignorons nos défauts, & qu'au lieu d'écouter la voix de notre conſcience qui nous les reproche, nous n'écoutons que celle de notre amour-propre qui nous les déguiſe : 2°, parce que ſi nous ne pouvons nous empêcher de les entrevoir, nous ne manquons jamais de vains prétextes pour les ériger en vertus. L'avare ſe perſuade qu'il ne paſſe pas les bornes d'une ſage économie, & le diſſipateur croit mériter la gloire d'une ame noble & généreuſe. Soyons toujours en garde contre des illuſions ſi communes & ſi dangereuſes, & prions le Seigneur

de les diſſiper par la lumiere de ſa grace.

LXI. MEDITATION.

Sur l'amour déréglé de ſoi-même.

I. POINT. *IL eſt naturel de s'aimer ſoi-même*, & Dieu ne le défend pas, puiſque c'eſt un ſentiment qu'il a lui-même imprimé dans notre ame; mais il faut regler cet amour : *Celui qui ne s'aime que pour la vie preſente, eſt ennemi de ſoi même;* il ne paroît occupé que de ſon bonheur, de ſes intérêts, de ſes plaiſirs & de ſes amuſemens; mais au fond il s'éloigne à chaque inſtant du véritable centre de ſa félicité; il devient lui-même l'auteur & l'inſtrument de ſa ruine; il creuſe de ſes propres mains, le précipice affreux où il doit être englouti & tourmenté pour l'éternité. La haine la plus furieuſe & la plus envenimée, pourroit-elle jamais lui ſouhaiter & lui faire ſouffrir en ce monde des maux comparables à ceux qu'il ſe prépare en l'autre! Mars.

II. POINT. *Le vrai Chrétien ne s'aime que pour la vie future.* Il eſt ſans ceſſe en guerre avec lui-même pour combattre les inclinations vicieuſes de la nature. Il ſe gêne, il ſe mortifie pour obſerver la Loi de Dieu : il embraſſe avec ardeur tout ce qu'elle lui commande; il s'interdit tout ce qu'elle lui défend. Quelle fureur, diſent les mondains! quelle haine incompréhenſible de ſoi-même peut porter un homme à vivre dans une pareille contrainte! Leur ſurpriſe eſt une marque de

Mars. 1. leur aveuglement : ils ne voyent pas que ce Juſte qui travaille pour ſon bonheur à venir, entend bien mieux ſes véritables intérêts que ceux qui ne s'aiment eux mêmes que pour le temps preſent.

LXII. MEDITATION.

Sur l'amour de la vie.

Mars. 2. I. Point. *Il eſt permis à un Chrétien d'être attentif à la conſervation de ſa vie ;* il y eſt même obligé, puiſque Dieu la lui donne pour l'employer à ſon ſervice & à ſa gloire juſqu'à ce qu'il en marque lui-même les bornes par des accidents qu'il aura permis ou ordonné dans les conſeils de ſa ſageſſe. Ne doutez donc pas qu'il ne condamne & qu'il ne puniſſe un jour très ſévérement ceux qui ne ſe font aucun ſcrupule d'altérer conſidérablement leur ſanté & d'abréger leurs jours pour prolonger, pour varier, & pour multiplier leurs plaiſirs.

II. Point. *Il n'eſt pas permis à un Chrétien d'aimer la vie pour ſatisfaire ſes paſſions.* Vous aimez la vie pour elle même & ſans aucun retour vers le Dieu qui vous l'a donnée ; vous l'aimez à cauſe des plaiſirs dont vous jouiſſez ; vous l'aimez parce que vous ne connoiſſez point d'autre bonheur que celui des ſens : vous l'aimez, & cet amour étouffe dans votre cœur les ſentiments de la foi, le deſir & l'eſpérance de la vie éternelle. Votre amour pour la vie eſt donc exceſſif & déſordonné ; il vous empêche de deſirer les biens de la vie

future, & par là il vous rend indigne de les posséder. — — Mars. 2.

LXIII. MEDITATION.

Sur la crainte de la mort.

I. POINT. *UN Chrétien a de grandes raisons de craindre la mort.* Ce qui ne doit pas s'entendre de cette crainte honteuse, lâche & deshonorante, que l'on nomme proprement *la peur*, qui rend un homme tremblant & timide, lorsque sa vie est en péril; c'est une foiblesse indigne d'un homme. Il s'agit uniquement de cette crainte raisonnable & réfléchie, qui n'envisage la mort que par rapport à l'éternité où elle nous conduit: crainte qui n'est point incompatible avec le courage, parce qu'elle est toujours soumise à l'empire de la Religion & du devoir. Or, cette crainte de la mort est fondée sur la juste sévérité du jugement de Dieu qui la suit immédiatement & qui décidera de notre sort pour l'éternité. *Seigneur*, disoit le Roi Prophête, *si vous entrez en jugement avec votre Serviteur, qui pourra être justifié devant vous? Qui pourra soutenir les regards de votre justice?* — — Mars. 3.

II. POINT. *Usage de cette crainte.* Elle ne doit point nous rendre timides & irrésolus lorsqu'il faudra perdre ou exposer notre vie: elle ne doit servir qu'à nous engager à bien vivre; car si la mort n'est véritablement à craindre que parce qu'elle sera suivie d'un ju-

Mars. 3. gement ſi terrible & ſi redoutable, que ne dois-je pas faire pendant que je ſuis encore ſur la terre pour ſanctifier tous les jours de ma vie, pour expier mes péchés, & pour apaiſer la colere du ſouverain Juge !

LXIV. MEDITATION.

Sur le deſir de la mort.

Mars. 4. I. POINT. *UN Chrétien peut deſirer la mort* ; pour être plutôt avec Dieu, pour n'être plus expoſé à perdre ſa grace, pour être fixé dans un état immuable de juſtice & de ſainteté. Il peut la deſirer quand il penſe que nous n'avons point ſur la terre de Cité permanente, quand il regarde le Ciel comme ſa véritable patrie, & la Terre comme un lieu d'exil. C'eſt ce qui faiſoit dire au Prophête : *Hélas, que mon exil eſt long !* & à Saint Paul : *Qui me délivrera de ce corps de mort !*

II. POINT. *Ce deſir eſt contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, quand il n'eſt fondé que ſur le dépit & l'impatience* que nous cauſent, 1°. la privation des biens de ce monde ; 2°. les événements malheureux qui fruſtrent nos eſpérances & qui déconcertent les projets de notre ambition ; 3°. les déſagréments & les amertumes que nous reſſentons de la dureté de nos maîtres, ou de la malice de nos égaux ; 4°. le dégoût de la vie qui nous prend dans l'accablement des maladies que Dieu nous envoie ; 5°, des regrets trop ſenſibles & trop humains qui s'emparent de notre ame, & qui en

en abſorbent tous les mouvements, à la mort des perſonnes qui nous ſont cheres. Mars 4.

LXV. MEDITATION.

Sur le mépris de la vie.

I. POINT. UN vrai Chrétien doit mépriſer la vie : 1°. *Parce qu'il eſt diſciple de Jeſus-Chriſt.* Il s'eſt donné à lui par le Baptême ; il s'eſt engagé à l'écouter comme ſon maître, à le ſuivre comme ſon modele, à imiter ſes ſentiments lorſque ſon état ne lui permettroit pas de lui reſſembler par les mêmes actions : *Hoc ſentite in vobis quod & in Chriſto Jeſu.* Or, quel cas ce divin Sauveur a-t-il fait de ſa vie ? Ne l'a-t-il pas ſacrifiée, ne l'a-t-il pas prodiguée pour notre ſalut ? Quand *ſon heure fut venue*, balança-t-il un moment à y renoncer ? On ne pouvoit la lui ôter ; il falloit qu'il la donnât : *Ego pono animam meam à me ipſo.* La durée de la nôtre ne dépend pas de nous. Refuſerons nous de la ſacrifier pour un Dieu qui a ſacrifié la ſienne pour nous ? C'eſt le ſentiment que doit nous inſpirer le moindre regard jetté ſur l'image de ce divin Sauveur expirant ſur une croix. Mars 5.

II. POINT. 2°. *Parce qu'il a l'eſpérance de ſuivre Jeſus Chriſt dans ſa gloire.* Cette eſpérance eſt une des trois vertus fondamentales du Chriſtianiſme ; elle n'eſt donc pas moins néceſſaire que la foi & la charité ; & ſi elle nous manque, nous ne ſommes plus de véritables Chrétiens. Mais ſi nous l'avons, que

Mars. 5. *Joan. ch.* 12. doit nous paroître la vie préſente en comparaiſon de la vie future ? *Si quelqu'un m'aime, qu'il me ſuive*, diſoit le Sauveur, *& où je ſerai, là ſera auſſi mon Serviteur.* Nous irons donc après la mort régner dans le Ciel avec Jeſus Chriſt, nous participerons au bonheur infini & incompréhenſible de la Divinité ; une telle eſpérance ne ſuffira-t elle pas pour nous faire mépriſer une vie fragile & paſſagere, & pour fixer comme une ancre inébranlable notre cœur & nos deſirs à cette vie éternelle qui nous eſt promiſe ?

LXVI. MÉDITATION.

Sur la diſpoſition habituelle où les Chrétiens doivent être à l'égard de leur mort.

Mars. 6. I. POINT. *Ils peuvent la craindre ou la deſirer en certains momens, ſelon les différents points de vue dans leſquels ils l'enviſagent.* C'eſt ainſi qu'en ont uſé les Saints, qui ſont nos maîtres & nos modeles. Ecoutez Saint Paul : *Je me ſens preſſé des deux côtés*, diſoit-il aux premiers Fideles : *je deſire de mourir pour être avec Jeſus-Chriſt, ce qui eſt ſans comparaiſon le meilleur ; mais il eſt néceſſaire pour votre bien que je demeure encore ſur la terre.* Vous voyez qu'il balance, pour ainſi dire, entre le deſir & la crainte de la mort. Il la deſire *pour être avec Jeſus-Chriſt* ; il la craint, parce qu'il ne voudroit pas abandon-

Ep. ad Philip. c. 1.

ner le ſoin de l'Égliſe naiſſante. D'un côté il voudroit quitter la vie pour aller à Dieu ; de l'autre, il conſent à vivre pour le ſalut de ſes freres. Mars. 6.

II. POINT. *Notre diſpoſition habituelle doit être une ſoumiſſion entiere à la volonté de Dieu, pour la vie ou pour la mort* ; non-ſeulement pour la mort en elle-même, mais pour le genre de mort auquel il lui plaira de nous condamner ; non-ſeulement pour le genre de notre mort, mais pour le tems, pour l'âge, pour le jour & pour le moment où il voudra nous appeller à lui. *Soit que nous vivions ou que nous mourions*, diſoit Saint Paul, *nous ſommes toujours au Seigneu ; aucun de nous ne vit pour ſoi & ne meurt pour ſoi.* Quand nous vivons, nous ſommes à Dieu, parce que nous vivons pour lui dans ſa grace, & quand nous mourons, nous ſommes encore à lui, parce que nous mourons dans une ferme eſpérance de régner avec lui dans ſa gloire.

LXVII. MEDITATION.

Sur l'inquétude de l'avenir.

I. POINT. *Il y a un avenir dont nous ne devons point nous inquiéter.* C'eſt celui dont Dieu diſpoſe indépendamment de nous & ſans aucun concours de notre volonté : *Que m'arrivera-t-il*, diſent tous les jours les mondains ? *Serai-je heureux ou malheureux ? Tous mes jours ſont comptés ; quel en ſera le nombre, &c* ? Et s'ils conſultent quelquefois pour Mars. 7.

le ſçavoir, des Impoſteurs, des Prophêtes de menſonge, qui ſe jouent de leur crédulité, & qui les repaiſſent de leurs chimériques prédictions. Remarquez 1°. que celui qui cherche à connoître l'avenir par les ſeules lumieres de l'eſprit humain, entreprend ſur les droits de Dieu qui s'en eſt réſervé la connoiſſance, & qui eſt réſolu de nous la cacher : 2°. que lorſque pour y parvenir, il a recours à ces opérations ſuſpectes, qui ſemblent évoquer les morts ou faire parler les Démons, ſa curioſité eſt encore plus criminelle : 3°. que ſi ſans chercher à la connoître, il s'en inquiete à l'excès, il offenſe le Seigneur par une defiance injurieuſe à ſa bonté.

Mars. 7.

II. POINT. *Il y a un avenir dont nous devons ſans ceſſe être occupés.* C'eſt celui auquel on penſe le moins, dont on s'inquiete le moins ; c'eſt cet avenir éternel qui doit ſuccéder à la courte durée de notre vie ; c'eſt le ſeul que Dieu nous ordonne de prévoir & auquel il nous avertit de nous préparer. Cet avenir eſt certain ; nous ne pouvons l'éviter, mais nous pouvons le rendre malheureux ou favorable par le bon ou le mauvais uſage du preſent.

LXVIII. MEDITATION.

Sur la ſoumiſſion à la volonté de Dieu.

I. POINT. *CETTE ſoumiſſion eſt un devoir indiſpenſable.* Un Sujet doit être ſoumis aux volontés de ſon Souverain, un Serviteur à celles de ſon Maître : & à plus forte raiſon, la Créature a celles de ſon Créateur. *O hommes !*

Mars. 8.

s'écrie l'Apôtre Saint Paul, *qui êtes-vous, pour conteſter avec Dieu ? Un vaſe d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainſi ?* Et n'êtes vous pas mille fois plus dépendant de Dieu, qu'un vaſe ne peut l'être de l'Ouvrier qui l'a formé ? Mars 8.

II. POINT. *Cette ſoumiſſion fait notre bonheur.* Heureux l'homme en effet qui ſe ſoumet en tout aux volontés divines, qui s'abandonne à la Providence ; qui ſe laiſſe conduire par la ſageſſe de Dieu, & qui eſpere tout de ſa bonté. Rien ne s'oppoſe a ſes deſirs, parce qu'il ne ſouhaite que ce que Dieu veut, & tout arrive ſelon ſa volonté, parce qu'il veut & qu'il approuve ſincérement tout ce qui lui arrive. O heureuſe paix ! ô douce tranquillité ! Vous êtes le partage & la récompenſe de ces ames fideles qui ſe repoſent, pour ainſi dire, dans le ſein de Dieu, parce qu'elles n'ont jamais d'autre volonté que la ſienne.

XLIX. MÉDITATION.

Sur l'application perſonnelle que l'on doit ſe faire à ſoi-même des maximes évangéliques.

I. POINT. *ON admire ces maximes, mais on ne les pratique pas.* Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur ces grands préceptes d'un amour de Dieu ſupérieur à tout autre ſentiment, d'un amour du prochain qui égale celui que nous avons pour nous-mêmes, d'un renoncement aux Mars 9.

Mars. 9. prétentions de l'amour propre, qui éleve un homme au-deſſus de la terre, au deſſus de tous les intérêts humains; qui pourroit s'empêcher d'admirer des maximes ſi pures, ſi ſublimes, & ſi raiſonnables? Mais quel eſt le fruit de cette admiration? On n'en eſt ni plus attentif à tous ſes devoirs, ni plus détaché des biens de ce monde.

II. POINT. *Cauſe de ce déſordre.* Il vient en partie de ce qu'en admirant les préceptes & les maximes de l'Evangile, on n'a pas ſoin de s'en faire une application perſonnelle, c'eſt-à-dire, de les appliquer à ſon état, à ſes inclinations, à ſes défauts & aux circonſtances particulieres où l'on ſe trouve. On dira bien que rien n'eſt plus eſtimable qu'un véritable Chrétien; mais on ne dit pas: Le ſuis je, & que dois je faire pour le devenir? D'où il arrive que l'on eſt Chrétien dans la ſpéculation ſans l'être dans la pratique.

LXX. MEDITATION.

Sur la ſcience du ſalut.

Mars. 10. I. POINT. ELLE eſt appellée dans l'Ecriture la ſcience de Dieu, *ſcientiam Dei*, parce qu'elle nous apprend: 1°. *à connoître Dieu*, c'eſt à dire, le plus parfait & le plus accompli de tous les Etres; celui qui réunit dans le plus haut degré toutes les perfections imaginables, des perfections qui vont même au-delà de tout ce que nous pouvons imaginer. Si la connoiſſance de ſes moindres ouvrages nous paroît digne d'occuper notre eſprit, que ſera-

ce de le connoître lui-même ? O hommes ! vous vous croyez habiles lorſque vous connoiſſez imparfaitement une partie des ouvrages de Dieu, & vous ignorez la ſcience du ſalut ; vous renoncez à la connoiſſance de cet Etre ſupérieur & ſouverain, qui renferme dans ſon eſſence divine tout ce qui peut ravir & ſatisfaire votre admiration ſans jamais l'épuiſer. Mars. 10.

II. POINT. Cette ſcience eſt appelée dans l'Ecriture, la ſcience des Saints, *ſcientiam Sanctorum*, parce qu'elle nous apprend : 2°. *à connoître nos devoirs*, & par conſéquent à connoître la piété, la charité, la juſtice qui ſont l'image de Dieu. Cette connoiſſance de nos devoirs eſt proprement l'art de conformer ſes actions avec la nature & la volonté de Dieu, & d'imiter ſes perfections divines autant que l'infirmité humaine le peut permettre. Quoi de plus digne d'occuper toute l'attention de notre eſprit & tous les mouvemens de notre cœur !

LXXI. MEDITATION.

Sur la vanité des ſciences humaines.

I. POINT. CONNOISSEZ Dieu, connoiſſez vos devoirs, c'eſt la plus néceſſaire de toutes les ſciences ; toutes les autres ſont *vaines & frivoles*, ſi nous ne les rapportons pas à la ſcience du ſalut : : *Que ſert à l'homme*, diſoit le Sauveur, *de gagner tout le monde, s'il vient à perdre ſon ame ?* Ne peut-on pas dire également : Que ſert à l'homme de tout ſavoir, s'il Mars. 11.

ignore ce qui ſeul peut le conduire au ſalut & au bonheur éternel de ſon ame. Des ſpéculations ſtériles, des connoiſſances qui n'ont aucun rapport à cet unique néceſſaire que nous ne devons jamais perdre de vue, & qui ne peuvent nous attirer tout au plus qu'une vaine fumée de gloire, ne ſont au fond qu'une oiſiveté moins groſſiere & plus réfléchie, une ignorance d'autant plus mépriſable qu'elle eſt accompagnée pour l'ordinaire de beaucoup de préſomption & d'orgueil.

Mars. 11.

II. POINT. *Les connoiſſances humaines deviennent pernicieuſes quand elles nous détournent de la ſcience du ſalut*, c'eſt-à-dire, quand elles nous empêchent abſolument d'y penſer; quand elles n'ont aucun rapport même éloigné aux devoirs de notre état; quand nous perdons, pour les acquérir, un tems que nous pourrions employer plus utilement, à remplir des obligations plus eſſentielles; quand elles ne ſont pour nous qu'un amuſement pris avec excès, ſans aucune fin raiſonnable; & par conſéquent ſans fruit & ſans mérite, quand nous ne cherchons qu'à ſatisfaire une vanité ſans bornes, une curioſité ſans regle & ſans meſure.

LXXII. MEDITATION.

Sur les moyens d'acquerir la connoiſſance de Dieu.

I. POINT. *LE premier, c'eſt de le conſidérer en lui-même*; c'eſt-à-dire, comme un Etre

Mars. 12.

infini, éternel, immuable, qui remplit tout l'univers de l'immensité de sa présence, & qui en rempliroit également mille autres mondes plus vaste & plus étendus que celui ci, qu'il pourroit créer, s'il le vouloit, d'une seule parole: un Etre qui possede toutes les perfections par propriété & par essence; *seul grand, seul sage, seul puissant, seul immortel:* un Etre admirable dans ses œuvres, admirable dans les effets de sa justice & de sa bonté, *admirable dans ses saints*, qui sont les ouvrages de sa grace: un Etre qui est en même temps *le Dieu fort, le Dieu Saint, le Dieu des armées, le Dieu de la paix & le Dieu des vertus. O Roi de gloire! qui est semblable à vous?* Quel bonheur pour moi de vous connoître; & quel malheur si je suis assez aveugle pour vous connoître sans vous craindre & sans vous aimer? Mars. 12.

II. POINT. *Le second est de le considérer par rapport à nous.* Il est l'auteur de notre existence, le principe & le conservateur de notre être, notre Souverain, notre Juge, notre refuge dans nos disgraces, notre Consolateur dans nos afflictions, notre meilleur ami, ou notre plus terrible ennemi, le soutien de notre vie & le fondement de nos espérances après notre mort, la source de notre félicité à venir, notre partage & notre récompense dans l'éternité. Il doit donc être l'objet de toutes nos pensées & le centre de tous nos desirs & la fin de toute nos actions.

LXXIII. MEDITATION.

Sur les moyens d'acquerir la connoiſſance de nos devoirs.

Mars. 23. I. POINT. *Le premier, c'eſt de conſulter la Loi de Dieu.* Cette Loi parle & nous avertit de nos obligations. David, au milieu de cette multitude prodigieuſe d'affaires & d'occupations extérieures, qui rempliſſoit preſque tous les moments de ſa vie, trouvoit encore du temps pour méditer la Loi du Seigneur. Cette Loi divine étoit toujours préſente à ſon eſprit & à ſon cœur. Quelle que puiſſe être après tout le nombre & la variété des devoirs qu'elle nous impoſe, ſi la pratique eſt difficile, l'étude n'en eſt pas infinie, puiſqu'elle ne roule toute entiere que ſur deux préceptes: *Aimez Dieu par-deſſus tout, & le prochain comme vous-même*: toute la Loi & les Prophetes ſont renfermés dans ces deux Commandements.

II. POINT. *Le ſecond moyen de connoître nos devoirs, c'eſt de conſulter notre conſcience.* C'eſt un Juge ſevere que vous portez dans vous-même, & qui a établi ſon tribunal dans votre cœur; c'eſt un Guide qui vous montre la voie du ſalut; c'eſt un Cenſeur exact qui s'éleve contre vos égarements, un fidele interprête de l'Ange que Dieu vous a donné pour vous conduire: *Obſerva eum & audi vocem ejus.* Ah! ne mépriſez pas ſes avis & ſes reproches; ne rejettez pas la lumiere que Dieu

Exod. 23, 21.

vous offre ; n'étouffez pas cette voix intérieure qui ne paroît importune qu'aux pécheurs obstinés, & qui ramene à Dieu les ames égarées lorsqu'elles n'ont pas perdu tout desir & toute espérance de leur salut. Mars 13.

LXXIV. MEDITATION.

Sur le vrai bonheur.

I. POINT. NOTRE but & notre intérêt capital, c'est le bonheur : nous voulons tous être heureux ; mais nous ne cherchons pas ce bonheur où il est, & nous croyons le trouver où il n'est pas. Car si vous considérez le bonheur, 1°. *dans sa nature*, vous verrez qu'il consiste d'un côté à être exempt, s'il est possible, de tout mal, ou au moins des plus grands maux ; & de l'autre, à jouir, s'il se peut, de tous les biens, ou du moins des plus grands biens. L'exemption des douleurs & des incommodités du corps, fait, si vous voulez, une partie du bonheur ; mais elle n'en est que la moindre partie. Pour être heureux, il est encore plus essentiel d'être délivré des chagrins, des tourments & des inquiétudes de l'ame. C'est par cette raison que l'on voit tant de pauvres heureux dans leur indigence, parce qu'ils jouissent de cette tranquillité ; & tant de riches malheureux dans leur opulence, parce que leur ame est en proie à des chagrins cuisants & à de cruelles inquiétudes. Mars 14.

II. POINT. 2°. Si vous considérez le bonheur *par rapport à sa durée*, il consiste sans doute

à être heureux, non pour un peu de temps ;
Mars. mais pour le plus long-temps qu'il eſt poſſible,
24. & , s'il ſe peut, pour toujours. En un mot, le vrai, le parfait bonheur eſt celui qui réſide dans notre ame & qui n'a jamais de fin. Donc il n'y a que la Religion qui puiſſe nous le procurer, puiſqu'elle ſeule a pour but de nous conduire à cette grande félicité qui nous délivre des plus grands maux, & qui nous aſſure pour toujours la poſſeſſion d'un bien infini dans ſa nature & dans ſa durée.

LXXV. MEDITATION.

Sur le bonheur des Pécheurs comparé à celui des Juſtes.

Mars. I. POINT. LE mauvais Riche vivoit dans
25. l'abondance & dans les délices, & Lazare étoit accablé de miſere & d'infirmités. Voilà des biens d'un côté & des maux de l'autre ; mais ſi vous conſidérez ces deux hommes, 1°. *pendant leur vie*, vous trouverez que l'état du Riche ne l'exemptoit pas des plus grands maux, & ne lui donnoit pas les plus grands biens, puiſqu'il n'avoit que des biens extérieurs & paſſagers qui ne ſuffiſoient pas pour l'exempter des ſupplices du cœur. Lazare au contraire jouiſſoit des plus grands biens, & il étoit exempt des plus grands maux, puiſque ſes biens étoient intérieurs & ſolides, & qu'au contraire ſes maux n'étoient qu'extérieurs & de peu de durée.

II. POINT. 2°. Si vous les conſidérez *après*

leur mort, vous verrez le mauvais Riche *enſeveli dans l'enfer* & Lazare porté par les Anges *dans le ſein d'Abraham.* L'un ſouffre des maux infinis & éternels, l'autre goûte des délices inexprimables dont il ne verra jamais la fin : lequel des deux a mieux connu le *vrai bonheur?* Mars. 15.

LXXVI. MEDITATION.

Sur la diſtinction de l'ame & du corps.

I. POINT. NOTRE ame eſt, 1°. une ſubſtance *ſpirituelle*, qui penſe, qui voit, qui réfléchit, qui ſent la joie ou la triſteſſe, le plaiſir ou la douleur. Notre corps n'eſt par lui-même qu'une ſubſtance morte & inanimée. L'ame ſeule eſt ſuſceptible de vie & de ſentiment : qu'elle ſoit ſéparée du corps, celui-ci n'eſt plus qu'un amas de cendre & de pouſſiere. Il ne peut donc y avoir de bonheur que dans notre ame, & nous ne ſommes heureux que par elle. Or il eſt certain que le bonheur de notre ame ne conſiſte pas dans les biens extérieurs & dans les plaiſirs des ſens, puiſque l'expérience nous apprend que ces ſortes de biens ne ſont pas capables de lui procurer un parfait repos, une tranquillité intérieure & inaltérable. Mars. 16.

II. POINT. Notre ame eſt 2°. une ſubſtance *immortelle*, capable par conſéquent de jouir d'une félicité éternelle. Donc le plus haut point de la ſageſſe eſt de ſouffrir patiemment les maux, & de ſacrifier, s'il le faut,

Mars. 16. les biens de la vie préſente, pour aſſurer à notre ame les biens, & pour lui épargner les maux de la vie future. C'eſt par cette raiſon que la Religion nous donne pour maxime de travailler avec plus de ſoin à éviter des tourments éternels, que des afflictions courtes & légeres, dont la durée ne peut s'étendre au-delà des bornes de notre vie.

LXXVII. MEDITATION.

Sur la paſſion dominante.

Mars. 17. I. POINT. *Il faut connoître ſa paſſion dominante, parce qu'elle nous aveugle quand nous ne la connoiſſons pas.* L'étude & la connoiſſance de ſoi-même n'eſt pas moins néceſſaire pour former un véritable Chrétien, que pour former un Sage, ſelon les principes de la philoſophie humaine.

Si vous ne connoiſſez pas votre paſſion dominante, vous tomberez dans l'aveuglement. Exact & ſcrupuleux ſur la plupart des articles de la Loi de Dieu, il y en aura un ſur lequel vous donnerez dans l'excès du relâchement le plus outré & le moins excuſable, & ce ſera toujours celui qui ſe trouvera directement contraire à la paſſion qui vous domine.

II. POINT. *Il faut réprimer ſa paſſion dominante, parce que l'aveuglement qu'elle produit, ne nous juſtifie pas:* 1°, Parce qu'il eſt vicieux dans ſon principe, puiſqu'il eſt l'effet de ce funeſte aſcendant que nous avons laiſſé prendre à notre paſſion dominante: 2°, par-

ce que les remedes en ſont faciles ſi nous voulons nous en ſervir. Ces remedes ſont, 1°, de conſulter *Moïſe & les Prophetes*, c'eſt à dire, ceux qui ſont par état les Interprêtes de la Loi de Dieu, & par conſéquent nos Guides dans la voie du ſalut : 2°, de nous appliquer à nous-même la cenſure que nous faiſons tous les jours avec tant de lumiere & de diſcernement de la conduite des autres : *Medice, cura te ipſum.* Mars. 17.

LXXVIII. MEDITATION.

Sur les moyens de connoître les paſſions dominantes.

I. Point. POUR les connoître, il faut faire attention : 1°, *à leur nombre ;* car il y en a qui ont pluſieurs paſſions à la fois qui les dominent ſucceſſivement ; d'autres qui n'en ont proprement qu'une, dont ils ſont continuellement occupés. Ceux qui en ont pluſieurs, ne s'aveuglent pas ſi ſouvent & ſi aiſément ſur leur état, que ceux qui n'en ont qu'une, parce que cette multitude de paſſions qui les gouvernent, leur font commettre tant de péchés, qu'il leur eſt comme impoſſible de ne les pas appercevoir. Mars. 18.

II. Point. 2°. *Aux différents caracteres qui les diſtinguent :* 1°. il en eſt de ſi groſſieres & qui jettent un homme dans de ſi grands déſordres, qu'il ne peut ſe les diſſimuler. David & Salomon pouvoient-ils ſe cacher à eux-mêmes la paſſion qui les dominoit au point d'en-

Mars. 18. gager l'un à répandre le ſang du fidele Urie, & l'autre à renoncer au culte du vrai Dieu pour adorer des idoles ? 2o. Il y a d'autres paſſions dont les déréglements ſont moins ſenſibles, & qui demeurent en quelque ſorte cachées dans les replis du cœur, telles que la jalouſie, la haine, la vanité, la pareſſe. Celles-là n'ont ſouvent aucun dehors qui nous frappe ; elles nous trompent ; elles nous aveuglent avec d'autant plus de facilité qu'elles ne nous font preſque pas ſentir leur domination.

LXXIX. MEDITATION.

Sur la Conſcience.

Mars. 19. I. POINT. *QU'EST-CE que la conſcience ?* C'eſt, dit Saint Jean Damaſcene, cette Loi intérieure que Dieu a gravée dans le cœur de tous les hommes pour les inſtruire. C'eſt, dit Saint Baſile, cette lumiere ſecrette de la raiſon & de la Religion qui nous montre la route que nous devons prendre, & celle que nous devons éviter. La conſcience eſt à notre ame ce que l'œil eſt à notre corps ; & Jeſus-Chriſt parloit de la conſcience quand il diſoit : *Votre œil eſt la lampe de votre corps. Si votre œil eſt ſimple, tout votre corps ſera éclairé ; mais ſi votre œil eſt mauvais, tout votre corps ſera dans les ténebres : prenez donc garde que la lumiere qui eſt en vous ne ſoit elle-même que ténebres.*

II. POINT. *La conſcience eſt toujours droite par elle-même.* C'eſt une lumiere pure, puiſ-

qu'elle vient de Dieu qui nous l'a donnée pour nous conduire; & nous en sommes si persuadés, que nous disons tous les jours aux hommes quand nous croyons qu'ils se trompent ou qu'ils veulent nous tromper : *j'en appelle à votre conscience ;* comme étant convaincus que le jugement de la conscience est toujours équitable. Mais hélas ! il arrive souvent que ses lumieres sont obscurcies par nos passions. C'est ce qui oblige de faire la distinction de la bonne & de la mauvaise conscience ; de la conscience droite, qui est celle des Justes, & de la fausse conscience, qui est celle des Pécheurs. Priez Dieu de purifier l'œil de votre ame, & de ne pas permettre qu'aucune passion soit jamais capable de lui cacher la vérité. Mars. 19.

LXXX. MEDITATION.

Sur le repos de la Conscience.

I. Point. *Il y a un repos de la conscience que l'on doit desirer.* C'est celui qui consiste dans ce témoignage avantageux que nous rend notre conscience, que nous marchons dans les voies de Dieu, que nous cherchons sincérement à lui plaire, que nous sommes fideles à lui obéir & toujours retenus par la crainte de l'offenser. Ce témoignage n'est nullement incompatible avec les sentimens de l'humilité Chrétienne. Nous n'ignorons pas, qu'après avoir exécuté tout ce que Dieu nous commande, nous devons encore nous regarder comme *des Serviteurs inutiles.* Mais au moins ne Mars. 20.

Mars. 20. ſommes nous pas alors des Serviteurs coupables, quoiqu'il ſoit toujours vrai de dire que nous ſommes toujours pécheurs, & que Dieu couronne ſes propres dons en couronnant nos mérites.

II. POINT. *Il y a un repos de la conſcience que l'on doit craindre.* C'eſt celui qui vient de ſon aveuglement, ou parce qu'on ne ſe fait plus aucun ſcrupule de rien, c'eſt l'état des pécheurs endurcis, ou parce qu'on ſe fait ſcrupule de certains péchés, & que l'on s'aveugle ſur les autres; c'eſt l'état de la plupart des pécheurs. Alors la conſcience ſe tait, elle ne nous fait aucun reproche; mais ce ſilence eſt terrible, parce qu'il conduit à l'impénitence.

LXXXI. MEDITATION.

Sur l'aveuglement de la Conſcience.

Mars. 21. I. POINT. *CET aveuglement eſt plus ordinaire qu'on ne penſe. Il y a*, dit le Sage, *une voie qui paroît droite à l'homme & dont les iſſues aboutiſſent à la mort.* Tous ceux qui ont quelque ſentiment de Religion & quelque deſir de leur ſalut, ne ſe perdent pas par l'habitude des grands crimes; ils ne voudroient pas imiter ceux qui violent ſans ſcrupule & ſans remords toutes les Loix divines à la fois. Ils prennent donc une voie *qui leur paroît droite*, parce que leur conſcience aveuglée ſur les fautes qu'ils y commettent habituellement, leur en cache le déſordre & les ſuites. Cet aveuglement eſt ſi commun qu'on en apperçoit ſou-

vent les effets dans des personnes qui paroissent avoir une piété non commune. Elles observent à la vérité une grande partie des Loix de Dieu ; mais la seule voie qui conduise à la vie, est celle où l'on les observe toutes sans aucune exception. Mars. 21.

II. POINT. *Quels sont les péchés sur lesquels il est plus facile & plus ordinaire de s'aveugler ?* Remarquez 1°. que l'on s'aveugle plus aisément sur les petites fautes que sur les grandes, pour ne pas voir le danger évident des fautes légeres, quand elles sont continuelles & multipliées : 2°. que l'on s'aveugle avec la même facilité sur la qualité de ses fautes, que nous croyons quelquefois légeres, lorsqu'elles sont très grandes aux yeux du Seigneur : 3°. qu'il y a même de très grandes fautes & connues pour telles, sur lesquelles on s'aveugle, parce qu'il en couteroit trop à notre amour-propre pour s'en détacher.

LXXXII. MEDITATION.

Sur les divers caracteres de la Conscience & de l'Amour-propre.

I. POINT. *UNE conscience droite* est 1°. un Guide sûr & fidele qui ne nous déguise rien ; nous n'avons qu'à l'écouter pour sçavoir la route que nous devons suivre : 2°. la conscience droite est un Juge sévere qui ne nous pardonne rien. Au moindre péché que nous commettons, elle nous fait entendre ses reproches ; elle nous avertit de notre égarement, Mars. 22.

& nous en fait rougir. Reproches ſalutaires ; utiles avertiſſemens ; heureux celui qui eſt attentif à vous écouter & à vous ſuivre !

Mars. 22.

II. POINT. *L'amour-propre* au contraire eſt 1°. un Guide faux & trompeur, qui nous déguiſe tout : il nous cache l'étendue de nos devoirs ; il y met des bornes ; il les affoiblit, il interprete fauſſement la Loi de Dieu ; il nous fournit mille prétextes ſpécieux, pour l'éluder ou pour la reſtreindre : 2°. c'eſt un Juge toujours indulgent qui nous pardonne tout ; il trouve toujours des raiſons pour nous juſtifier ; il parle toujours en faveur des diſpenſes, & jamais pour la rigueur & pour la ſévérité de la Loi. Il y a donc une contrariété perpétuelle entre notre conſcience & notre amour-propre ; & l'on ne ſçauroit croire de quelle conſéquence il eſt pour notre ſalut d'entretenir cette contrariété & de préférer les ſages avertiſſements d'une conſcience droite aux conſeils pernicieux de notre amour propre. Les ténèbres de l'un offuſquent aiſément les lumieres de l'autre, & tout eſt perdu quand ils ſont d'intelligence.

LXXXIII. MEDITATION.

Sur la fauſſe Conſcience.

Mars. 23.

I. POINT. *LEs erreurs de la fauſſe conſcience ſont d'autant plus dangereuſes qu'elle eſt aiſée à former* : 1°. parce qu'il eſt facile de s'aveugler ſur ſes devoirs pour peu qu'ils ſe trouvent contraires à nos inclinations & à nos in-

térêts : *Sanctum eſt quod volumus.* Tout ce que nous voulons, tout ce que nous deſirons avec ardeur nous paroît permis : 2. parce qu'il n'eſt pas moins facile de s'aveugler ſur la diſtinction préciſe des vertus & des vices ; y a-t-il rien qui reſſemble mieux à la conſtance que l'opiniâtreté, à la libéralité que la profuſion, à la douceur que la timidité ? Toute vertu portée à un certain excès devient un vice, & à moins que l'œil de notre ame ne ſoit parfaitement pur, il n'apperçoit qu'avec peine le court intervalle qui les ſépare. Mars. 23.

II. POINT. *Plus on eſt élevé dans le monde, plus il eſt facile de s'y faire une fauſſe conſcience :* 1°. parce qu'alors on a des intérêts plus conſidérables & des devoirs plus étendus, ſur leſquels il eſt plus facile de ſe tromper : 2°. parce qu'on trouve plus aiſément des Guides qui nous flattent & qui employent toute l'adreſſe de leur eſprit à connoître & à juſtifier nos défauts. Défiez-vous donc de ces caracteres ſouples & artificieux dont les diſcours ſont toujours favorables aux intérêts de votre amour-propre.

LXXXIV. MEDITATION.

Sur les illuſions de la fauſſe Conſcience.

I. POINT. ELLE nous déguiſe le mal & par conſéquent, elle nous le fait commettre *hardiment & tranquillement.* 1°. La hardieſſe vient de la fauſſe aſſurance où l'on eſt, qu'il n'y a rien de criminel, rien même qui ne ſoit Mars. 24.

Mars. 24. louable & utile dans l'action que l'on nous propose : 2°. la tranquillité de ce qu'après l'avoir commis, on n'en reſſent aucun trouble ni aucun remords. Tranquillité funeſte qui fait qu'un pécheur s'endort, pour ainſi dire, dans ſon iniquité, ſéduit par les apparences d'uue fauſſe paix, d'une paix imaginaire, tandis qu'il eſt réellement & continuellement en guerre avec Dieu.

II. POINT. 2°. *En nous déguiſant ce mal, elle le rend beaucoup plus difficile à guérir.* On déplore l'état malheureux d'un pécheur livré à de folles paſſions, & que de tyranniques habitudes rendent eſclave du péché ; mais l'état d'une ame ſéduite par les illuſions de la fauſſe conſcience, eſt encore plus dangereux. Ce pécheur ſçait au moins qu'il s'égare ; & s'il peche avec plus de connoiſſance, c'eſt par-là même qu'il eſt moins incorrigible. Mais quel eſt, ô mon Dieu, le malheur de ceux qui s'égarent ſans connoître & ſans avouer leurs égarements ! Et combien n'eſt il pas à craindre qu'ils ne perſéverent juſqu'à la mort dans les voies de l'iniquité !

LXXXV. MEDITATION.

Sur les péchés d'ignorance.

Mars. 25. I. POINT. IL y a deux ſortes d'ignorances ; l'une involontaire & invincible, & l'autre volontaire ou en elle même ou dans ſon principe. La premiere eſt ſi rare dans un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre, & dans un Chrétien qui

vit dans le monde, & qui a tant de moyens & de facilités pour connoître ſes devoirs, qu'il eſt inutile de s'y arrêter. Ne conſidérez ici que *l'ignorance volontaire*. On s'en ſert ſouvent pour excuſer ſes fautes. Je ne ſçavois pas, dit-on, que cela fût défendu. Vous ne le ſçaviez pas ? mais vous pouviez & vous deviez le ſçavoir ; votre ignorance, loin de vous juſtifier, eſt elle-même un péché. David prioit le Seigneur de lui pardonner ſes ignorances, *ignorantias meas ne memineris* ; & tout ce qui a beſoin d'être pardonné ne peut être qu'un péché qui nous a rendu coupable. Mars. 25.

II. POINT. *Source des péchés d'ignorance.* C'eſt la négligence à s'inſtruire de ſes devoirs. On s'en écarte, parce qu'on les ignore ; & on les ignore, parce qu'on eſt réſolu de s'en écarter ; on craint la gêne & la contrainte ; on regarde les avis, les conſeils, les prédications, les ſaintes lectures, les ſcrupules raiſonnables comme une lumiere importune qui n'eſt propre qu'à nous inquiéter & à troubler la tranquillité d'une vie que l'on veut abandonner toute entiere à la molleſſe & à l'indifférence pour ſon ſalut.

LXXXVI. MEDITATION.

Sur les moyens de guérir les illuſions de la fauſſe Conſcience.

I. POINT. CEs moyens ſont, 1o. *de comparer les jugements que nous formons ſur l'état de notre conſcience avec ceux que nous formons* Mars. 26.

ſur la conſcience des autres. Ceux-ci ſont toujours exacts juſqu'à la ſévérité ; prenons-les donc pour modele de ceux que nous devons former ſur notre propre conſcience ; elle n'eſt que trop éclairée quand il s'agit de juger les autres. Pourquoi ne ſera-t-elle aveugle que pour elle-même ? Pourquoi ne pas employer à notre avantage perſonnel, cette lumiere qui eſt en nous & qui nous rend ſi clair-voyants pour appercevoir les vices des autres, & ſi ſéveres pour les condamner ?

Mars. 26.

II. POINT. 2°. *De comparer les voies où notre conſcience nous conduit avec la voie qui conduit au Ciel.* Cette voie eſt *étroite ;* elle n'a donc aucun rapport, aucune proportion avec une conſcience large. Il dépend de nous de former notre conſcience au gré de nos intérêts & de nos deſirs ; mais nous aurons beau les prendre pour guides & adopter tous les faux principes qu'ils ſont capables de nous inſpirer, ces principes vicieux & erronés ne nous donneront pas le pouvoir d'élargir la voie du ſalut. Eſt-ce la volonté de Dieu qui doit s'accommoder à la conſcience de l'homme, ou la conſcience de l'homme qui doit ſe régler & ſe former ſur la volonté de Dieu ?

LXXXVII. MEDITATION.

Sur la Conſcience timorée comparée à la Conſcience ſcrupuleuſe.

Mars. 27.

I. POINT. *LA Conſcience timorée conſiſte dans une juſte crainte d'offenſer Dieu.* Cette crainte eſt

est 1°. une crainte raisonnable, puisque le plus grand malheur qui puisse arriver à un homme, c'est d'encourir la disgrace de Dieu : 2°. une crainte nécessaire, puisque c'est un frein que Dieu nous donne pour nous retenir dans le devoir. Tout Chrétien est donc obligé d'avoir une conscience timorée, sans quoi il s'abandonnera sans retenue à la vanité de ses desirs. Il ne suffit pas même, pour être un vrai Chrétien, d'avoir une conscience timorée à l'égard des fautes grieves ; il faut qu'il ait une *conscience délicate*, c'est-à-dire, une conscience qui s'effraie des moindres péchés, qui les évite autant qu'il est possible, & qui se les reproche quand il a eu le malheur d'y tomber. Mars 27.

II. POINT. *La conscience scrupuleuse est celle qui s'inquiete à l'excès.* On la confond quelquefois avec la *conscience timorée* & la *conscience délicate*. Mais elle va plus loin, & les mondains affectent mal à propos de traiter d'ames foibles & scrupuleuses celles qui leur paroissent vivement & continuellement pénétrées de la crainte d'offenser Dieu ; mais ils se trompent, puisque cette crainte est au contraire le comble de la sagesse, & qu'elle ne devient blâmable que lorsqu'elle est portée à un excès d'inquiétude & de petitesse injurieuse à la justice & à la bonté du souverain Maître.

LXXXVIII. MEDITATION.

Sur la vigilance Chrétienne.

I. POINT. *NECESSITE' de cette vigilance.*

Mars. 28. 1°. Jesus-Christ nous en fait un précepte : *Je le dis à tous*, sans exception, *veillez sans cesse sur vous mêmes. Omnibus dico, vigilate.* 2. Ce précepte est principalement fondé sur la grandeur & la multitude de nos obligations ; la Loi de Dieu ne regle pas seulement nos actions, elle regle jusqu'aux pensées de notre esprit, jusqu'aux mouvemens de notre cœur ; & elle assujettit le corps & l'ame à l'ordre qu'elle nous prescrit ; elle exige une obéissance entiere & parfaite. De quelle vigilance n'avez-vous pas besoin pour faire face à tant de devoirs dont le détail est immense avec une vertu si fragile qu'elle peut se démentir à tous les instans ?

II. POINT. *Pratique de cette vigilance.* Un Chrétien fidele examine sans cesse avec attention ce qu'il doit à Dieu, au prochain, & à soi-même. Il considere la nature des dangers & des tentations du monde : pour voir s'il est obligé de les fuir ou de s'y exposer, il mesure ses forces ; il prie le Seigneur de les augmenter & de le soutenir par sa grace ; il a égard à ses obligations, aux devoirs, & aux bienséances de son état ; il a toujours la Loi de Dieu devant ses yeux pour ne rien desirer, ne rien dire & ne rien faire de ce qu'elle lui défend, ou pour accomplir tout ce qu'elle lui com-

mande. C'eſt dans la réunion de toutes ces différentes obſervations, mûrement peſées, que conſiſte la pratique de la vigilance Chrétienne. Mars 28.

LXXXIX. MEDITATION.

Sur la piété extérieure.

I. POINT. *La piété intérieure ne ſuffit pas ſi elle n'eſt accompagnée de la piété extérieure.* Mars 29. Ce ſeroit mal connoître l'eſprit de la Religion que de regarder les pratiques extérieures de la piété comme inutiles. Ce ſeroit rougir de l'Evangile que de les omettre par reſpect humain : *On croit dans le cœur pour être juſtifié*, dit Saint Paul, *& pour être ſauvé on confeſſe de bouche.* Ce que cet Apôtre dit en cet endroit de la Foi, s'applique également aux autres vertus. On les a dans le cœur pour être juſtifié, & on les manifeſte à l'extérieur par ſa conduite & par ſes actions, *pour être ſauvé.*

II. POINT. *La piété extérieure ne ſuffit pas ſi elle n'eſt ſanctifiée par la piété intérieure*; parce que toute action extérieure ſéparée du ſentiment intérieur, eſt un corps ſans ame, *un airain ſonnant, une cimbale vuide & retentiſſante.* Non, il n'y a point de priere où il n'y a point de cœur qui prie; point d'adoration où il n'y a point de cœur qui adore. Dès que vous ôtez ce ſentiment intérieur, ce deſir ſincére de plaire à Dieu, qui doit ſanctifier toutes les actions d'un Chrétien, il n'agit plus que par

coutume, par habitude, par bienſéance, par
Mars. vanité, par reſpect humain, ou par un eſprit
29. de ſuperſtition & de foibleſſe.

XC. MÉDITATION.

Sur la piété extérieure d'un homme du monde.

Mars. 30. I. POINT. ELLE doit être réglée par les devoirs de ſon état ; 1°. *par rapport à ſes actions.* Vous vivez dans le monde, votre piété intérieure peut être la même que celle des Solitaires les plus retirés du monde. Aimez Dieu avec la même ardeur ; ayez les mêmes deſirs de le poſſéder, de le ſervir & de lui plaire, le même zele pour ſa gloire, la même ſoumiſſion à ſes volontés : votre état vous le permet, parce que tout ce qui demeure renfermé dans votre ame ne peut jamais cauſer de trouble, ni d'altération dans vos devoirs. Mais votre piété extérieure ne peut plus être la même ; parce que celle-ci doit toujours être reglée par les devoirs de votre état ; d'où il s'enſuit que ſi cet état demande de vous plus de travail que de priere, vous devez donner plus de tems au travail qu'à la priere.

II. POINT. 2°. *Par rapport à ſes diſcours.* Un Chrétien qui vît dans le monde ne doit pas s'ériger en Prédicateur ni en Prophête, ſurtout à l'égard de ceux dont la conduite particuliere n'eſt point ſoumiſe à ſes ordres. Les diſcours d'un homme vertueux n'ont aucun effet, dès qu'il ſort de ſon état : ſa piété ſe dé-

crédite elle-même quand elle devient critique; elle ne doit être qu'exemplaire. Il ne lui convient pour l'ordinaire de censurer les vices des hommes & de travailler à les en guérir que par l'impression douce & efficace de ses exemples. Un miroir n'a point de voix pour avertir ceux qui le regardent des défauts de leur visage, & il ne laisse pas de les en faire rougir sans pouvoir les leur reprocher. Mars 30.

XCI. MEDITATION.

Sur les défauts que l'on reproche dans le monde à ceux qui font profession de piété.

I. POINT. *CEs reproches ne sont pas toujours injustes.* Car il est rare que les mondains osent décrier la piété quand ils la croient solide, sincére & véritable. Quand est-ce donc qu'ils en parlent avec mépris ? Quand ils voient ceux qui en font profession : 1°. aimer la vertu par humeur, au lieu d'appliquer leur vertu à vaincre & à corriger leur humeur ; 2°. aimer la retraite par un goût de paresse & d'oisiveté, non pour chercher Dieu, mais pour éviter le monde, & pour se dérober à ses devoirs ; 3°. porter la dévotion jusqu'à la superstition, sans examiner les bornes de l'une & de l'autre, 4°. joindre à la dévotion des singularités, des affectations, des caprices, & des inégalités répréhensibles. Mars 31.

II. POINT. *On doit mépriser les reproches*

Mars. 31. *des mondains quand ils ſont injuſtes, & en profiter quand ils ne le ſont pas.* Si le monde critique injuſtement votre piété, s'il ne vous attribue que des défauts imaginaires, vous devez dire comme Saint Paul : *Je compte pour rien tous les jugemens du monde, Dieu ſera mon Juge.* Mais ſi ces reproches ſont fondés ſur des défauts réels : ne vous regardez plus comme un Chrétien perſécuté *pour la juſtice*, & ne ſongez qu'à réformer l'imperfection de votre juſtice, qui eſt l'unique objet de ſa cenſure.

XCII. MEDITATION.

Sur le reſpect humain.

Avril. 1. I. Point. C'EST une foibleſſe incompréhenſible : *S'agit-il de pratiquer la vertu, le reſpect humain vous arrête.* Que va-t-on dire, que va-t-on penſer de moi dans le monde ? Mais quel eſt ce monde, dont vous redoutez les regards & les diſcours ? un aſſemblage de gens que l'on ne peut connoître ſans les mépriſer, & que l'on ne doit pas craindre ſi on ne les connoît pas. C'eſt cependant au jugement frivole & inconſidéré de cette multitude que vous ſacrifiez le ſalut de votre ame, tandis que vous avez à oppoſer à ſes vains diſcours votre raiſon, votre Religion, votre conſcience & votre Dieu.

II. Point. *S'agit-il de ſatisfaire ſes paſſions, on brave le reſpect humain.* Si l'on nous dit que l'éclat de nos déréglemens éton-

ne, ſcandaliſe, révolte les perſonnes les moins raiſonnables ; nous ne nous en inquiétons pas : Quel droit, diſons-nous, ces gens là ont ils de critiquer ma conduite ? Suis-je obligé de leur rendre compte de mes actions ? Ma réputation & ma gloire dépend-elle de leurs diſcours ? C'eſt ainſi que le reſpect humain fait tomber le pécheur en contradiction avec lui même ; c'eſt ainſi que nous ſommes d'un côté, foibles & timides pour le bien ; de l'autre, hardis, intrépides & *magnanimes* pour le mal : *Uſque adeo in vitio magnanimi ſumus.* Avril 1. *Greg. Naz. in apol.*

XCIII. MEDITATION.

Sur les moyens de ſurmonter la foibleſſe du reſpect humain.

I. Point. *Le premier, c'eſt de conſidérer l'exemple de Jeſus-Chriſt.* Quand même la pratique des vertus Chrétiennes nous attireroit de cruels opprobres, des humiliations accablantes, Jeſus-Chriſt n'en a-t-il pas ſouffert de plus grandes pour notre ſalut ? Ne ſommes-nous pas les Diſciples de ce Dieu humilié & anéanti ? N'eſt-il pas notre maître & notre modele ? Et que ſerions-nous devenus, *s'il ne s'étoit pas humilié & rendu obéiſſant juſqu'à la mort ?* Et à quelle mort ! à la mort de la croix, c'eſt-à-dire, juſqu'au dernier excès de l'opprobre & de l'infamie. Avril 2.

II. Point. *Le ſecond eſt de conſidérer la menace de Jeſus-Chriſt* Il avoit en vue la foi-

Avril. 2. bleſſe du reſpect humain, quand il diſoit : *Si quelqu'un rougit de moi & de mes paroles, le fils de l'homme rougira auſſi de lui lorſqu'il viendra dans ſa gloire.* Nous verrons alors lequel des deux étoit le plus à craindre des jugemens du monde ou de celui de Dieu. Eſt ce à moi, dites-vous, à condamner le monde par ma conduite en m'éloignant de ſa façon de vivre & de ſes maximes ? Etoit ce à vous, dira le ſouverain Juge, à condamner l'Evangile en déſobéiſſant à mes Loix ?

XCIV. MEDITATION.

Sur le crime du reſpect humain.

Avril. 3. I. POINT. *L'offenſe Dieu dans ſa grandeur*, puiſqu'il nous fait reſpecter la créature plus que le Créateur ; puiſque placés entre Dieu qui nous fait connoître ſes volontés, & l'homme, qui les déſapprouve, il nous engage à être rebelles à Dieu pour ne pas déplaire à l'homme. Que devient donc cette préférence entiere & abſolue que nous devons au ſouverain Maître ? N'eſt-elle pas anéantie ? Et ſi elle ſubſiſte encore en ſpéculation & en idée, en reſte-t-il la moindre trace dans la pratique ? Comment ſe peut-il faire qu'un Chrétien oſe dire à ſon Dieu : Je vous ſervirois, Seigneur, ſi le monde à qui je veux encore plaire, n'étoit pas ennemi de votre ſervice.

II. POINT. *Il offenſe Dieu dans ſa bonté.* Car ces diſpoſitions à une vie plus Chrétienne & plus réguliere qu'on n'a pas le courage de

suivre ; ces desirs de se donner à Dieu, qui demeurent sans effet, sont des graces que sa bonté nous accorde pour nous attirer à lui ; ce sont des dons du Saint-Esprit, des fruits précieux de la rédemption de Jesus-Christ que le respect humain nous fait perdre. Notre salut, selon le cours ordinaire de la Providence, étoit attaché à ces graces ; mais la crainte des vains jugements du monde en arrête toute la vertu. Ainsi ce respect humain, qui offense Dieu dans sa grandeur, nous porte également à mépriser les avances de sa miséricorde & *les richesses de sa bonté.* Avril. 3.

XCV. MEDITATION.

Sur le péché de ceux qui décrient la piété.

I. Point. *Ce péché est d'autant plus grief qu'il attaque directement la Majesté Divine.* Quoi ! vous voyez un homme disposé à servir Dieu, & vous osez le détourner de son service ? Vous faites auprès de lui l'office du Démon. Vos discours & vos railleries ne vont à rien moins qu'à détruire & à faire disparoître le culte de la Divinité : comment pourriez-vous donc regarder ces discours & ces railleries comme des fautes légeres ? Ces Tyrans qui renversoient autrefois ses temples & ses Autels, étoient ils plus coupables que vous ? Non, ils l'étoient moins sans doute, puisque 1°. ils connoissoient à peine le Dieu d'Israël ; & vous avez appris à le connoître : 2°. ce Avril. 4.

Avril. 4. Dieu eſt bien moins jaloux de ce culte extérieur qu'ils vouloient abolir, que de ce culte intérieur que vous détruiſez dans les ames.

II. POINT. *Péché d'autant plus grief, qu'il n'en revient aucun avantage à ceux qui le commettent.* Quand vous aurez anéanti tout ſentiment de piété dans cette ame fidele, que vous en reviendra-t-il ? Quel fruit, quelle ſatisfaction pouvez-vous attendre d'un pareil attentat ? En ſerez-vous plus riche ou plus heureux ? J'ai beau me rappeller toutes les différentes paſſions qui vous dominent, je n'en vois aucune qui puiſſe en tirer le moindre avantage. Vous commettez donc un péché de pure malice, un péché d'autant plus funeſte que les ſuites en ſont ſouvent irréparables.

XCVI. MEDITATION.

Sur les œuvres de piété faites par reſpect humain.

Avril. 5. I. POINT. ON peut édifier les hommes par devoir ou par reſpect humain. On les édifie *par devoir* quand on pratique les œuvres extérieures de la piété que Dieu nous commande & que notre état exige, ſans rechercher l'approbation des hommes, & ſans redouter leur cenſure. Alors ces œuvres ſe rapportent véritablement à Dieu ; nous ne cherchons à édifier ceux qui en ſont les témoins, que pour le glorifier & pour lui plaire ; & c'eſt proprement ce rapport & cette intention qui ſanctifie nos actions & qui en fait le mérite.

II. POINT. *On édifie les hommes par respect humain* : lorsqu'on pratique les œuvres extérieures de la piété pour ne pas s'écarter des usages reçus ; pour ne pas violer des coutumes établies pour satisfaire à des bienséances que le monde regarde comme indispensables. Ce n'est plus alors le desir de plaire à Dieu qui nous fait agir, c'est un respect mal entendu pour le monde à qui vous ne devez rien, & un oubli pernicieux d'un Dieu à qui vous devez tout. Avril. 5.

XCVII. MEDITATION.

Sur la vraie pénitence.

I. POINT. *En quoi consiste la vraie pénitence?* Si vous la considérez *dans sa nature*, elle consiste dans une détestation volontaire du péché, regardé comme offense de Dieu, jointe à la résolution de le réparer, de l'expier, & de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne le plus commettre. Remarquez, 1°. que cette détestation n'est pas une simple interruption, un simple dégoût du péché : c'est une haine, une aversion douloureuse & accompagnée de repentir & de regret ; 2°. que cette detestation n'est pas un déplaisir passager & compatible avec la rechûte & le retour au péché, puisqu'elle doit être jointe à la résolution de le réparer par des œuvres expiatoires, & de le détruire par des remedes & des précautions convenables ; 3°. que cette détestation ne regarde pas le péché par rapport à sa difformité, sa laideur & aux Avril. 6.

— — inconvénients temporels & humains qu'il peut
Avril. produire, elle l'enviſage comme l'offenſe de
6. Dieu. Voilà ce que la vraie pénitence nous fait haïr & déteſter dans le péché.

II. POINT. *Si vous la conſidérez dans ſon étendue, elle ſe rapporte à tous les péchés ſans exception.* Conſervez-vous encore de l'attachement pour un ſeul péché ? Vous n'êtes pas un vrai pénitent : votre pénitence n'eſt plus qu'une diſpoſition contradictoire par laquelle vous vous tournez en même-tems vers Dieu & contre Dieu : vers Dieu pour l'aimer, en renonçant à quelques péchés ; & contre Dieu pour l'outrager, en demeurant attaché aux autres.

XCVIII. MÉDITATION.

Sur la promptitude la vivacité de la vraie pénitence.

— I. POINT. *L'ILE ne ſauroit être trop prompte.* N'eſt-ce pas témoigner un grand mépris
Avril. pour Dieu ? N'eſt ce pas braver en quelque
7. ſorte ſa miſéricorde & ſa bonté, que de ſavoir que l'on eſt tombé dans ſa diſgrace par le péché, que l'on eſt devenu ſon ennemi ; que cependant il eſt diſpoſé à nous pardonner & de paſſer des mois entiers, des années entieres ſans nous réconcilier avec lui ? Que l'on n'y penſe pas dans les moments où l'ardeur inſenſée des paſſions nous emporte, on ne s'en étonne pas ; un homme tranſporté de fureur ne ſent pas ſa bleſſure dans la chaleur du com-

bat ; mais quand le calme eſt revenu, quand l'ardeur des paſſions eſt éteinte ou du moins ſuſpendue, comment peut-on demeurer un inſtant dans l'état du péché ſans recourir à la pénitence ? Avril. 7.

II. POINT. *Elle ne ſauroit être trop vive.* Combien ne doit pas être vif & douloureux le repentir d'un Chrétien qui a eu le malheur d'offenſer Dieu ? Ce n'eſt pas ſeulement une douleur amere & profonde : on le nomme *attrition* & *contrition*, parce qu'il ne bleſſe pas ſeulement le cœur ; il le briſe, il le déchire. Car ſi la meſure d'aimer Dieu, doit être, ſelon Saint Auguſtin, de l'aimer ſans meſure, *modus diligendi Deum eſt diligere ſine modo*, juſqu'où ne doit pas s'étendre la douleur & le repentir de ne l'avoir pas aimé ?

XCIX. MEDITATION.

Sur la pénitence du cœur.

I. POINT. *C'EST le cœur qui eſt proprement la ſource de tous les péchés.* Notre corps n'eſt qu'un inſtrument aveugle qui obéit aux mouvements & à la direction de notre cœur : nos ſens extérieurs ne font qu'exécuter ce que le cœur a conçu. *C'eſt du cœur*, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, *que viennent les mauvaiſes penſées, les homicides, les adulteres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blaſphêmes.* Une action extérieure, involontaire & forcée, quelque déréglée qu'elle puiſſe être, ne rend pas l'homme coupa- Avril. 8.

Avril. 8. ble ſi ſon cœur n'y entre pour rien ; & s'il la deſire, s'il y donne ſon conſentement avant même qu'elle s'exécute, l'homme eſt déjà criminel.

II. POINT. *C'eſt par le cœur que doit commencer la pénitence.* Il eſt le premier coupable ; il doit donc être le premier puni. Vous jeûnez, vous vous couvrez de cilice & de cendre ; mais ſi le cœur n'eſt pas changé, s'il ne ſacrifie pas à Dieu cette attache criminelle qui a été le principe de vos égaremens, toutes vos démonſtrations extérieures de pénitence ne ſeront d'aucun prix aux yeux de Dieu. *Faites-vous un cœur nouveau*, diſoit il à ſon peuple par ſes Prophêtes : *Facite vobis cor novum.* Pleurez, gémiſſez, déchirez vos cœurs ; je dis vos cœurs & non pas vos habits. *Scindite corda veſtra, & non veſtimenta veſtra.* C'eſt ce ſeul changement du cœur, cette ſeule contrition du cœur qui eſt l'ame de la pénitence.

Ezech. c. 18.

Joel. c. 2.

C. MEDITATION.

Sur la miſéricorde de Dieu.

Avril. 9. I. POINT. *LEs hommes ne ſçavent pas pardonner.* Ils ne ſçavent point être miſéricordieux. 1°. Ils pardonnent difficilement, on en peut juger par la difficulté que l'on trouve à les déterminer à pardonner les injures & à ſe réconcilier avec leurs ennemis : 2°. ils pardonnent imparfaitement ; il reſte preſque toujours dans leur cœur un fond de reſſentiment & de

haine qu'ils ont peine à diſſimuler, & qui n'éclate que trop ſouvent quand l'occaſion s'en preſente : 3°. ils pardonnent quelquefois de légeres offenſes, mais peuvent-ils ſe réſoudre à pardonner des injures attroces ? 4°. ils pardonnent peut-être une premiere injure ; mais à la ſeconde, à la troiſieme, à la quatrieme, ils deviennent irréconciliables. Avril. 9.

II. POINT. 1°. *Dieu au contraire* pardonne facilement, il ne rejette jamais l'hommage d'un cœur vraiment contrit & vraiment humilié : *Cor contritum & humiliatum Deus non deſpicies.* 2°. Il pardonne entiérement & ſans réſerve. David n'a pas plutôt imploré ſa miſéricorde avec tous les ſentimens d'une vraie pénitence que le Prophête lui dit : Le Seigneur a oublié votre péché : *Tranſtulit Dominus peccatum tuum à te.* 3°. Il pardonne les grandes fautes comme les petites : David étoit coupable de meurtre & d'adultere : 4°. il pardonne même la rechute dans un péché déjà pardonné, pourvu que le retour à lui ſoit ſincere & accompagné d'un véritable repentir.

CI. MEDITATION.

Sur la confiance qu'un Chrétien doit avoir en la miſéricorde de Dieu.

I. POINT. *CETTE confiance eſt utile quand elle porte le pécheur à retourner à Dieu. Spes non confundit ;* l'eſpérance Chrétienne n'eſt jamais trompée ; elle ne peut être confondue. Mais qu'eſt-ce que l'eſpérance Chrétienne dans Avril. 10.

Avril. 10. un pécheur converti ? C'eſt la confiance d'un homme qui ſe repent, & qui eſpére que Dieu aura égard à ſa pénitence ; c'eſt la confiance d'un homme pleinement convaincu que la miſéricorde de Dieu eſt infiniment plus grande que ſa malice, & qui ſe hâte d'y avoir recours.

II. POINT. *Elle eſt fauſſe & pernicieuſe quand elle l'engage à perſévérer dans ſes péchés.* Dieu eſt bon, dit le pécheur, il eſt miſéricordieux : quand j'aurois commis tous les crimes imaginables, il me les pardonnera, pourvu que j'aie recours au Sacrement de pénitence, & que je reçoive l'abſolution de mes péchés. Dieu eſt bon, oui ſans doute ; mais faut-il que ſa bonté même ſoit la reſſource & l'appui de votre impiété ? Dieu eſt bon, mais ſi vous abuſez de ſa miſéricorde, il n'écoutera plus que ſa juſtice. Il eſt bon, mais ſa bonté ne ſauvera pas ceux qui la prennent pour un motif de l'offenſer. Dieu eſt bon, encore un fois ; mais ſi vous ne perſévérez dans vos déſordres que parce que vous eſpérez dans ſa bonté, une telle eſpérance eſt-elle moins funeſte que le déſeſpoir ?

CII. MÉDITATION.

Sur la ſincérité de la pénitence.

Avril. 11. I. POINT. *ELLE ne conſiſte pas ſeulement dans la ſincérité de l'accuſation des péchés.* C'eſt cependant par la plénitude & par la ſincérité de cette accuſation que la plupart des

hommes jugent de la sincérité de leur pénitence. Ils mettent leur esprit à la torture ; ils fouillent avec une attention scrupuleuse dans tous les replis de leur mémoire pour ne rien omettre ; & si leur accusation est entiere, ils croyent leur pénitence parfaite. *Ai-je tout dit ? N'ai-je rien oublié ?* Voilà l'unique sujet de leur inquiétude. Ils ne songent qu'à étourdir pour un tems les remords de leur conscience par un détail exact de leurs iniquités. Ils ne songent pas à éteindre ces remords jusques dans leur source par le changement de leur volonté. Avril 11.

II. POINT. *La sincérité de la pénitence consiste principalement dans la sincérité du renoncement au péché.* D'est sans doute un grand sacrifice que de s'abaisser aux pieds d'un homme & de partager avec lui des connoissances que l'on voudroit quelquefois pouvoir se cacher à soi-même ; mais ce sacrifice ne suffit pas : J'ai péché, dit Saul au Prophête Samuel ; le Seigneur m'avoit donné ses ordres, & j'y ai contrevenu. Quelle fut la réponse du Prophête. Il n'y aura point de pardon pour vous ; Dieu n'est pas touché de vos discours, parce que votre cœur n'est pas changé.

CIII. MEDITATION.

Sur la haine du péché.

I. POINT. *ON doit haïr le péché, parce qu'il déplaît à Dieu ;* & comme il n'y a aucun péché qui ne lui déplaise, il n'en est aucun que nous Avril 12.

Avril. 12.

ne ſoyons obligés de haïr : point de réſerve ni d'exception dans la haine que Dieu a pour tout ce qui s'appelle péché. Il ne doit donc y avoir ni exception ni réſerve dans cette averſion ſalutaire qu'un pécheur qui veut devenir fidele a conçu pour tout ce qui déplaît à Dieu. Cette averſion s'étend juſqu'aux objets qui le portent au péché, juſqu'aux occaſions capables de l'y engager. Deſcendez ici dans les abymes de votre conſcience : N'y a t-il pas quelque péché, quelque habitude, quelque occaſion dangereuſe, que vous ne pouvez vous réſoudre à ſacrifier, parce que vous y tenez plus qu'à tout le reſte.

II. POINT. *On doit haïr le péché pour toujours.* Si la colere de Dieu contre le péché étoit capable de ſe rallentir ; s'il le haïſſoit moins dans un tems que dans un autre ; ſi les péchés de la jeuneſſe lui paroiſſoient plus légers que ceux de l'âge avancé ; ſi les déſordres qui ont paſſé en coutume pouvoient trouver grace à ſes yeux, notre haine contre le péché pourroit croître ou diminuer ſelon les uſages, ſelon les jours, & ſelon les âges. Mais non ; la haine que Dieu porte au péché, eſt une haine conſtante & invariable, une haine indépendante des tems & des viciſſitudes des années & des ſiecles ; la nôtre doit, s'il ſe peut, égaler la ſienne ; & quand on renonce une fois au péché, il faut y renoncer pour toujours.

CIV. MEDITATION.

Sur les caracteres de la vraie & de la fauſſe pénitence.

I. POINT. *LA vraie pénitence* nous fait regarder le péché comme l'offenſe de Dieu, comme le mal de Dieu, & par conſéquent comme le plus grand des maux, comme le ſeul mal qui ſoit proprement là craindre, puiſqu'il n'en eſt aucun autre qui ne puiſſe devenir par notre patience, avantageux pour notre ſalut, au lieu que le péché eſt le ſeul mal dont nous ne pouvons jamais tirer aucun avantage pour la vie future. C'eſt ſur ce principe que la vraie pénitence nous fait haïr le péché plus que la douleur, la honte & la pauvreté, plus que tout ce qui peut nuire à notre fortune, à notre gloire, à nos biens, à notre repos & à notre vie. Oui, un Chrétien eſt obligé de riſquer tous ces maux, de les négliger, de les ſupporter, de les embraſſer plutôt que de conſentir à violer la Loi de Dieu : autant que nous devons aimer Dieu, autant ſommes-nous obligés de haïr le péché. Avril. 13.

II. POINT. *La fauſſe pénitence eſt plus bornée dans ſes ſentimens.* Elle uſe de reſtrictions & de réſerve dans la haine qu'elle a conçue contre le péché, & dans les moyens qu'elle prend pour le réparer ou pour l'éviter. Elle traite, elle compoſe, pour ainſi dire, avec Dieu, aux moindres frais qu'il eſt poſſible ; elle étudie l'art de conſerver ſans remords,

Avril. 13. des biens mal acquis, ou de paroître les restituer sans rien perdre de son opulence. Elle cherche les moyens de tenir encore au monde en feignant de s'en détacher ; marque infaillible que l'offense de Dieu n'est pas ce qui touche le plus, & que la voix de l'amour-propre est encore plus forte dans le cœur que celle de la conscience.

CV. MEDITATION.

Sur la force des penchans qui nous portent au péché.

Avril. 14. I. POINT. *CETTE force sert de prétexte à la plupart des pécheurs pour justifier leurs désordres.* Qui est ce qui ne dit pas comme Saint Paul : *Je sens dans mes membres une Loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du péché. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ! Je ne fais pas le bien que je veux, & je fais le mal que je ne veux pas.* On rejette donc toutes ses iniquités sur la force impérieuse de cette concupiscence rebelle : elle l'emporte, dit-on, sur toutes mes résolutions, sur tous mes efforts ; c'est un tyran qui regne malgré moi dans mon cœur ; si Dieu est juste : il faut qu'il m'en délivre, ou qu'il ne me punisse pas de lui avoir obéi.

II. POINT. *Fausseté de ce prétexte.* Remarquez que Saint Paul, qui nous fait une si vive peinture de ce combat de la chair contre l'esprit qu'il éprouvoit comme nous, a soin de

nous avertir que sa conscience ne lui reprochoit rien : *Nihil mihi conscius sum ;* qu'il prenoit toutes les précautions possibles pour éviter le péché ; qu'il traitoit rudement son corps, & *qu'il le réduisoit en servitude ;* au lieu que vous, mondains, vous vous plaignez de la violence de vos penchans, & vous ne songez qu'à les flatter. Travaillez, comme Saint Paul, à dompter votre chair, & vous pourrez gémir comme lui de votre foiblesse sans en éprouver les funestes suites. Avril. 14.

CVI. MEDITATION.

Sur le combat de la chair contre l'esprit.

I. POINT. *CE combat est l'épreuve de notre vertu.* Il y a dans un Chrétien deux hommes différens. L'homme charnel & l'homme spirituel ; l'homme de Dieu & l'homme de péché ; l'enfant de la colere & l'enfant de la grace ; l'un est le rejetton impur & terrestre d'Adam pécheur & désobéissant ; l'autre *est enté sur Jesus-Christ & régénéré par la grace du baptême.* Or il y a un combat perpétuel entre ces deux hommes. Ce que l'un approuve l'autre le condamne ; ce que l'un recherche l'autre le craint ; l'un veut toujours suivre la Loi de la chair, l'autre n'obéit qu'à celle de l'esprit. Il est sans doute humiliant & douloureux pour le Juste, d'avoir à soutenir cette guerre intestine, & de trouver en soi deux volontés différentes & toujours opposées ; mais Avril. 15.

Avril. 15. cette opposition étoit nécessaire pour exercer & pour éprouver sa vertu.

II. POINT. *Moyens de triompher dans ce combat.* La foi, la priere, la vigilance, la confiance en Dieu, la mortification des sens sont les armes que nous devons employer pour combattre & pour vaincre cet homme *charnel & terrestre*, cet *homme de péché*, ce dangereux ennemi que nous portons dans nous-mêmes. C'est Dieu qui nous donne ces armes de lumiere, & c'est le secours de sa grace qui contribue principalement à les rendre victorieuses.

CVII. MEDITATION.

Sur la réparation du péché.

Avril. 16. I. POINT. *CETTE réparation est absolument nécessaire.* Car il ne suffit pas de pleurer son péché, de le détester, d'y renoncer pour toujours, il faut encore le réparer par des œuvres directement contraires à ce péché; sans quoi, quelque témoignage que vous puissiez donner de votre retour à Dieu, vous contrefaites la pénitence, selon la parole de Saint Augustin; mais vous ne la faites pas: *Non agitur pœnitentia, sed fingitur.* Vous avez usurpé le bien d'autrui, ou vous le possédez injustement, il faut le restituer; vous lui avez fait ressentir les effets de votre haine, il faut qu'il éprouve les effets de votre charité. C'est à cette réparation généreuse que l'on reconnoît la vraie pénitence; le reste n'en est que l'é-

corce ; la réparation en eſt le fruit, & c'eſt par le fruit qu'on juge de l'arbre. Avril. 16.

II. POINT. *Deux qualités eſſentielles de la réparation du péché.* 1°. Elle doit être proportionnée à l'offenſe, & par conſéquent ſi le péché a été public, l'éclat de la réparation doit égaler, autant qu'il eſt poſſible, le ſcandale du péché : 2°. elle doit s'appliquer aux mêmes objets que le péché. On ne répare pas la calomnie par la priere ; l'injuſtice, par l'aumône ; ni la vengeance par l'auſtérité. Aucune regle ne permet de rendre préciſément à Dieu ce que l'on a enlevé au prochain, ni d'appliquer à la charité ce que l'on doit à la juſtice.

CVIII. MEDITATION.

Sur l'expiation du péché.

I. POINT. *NÉCESSITÉ de cette expiation.* Elle differe de la réparation du péché en ce que celle-ci détruit par des actions contraires les ſuites & les effets du péché ; au lieu que par l'expiation l'on ſe punit ſoi-même du péché que l'on a commis : car il faut que le péché ſoit puni lors même qu'il eſt pardonné. Dieu ne nous accorde le pardon qu'il nous offre, qu'à cette condition. Que la chair en frémiſſe, que le monde en murmure, que l'héréſie en diſpute, que la nature en ſoit allarmée ; c'eſt une vérité de foi, une vérité capitale que la rémiſſion du péché ne renferme point par elle-même la rémiſſion de la peine due au péché. Avril. 17.

Avril. 17.

II. POINT. *Meſure de cette expiation.* Elle doit être proportionnée à la qualité, au nombre, & à la durée des péchés. Souvenons-nous que dans les temps où l'Egliſe exerçoit avec une pleine liberté toute la ſévérité de l'ancienne diſcipline, il y avoit tel péché qu'il falloit expier par dix années entieres de jeûnes, d'humiliations & d'auſtérités. Cette ſévérité a ceſſé ; mais l'obligation d'expier les péchés par des œuvres ſatisfactoires & proportionnées à leur énormité & à leur nombre, ſubſiſtera toujours. Armez-vous donc contre vous-même d'une ſainte rigueur, ſi vous avez eu le malheur d'offenſer griévement la juſtice Divine, & ſi les Médecins de vos ames ſont trop indulgents, ſuppléez à leur indulgence par votre ſévérité, ſelon la penſée de Saint Bernard : *Si Medicus clementior fuerit, tu age pro te ipſo.*

CIX. MEDITATION.

Sur le Sacrement de Pénitence.

Avril. 18.

I. POINT. *COMBIEN il eſt avantageux d'en approcher ſouvent.* L'obligation que ce Sacrement nous impoſe de rentrer en nous-mêmes & d'examiner l'état de notre conſcience pour en rendre compte au Miniſtre de Jeſus-Chriſt, eſt un frein capable de nous retenir. 1°. Nous écoutons alors la voix de notre conſcience, de ce Juge intérieur que nous entendons à peine au milieu du trouble & de la diſſipation du monde ; 2°. en découvrant les plaies de no-

tre ame à celui que Dieu nous a donné, ou que nous avons choiſi pour guide dans les voies du ſalut, nous le mettons à portée d'éclairer notre conſcience, & de nous faire rougir de nos égaremens. Quoi de plus propre à fixer notre légéreté naturelle que ce commerce intime & religieux où l'on emploie d'un côté la ſincerité, la droiture, la confiance & la docilité; & de l'autre une autorité divine, une ſageſſe puiſée dans la Loi de Dieu: & par conſéquent ſupérieure à celle du monde? Avril 18.

II. POINT. *Combien il eſt dangereux de s'en éloigner.* Malheur à vous ſi la confeſſion vous gêne, ſi elle vous rebûte, ſi vous la regardez comme un aſſujetiſſement pénible, comme un joug odieux & inſupportable, & ſi le dégoût qu'elle vous inſpire vous engage à vous en éloigner; vous témoignez par-là que vous avez peu d'amour pour Dieu, peu de deſir d'acquérir ou de conſerver la pureté du cœur, & par conſéquent peu de zele pour le ſalut de votre ame; vous reſſemblez à un malade qui ſeroit aſſez ennemi de lui même pour craindre de découvrir ſes plaies, parce qu'il craint d'en être guéri. Plus on s'éloigne de la confeſſion, plus on s'affoiblit; plus on ſe relâche, plus on s'accoutume au péché, plus on ſe rapproche de l'impénitence.

CX. MEDITATION.

Sur l'Oiſiveté.

Avril. 19. I. POINT. *RIEN de plus favorable aux paſſions que l'oſiveté.* Elles s'emparent ſans peine & ſans effort d'une ame que rien n'occupe ; & ſi elles nous attaquent quelquefois au milieu de nos travaux, comment ne viendroient elles pas à bout de nous ſurprendre & de nous vaincre, lorſqu'elles nous trouvent ſans occupation ? Lorſque nul travail, nulle application, nulle inquiétude n'arrête cette pente naturelle qui nous porte à les ſatisfaire : nous irions provoquer nous-mêmes ces ennemis domeſtiques s'ils ne ſe réveilloient pas.

II. POINT. *Rien de plus contraire aux paſſions que l'application au travail.* Si vous attachez votre eſprit à quelque occupation qui le fixe ; ſi vous combattez cet amour du repos & de la tranquillité, ce fond de pareſſe & d'indolence qui vous domine & qui vous rend ennemi du travail & de la réflexion, vous conſerverez ſans peine, ou avec beaucoup moins de peine, l'innocence & la pureté de votre ame. Occupez-vous donc ſans ceſſe à des travaux utiles & propres de votre état ; & s'ils ſont pénibles & dégoûtans, occupez vous-en par un eſprit de mortification & de pénitence, vous amortirez par-là ces paſſions vives que fomentent l'oiſiveté, & vous leur fermerez l'entrée de votre cœur.

CXI. MEDITATION.

Sur l'obligation de mener une vie pénitente & mortifiée.

Avril 20.

I. POINT. NOUS le devons, 1°. comme Chrétiens ſuivant cette maxime : *Tota vita Chriſtiani perpetua debet eſſe pœnitentia.* Toute la vie d'un Chrétien doit être une pénitence continuelle. Remarquez, 1°. qu'on ne dit pas quelques actions particulieres de la vie, mais la vie elle-même ; 2°. qu'on ne dit pas quelques années, quelques jours ou quelques momens ; mais toute la vie, *tota vita* ; 3°. qu'on ne dit pas la vie d'un Solitaire retiré dans le déſert ; mais d'un Chrétien, & de tout Chrétien de quelque état qu'il puiſſe être, *tota vita Chriſtiani* ; parce que tout Chrétien eſt membre & Diſciple de Jeſus-Chriſt, & qu'il ne peut eſpérer d'être ſauvé qu'autant qu'il aura conformé ſa vie & ſa conduite à celle de Jeſus Chriſt ſon maître, ſon Sauveur, ſon chef & ſon modele.

II. POINT. Nous le devons *comme pécheurs*, puiſque nous ſommes devant Dieu comme des criminels, obligés de ſatisfaire ſa juſtice par l'expiation de nos péchés, & de prévenir, par la pénitence, les terribles châtimens dont il nous menace. Or, ſeroit-il poſſible d'allier la pénitence avec les épanchemens de la joie, la ſatisfaction de ſes deſirs & l'yvreſſe de la volupté ? Un pécheur pénitent proportionne à ſon état & à ſes forces la

mortification extérieure de ſes ſens : il ſait que
Avril. J. C. n'a pas mené une vie auſſi auſtere que
20. celle de Jean-Baptiſte ; mais il ne met point de bornes à la mortification intérieure de ſes paſſions ; & c'eſt par là ſur-tout qu'il s'efforce d'atteindre, autant qu'il eſt poſſible, à la perfection de ſon divin modéle.

CXII. MEDITATON.

Sur la vie du monde.

I. POINT. *ON n'y penſe preſque jamais à*
Avril. *Dieu.* Et comment trouveroit on le tems d'y
21. penſer ? Tous les momens n'en ſont ils pas remplis par un cercle continuel de diverriſſemens, d'inutilités, d'amuſemens frivoles ou de ſoins qui paroiſſent ſérieux aux hommes charnels, & qui au fond ne ſont pas moins frivoles ni moins puériles que les amuſemens ? *L'enchantement de la bagatelle*, ſelon la parole du Sage, nous fait oublier Dieu & notre ſalut. Et ſi l'on y penſe encore quelquefois, ce n'eſt tout au plus que pour prononcer quelques courtes prieres par habitude & ſans réflexion. Encore arrive-t-il ſouvent que l'on y manque quand le dégoût nous prend, quand la pareſſe nous gagne, ou que les diſtractions du monde nous appellent

II. POINT. *On n'y fait rien pour Dieu.* On n'y veille, on n'y travaille que pour s'enrichir, ou pour s'avancer ; l'imagination n'eſt remplie que de vues humaines, de prétentions, de projets, de fortune. Toutes les

pensées, tous les désirs, toutes les paroles, toutes les démarches & presque tous les pas n'ont pour but que de satisfaire la vanité, l'ambition, l'avarice ou la volupté. Telle est la vie du monde. Or, peut on se persuader qu'une pareille vie soit propre à nous conduire à la félicité éternelle ? Et ne faudroit-il pas désespérer du salut de ceux qui sont engagés dans le monde, s'il n'étoit pas certain que l'on peut y demeurer sans y mener la vie ordinaire du monde ? Avril 21.

CXIII. MÉDITATION.

Sur la nécessité de sanctifier sa vie par de bonnes œuvres pour être sauvé.

I. Point. *La plupart des mondains ne sont pas persuadés de cette nécessité.* Ils se croient dans la voie du salut, quand ils ne sont ni injustes, ni ravisseurs du bien d'autrui, ni médisans, ni vindicatifs, ni esclaves de l'avarice & de la volupté. Que peut-on me reprocher, disent ils ? Je ne fais tort à personne : est-on damné sans avoir commis aucun crime ? Ils avoueront sans peine qu'ils ne sont pas du nombre de ces Chrétiens fervens qui se font une extrême violence pour gagner le Ciel, mais ils ne peuvent se persuader qu'ils soient du nombre des pécheurs. Avril 22.

II. Point. *On peut être réprouvé pour la simple omission des bonnes œuvres.* Car, 1°. pour être sauvé, dit l'Ecriture, il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut faire le bien : *Declina*

Avril. 22. *à malo & fac bonum.* Le ſalut de l'homme roule ſur ces deux points, & l'un ſera compté pour rien ſi on le ſépare de l'autre. 2°. L'arbre ſtérile eſt *jetté au feu*, quoiqu'il ne fît point d'autre mal que celui d'occuper inutilement la terre. 3°. Le ſerviteur négligent eſt pareillement condamné *aux ténebres extérieures*, non pour avoir perdu ſon talent, mais pour avoir omis de le mettre en valeur. 4°. Dans l'arrêt qui ſera prononcé contr'eux au dernier jugement, Jeſus-Chriſt ne leur reprochera que des péchés d'omiſſion : *j'ai eu faim*, dit-il, *& vous ne m'avez pas donné à manger.* Travaillez donc ſans ceſſe à ſanctifier votre vie par de bonnes œuvres, & ne perdez jamais de vue cette maxime indubitable dans les principes de la Religion, que c'eſt un très-grand mal devant Dieu, que de ne pas faire le bien quand on en a le pouvoir.

CXIV. MEDITATION.

Sur le ſouvenir des jours que l'on a paſſé dans l'oubli de Dieu & de ſes devoirs.

Avril. 23. I. POINT. *Le tems paſſé n'eſt qu'un ſonge à l'égard des biens de ce monde dont on a joui.* Que vous revient-il preſentement de ces vains plaiſirs, de ces frivoles diſtinctions qui ont fait ſi long-tems la douceur & l'agrément de votre vie ; en euſſiez-vous joui pendant pluſieurs années, quel avantage avez-vous ſur celui qui ne les auroit goûté qu'un inſtant ? Tout eſt également paſſé pour vous & pour

lui ; & le passé n'est rien, il n'a pas d'existence ni de réalité ; c'est un songe qui a disparu ; c'est une ombre, une vapeur, un son qui se dissipe : il n'en reste que le souvenir, & ce souvenir sera bientôt effacé. Les pécheurs, dit le Prophête, ont fini leur sommeil, & ils n'ont rien trouvé dans leurs mains : *Dormierunt somnum suum, & nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis.* Avril 23.

II. POINT. *Le tems passé est un mal réel à l'égard des péchés que l'on a commis.* Ils ne sont plus, mais ils ont été. Le charme s'est évanoui, mais la tache subsiste encore. Ne vous y trompez pas, disoit Saint Bernard, vos péchés ont passé hors de la main, hors de l'action ; mais ils sont restés sur votre conscience : *Transierunt à mente, non transierunt à mente.* Vous ne les commettez plus, mais il sera toujours vrai que vous les avez commis : *Facere in tempore fuit fecisse in sempiternum manet* : & c'est ce qui fonde la vérité de cette maxime : Il suffit au Juste d'avoir péché une fois pour se condamner lui-même à un repentir éternel : *Justo satis est peccasse semel ad fletus æternos.*

CXV. MEDITATION.

Sur le bon usage du tems présent.

I. POINT. *LE present est le seul tems dont nous puissions faire un bon ou un mauvais usage.* Le passé n'est plus, l'avenir n'est pas encore : il n'y a que le tems présent qui nous ap- Avril 24.

partienne ; mais ce préſent n'eſt qu'un inſtant
Avril. rapide & fugitif, un point preſque imperce-
24. tible qui ceſſe d'être auſſi-tôt que nous y avons penſé. Repreſentez-vous le tems comme un vaſte torrent qui vient à vous avec une rapidité inconcevable. Ce qui s'eſt écoulé ne reviendra plus ; c'eſt le paſſé : ce qui coule à vous n'y eſt pas encore arrivé ; c'eſt l'avenir : ce qui eſt parvenu juſqu'à vous ; c'eſt le preſent : vous ne pouvez en profiter.

II. POINT. *Quel uſage en doit-on faire ?* Point d'autre, que de l'appliquer au ſoin de ſon ſalut, pour s'aſſurer un mérite & une récompenſe qui dure éternellement. Non, il n'eſt aucun moment dans notre vie que nous ne devions, & que nous ne puiſſions employer à mériter le Ciel ; aucun qui ne fourniſſe une occaſion & un moyen de pratiquer quelque vertu ; aucun où nous ne devions être prêts à paroître devant Dieu pour lui rendre compte de nos actions ; aucun enfin qui ne puiſſe être le moment déciſif de notre ſalut.

CXVI. MEDITATION.

Sur l'incertitude de l'avenir.

Avril. 25. I. POINT. *L'AVENIR eſt incertain & nous en ſommes uniquement occupés.* Nous penſons toujours à l'avenir & jamais au préſent. Nous anticipons l'un comme trop lent, & nous laiſſons échapper l'autre comme trop prompt. Nous errons dans des tems qui ne ſont pas encore, & nous ne penſons point

au ſeul qui ſubſiſte qui nous appartienne : nous ne vivons pas, mais nous eſpérons de vivre *Non vivunt homines, ſed victuri ſunt.* Nous diſons : j'irai, je ferai, j'obtiendrai telle ou telle grace, je parviendrai à tel degré d'élévation & de fortune. *Je détruirai, & je rebâtirai*, diſoit ce Riche inſenſé, dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui ne croyoit pas former des projets à la veille de ſa mort. — — Avril. 25.

II. POINT. *L'avenir eſt incertain, & nous l'attendons pour nous donner à Dieu.* Vous différez de jour en jour de vous donner entiérement à Dieu : vous attendez, dites-vous, que vous ſoyez parvenu à un âge plus avancé ; mais y arriverez vous ? Vous attendez la vieilleſſe ; mais y aura-t il une vieilleſſe pour vous ? Vous attendez le parfait dégagement d'une multitude d'affaires qui nous occupent ; mais êtes-vous ſûr d'en voir la fin ? Vous attendez le jour à venir ; mais y en aura-t-il un pour vous ? Dans *cette nuit on vous demandera compte de votre ame ;* & ſi vous mourez dans votre péché, que deviendrez-vous ?

CXVII. MEDITATION.

Sur le délai de la Converſion.

I. POINT. *NE tardez pas*, dit le Sage, *de vous convertir au Seigneur, & ne différez pas de jour en jour* ; parce que 1°. *vous n'êtes pas ſûr du tems.* Quand viendra-t-il en effet, ce tems où vous vous propoſez de changer de vie ? Peut-être ſera-t-il encore plus rempli — — Avril. 26.

des embarras & des ſollicitudes du ſiécle que celui que vous négligés : de nouveaux liens, de nouvelles difficultés, de nouveaux obſtacles s'oppoſeront encore à ces projets de converſion qui n'ont rien de réel.

Avril. 26.

II. POINT. 2°. *Vous n'êtes pas ſûr de vous même.* L'homme eſt inconſtant pour le bien, & conſtant pour le mal. Vous regardez votre converſion comme un fruit qui n'eſt pas encore mûr ; mais qui mûrira dans ſon temps. Vous vous figurez qu'en ce temps-là vos réſolutions ſeront plus fermes, vos paſſions moins vives ; vos répugnances moins fortes, vos attachemens moins ſenſibles. Déſabuſez-vous : ce tems pourra venir ; mais vous n'en profiterez pas. Ce ſera plutôt ce mouvement de piété que vous reſſentez actuellement qui s'affoiblira ; ce ſera ce deſir de converſion qui diſparoîtra : vous vous ſentirez plus dégoûté de la vertu, & plus affermi dans le vice ; vous n'aurez plus les mêmes ſentimens pour Dieu & pour votre ſalut ; vous ne ſerez le même que pour le monde & pour le péché.

CXVIII. MEDITATION.

Sur la fauſſe idée que les Pécheurs ſe forment de la miſéricorde de Dieu.

Avril. 27.

I. POINT. Ils la croient infinie & ils ſe raſſurent : ils s'en font un titre & un motif pour perſévérer dans leurs déſordres. Ils ne ſe trompent pas en ce qu'ils croient cette miſéricor-

de infinie, puiſqu'elle l'eſt en effet, ainſi que tous les autres attributs de Dieu ; mais ils ſe trompent en ce qu'ils ne font pas réflexion que cette miſéricorde eſt infinie dans un ſens & bornée dans l'autre. *En quoi eſt-elle infinie ?* Elle l'eſt ce qu'elle s'étend à tous les hommes & à tous les péchés ; en ce qu'elle ne met aucune *diſtinction entre le Juif & le Gentil, parce qu'ils n'ont tous qu'un même Seigneur qui répand ſes richeſſes ſur ceux qui l'invoquent* ; en ce qu'elle pardonne les crimes les plus noirs, les forfaits les plus inouis ; & c'eſt par cette raiſon que les plus grands pécheurs ne doivent jamais deſeſpérer de leur ſalut. Avril 27.

II. POINT. *En quoi eſt-elle bornée ?* Elle l'eſt quand le pécheur s'obſtine, quand il réſiſte, quand il differe toujours de ſe convertir ; parce qu'alors le Seigneur dont il a laſſé la patience, ferme les entrailles de ſa miſéricorde, & refuſe d'entendre la voix de ceux qui s'endurciſſent à la ſienne. C'eſt ce qu'annonçoit à tout le genre humain, cet Ange dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe, qui *ayant mis un pied ſur la terre & l'autre ſur la mer, leva la main vers le Ciel, & jura par le nom de l'Eternel*, que le tems étoit fini : *Quia tempus non erit amplius* ; c'eſt-à-dire, que tems de la miſéricorde étoit paſſé, & que le Seigneur alloit donner un libre cours à ſa juſtice.

CXIX. MÉDITATION.

Sur la Préparation à la mort.

Avril. 28.

I. POINT. *CETTE préparation doit durer toute la vie.* Il n'eſt donc permis ni de la différer ; ni de l'interrompre, & c'eſt par cette raiſon que Jeſus-Chriſt, dans ſon Evangile, ne nous dit pas ſeulement : *Préparez-vous*, mais ſoyez toujours prêts : *Eſtote parati.* On doit donc diſtinguer deux ſortes de préparations à la mort. Une préparation actuelle qui précede les dernieres heures de la vie, & une préparation habituelle qui ſe répand ſur tous les momens de la vie, par le ſoin que nous prenons de les ſanctifier.

II. POINT. *Cette préparation habituelle ne doit point diminuer notre application à tous les devoirs de notre état* : au contraire, elle doit l'augmenter ; puiſque c'eſt pour être toujours en état de paroître devant Dieu que nous nous attachons à ces devoirs avec tout le zele & toute l'attention dont nous ſommes capables. Le vrai Fidele ne perd jamais de vue cette maxime de Saint Jérôme : *Travaillez comme ſi vous deviez toujours vivre, & vivez comme ſi vous deviez toujours mourir.*

CXX. MÉDITATION.

Sur la Pénitence différée à l'heure de la mort.

I. POINT. LE pécheur qui différe ſa pénitence juſques à l'heure de ſa mort, compte, 1o. *ſur ce qu'il ſera pour lui dans ſes derniers momens.* Eſpérance mal fondée. Car enfin, en ſera-t-il plus que ces Vierges imprudentes qui n'étant point préparées d'avances *à la vénue de l'Epoux*, au moment qu'il arrive, s'efforcent de réparer le tems perdu ? Elle demandent du ſecours ; elles reviennent avec leurs lampes allumées ; & cependant lorſqu'elles frappent à la porte, on leur répond : *Je ne vous connois point* ; parce que leur piété n'eſt qu'extérieure, & que leur cœur n'eſt point changé. Avril. 29.

II. POINT. 2o. *Le pécheur compte ſur ce que Dieu fera pour lui.* Il ſe tient aſſuré que Dieu lui donnera la grace d'une ſainte mort ; mais cette grace finale & déciſive, Dieu ne la doit à perſonne ; elle dépend uniquement de ſa volonté, parce qu'il faut que le ſalut de l'homme ſoit toujours dans ſes mains. Le plus grand Saint doit toujours trembler, parce qu'il n'eſt pas ſûr de l'obtenir ; & vous pécheur, vous jouiſſez d'une aſſurance que ce Juſte n'a pas. Dieu vous l'a-t-il donc promis cette grace ſi précieuſe & ſi deſirable ? au contraire, il a proteſté cent fois qu'il vous la refuſeroit. *Vous me chercherez*, dit il, &

Avril. 29. *vous ne me trouverez pas, & vous mourrez dans votre péché.*

CXXI. MEDITATION.

Sur la fauſſe ſécurité des Pécheurs.

Avril. 30. I. POINT. ELLE eſt fondée 1°. *ſur la promeſſe que Dieu a faite au pécheur pénitent de lui pardonner ſes péchés.* Mais cette promeſſe ne regarde point le pécheur réſolu de perſévérer dans ſon péché juſqu'à la mort. Le Seigneur a conſidéré dans le moment deux ſortes de pécheurs : les uns foibles & découragés, qui n'eſperent pas aſſez ; les autres téméraires & préſomptueux, qui eſperent trop. Il dit aux premiers : Raſſurez-vous ; car quelques péchés que vous ayez commis, au moment que vous reviendrez à moi, je vous pardonnerai. Tremblez, dit-il aux autres ; parce que quelque inviolable que puiſſe être ma promeſſe, elle ne s'étend point juſqu'à favoriſer votre impénitence.

II. POINT. 2°. *Elle eſt fondée ſur les traits de la miſéricorde de Dieu envers les pécheurs, que nous liſons dans l'Ecriture.* David n'a pas plutôt pleuré ſon péché, que le Prophête lui annonce qu'il eſt pardonné ; dans le moment même où Magdelaine vient verſer des larmes aux pieds de ſon Sauveur, *tous ſes péchés lui ſont remis.* Oui, mais aucun de ces pécheurs n'avoit renvoyé ſa pénitence à l'heure de la mort. Le pécheur impertinent peut encore moins ſe prévaloir de la converſion de ces

heureux criminel qui fut crucifié ſur le calvaire à côté de Jeſus Chriſt. Il eſt vrai que celui-ci ne ſe convertit qu'à la derniere heure de ſa vie : mais, reprend un Saint Pere, c'étoit auſſi la premiere heure de ſa foi : *Non fuit extrema illa hora, ſed prima.* Au premier inſtant qu'il commença à connoître Jeſus Chriſt, il commença à l'aimer ; & quelque tardif que paroiſſe ſon repentir, jamais converſion ne fut plus prompte & moins différée.

Avril. 30.

Euſeb. d'Emeſe.

CXXII. MEDITATON.

Sur la juſtice de Dieu.

Mai. 1.

1. POINT. *NOUS penſons volontiers aux attributs de Dieu qui nous ſont favorables.* Nous aimons à nous le repreſenter comme *le Pere des miſéricordes & le Dieu de toute conſolation* ; comme un pere tendre & indulgent, à qui les fautes d'un enfant vif & volage, inſpirent plus de pitié que de courroux, & qui couronne le retour du prodigue par des faveurs capables de faire envie au fils qui ne s'eſt jamais égaré ; comme un Dieu bienfaiſant qui ne *veut point la mort du pécheur ; mais plutôt qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive* Ces idées ſont vraies, ſolides & conſolantes ; elles doivent ſervir à nourrir notre eſpérance.

II. POINT. *Mais elle ne doivent pas nous faire oublier les attributs de Dieu, propres à nous inſpirer une crainte ſalutaire.* Dieu eſt bon ; mais il eſt juſte : il nous ordonne de l'appeller *Notre Pere*, & il veut bien en pren-

dre le nom ; mais il ſera notre Juge : il eſt
Mai. miſéricordieux, & toujours prêt à nous par-
1. donner ; mais il vient un tems où ſa juſtice le rend inexorable : il eſt bon, encore une fois, en ce monde & pendant la vie ; mais à la mort, au jugement, c'eſt un Dieu terrible : *il s'enyvre du ſang de ſes ennemis ; il les déchire, il les dévore ; il ſe jette ſur eux, comme un lion ſur ſa proie ;* & il ne faudra rien moins qu'une éternité entiere de douleurs & de tourmens, pour ſatisfaire ſa juſtice.

CXXIII. MEDITATION.

Sur l'éternité des peines de l'Enfer.

Mai. 2. I. POINT. *NOUS devons la croire, quand même elle nous paroîtroit incompréhenſible.* Tout eſt incompréhenſible ; tout eſt myſtere dans la Religion, comme dans la nature. La plus petite portion de matiere, conſidérée dans la multitude innombrable de ſes parties, renferme un abîme de difficultés & de contradictions contre leſquelles tous les efforts de la philoſophie humaine ont échoué juſqu'ici ; & ſi nous ne pouvons comprendre les moindres ouvrages de Dieu, comment pourrions-nous le comprendre lui-même, & meſurer exactement toute l'étendue de ſa puiſſance & de ſa juſtice ? Il l'a dit, il l'a répété cent fois dans ſes Ecritures, que les ſupplices des réprouvés ſeront éternels : il le faut donc croire. C'eſt une des vérités capitales de la Religion ; & ſi capitale, que les Sectes ſéparées de l'Egliſe Romaine,

n'ont osé la combattre. Les Auteurs de ces Sectes ont nié d'autres mysteres ; mais celui-ci leur a paru si clairement établi dans l'Ecriture qu'ils n'ont pu s'empêcher de l'admettre. Mai. 2.

II. POINT. *C'est uniquement l'intérêt personnel du pécheur qui le fait douter de cette vérité.* Il conçoit l'éternité de la récompense, pour une action passagere ; & il ne veut pas reconnoître l'éternité des peines pour un péché d'un moment. Il convient que la grandeur de Dieu est infinie ; que le sang de Jesus-Christ dont le pécheur abuse est d'un prix infini ; & il ne veut pas croire que le péché sera puni par des peines infinies dans leur durée. Qu'est-ce donc qui le rend rebelle à cette vérité ? C'est qu'il voudroit être toujours pécheur & toujours heureux, ou du moins n'être malheureux que pour un tems. Mais que peut faire son intérêt contre une vérité qui vient de Dieu ? Et quand il a parlé, ne faut-il pas que l'intérêt & le raisonnement humain se taise & se soumette ?

CXXIV. MEDITATION.

Sur les Desirs.

I. POINT. IL faut en faire le discernement : car il y a, 1°. *de mauvais desirs que nous devons bannir de notre ame*, tels que sont, 1°. *les desirs inutils* que produisent les caprices & les chimeres d'une imagination déréglée ; 2°. *les desirs téméraires*, qualité qui convient à la plupart de nos desirs. Leur témérité Mai. 3.

Mai. est fondée sur l'ignorance où nous sommes de l'avenir. Vous souhaitez avec ardeur, un établissement qui vous paroit agréable, parce que vous ne sçavez pas qu'il sera le malheur de votre vie. Vous aspirez à ce dégré de fortune & d'élévation, parce que vous ignorez qu'il ne servira qu'à rendre votre chute plus prochaine & plus éclatante; 3°. *Les desirs criminels.* Le crime est toujours précédé d'un desir qui vous porte à le commettre; si vous retranchez ce desir; si vous étouffez ce monstre dans sa naissance, vous détruirez le péché dans sa source. Soyez donc toujours attentif à borner & à régler vos desirs.

II Point. *Il y a de bons desirs que nous devons exciter & entretenir dans notre ame.* C'est le desir de nous rendre de plus en plus agréables à Dieu, utiles au prochain; de croître tous les jours en grace, en sagesse & en vertu; d'obtenir de nouveaux dons du Saint-Esprit, pour acquérir de nouveaux mérites; le desir enfin d'arriver à ce Royaume céleste, où nous n'aurons plus rien à desirer. C'est en ce sens qu'un Chrétien peut être appellé un homme de desir: *Vir desideriorum.* Il aspire sans cesse à ce qu'il y a de plus saint & de plus parfait selon Dieu. A l'égard des biens fragiles & passagers de la vie presente, il ne les estime pas assez pour les desirer.

CXXV. MEDITATION.

Sur le desir des faux biens de ce monde.

I. POINT. *LES mondains en sont continuellement occupés.* Ils desirent généralement tous les biens qui sont compris sous le nom de fortune, & leurs desirs sont leurs tourmens ; 1°. *Parce qu'ils ne sont jamais rassasiés.* Un desir allumé dans le cœur est un feu dévorant ; plus vous lui fourniſſez d'aliment, plus il augmente.

II. POINT. 2°. *Parce qu'ils sont toujours accompagnés de crainte & de chagrin.* On n'est pas seul à desirer les faux biens de ce monde ; d'autres les desirent autant que nous, & ils ont souvent, pour y parvenir, des prétentions mieux fondées & des moyens plus efficaces que nous. On craint qu'ils ne réussissent ; le plus souvent on n'obtient rien, ou du moins on obtient peu : on n'a jamais tout ce qu'on desire, & encore moins tout ce qu'on peut desirer. Saint Augustin avoit donc raison de dire : Vous nous avez créés, Seigneur pour vous aimer ; & notre ame ne peut jamais trouver de véritable repos que *dans votre amour.*

CXXVI. MEDITATION.

Sur le desir d'avancer dans les voies de la justice.

Mai. 5.

I. POINT. IL doit égaler au moins celui qu'ont les mondains pour l'avancement de leur fortune. *S'agit-il des biens de ce monde?* Ils ne sont jamais contens, jamais rassasiés; ils ne considerent pas ceux qui en ont moins qu'eux; ils ne pensent qu'à ceux qui en ont davantage pour tâcher d'arriver à ce point de grandeur & de fortune où ils sont parvenus, & ensuite de les surpasser, s'il est possible.

II. POINT. *S'agit-il au contraire des biens de la grace?* On ne regarde plus ceux qui ont le plus de vertu, on ne fait attention qu'à ceux qui en ont le moins; on ne songe ni à égaler ni à surpasser ceux qui nous ont devancé dans les voies de la justice; on se regle, on se modele sur l'exemple des plus lâches & des plus imparfaits. Réformons cet abus; 1°. à l'égard des biens de ce monde: regardez ceux qui en ont moins que vous, & vous vous trouverez dans l'abondance. 2°. Considérez au contraire, à l'égard des vertus, ceux qui en ont plus que vous, & vous rougirez de vos foiblesses & de vos imperfections.

CXXVII. MEDITATION.

Sur les uſages du monde.

Mai. 6.

I. POINT. *UN Chrétien qui vit dans le monde, doit ſe conformer à ſes uſages dans tout ce qui n'eſt pas contraire à la Loi de Dieu.* Car alors quel motif auroit il de s'en éloigner ? Seroit-ce par mépris pour ceux qui les ſuivent ? Mais un vrai Chrétien ne mépriſe perſonne, & il n'a de mépris que pour lui-même. Seroit-ce par un vain deſir de paroître ſingulier ? Mais ce deſir eſt tout-à-fait contraire à l'eſprit de Jeſus-Chriſt. Seroit-ce par défaut de complaiſance & de ménagement pour ceux avec qui on eſt obligé de vivre ? Mais la charité Chrétienne l'oblige à être doux, complaiſant, & même prévenant à l'égard de tout le monde. Seroit-ce enfin pour éviter la gêne & la contrainte attachées à divers aſſujettiſſemens preſcrits par les uſages du monde ? Mais c'eſt en ſe ſoumettant à cette contrainte habituelle, qu'il pratique le renoncement à ſoi-même, & l'obligation de porter ſa croix.

II. POINT. *Un Chrétien doit s'éloigner des uſages du monde, quand ils ſont contraires à la Loi de Jeſus-Chriſt.* Il imite alors ces fideles Iſraëlites, qui laiſſant un peuple idolâtre fléchir le genou devant Baal, demeuroient fermes & inébranlables dans le culte & dans le ſervice du Dieu d'Iſraël. Il ſe dit à lui-même comme le Saint Vieillard Eléazar : Si je trahis les intérêts de Dieu & de ſa Loi, je pour-

rai peut-être par-là me ménager l'approbation
Mai. du monde & me garantir de ſa cenſure, mais
6. j'attirerai ſur moi la colere du *Très-Haut*, & rien ne pourroit me mettre à couvert de ſes vengeances.

CXXVIII. MEDITATION.

Sur les Inſtructions de Jeſus-Chriſt.

I. POINT. JESUS CHRIST eſt proprement le
Mai. ſeul Docteur & le ſeul Maître que nous devons
7. écouter. Ceux qui le repreſentent ſur la terre ne ſont nos Maîtres & nos Docteurs que parce qu'ils nous parlent en ſon nom. Ce divin Sauveur nous inſtruit en deux manieres : 1°. *Par ſes leçons* : Ouvrez l'Evangile, étudiez-le avec application, liſez-le avec docilité ; c'eſt la regle de votre croyance & de vos mœurs. Toute la Religion y eſt renfermée ; vous y trouverez tout ce que vous devez croire & tout ce que vous devez faire pour être ſauvé. C'eſt-là qu'il nous révele ces grands myſteres, ces premieres vérités qui ſervent de fondement à ſa morale ; la chute & la rédemption de l'homme, les dons du Saint-Eſprit, les opérations de la grace, le ſouverain bonheur des prédeſtinés, & les tourmens éternels des impies.

II. POINT. *Il nous inſtruit par ſes exemples.* Ce qu'il a dit & ce qu'il a fait, c'eſt l'abrégé de tout le Chriſtianiſme ; *Ce qu'il a dit*, c'eſt à quoi nous devons nous ſoumettre, & c'eſt par-là qu'il eſt notre maître. *Ce qu'il a fait*,

c'eſt ce que nous devons imiter & c'eſt par-là qu'il eſt notre modele : Tout notre mal, dit Saint Bernard, vient de ce que nous ne voulons ſuivre ni ſes leçons, ni ſes exemples. Il faut cependant que ſon Evangile vous gouverne ou qu'il vous condamne. Choiſiſſez ; car s'il ne ſert pas à votre ſalut, il ſera infailliblement le titre de votre condamnation & le fondement de votre perte pour l'éternité. Mai. 7.

CXXIX. MEDITATION.

Sur l'Eſpérance Chrétienne.

I. POINT. *QU'EST-CE que l'eſpérance Chrétienne ?* C'eſt une des trois principales vertus du Chriſtianiſme ; & cependant elle eſt pour l'ordinaire aſſez peu connue & encore moins pratiquée. Les uns vous diront qu'elle conſiſte dans une perſuaſion ferme & aſſurée que nous ſerons ſauvés par la miſéricorde de Dieu ; les autres dans un deſir ardent de la béatitude céleſte. Mais cette notion eſt imparfaite ſi l'on n'ajoute pas que cette perſuaſion & ce deſir ſont fondés ſur les promeſſes que Dieu a faites à ceux qui pratiqueront ſa Loi & qui profiteront des ſecours de ſa grace. Il en eſt à cet égard de l'eſpérance comme de la foi. Celle-ci eſt morte & ſtérile, ſi vous la ſéparez des œuvres ; & par la même raiſon, ſi vous ne joignez à l'eſpérance les œuvres qui nous ſanctifient, elle ne produira rien pour le ſalut. Mai. 8.

II. POINT. *Uſage de l'eſpérance Chrétienne.* Si vous êtes en état de grace, l'eſpérance vous

Mai. 8. soutiendra contre les attraits du vice, contre les négligences de la tiédeur, & contre les foiblesses du découragement. Si vous êtes en état de péché, l'espérance que vous aurez en la miséricorde de Dieu, vous inspirera le desir de retourner promptement à lui. Enfin, si vous êtes exposé à des tentations violentes, ce qui forme un état incertain entre l'état de la grace & celui du péché, ayez confiance en Dieu, espérez dans le secours qu'il vous a promis; c'est le vrai moyen de remporter la victoire.

CXXX. MEDITATION.

Sur la confiance qu'un Chrétien doit avoir dans les prieres que l'on fait pour lui.

Mai. 9. I. POINT. *ELLES sont utiles sans doute.* Et les mondains eux-mêmes en sont si persuadés, que lorsqu'ils sont engagés dans des habitudes criminelles, s'il leur reste encore quelque sentiment de Religion, ils conjurent les personnes consacrées à Dieu de prier pour eux. C'est ainsi que Pharaon, dans le tems qu'il persécutoit le peule fidele, disoit à Moïse : *Priez votre Dieu pour moi.* On sçait combien les larmes & les prieres de Monique contribuerent à la conversion de son fils Augustin. L'Eglise elle même implore continuellement la miséricorde de Dieu pour les vivants & pour les morts. Ne négligez pas d'employer des prieres que le zele anime, que

que la charité inſpire, & que le Seigneur a ſouvent exaucé. Mai 9.

II. POINT. *Mais n'y mettez pas toute votre confiance.* Vous pouvez ſans doute tirer un grand avantage des prieres que l'on fait pour vous; mais rien ne peut vous diſpenſer de prier vous-même. Lorſque les Apôtres prient pour la Cananée, ils ne ſont point exaucés : elle s'approche elle-même de Jeſus Chriſt; elle ſe proſterne devant lui, & ſa fille eſt guérie, pour nous apprendre, dit S. Chryſoſtôme, que Dieu aime encore mieux nos prieres, tout pécheurs que nous ſommes, que celles que ſes Saints font pour nous.

CXXXI. MEDITATION.

Sur la conſtance des Martyrs.

I. POINT. *TOUT Chrétien doit être diſpoſé à ſouffrir le martyre, plutôt que de renoncer à ſa Foi, ou de violer la Loi du Seigneur.* Mai 10.

Quand nous liſons l'Hiſtoire des Martyrs, nous les regardons comme des hommes extraordinaires, comme des héros élevés au plus ſublime degré de la conſtance & de la vertu; cependant ils n'ont rien ſouffert; ils n'ont rien ſacrifié, que nous ne ſoyons tous obligés de ſacrifier & de ſouffrir, ſi nous nous trouvions dans les mêmes circonſtances. Oui, tout Chrétien eſt obligé de ſoutenir, s'il le faut, les principes & la pratique de ſa Religion juſques au martyre. C'eſt une ſuite néceſſaire de cette préférence entiere & abſolue que Dieu exige

Mai. 10. Marc. c. 8. de nous par le premier & le plus grand des Commandemens ; & c'eſt ce qui a fait dire au Sauveur du monde : *Celui qui voudra ſauver ſa vie, la perdra ; & celui qui la perdra pour l'amour de moi & de l'Evangile, la ſauvera.* Mais comment peut-on être diſpoſé à mourir pour Dieu, quand on ne peut ſe réſoudre à vivre pour lui, & à lui faire *les moindres ſacrifices ?*

II. POINT. *Toute la vie d'un Chrétien doit être un martyre continuel* C'eſt un abus de croire qu'il n'y ait qu'un certain nombre de Saints qui ſoient parvenus au bonheur du Ciel par la voie du martyre ; tous ont mérité la même couronne, les uns par un martyre plus prompt & plus abrégé : les autres, par un martyre plus lent & plus durable. Tous n'ont pas fait le ſacrifice de leur vie ; mais tous ont ſacrifié les vices & les attachemens de la chair & du monde. Il y a un martyre du cœur comme il y en a un du corps. Celui ci nous paroît affreux par l'horreur des ſupplices ; mais l'autre a auſſi ſes rigueurs par la violence continuelle qu'il fait à la nature.

CXXXII. MEDITATION.

Sur l'union indiſſoluble de la probité & de la Religion.

Mai. 11. I. POINT. *SANS Religion, point de probité.* On aura peut être une probité apparente, une probité paſſagere & bornée ; mais jamais une probité ſolide, conſtante & univerſelle.

Si l'on n'eſt retenu que par la crainte des loix humaines, les crimes inconnus leur échappent ; & il arrive ſouvent que le pouvoir de ceux qui les commettent, leur impoſe ſilence. Quel frein ſera donc capable d'arrêter les grands & les puiſſans du ſiecle, quand ils auront ſecoué le joug de cette Religion divine, qui ſeule peut regler leur autorité ſur leurs devoirs ? Les loix ont à la vérité plus de priſe ſur les particuliers que ſur eux ; mais elles n'agiſſent que ſur les corps, il n'y a que la Religion qui puiſſe répondre du cœur. Mai. 11.

II. POINT. *Sans probité, point de religion.* La loi naturelle eſt la premiere de toutes les loix ; l'Evangile, au lieu de la détruire ne fait qu'enchérir ſur elle, & la rendre plus parfaite & plus étendue. Celui qui la viole par l'injuſtice, la calomnie, le faux témoignage, la cruauté, la noirceur & la perfidie, quelque dévot qu'il paroiſſe à l'extérieur, ne peut donc avoir qu'une ombre & un fantôme de Religion. Il en foule aux pieds tous les droits ; il en abandonne tous les principes ; il eſt pire qu'un payen & un infidele.

CXXXIII. MEDITATION.

Sur la difficulté de ſe ſanctifier dans le monde.

I. POINT. *Il ne faut pas croire qu'il ſoit facile de ſe ſanctifier dans le monde.* L'Evangile demande de nous une ſi grande pureté de mœurs, un ſi grand détachement des biens Mai. 12.

de la terre, un dévouement si parfait & si
Mai. universel au service de Dieu, qu'il est bien
12. difficile de le pratiquer au milieu d'un monde que l'on peut regarder comme le séjour de la molleſſe, de l'injuſtice & de la volupté, où l'on reſpire un air contagieux qui porte dans les cœurs une corruption preſque générale ; où l'on apperçoit tant d'objets qui réveillent les paſſions; où l'on a, pour ainſi-dire, à la main tant de moyens de les ſatisfaire ; où les piéges ſont ſi dangereux & les chûtes ſi fréquentes. Cette premiere réflexion vous fera travailler à votre ſalut dans le monde, *avec crainte & tremblement.*

II. POINT. *Il ne faut pas croire qu'il ſoit impoſſible de ſe ſauver dans le monde.* On ne le pourroit pas, ſans doute, ſans le ſecours de la grace ; mais ce qui paroît impoſſible aux hommes, eſt poſſible à Dieu ; & quand Jeſus-Chriſt s'exprime avec tant de force & d'énergie ſur l'extrême difficulté que trouveront les riches du monde à pénétrer dans le Royaume des Cieux, il ne prétendoit pas les déſeſpérer ; il vouloit plutôt leur faire ſentir le beſoin qu'ils avoient d'une vigilance particuliere & d'un plus grand effort de ſa grace, pour ſe ſauver du nauffrage parmi tant d'écueils. *Raſſurez-vous*, nous dit-il, *j'ai vaincu le monde*, & vous pourrez toujours le vaincre, quand vous combattrez avec moi. Cette ſeconde réflexion vous fera travailler à votre ſalut dans le monde, avec une humble & ſalutaire confiance,

CXXXIV. MEDITATION.

Sur la connoiſſance des vertus & des vices.

I. POINT. IL eſt aiſé de s'y méprendre, & il faut, 1°. une grande droiture de cœur; 2°. beaucoup d'attention ſur ſoi-même pour en faire le diſcernement, ſans quoi nous prendrons; 1°. *de véritables vices pour des vertus*; l'ambition, pour une inclination héroïque; la vengeance, pour un acte de juſtice; la hauteur, pour une élévation de ſentimens; le luxe pour une dépenſe néceſſaire; la fourberie, pour la ſageſſe; la témérité, pour la valeur: la licence même & le libertinage, pour une liberté permiſe. Mai 13.

II. POINT. 2°. *La même illuſion nous fera prendre de véritables vertus pour des vices.* La patience ne nous paroîtra qu'une honteuſe foibleſſe; l'économie, une ſordide avarice; l'oubli des injures, une lâcheté; l'humilité, une baſſeſſe; la prudence, une timidité mal entendue; la retenue dans les diſcours, un ſilence ſtupide. Un Chrétien doit donc s'appliquer à faire un juſte diſcernement des vices & des vertus: 1°. pour juger avec équité ceux qui lui ſont ſoumis; 2°. pour ſe juger lui-même.

CXXXV. MEDITATION.

Sur les moyens de ſe ſanctifier dans le monde.

Mai. 14. I. POINT. *LE premier eſt de conſidérer que l'état d'un Chrétien qui vit dans le monde, n'eſt point incompatible avec la ſainteté.* Tertullien avoit dit, qu'un Chrétien ne pouvoit être Empereur; & d'autres ſoutinrent qu'il ne pouvoit être riche. Ils étoient dans l'erreur : la piété eſt de tous les états; tous ne ſont pas appellés à quitter le monde; le Chriſtaniſme ne forme pas par lui-même une condition particuliere & différente des autres; mais il les perfectionne toutes également. Soyez riche ou pauvre, maître ou eſclave, né dans la pouſſiere ou élevé ſur le trône, vous êtes appellé au Royaume des Cieux; & ſans renoncer à votre état, vous pouvez y parvenir.

II. POINT. *Le ſecond eſt, de réformer les abus & de profiter des graces de ſon état.* 1°. Il y a des abus propres de chaque état. L'orgueil, l'oiſiveté, la molleſſe, ſont les abus de la grandeur; le luxe, la dureté, les folles dépenſes, ſont les abus des richeſſes; l'impatience, le murmure & la fraude, ſont les abus de la pauvreté. Evitez ces abus, & vous pourrez vous ſanctifier dans la pauvreté, dans l'opulence & dans la grandeur. 2°. Il y a auſſi des graces propres de chaque état, c'eſt-à-dire, des graces ſpécialement deſtinées à nous garantir des vices & des périls relatifs à

notre état, & le salut dépend de notre zele à demander ces graces, & de notre fidélité à y répondre. Mai. 14.

CXXXVI. MEDITATION.

Sur les obstacles que le monde oppose à notre salut.

I. POINT. *PLUS ces obstacles sont grands, plus ils doivent animer notre courage.* Il s'agit ici de mériter le Ciel: prétendez vous y arriver sans qu'il vous en coûte aucun effort? Il s'agit d'obtenir la couronne des Vainqueurs: peut-on espérer de vaincre sans avoir combattu? Plus les périls sont grands, plus les obstacles nous paroissent invincibles, plus on a de mérite & de gloire à en triompher. Fera-t-on moins pour Dieu que pour le monde? Aura t-on moins de force, moins de constance & de courage pour acquérir les biens immortels de la vie future, que l'on n'en a pour se procurer les biens fragiles & passagers de la vie présente? Mai. 15.

II. POINT. *il n'y a aucun de ces obstacles dont on ne puisse tirer avantage pour son salut*; parce qu'il n'y en a aucun qui ne puisse être un moyen de sanctification, si nous savons en faire usage. Les richesses ne nous fournissent-elles pas mille occasions d'exercer la charité, & d'amasser dans le Ciel un trésor de bonnes œuvres? L'autorité ne nous met-elle pas à portée de faire régner la justice, & de conduire les hommes à la vertu par

Mai. 15. notre exemple. En mettant tout à profit, on trouve Dieu par-tout : on le ſert, on l'aime, on l'adore, on ſe ſanctifie dans tous les états & dans toutes les circonſtances de la vie.

CXXXVII. MEDITATION.

Sur l'amour de la retraite.

Mai. 16. I. POINT. *CET amour eſt ſouvent une illuſion pour un Chrétien qui vit dans le monde.* Les mondains eux mêmes forment quelquefois des projets de retraite. Quand on leur parle de ſe convertir à Dieu, & de mettre l'ordre & la réforme dans leur conduite ; ils nous répondent, qu'ils veulent tout quitter, tout abandonner, comme ſi le déréglement de leur vie étoit inſéparablement attaché à leur condition, & qu'il ne fût pas en leur pouvoir de l'en ſéparer. Mais faites-y réflexion : ce n'eſt point le tumulte du monde & l'agitation extérieure de vos affaires qui vous empêche de ſervir Dieu ; c'eſt plutôt le trouble intérieur de vos paſſions que vous écoutez ; c'eſt l'empire de vos habitudes vicieuſes que vous chériſſez.

II. POINT. *On peut trouver, quand on veut, la retraite & la ſolitude au milieu du monde :* 1°. par le bon uſage du tems. Ne peut-on pas ménager toujours quelques heures ou quelques momens de retraite pour méditer la Loi de Dieu ? 2°. Ne peut-on pas ſe faire habituellement à ſoi même une eſpéce de re-

traite au fond de ſon cœur où l'on s'entretient intérieurement avec Dieu, tandis que l'on ne paroît occupé que des ſoins & des intérêts du ſiécle ? Alors l'eſprit attentif aux affaires du monde ; mais le cœur eſt à Dieu. Mai. 16.

CXXXVIII. MEDITATION.

Sur la connoiſſance du monde.

I. POINT. *Plus on le connoît, plus on le mépriſe.* S'il a de quoi nous éblouir, il a auſſi de quoi nous déſabuſer. On ſait, pour peu qu'on le connoiſſe, que perſonne n'y eſt content ; on ſait le peu de fond qu'il y a à faire ſur les biens paſſagers qui n'ont rien de ſolide, qui nous échappent & qui diſparoiſſent comme des vains fantômes au moment que nous y penſons le moins. Le Solitaire qui n'a point connu le monde a beſoin de beaucoup de réflexions pour en être détrompé, le peu d'expérience qu'il en a, lui en cache le néant & la vanité. On les découvre au premier coup d'œil, quand on le voit de plus près. Mai. 17.

II. POINT. *Plus on le connoît, plus on s'en détache.* Il ſuffit de réfléchir ſur la fauſſeté de ſes careſſes, ſur l'inconſtance de ſes faveurs, & ſur la baſſeſſe de ſes artifices. Tout eſt vain dans ſes promeſſes, tout eſt faux dans ſon commerce, tout eſt flatterie ou médiſance dans ſes diſcours : l'ambition, l'intérêt, la jalouſie, ſont les ſeuls reſſorts qui le font agir ; la vérité en eſt bannie ; on n'y trouve-

Mai. 17. par-tout que diſſimulation, menſonge, artifice & déguiſement. Parmi cette foule de gens qui vous environnent, combien en compterez-vous, qu'une vraie & ſincere amitié attache à votre perſonne, qui vouluſſent partager vos malheurs, qui ne ſoient pas prêts de ſe dévouer à celui qui prendroit votre place ? Voilà, vous le ſavez, le vrai portrait du monde ; & c'eſt ce monde que l'on préfére à Dieu.

CXXXIX. MEDITATION.

Sur les dangers du monde.

Mai. 18. I. POINT. *Ces dangers n'empêchent pas qu'on ne puiſſe pratiquer la morale de l'Evangile dans toutes ſortes d'états.* Les deux grands principes de cette morale ſont, qu'il faut *aimer Dieu de tout ſon cœur & le prochain comme ſoi-même.* Or, un Chrétien ſans quitter le monde & ſans ſortir de ſon état, ne peut-il pas remplir ces deux obligations qui renferment toute la Loi ? Ne peut-il pas s'élever à Dieu par la Foi, s'unir à lui par l'amour, ſe communiquer au prochain par la charité, & s'il tombe dans quelque faute, ſe purifier par la pénitence ?

II. POINT. *Ces dangers n'ont point empêché que cette morale n'ait été pratiquée dans toutes ſortes d'états.* Rappellez-vous tant de Saints qui ont vécu comme vous au milieu du monde, ſans jamais faire au monde le ſacrifice de leur Religion & de leur ſalut. Souvenez-vous de ces

saints Rois, qui, malgré tous les charmes & tous les embarras du siecle, ont eu la force de s'élever aux pensées de l'éternité, d'entretenir dans leur cœur un commerce secret & continuel avec Dieu. Toujours soumis à l'autorité de de sa Loi, toujours fideles aux impressions de sa grace. Qui vous empêche de les imiter ? Mai. 18.

CXL. MEDITATION.

Sur la sainteté propre d'un Chrétien engagé dans le monde.

I. POINT. CONSIDÉREZ-LE, 1°. *par rapport à sa conduite extérieure.* Il se fait un point capital d'accorder tellement les devoirs de la vie civile avec ceux de sa Religion, qu'il ne manque jamais à ce qu'il doit à Dieu, sans rien oublier de ce qu'il doit au monde : s'il se familiarise avec peu de personnes, il a de la douceur & de la complaisance pour tous. Bon Maître, bon Sujet, bon Citoyen, bon Magistrat, bon Guerrier, bon Pere de famille, Fils soumis, Epoux fidele, Ami constant & généreux, il fait voir dans toutes ses actions que la piété *est utile à tout, & que c'est à elle que les biens solides de la vie présente & ceux de la vie future ont été promis.* Mai. 19.

II. POINT. Voilà ce qui paroît au-dehors ; mais si vous pénétrez dans *l'intérieur de son ame*, c'est-là qu'il donne un libre essort à ces grands sentimens de Foi, de Religion & de piété, dont il est rempli. Il ne vit que pour Dieu ; il n'agit, il ne parle, il ne travaille,

il ne reſpire que pour Dieu. Que de nobles, Mai. que de généreux ſacrifices ne lui fait-il pas au 19. fond de ſon cœur ! Les hommes qui ne voient que les apparences, ne trouvent rien dans ſon extérieur qui le diſtingue des autres Fideles ; mais ce Dieu qui ſonde les plus ſecrets replis des conſciences, apperçoit dans la ſienne les motifs les plus purs, les diſpoſitions les plus ſaintes & les plus ſublimes.

CXLI. MEDITATION.

Sur la penſée de la mort.

Mai. 20. I. POINT. PENSEZ ſouvent à la mort. Ce n'eſt pas aſſez, penſez-y tous les jours, penſez-y continuellement : 1o. *Pour être toujours prêt à paroître devant Dieu : Soyez prêts*, diſoit le Sauveur, *parce que le Fils de l'Homme viendra à l'heure que vous n'y penſerez pas.* Son arrivée ; c'eſt la mort qui vous ſurprendra, ſi vous n'y êtes toujours préparé. Or, comment y ſerez-vous préparé, ſi vous y penſez rarement, ſi vous n'y penſez jamais ? L'inſtant où vous perdrez de vue ce moment déciſif de votre ſalut, ſera juſtement celui que Jeſus-Chriſt prendra pour vous appeller à lui. Ayez donc toujours votre derniere heure devant les yeux, diſoit Saint Baſile : quand le jour commence, doutez ſi vous en verrez la fin ; & quand vous entrez dans les ténebres de la nuit, ne vous aſſurez pas de voir le jour ſuivant.

II. POINT. 2o. *Pour ſanctifier toutes vos*

actions. Non, il n'y a point de moyen plus efficace pour nous engager à bien vivre, que de penſer que chaque jour qui commence ſera peut-être le dernier jour de notre vie. C'eſt ainſi qu'en uſoit le Saint homme Job : *Depuis que je ſuis au monde*, diſoit-il, *J'attends chaque jour que mon changement arrive : vous m'appellerez, Seigneur, & je vous répondrai.* Appellez moi quand il vous plaira ; à quelque heure, en quelque lieu que ce ſoit, je ſuis prêt à vous répondre. Mettez-vous en état de tenir à Dieu le même langage. Mai. 20.

CXLII. MEDITATION.

Sur l'application aux devoirs de ſon état.

I. POINT. *CETTE application eſt indiſpenſable.* Vous vivez dans le monde, & vous ne voulez point y avoir d'autre occupation que la priére ; d'autre ſoin, d'autre travail que celui de méditer les vérités du ſalut : c'eſt un abus. Vous ne pouvez être un vrai Chrétien qu'autant que vous remplirez fidelement les devoirs de votre état. *Je vous en conjure, mes freres*, diſoit l'Apôtre Saint Paul aux premiers Fideles, *& je vous le commande de la part de Dieu ; que chacun de vous s'applique à ſon affaire.* C'eſt à-dire, à l'affaire dont il eſt chargé par ſa profeſſion & par ſon état. Voilà un commandement & une priere à la fois, qui marque à quel point l'Apôtre jugeoit cette application importante & néceſſaire pour le ſalut. Mai. 21.

Mai. 21. II. POINT. *Cette application eſt ſouvent négligée*, par ceux même qui font profeſſion de piété. On pratique tous les devoirs extérieurs de la Religion, & l'on ne fait pas ceux de ſa charge. On prolonge ſes prieres dans le ſaint Temple, & l'on abrege le tems que l'on doit au travail. On entre dans toutes les œuvres de charité, & l'on néglige des obligations de juſtice. On prie Dieu à la guerre, & l'on y fait négligemment le ſervice du Prince.

CXLIII. MEDITATION.

Sur l'hommage que l'on rend à Dieu en s'acquittant des devoirs de ſon état.

Mai. 22. I. POINT. *DIEU eſt proprement l'auteur de tous les états.* Il ſemble d'abord que c'eſt uniquement la noibleſſe ou la faveur qui fait les Grands, le hazard ou l'induſtrie qui fait les Maîtres, la néceſſité qui fait les Serviteurs. Mais ſi vous remontez à la véritable ſource des différentes conditions, vous trouverez qu'elle viennent de Dieu qui les a inſtituées & ordonnées pour le maintien de la ſociété humaine

II. POINT. *Les devoirs de notre état ſont donc une partie eſſentielle du culte que nous devons à Dieu.* Car qui peut douter que la Religion qui vient de Dieu, n'exige de nous la pratique de tous les devoirs d'un état dont Dieu eſt l'auteur ? L'auroit-il inſtitué, cet état, ſans vouloir que l'on en remplit les

obligations ? Il le veut ſans doute ; & en ce ſens, il eſt vrai de dire ; que les devoirs d'état ſont de véritables devoirs de Religion ; & que s'ils en different par leur objet, ils n'en different nullement par l'obligation qu'ils nous impoſent. Mai. 22.

CXLIV. MEDITATION.

Sur les défauts de ceux qui ſubſtituent des pratiques de piété aux devoirs de leur état.

I. POINT. *LE premier, c'eſt l'orgueil.* La pratique des devoirs d'état, quoique expreſſément commandée par la Religion, n'a rien d'éblouiſſant : elle n'annonce pas par elle-même une piété diſtinguée. Les pécheurs s'aquittent quelquefois de ces ſortes de devoirs, du moins à l'extérieur, avec autant d'exactitude & de fidelité que les juſtes. Il n'y a donc rien là qui flatte l'orgueil ; & cet orgueil veut être toujours flatté. Mai. 23.

II. POINT. *Le ſecond, c'eſt le caprice de la volonté propre.* Nous voulons jouir des droits de notre liberté juſques dans la pratique de nos devoirs ; & comme ceux de notre état ne conviennent pas toujours à nos fantaiſies & à nos caprices, nous aimons à leur en ſubſtituer d'autres qui nous plaiſent davantage, parce qu'ils ſont de notre choix ; des exercices de piété qu'on peut changer, varier, diverſifier, prolonger ou abreger à ſon gré.

CXLV. MEDITATION.

Sur la fidélité que la Religion nous inſpire à l'égard des devoirs de notre état.

Mai. 24. I. POINT. *CELUI qui ſe conduit par un eſprit de Religion ſera fidele à tous les devoirs de ſon état.* Aucune paſſion, aucun motif humain ne peut nous faire à cet égard des demandes auſſi étendues que celles de la Religion. Combien dans chaque état de devoirs obſcurs que la vanité même nous fait abandonner, parce qu'il n'y auroit rien à gagner pour elle à les accomplir ? Combien de devoirs qui nous paroiſſent petits & de nulle importance ; combien même qui paroiſſent abſolument indifférens ? la Religion au contraire nous ſoutient ; 1°. dans la pratique des devoirs obſcurs comme dans celle des devoirs éclatans parce qu'il y a plus à gagner pour la Religion, où il y a plus à perdre pour la vanité. 2°. La Religion ne connoît point des petits devoirs, de devoirs indifférens.

II. POINT. *Il y ſera fidele dans tous les tems.* Si c'eſt le reſpect humain ou la vanité qui nous guident, ces motifs vous ſoutiendront à la vue des hommes ; mais vous ſerez infideles quand ils ne verront pas votre infidelité : tel eſt brave au grand jour, qui devient lâche dans les ténebres. D'ailleurs les paſſions ſe ſuccedent & s'entredétruiſent : s'il ſurvient une paſſion contraire & ſupérieure,

le devoir ſera bientôt ſacrifié. Ce pere de famille que l'intérêt rendoit ſage, l'amour déſordonné le rendra diſſipateur. Mai. 24.

CXLVI. MEDITATION.

Sur les peines attachées à la pratique des devoirs de chaque état.

I. POINT. *IL n'appartient qu'à la Religion de nous les adoucir.* Il n'y a preſque perſonne dans le monde qui ſoit content de ſon état, & qui n'envie celui d'un autre. Mais ſi vous enviſagez votre état dans l'eſprit de la Religion, vous ne vous plaindrez plus des peines qui en ſont inſéparables ; vous ne ſerez plus tenté de changer d'état. Toutes les conditions vous paroîtront égales, parce qu'elles ſont toutes réglées & établies par la volonté de Dieu ; vous n'en préférerez donc aucune, parce que rien n'eſt préférable à ce que Dieu veut, à ce que Dieu ordonne. Mai. 25.

II. POINT. *Quant aux peines accidentelles qui ſe joignent ſi ſouvent aux peines eſſentielles & communes à tous les états.* Quelle épouſe ſçaura mieux ſupporter un joug, que les défauts & les caprices d'un homme rendent quelquefois ſi dur, que celle qui enviſagera ſon état dans l'eſprit de la Religion ? Quel maître, quel ſerviteur, quel enfant, quel pere de famille ſçaura faire un meilleur uſage des chagrins qu'il éprouve dans ſon état, que celui qui aura les yeux attachés ſur cette Providence divine qui les lui envoie ? Réfléchiſ-

Mai. 25. ſez ſur ce principe & faites-en l'application aux peines eſſentielles ou accidentelles & particulieres de votre état.

CXLVII. MEDITATION.

Sur le mérite attaché à la pratique des devoirs de ſon état.

Mai. 26. I. POINT. *CETTE pratique eſt une ſource abondante de mérite.* Car, en quoi conſiſte le vrai mérite de l'homme ? N'eſt-ce pas à faire continuellement ce que Dieu veut, ce que Dieu ordonne ? Or, qui eſt-ce qui le fait, ſi ce n'eſt celui qui accomplit fidellement les devoirs de ſon état ! Le travail entrepris dans un tems où il nous eſt preſcrit par le devoir, eſt donc une occupation plus ſainte & plus méritoire que la priere.

II. POINT. *Jeſus-Chriſt, notre maître & notre modele, ſemble avoir fait de cette pratique un des principaux fondemens de ſon mérite.* Il n'employa que les trois dernieres années de ſa vie à faire ces grandes actions & ces grands ſacrifices qui nous étonnent ; & que faiſoit-il donc pendant les trentes années qui les précederent ? Il accompliſſoit les devoirs de ſon état, il obéiſſoit à ſes parens, il vivoit du travail de ſes mains : le monde rouloit ſur ſes principes & ſur ſes préjugés ordinaires. Il y avoit à Jéruſalem des ſectes nombreuſes & auſteres de Phariſiens, qui ajoutoient à la Loi mille obſervances nouvelles. Le monde admiroit leur ſainteté. Où étoit

cependant le vrai mérite & la plus parfaite vertu ? N'étoit-ce pas tous ce toit ruſtique, où Jeſus-Chriſt ſoumis aux volontés de ſon Pere, étoit uniquement occupé des devoirs de ſon état ? Mai. 26.

CXLVIII. MEDITATION.

Sur le motif qui doit nous conduire dans la pratique des devoirs de notre état.

I. POINT. *NOUS ne devons avoir en vue que de plaire à Dieu.* La Religion nous aſſujettit à cet égard aux mêmes devoirs que le monde ; mais elle exige des motifs différens : elle veut que nous faſſions, par un eſprit de ſoumiſſion aux volontés divines, ce que font dans leur état, la plupart des hommes par un eſprit de vanité, par un eſprit d'ambition, par un eſprit d'intérêt & de cupidité. *Serviteurs*, diſoit Saint Paul, *obéiſſez à vos maîtres* pour obéir à Dieu. Mai. 27.

II. POINT. *Ce n'eſt pas toujours la différence des occupations qui fait dans chaque état la différence du pécheur & du juſte*, c'eſt plutôt la différence des motifs qui les font agir. Le juſte travaille pour Dieu, & le pécheur pour le monde ; le juſte pour mériter les biens du Ciel, & le pécheur pour acquérir ceux de la terre ; le juſte pour la gloire de Dieu & pour ſon ſalut, & le pécheur pour ſa fortune ou pour ſa propre gloire ; & par-là, le même travail rend l'un parfait dans ſa Re-

ligion, & l'autre entiérement vuide de l'esprit
Mai. 27. & des fruits de la Religion.

CXLIX. MEDITATION.

Sur les dangers propres de chaque état.

I. POINT. *S'IL n'y a point d'état qui n'ait*
Mai. 28. *ses peines, il n'y en a point non plus qui n'ait ses dangers pour le salut.* Mais si vous portez dans toutes les occupations propres de votre état un esprit de Religion, vous ne trouverez dans tous ces dangers que de fréquentes occasions de remporter des victoires : vous triompherez de l'orgueil, en usant des honneurs avec modestie ; de la volupté, en usant des plaisirs, même permis, avec modération ; de la cupidité, en usant des richesses sans faste & sans attachement.

II. POINT. *Quelle idée l'Ecriture nous donne de celui qui se sanctifie dans le monde malgré les dangers propres de son état !* Heureux l'homme, dit le Sage, qui aura vu de près les charmes de l'or sans en être ébloui, & qui aura sçu posséder les richesses sans y mettre son espérance : quel est-il ? Il est digne de toutes nos louanges, & sa vie quoique simple & commune en apparence, doit-être regardée comme une suite continuelle de prodiges Il a sçu se servir des dangers même de son état pour se rendre parfait dans sa Religion : *Qui probatus est in illo & perfectus est.* Il sera donc couronné d'une gloire immortelle,

parce qu'il a été tenté de violer la Loi de Dieu, & il eſt demeuré fidele ; il a pu faire le mal, & il ne l'a pas fait : *Qui potuit tranſgredi, & non eſt tranſgreſſus, facere mala, & non fecit.* Mai. 28.

CL. MEDITATION.

Sur les vertus qu'on exerce en pratiquant les devoirs de ſon état.

I. POINT. *UN Chrétien trouve dans les devoirs de ſon état un exercice continuel de charité.* Il n'y a aucun état dans le monde qui n'ait un rapport immédiat au bien général de la ſociété. Or, il y a un Commandement de Dieu qui nous oblige d'aimer le prochain comme nous-mêmes, & par conſéquent de travailler à le rendre heureux, & à lui procurer tous les avantages qui dépendent de nous. Il ne tient donc qu'à vous d'enviſager dans toutes vos occupations le rapport direct qu'elles peuvent avoir à l'utilité publique ou particuliere de votre prochain, & de vous propoſer une fin ſi noble, ſi pure & ſi méritoire devant Dieu. Mai. 29.

II. POINT. *Un Chrétien trouve dans les peines de ſon état un exercice continuel de pénitence.* Point d'état qui n'ait ſes chagrins & ſes peines ; les Rois mêmes n'en ſont pas exempts ſur le trône ; & ſi ceux qui les approchent ſouffrent continuellement, des aſſiduités & des complaiſances qu'ils ſont obligés d'avoir pour leurs maîtres, ceux-ci ne ſouf-

Mai. 29. frent pas moins des fautes & des négligences de ceux qui les ſervent. Dans quel état ne trouve-t-on pas des croix & des épines, des aſſujettiſſemens, de la gêne & de la contrainte ? Il en faut profiter en s'y ſoumettant dans un eſprit de pénitence, en les offrant à Dieu pour l'expiation de nos péchés, en les uniſſant à la croix & aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt.

CLI. MEDITATION.

Sur la gloire du monde.

Mai. 30. I. POINT. *LEs mondains ne travaillent que pour la gloire du monde.* Ils veulent être loués, ils veulent être eſtimés & conſidérés ; ils ambitionnent les titres & les diſtinctions éclatantes ; ils les demandent, ils les recherchent pour eux-mêmes, pour leurs deſcendans & pour leur famille ; ils n'aſpirent à rien moins qu'à rendre leurs noms immortels ; & plus ils ſont élevés, plus ils croyent avoir de moyens pour y réuſſir. Voilà ce qui s'appelle la gloire du monde : voilà l'idole à laquelle les mondains ſacrifient leurs ſoins, leur tems, leur repos & quelquefois leur vie.

II. POINT. *Fauſſeté de la gloire du monde* La vraie gloire ne peut ſe trouver dans les louanges des hommes, qui ſont ſouvent injuſtes & rarement ſinceres ; elle n'eſt point dans les reſpects, & les hommages des hommes où leur cœur a ſi peu de part, & qui finiſſent avec eux ; elle n'eſt point non plus

dans les titres gravés sur le marbre & sur l'airain, que le tems détruit, & qui disparoissent comme les Héros. Il n'y a que Dieu seul qui possede, & qui puisse donner l'immortalité Connoître votre puissance & craindre votre justice, ô mon Dieu disoit salomon, c'est le vrai principe & le solide fondement d'une gloire immortelle. Mai. 30.

CLII. MEDITATION.

Sur la gloire de Dieu.

I. POINT. *NOUS ne devons chercher & desirer que la gloire de Dieu : Si je me glorifie moi-même*, disoit le Sauveur, *ma gloire n'est rien.* Ce n'est qu'une ombre & une legere vapeur qui se dissipe, & qui n'a aucune consistance ni solidité. Au Dieu immortel soit donc rendu tout l'honneur & toute la gloire, elle lui appartient en propre ; il est l'auteur & le principe de tout bien ; il est donc juste qu'il ait la gloire de tout, & nous ne pouvons nous en attribuer la moindre partie sans une usurpation sacrilege. Mai. 31.

II. POINT. *En ne cherchant que la gloire de Dieu, on s'assure à soi même une gloire immortelle : C'est mon pere qui me glorifie*, disoit le Sauveur, parce que je n'agis, & ne travaille que pour sa gloire. Je n'attends rien des hommes, disoit saint Paul, je n'ai vécu, je n'ai travaillé que pour Dieu ; c'est lui qui sera ma récompense : je sens trop le néant & la bassesse des créatures pour me contenter de leurs vains

applaudiſſemens ; je ne ſuis touché que de la gloire qui vient du Seigneur.

Mai. 31.

CLIII. MEDITATION.

Sur les jugemens du monde.

I. POINT. *UN vrai Chrétien mépriſe les jugemens du monde.* Il en connoît la fauſſeté, l'injuſtice, l'inconſtance & l'aveuglement, & il ne s'y arrête pas ; il ne daigne pas y faire attention. Ce n'eſt pas qu'un Chrétien ne doive être jaloux à un certain point de ſe faire une bonne réputation ; mais il ne veut en avoir qu'auprès des perſonnes ſages & vertueuſes, qui ne ſuivent, dans leurs jugemens, que les lumieres de la raiſon, & les regles de la Religion, de la vérité & de la juſtice.

Juin. 1.

II. POINT. *Raiſons qui les déterminent à les mépriſer.* Il regarde le monde comme un aſſemblage confus de perſonnes de divers caracteres & d'inclinations différentes ; dont la plupart n'ont ni ſcience, ni vertu, ni conduite, ni jugement ; qui ſçavent à peine diſcerner le bien du mal ; qui n'ont aucune idée du vrai mérite ; dont chacun ſe croit capable de gouverner les autres, tandis qu'il ne ſçait pas ſe gouverner lui-même ; où, dans une grande multitude à peine en trouverez-vous deux qui ayent les mêmes ſentimens, & à peine en trouverez-vous un qui ait des ſentimens raiſonnables.

CLIV. MEDITATION.

Sur le desir de plaire au monde.

I. POINT. *LE monde ne mérite pas les peines que l'on prend pour lui plaire.* Quand on ne songeroit qu'à plaire à un seul homme dans le monde par le desir de s'avancer & de faire sa fortune, à combien de fatigues, d'assiduités & de complaisances pénibles ne faut-il pas s'assujettir ? N'est-on pas obligé d'étudier ses goûts, ses inclinations, ses humeurs pour s'y conformer, & de se régler sur sa conduite quelque déréglée quelle puisse être ? Mon Dieu, y a-t-il donc quelque homme sur la terre qui mérite de pareils sacrifices ! Non, Seigneur, ils ne sont dus qu'à vous, parce qu'il n'y a que vous qui en soyez digne, & parce que vous êtes le seul Maître qui puisse nous en récompenser dignement. Juin. 2.

II. POINT. *Le monde n'est pas en état de récompenser les peines que l'on prend pour lui plaire.* Insensés que nous sommes, disoient ces deux Courtisans dont parle Saint Augustin au livre de ses Confessions, nous oublions le Ciel pour ne penser qu'à la terre ; nous laissons des biens réels pour courir après des ombres ; nous essuyons mille peines & mille dégoûts pour obtenir de frivoles récompenses, que le monde fait attendre long-tems, qu'il accorde difficilement, qu'il ôte quelquefois rapidement : tant de soins & tant de travaux ne seroient-ils pas mieux employés à mériter les récompenses du Ciel !

CLV. MEDITATION

Sur la vanité.

3 Juin.

I. POINT. *Elle nous porte à croire que tout le monde nous eſtime.* C'eſt une illuſion ; car, 1°. les eſprits éclairés, qui ſont en très-petit nombre, ſont pour l'ordinaire avares de leur eſtime. Ils apperçoivent plus aiſément les défauts, ils les ſentent plus vivement ; & rien n'eſt plus rare & plus difficile que de remplir parfaitement l'idée qu'ils ont du vrai merite. 2°. Ce qui vous paroît le plus eſtimable dans vous, paroît fort médiocre, & peut-être fort mépriſable à ceux qui vous connoiſſent.

II. POINT. *Rien de plus difficile que de ſavoir au juſte ſi l'on eſt eſtimé des hommes.* Leur cœur eſt impénétrable, ils ſont naturellement faux & diſſimulés, & il s'en faut beaucoup que leurs paroles expriment toujours leurs véritables ſentimens. La politeſſe les oblige à ſe donner perpétuellement les uns aux autres des marques d'une eſtime réciproque. Comment diſtinguer celles que la coutume, la bienſéance & l'uſage du monde ont rendu preſque néceſſaires, de celles qui partent de l'eſprit & du cœur ? Combien de fois arrive-t-il que celui qui dit du bien de vous en votre préſence, vous déchire quand vous êtes abſent ?

CLVI. MEDITATION.

Sur l'amour des louanges.

I. POINT. *LA vanité nous porte à aimer les louanges.* La plupart des hommes les desirent avec tant d'ardeur, que c'est presque la seule récompense qu'ils veulent avoir de leurs travaux & de leurs peines. Il ne leur suffit pas d'avoir fait une action digne de louanges ; ils veulent en être loués : ils ne se contentent pas d'avoir des talens ou des vertus ; ils veulent encore que tout le monde le sache, & que tout le monde le leur dise. Juin. 4.

II. POINT. *Fausseté de la plupart des louange que l'on donne, ou que l'on reçoit dans le monde.* Elles sont fausses ou par leur objet, ou par leur principe. 1°. Par leur objet, parce qu'on loue ce qui ne mérite pas d'être loué ; les folles dépenses, la fausse grandeur & les fausses vertus. 2°. Par leur principe : on loue pour s'attirer des louanges réciproques, pour gagner, pour séduire ceux qui sont les distributeurs des graces & les arbitres de la fortune. Souvenez-vous que si la vraie vertu est essentiellement louable, elle ne veut jamais être louée, qu'elle cesse de mériter les louanges quand elle les recherche, & qu'elle n'en est jamais plus digne que lorsqu'elle est plus attentive à les éviter, & plus peinée de les entendre.

CLVII. MEDITATION.

Sur le fondement de l'eſpérance Chrétienne.

Juin. 5. I. POINT. ELLE eſt fondée, 1°. *ſur l'étendue des connoiſſances de Dieu.* Avec lui point de mérite caché, point de mérite inconnu; il le voit, il l'eſtime par-tout où il eſt, il l'apperçoit juſques dans les ténebres, juſques dans les replis les plus intérieurs de nos conſciences. Il connoît en un mot ce mérite du cœur qui échappe à la connoiſſance des hommes; & de-là vient qu'il nous tient compte, non-ſeulement de nos actions & de nos œuvres, mais de nos intentions & de nos deſirs. De-là vient qu'il entend, ſelon la parole du Prophête, *la préparation de notre cœur*, & qu'il ſuffit de vouloir lui plaire pour être agréable à ſes yeux.

II. POINT. 2°. *Sur la ſouveraine équité qui regne dans ſes jugemens.* Car ces jugemens dont on nous fait tant de menaces, ne ſont terribles que pour les pécheurs. Ils doivent faire la conſolation & l'eſpérance des Juſtes; parce qu'ils ſont ſûrs que tout le bien qu'ils font, quelque petit, quelque leger qu'il ſoit en apparence, il eſt toujours d'un grand prix aux yeux du Seigneur, qu'avec lui tout eſt compté, rien n'eſt perdu; puiſqu'un *verre d'eau donné en ſon nom, ne ſera pas ſans récompenſe.*

CLVIII. MEDITATION.

Sur la Foi.

Juin. 6.

I. POINT. *CETTE Foi nous accuſe tous les jours devant Dieu.* Il y a une telle oppoſition entre la Foi & la conduite de la plupart des hommes qu'il eſt impoſſible que leur Foi ne reclame, & ne ſe ſouleve perpétuellement contre leur conduite. Dieu conſidere ce que la Foi nous enſeigne & ce que nous croyons. Il connoît toutes les vérités qu'il a, pour ainſi dire, imprimées dans notre ame, en nous donnant la grace de la Foi, & il apperçoit dans nos mœurs un déſaveu conſtant & perpétuel de ces mêmes vérités. C'eſt donc proprement notre Foi qui crie vengeance, & qui demande juſtice contre nous.

II. POINT. *Cette Foi nous confondra un jour au jugement de Dieu.* Comment ſoutiendrons-nous ſes plaintes & ſes reproches? Comment réſiſterons-nous à la force invincible du témoignage qu'elle rendra contre nous? Que répondrons-nous au ſouverain Juge, quand il nous dira: Voilà ce que vous avez cru, & voilà ce que vous avez fait. Vous avez cru que vous étiez obligé de m'aimer de tout votre cœur; & vous avez aimé de viles créatures plus que moi. Vous avez cru que vous étiez obligé de renoncer au monde par les engagemens de votre baptême, & vous n'avez jamais ceſſé d'en être l'eſclave.

CLIX. MEDITATION.

Sur l'examen de conſcience.

Juin. 7. I. POINT. *IMPORTANCE de cet examen.* Comment pourra t-on s'accuſer de ſes fautes ? Comment prendra-t-on la réſolution & les moyens de s'en corriger, ſi on ne les connoît pas ? Et comment les connoîtra-t-on, ſi on n'a ſoin d'examiner ſouvent ſa conſcience, & de ſe faire rendre compte à ſoi-même de toutes ſes actions. Jeſus-Chriſt compare le vrai Fidele à un habile Négociant : *Similis eſt homini Negociatori.* Or, en eſt-il un ſeul qui manque à examiner chaque jour ſes gains & ſes pertes, & qui s'appercevant qu'il a fait quelque perte, ne tâche auſſi-tôt de la réparer ? Ainſi devons-nous examiner chaque jour les pertes que nous faiſons dans les voies du ſalut pour empêcher qu'elles ne s'accumulent, que le vice ne prenne racine dans notre cœur, & que les mauvaiſes habitudes ne s'y fortifient.

II. POINT. *Etat d'une ame qui néglige d'examiner ſa conſcience : J'ai paſſé*, dit le Sage, *par le champ du pareſſeux & par la vigne de l'inſenſé ; tout y étoit plein d'orties, tout y étoit couvert d'épines.* Tel eſt l'état déplorable de ces mondains, qui ne penſent jamais à examiner leur conſcience ; elle reſſemble à un champ inculte & abandonné qui ne produit que des ronces & des épines. C'eſt par la pratique fréquente & habituelle de cet examen qu'on les découvre & qu'on les arrache.

CLX. MEDITATION.

Sur deux ſortes d'examens de conſcience.

I. POINT. LE premier eſt *un examen habituel*, qui ſe répand ſur toutes les actions, & ſur tous les momens de notre vie, & qui eſt une ſuite néceſſaire de la vigilance Chrétienne. Car il eſt vrai de dire que toute la vie d'un Chrétien doit être une cenſure ſecrette & continuelle de ſes penſées, de ſes deſirs & de ſes actions ; qu'il doit toujours avoir ſon ame dans ſes mains pour en connoître & pour en apprécier tous les ſentimens ; & que s'il la perd un ſeul inſtant de vue, elle s'égarera ſans preſque qu'il s'en apperçoive. Mais comme la légéreté de l'imagination & les diſtractions inſéparables de la vie humaine, ne réuſſiſſent que trop ſouvent à le tirer de cet état habituel de vigilance, il doit encore avoir chaque jour un tems fixe & déterminé pour examiner ſa conſcience. Juin. 8.

II. POINT. *A l'égard de l'examen actuel.* Saint Chryſoſtôme recommande comme une pratique ſalutaire de le remettre à la fin du jour, & au premier ſilence de la nuit ; 1°. parce que nous ſommes alors rendus à nous-mêmes, & dégagés de la diſſipation du monde ; 2. parce que cette pratique conſtamment obſervée deviendra un frein capable de nous rendre plus attentifs & plus retenus dans la journée qui précédera l'examen & dans celle qui le ſuivra.

CLXI. MEDITATION.

Sur l'objet de l'examen de conscience.

Juin. 9.

I. POINT. *Il doit rouler sur ces trois questions.* Qu'ai-je fait ? Comment l'ai-je fait ? Qu'ai-je manqué à faire ? La premiere regarde la nature de nos actions ; la seconde regarde les défauts qui peuvent s'y être glissés, les circonstances qui les ont accompagnées, l'intention qui nous y a conduit ; parce qu'une action bonne en elle-même peut être vicieuse & déréglée par ses circonstances & par son motif ; la troisieme regarde les péchés d'omission, qui sont quelquefois innombrables.

II. POINT. *On doit appliquer ces trois questions, non-seulement aux devoirs généraux & communs à tous les Fideles ; mais encore aux devoirs propres & particulieres de son état.* 1°. Sur les devoirs généraux & communs à tous les Fideles ; il faut voir en quoi on a péché contre Dieu, contre le prochain & contre soi-même, soit par des fautes directes & formelles, soit par des omissions. 2°. *Sur les devoirs propres & particuliers de son état ;* il faut examiner en quoi on a manqué, comme maître, comme citoyen, comme serviteur, comme fils, comme pere de famille, comme personne publique, chargé d'un tel emploi, d'une telle fonction dans la société.

CLXII. MEDITATION.

Sur la ſévérité de l'examen de conſcience.

I. POINT. ON doit être ſévere dans cet examen ; 1°. *parce qu'on fait alors contre ſoi-même les fonctions de la juſtice & de la colere de Dieu pour prévenir ſon jugement.* Or, quelle ſera dans le jugement que nous voulons prévenir, l'exactitude de ſes recherches & la ſévérité de ſes déciſions ? Elle ne pourront être ni obſcurcies par l'erreur, ni corrompues par l'intérêt. Celles que nous portons contre nous-mêmes dans l'examen de conſcience, doivent donc avoir les mêmes qualités. Il faut donc les former ſur la Loi de Dieu, ſans écouter ni l'amour-propre, ni la prudence de la chair, ni la politique du monde ; ſans interpréter ſa Loi, ni par l'exemple, ni par la coutume, ni par les préjugés du ſiecle ; mais en la prenant telle qu'elle eſt, ſans altération & ſans détour. Juin. 10.

II. POINT. 2°. *Parce que ce jugement que nous portons contre nous-mêmes dans l'examen de conſcience n'eſt point définitif & ſans appel.* Il y a un Tribunal ſupérieur & ſouverain où il ſera revu & diſcuté avec la plus grande exactitude. Flattez-vous, raſſurez vous tant qu'il vous plaira, Dieu ſera votre Juge ; & plus vous aurez eu de ménagement & d'indulgence pour vous, plus vous éprouverez la rigueur & la ſévérité de ſa juſtice.

CLXIII. MEDITATION.

Sur les défauts de l'examen de conſcience.

Juin. 11.

I. POINT. 1°. *PAR rapport à ſa durée.* Les uns le font trop rarement : ils laiſſent écouler de longs intervalles d'un examen à l'autre, & par là ils ne penſent plus au bien & au mal qu'ils ont pu faire ; ils ne ſe connoiſſent plus, & leur cœur devient pour eux un abîme impénétrable, qu'il leur eſt impoſſible d'approfondir. Cet examen, qui doit être ſi exact & ſi ſévere, n'eſt plus qu'une revue ſuperficielle & précipitée, qui ne ſert qu'à étourdir la conſcience, & qui n'eſt nullement capable de l'éclairer. Souvent on le différe juſqu'à des momens, où l'accablement du ſommeil appeſantit également les yeux du corps & de l'ame. Quel fruit pouvez-vous attendre d'un examen fait avec tant de tiédeur & de négligence.

II. POINT. *Par rapport à ſon objet.* On ſe juſtifie ſoi-même, à ſes propres yeux ; on a recours à mille faux prétextes, pour excuſer ſes fautes. Tantôt on s'autoriſe de la bonté du motif qui nous a fait agir ; tantôt on les rejette ſur une malheureuſe & inévitable néceſſité. On reconnoît les péchés que l'on a commis ; mais on ſe perſuade qu'il y a une impoſſibilité réelle ; qu'il y auroit même une eſpece de ſcandale dans tout ce qu'on feroit pour le réparer.

CLXIV. MEDITATION.

Sur les prétendus avantages de la naissance.

Juin. 12.

I. POINT. *SELON les idées du monde* : un homme, né d'un sang illustre, est destiné par sa naissance aux plus grands emplois, aux charges les plus importantes, sans avoir aucun des talens nécessaires pour les remplir, & sans qu'il soit obligé de prendre le tems & les soins nécessaires pour s'y préparer. Il fait tout, sans avoir rien appris ; & il est propre à tout, sans s'être rendu capable de rien : son mérite est en quelque sorte assuré & établi sur celui de ses ayeux ; & plein de ces vains préjugés, il n'y a point de charge si grande & si difficile, à laquelle il ne soit en droit de prétendre.

II. POINT. *Selon les principes de la Religion*, l'homme le plus distingué par sa naissance, est obligé d'attendre comme ceux qui naissent dans l'obscurité, le choix & la vocation de Dieu, pour aspirer aux charges & aux emplois. Il est obligé d'examiner devant Dieu s'il en est capable ; de consulter ses forces & d'exercer son esprit & ses talens, par un travail assidu, pour se mettre en état de répondre aux vues & aux desseins de la Providence. Il ne doit employer ni les intrigues sourdes & odieuses, ni les moyens bas & illicites pour s'élever : la paresse, l'inapplication, loin d'être des prérogatives de sa condition, en sont

plutôt un abus criant & manifeſte, dont il ſera comptable au Tribunal du ſouverain Juge.

Juin. 12.

CLXV. MEDITATION.

Sur la dévotion des Grands.

I. Point. IL eſt rare qu'elle ſoit entiere & parfaite ; parce que ; 1°. *ils ſe croyent diſpenſés de pluſieurs obligations que la Loi de Dieu leur impoſe.* Ils regardent leur état comme une condition privilégiée, qui les diſpenſe de pluſieurs articles de la Loi. Ils ne font pas réflexion que leur état eſt moins un privilége, qu'un obſtacle ; & par conſéquent, un malheur, par rapport au ſalut : qu'il n'y a qu'une ſeule & même Loi ; un ſeul & même Evangile, pour les grands & pour le peuple ; parce que tous les hommes ſont égaux en Dieu & en Jeſus-Chriſt. *En Dieu*, devant qui toutes les grandeurs humaines, ne ſont qu'un néant ; & *en Jeſus-Chriſt*, qui regarde tous les fideles comme ſes freres ; qui ne connoît point de titre & de qualité préférable à celle de Chrétien, ni de droits plus précieux que ceux qu'ils ont acquis par le Baptême, ſur l'héritage céleſte.

Juin. 13.

II. Point. 2°. *Ils ne ſe font aucun ſcrupule de pluſieurs vices condamnés par la Loi* ; tels que ſont les entrepriſes de l'ambition ; les hauteurs de la fierté ; les prétentions de l'orgueil ; la ſenſibilité dans les injures ; la fourberie & la duplicité dans les concurrences ; l'injuſtice dans l'autorité ; l'excès & la continuité dans les plaiſirs.

CLXVI. MEDITATION.

Sur l'Autorité.

I. POINT. TOUT homme qui exerce dans le monde quelque portion d'une autorité puplique ou particuliere doit, 1°. *à Dieu, la même obéiſſance qu'il exige de ceux qui lui ſont ſoumis.* S'il porte à leur égard le nom de pere ou de ſeigneur, il veut être obéi, & il réclame hautement les droits attachés à ces titres, pour peu que l'on s'écarte de la ſoumiſſion qui lui eſt dûe. Quand je parle à mon ſerviteur, diſoit le Centurion, *je lui dis : faites cela, & il le fait.* Or, le Dieu que nous ſervons n'a-t-il pas à notre égard les titres & les droits de Pere & de Seigneur : *Le fils honore ſon pere*, diſoit-il à ſon peuple par le Prophête Malachie, *& l'eſclave ſon Seigneur* ; mais ſi je ſuis Pere, où eſt l'honneur qui m'eſt dû ; & ſi je ſuis Seigneur, où eſt l'obéiſſance que l'on ne peut me refuſer ſans crime ? Juin. 14. *Matt.* c. 8. *Malac.* c. 1.

II. POINT. 2. *On affermit ſa propre autorité en ſe ſoumettant à celle de Dieu ; c'eſt par lui que les Rois regnent, & que les Légiſlateurs font de juſtes Loix.* L'homme qui déſobéit hautement & continuellement à ſon Dieu, ne ſemble-t-il pas exciter ceux qui lui ſont ſoumis à la déſobéiſſance. Ses exemples ne doivent-ils pas affoiblir ſes Commandemens ? Un pere ou un maître connu dans ſa maiſon pour un homme ſans foi, ſans loi, ſans mœurs & ſans Religion, aura-t-il des domeſtiques fideles, des

enfans ſoumis & reſpectueux ? N'eſt-il pas na-
Juin. turel que tous les membres ſe reſſentent des
14. déréglemens de leur chef ?

CLXVII. MEDITATION.

Sur les obligations attachées aux Charges & aux Dignités du monde.

Juin. I. POINT. *ELLES ne ſont établies que*
15. *pour le bien des particuliers, & pour l'utilité publique.* Voilà quelle eſt la fin de leur inſtitution. On n'eſt donc pas Prince, Magiſtrat, Juge, Maître & homme public pour ſoi, mais pour les autres : le nom même de *Charge* que l'on donne aux emplois & aux dignités du monde, annonce en quelque ſorte tout le poids des obligations qu'elles impoſent à ceux qui en ſont revêtus ; ils ne doivent plus vivre & travailler pour leur bonheur, & pour leur intérêt particulier ; ils ne doivent plus avoir en vue que le bonheur & l'intérêt des autres : leurs jours ne ſont plus à eux, mais au public.

II. POINT. *On abuſe donc des Charges & des dignités du monde.* Quand on en retranche les travaux pour en goûter les douceurs ; quand on ſe diſpenſe de ce qu'elles ont de pénible, pour ne s'attacher qu'à ce qu'elles ont d'agréable ; quand on les prend uniquement pour illuſtrer ſon nom, pour nourrir ſon ambition, pour contenter ſa vanité, pour flatter ſon orgueil ; quand on s'en tient au mauvais uſage qu'en ont fait ceux qui nous ont précédé, ſans examiner celui qu'ils en ont dû faire ; en un

mot, quand on en néglige les devoirs, & que l'on regarde cette négligence comme une prérogative de son état. Juin. 15.

CLXVIII. MÉDITATION.

Sur la différence des devoirs.

I. POINT. TOUS ne paroissent pas de la même importance, & l'on abuse de cette différence ; 1°. *Quand on s'attache aux moindres devoirs, & qu'on néglige les plus essentiels.* C'est ce désordre que Jesus-Christ reprochoit sans cesse aux Scribes & aux Pharisiens : *Vous payez*, leur disoit il, *avec une scrupuleuse exactitude la dîme des plus petites herbes, tandis que vous négligez ce qu'il y a de plus important dans la Loi ; savoir, la justice, la miséricorde & la foi.* Vous observez le Sabbat avec une fidelité, qui va presque jusqu'à la superstition ; & vous ne craignez pas de commettre des injustices le jour même du Sabbat. Combien de faux Chrétiens pourroient se reconnoître à ce portrait ? Combien n'en voit-on pas qui ne s'attachent qu'aux plus menues pratiques de la dévotion, dont ils font leur capital ? tandis qu'ils oublient ces grands devoirs que la foi, la justice & la charité nous imposent. Juin. 16.

II. POINT. 2°. *Quand on s'attache tellement aux pratiques essentielles que l'on croit pouvoir négliger les moins importantes.* Remarquez que le Sauveur du monde ne condamne pas absolument la régularité des Scribes & des

Juin. 16. Phariſiens à obſerver toutes les traditions de leurs peres : comment auroit il pû leur en faire un crime, lui qui avoit dit qu'il falloit obſerver tout la Loi, ſans en omettre un ſeul point ? *Iota unum aut unus apex non præteribit à lege donec omnia fiant.* Que fait-il donc ? Il approuve ce qu'ils font, & il les blâme de ce qu'ils ne font pas. En comparant deux ſortes de devoirs, dont les uns ſont les plus eſſentiels, & les autres paroiſſent moins néceſſaires, il leur déclare d'abord qu'il faut obſerver les premiers, & enſuite ne pas omettre les autres : *Hæc oportuit facere, & iſta non omittere.*

CLXIX. MÉDITATION.

Sur les Vérités de la Foi.

Juin. 17. I. Point. Il y en a de deux ſortes. 1°. Des *vérités de ſpéculation*, des dogmes, des myſteres que nous ſommes obligés de croire. 2°. Des *vérités de pratique*, des préceptes, des regles de morale que nous ſommes obligés de ſuivre. Saint Grégoire obſerve que notre ame eſt à l'égard de ces deux ſortes de vérités, comme l'œil de notre corps eſt à l'égard des objets qu'on lui préſente. Pour qu'il les voie clairement & diſtinctement, il faut qu'ils ſoient placés à une juſte diſtance, parce que une trop grande proximité deviendroit un obſtacle à ſon action, & qu'un trop grand éloignement épuiſeroit toute ſa force. Ainſi notre ame ne peut avoir une idée claire & diſtincte des myſteres & des dogmes de la foi,

parce qu'ils ſont trop au-deſſus de nous, & que leur élévation les met hors de la portée de nos foibles lumiéres. Nous devons donc les croire ſans être étonnés de ce que nous ne pouvons les comprendre. Juin. 17.

II. POINT. *A l'égard des vérités de pratique, & des regles de morale.* Nous n'en avons plus qu'une idée confuſe & imparfaite, quand il s'agit de nous en faire à nous-mêmes une application perſonnelle, parce que nous voyons de trop près ce qui nous touche immédiatement. C'eſt donc ſur-tout, à l'égard de cette application perſonnelle, que l'on doit ſe défier de ſes propres lumieres. On en a toujours aſſez pour régler la conduite des autres; mais l'on en marque ſouvent pour ſe conduire ſoi-même.

CLXX. MEDITATION.

Sur la griéveté du Péché.

I. POINT. *LE péché, ſelon Saint Thomas, conſiſte à préférer la créature au Créateur.* Oui, toutes les fois que l'homme ſe détermine à violer la Loi de Dieu, pour ſe livrer à l'attrait des objets ſenſibles, il s'érige une eſpece de tribunal au fond de ſon cœur; il y appelle le créateur & la créature; & après avoir examiné les avantages qu'il peut eſpérer de l'un & de l'autre, il prononce en faveur des créatures au préjudice de ce qu'il doit à Dieu. Juin. 18.

II. POINT. *Ce qui nous cache la griéveté*

Juin. 18. *du péché*, c'eſt que nous n'en jugeons que par la grandeur ou la legéreté des peines qui y ſont attachées. Nous meſurons les péchés, non ſur leur malice & leur griéveté naturelle, mais ſur la qualité des malheurs qu'ils ſont capables de nous attirer ; ils ne nous paroiſſent plus ou moins énormes qu'autant qu'ils peuvent nous devenir plus ou moins funeſtes. Le nom même dont on qualifie les grands crimes, n'a rapport qu'à notre intérêt propre ; nous ne les appellons mortels, que parce qu'ils donnent la mort à notre ame ; mais ſi nous envitagions le péché avec des yeux purs & déintéreſſés, nous appertevrions dans les plus legers, un attentât capable d'attirer ſur nous toutes les malédictions du Seigneur, ſi ſa juſtice ne ſe relâchoit de ſes droits, & ne ſe proportionnoit à notre foibleſſe.

CLXXI. MEDITATION.

Sur l'outrage que nous faiſons à Dieu par le péché.

Juin. 19. I. POINT. *NOUS déſobéiſſons à ſes Commandemens.* Tout péché renferme donc une rebellion ouverte & audacieuſe contre Dieu. Il nous dit : *Aimez-moi de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces*, c'eſt-à-dire, aimez moi ſans exception & ſans réſerve ; aimez moi plus que vous-même, ſouvenez-vous que je ſuis un Dieu jaloux ; que tout partage m'offenſe, & que je ſuis réſolu de le punir. Et le pécheur lui répond : Votre

Commandement, quelque abſolu qu'il puiſſe être, ne ſera pas capable de m'arrêter ; j'aimerai quelque autre objet autant que vous ; je l'aimerai même plus que vous. Juin. 19.

II. POINT. *Nous oublions ſes bienfaits.* Tout péché renferme donc une ingratitude monſtrueuſe envers Dieu. Il ne met point de bornes à ſes bienfaits, & nous en mettons à notre reconnoiſſance & à notre amour ; il nous comble de biens, & nous comptons pour rien de l'offenſer ; nous lui devons tout, & nous ne craignons pas de lui déplaire.

CLXXII. MEDITATION.

Sur la négligence à éviter les fautes legeres.

I. POINT. *ON ne doit pas confondre cette négligence avec la fragilité.* Dieu fait que nous ſommes fragiles, mais il ne nous permet pas d'être négligens. Il pardonne à notre foibleſſe les fautes qui nous échappent ; il n'a pas la même indulgence pour la liberté que nous prenons de les commettre avec réflexion : *Celui qui mépriſe les petites fautes*, dit le Sauveur, *tombera peu à peu dans les grandes.* Remarquez qu'il ne dit pas celui qui les commet par hazard & par pure fragilité, mais *celui qui les mépriſe*, c'eſt-à-dire, celui qui les commet par principe & par habitude. Juin. 20.

II. POINT. *Différence du pécheur & du juſte à l'égard des fautes legeres.* Tous deux ont le malheur d'y tomber, puiſque nous ſommes

Juin. 20. tous pécheurs, & qu'il n'y a point de vie si pure & si parfaite qui ne ſoit ſouillée de quelque tache aux yeux du Seigneur ; mais le juſte péche par ſurpriſe, & le pécheur par réflexion. Le juſte s'apperçoit de ſes moindres chûtes, & il ſe les reproche ; le pécheur ne s'en apperçoit pas, ou s'il les voit, il ne daigne pas y faire attention : l'un n'eſt pas plutôt tombé qu'il ſe releve ; l'autre demeure tranquille dans ſon péché ; l'un s'en corrige & l'autre y perſévere. Examinez ici votre conduite & vos ſentimens à l'égard des fautes legeres, & jugez ſi vous méritez d'être mis au rang des juſtes ou des pécheurs.

CLXXIII. MEDITATION.

Sur les vaines excuſes des fautes légeres.

Juin. 21. I. Point. Elles ne ſont pas auſſi excuſables que nous le penſons, parce que *nous ne pouvons les rejetter*, ni ſur la violence extrême des penchans qui nous y portent, ni ſur l'importance des intérêts qui nous les font commettre, ni ſur la grandeur & la difficulté des ſacrifices qu'il faudroit faire pour les éviter. Elles ſont indépendantes de tous ces motifs par leur legereté.

II. Point. *Elles donnent lieu de craindre que ceux qui les commettent n'ayent une inclination ſecrette à commettre des péchés plus conſidérables.* Car il n'y a pas loin de cette fidelité reſtrainte & bornée, qui ne craint que la tranſgreſſion pleine & entiere des préceptes au

deſir de les violer. On eſt bien près des grands péchés quand on s'approche ſi ſouvent & ſi volontiers de leurs limites : dès que l'on diſpute avec Dieu, ne ſemble-t-il pas que l'on a regret à ce qu'on lui donne ; & ſi l'on chicane ſur la Loi que l'on obſerve, n'eſt-il pas à craindre que l'on n'aime le péché qu'on oſe commettre ? Juin. 21.

CLXXIV MEDITATION.

Sur l'habitude des fautes légeres.

I. POINT. ELLE eſt extrêmement dangereuſe pour le ſalut, 1o. *parce que nous n'en ſentons pas le danger.* On ſeroit effrayé de l'habitude des grands crimes, mais on ſe familiariſe aiſément avec les fautes légeres. On ne ſe jette pas dans un précipice connu ; mais s'il eſt caché, on s'en approche ſans crainte, & l'on y tombe ſans y penſer. Telle eſt l'habitude des fautes légeres ; les chaînes qu'elles forment ſe fortifient d'autant plus qu'elles peſent moins à notre innocence ſéduite par leur légéreté : de pareilles fautes n'allarment point la conſcience ; on ne ſe fait aucun ſcrupule de les commettre ni de les renouveller ; & des infidélités journalieres entrent en quelque ſorte dans le plan & dans l'ordre de notre conduite. Juin. 22.

II. POINT. Parce que *cette habitude nous conduit inſenſiblement aux plus grands déſordres ;* Jeſus-Chriſt l'a dit : *Celui qui mépriſe les petites fautes, tombera peu à peu dans les*

Juin. 22. *grandes*, & cet oracle ſe vérifie tous les jours par l'expérience. Salomon n'eſt d'abord que ſenſuel, & il devient idolâtre. Saül commence par être jaloux, & il devient furieux. Abſalon par être ambitieux, & il devient rebelle. Pilate par être timide, & il devient injuſte. Judas par être intéreſſé, & il devient traître & perfide. La réprobation a commencé par la négligence, elle finit par le crime & par l'injuſtice.

CLXXV. MEDITATION.

Sur les petites actions de Vertu.

Juin. 23. I. Point. *C'Est un abus de croire que l'on ne puiſſe acquerir la ſainteté que par des actions heroiques.* Vous êtes, il eſt vrai, dans une diſpoſition habituelle de faire pour Dieu, s'il le falloit, les plus grands ſacrifices; mais les occaſions en ſont rares: & ſi vous entendez qu'elles ſe preſentent, 1°. vous n'êtes pas ſûr de les trouver; 2. ſi elles arrivoient, vous n'auriez peut-être pas la force de réſiſter à de ſi grandes épreuves. Bornez vous donc à vous ſanctifier par les actions de vertu, dont l'occaſion ſe preſente tous les jours, & qui ſont à votre portée. Souffrez patiemment des refus qui vous déplaiſent, des propos qui vous ennuyent, des importunités qui vous ſont déſagréables, &c.

II. Point. *Par les petites actions de vertu multipliées, l'on ſe fait un tréſor dans le Ciel.* C'eſt ce tréſor que Jeſus-Chriſt appelle *the-*

ſaurum non deficientem in cœlis : Un tréſor qui ne tarit jamais, parce qu'il augmente tous les jours. Si ces petites actions de vertu ne ſont pas conſidérables en elles-mêmes, elles le deviennent par leur multitude. Toutes ces pratiques réunies forment avec le tems un amas de richeſſes ſpirituelles dans notre ame : nous ſanctifions par-là tous les jours, & par conſéquent toutes les années de notre vie, & toutes nos années ſanctifiées ſont une vie ſainte. Juin. 23.

CLXXVI. MEDITATION.

Sur le mérite des petites actions de vertu.

I. POINT. *Si elles ſont petites par leur matiere, elles peuvent devenir grandes par leur principe* : car le mérite de nos actions ne ſe meſure pas par l'importance ou la légéreté de leur objet. Ce qui contribue beaucoup à en augmenter le prix, c'eſt la diſpoſition intérieure de celui qui agit ; c'eſt la fin qu'il ſe propoſe ; c'eſt la nobleſſe & la pureté du motif qui le fait agir. On fait peu pour Dieu, mais on voudroit faire davantage. On profite des plus petites occaſions de le glorifier & de lui plaire, mais on voudroit en avoir de plus grandes. Juin. 24.

II. POINT. *On peut encore juger de leur mérite par la grandeur de la récompenſe qui nous eſt promiſe.* Le Seigneur ne dit pas au Serviteur fidele que ſa vie a été ſignalée par

Juin. 24. des actions éclatantes ; mais il lui dit : *Parce que vous avez été fidele en peu de choſe*, venez recevoir la récompenſe qui vous eſt due. Le monde regardoit ces petites actions de vertu que vous pratiquiez avec tant d'exactitude & de fidélité, comme des œuvres puériles & ſuperſtitieuſes ; j'en jugeois différemment ; *Vous entrerez dans la joie de votre Seigneur.* Peut-on donner une plus haute idée d'une action, que de dire qu'elle mérite une telle récompenſe ?

CLXXVII. MEDITATION.

Sur la vaine gloire.

Juin. 25. I. POINT. *ELLE corrompt toutes les vertus, & détruit le mérite de toutes nos actions* : 1°. Quand elle en eſt le principe : 2°. Quand elle en eſt l'effet. Or, elle en eſt le principe, lorſque nous n'agiſſons que pous notre gloire particuliere ; elle en eſt l'effet, lorſque nous mettons notre bonheur & notre ſatisfaction dans la gloire qu'elles nous attirent : *Ils ont reçu leur récompenſe en cette vie*, diſoit le Sauveur, en parlant de ceux qui ſont idolâtres de la vaine gloire. Ils ne doivent donc plus s'attendre à être récompenſés dans l'autre.

II. POINT. *Les vertus cachées ; & les œuvres d'une piété commune, ſont moins expoſées à la vaine gloire que les vertus & les actions d'éclat.* Les premieres n'excitent aucun applaudiſſement ; elles échappent ordinairement à la vue des

des hommes, & toujours à leur eſtime, ou ils ne les apperçoivent pas, ou s'il les voyent, ils n'en connoiſſent pas le mérite : ce ſont des fruits de juſtice & de ſainteté, qui croiſſent, pour ainſi dire, aux pieds, & à l'ombre de la croix. Dans les vertus & dans les actions éclatantes, il faut être en garde contre la vaine gloire : l'on s'obſerve, parce que l'on eſt obſervé ; mais qu'il eſt beau de ſe régler dans ces occaſions obſcures où l'on n'eſt en ſpectacle qu'à ſoi-même, & où l'on n'a pour témoin & pour juge, que Dieu & ſa conſcience ! Juin. 25.

CLXXVIII. MEDITATION.

Sur l'uſage qu'un Chrétien doit faire de ſes talens.

I. POINT. IL doit, 1°. s'appliquer à les connoître. Les uns en ont de grands ; d'autres n'en ont que de médiocres. Les hommes ne different pas moins entr'eux par la quantité des talens que par leur qualité. Parmi les ſerviteurs de l'Evangile, le premier en avoit cinq ; le ſecond, deux, & le troiſieme n'en avoit qu'un. 2°. *Tout Chrétien eſt obligé de profiter de ſes talens, pour établir le regne de Dieu dans ſon ame, &, s'il ſe peut, dans celles des autres.* Ne prétendez pas vous diſpenſer de cette obligation, en diſant que vous n'avez que des talens médiocres : il n'y en a point de médiocres par rapport à Dieu & au ſalut : n'avez vous pas un eſprit capable de connoître Dieu, & de connoître vos devoirs ; n'avez-vous pas un cœur capable de Juin. 26.

de l'aimer ? En faut-il davantage pour mériter
Juin. le Ciel, & pour remplir les deſſeins que le
26. Créateur a eu ſur vous en vous mettant au monde ?

II. POINT. *Deux abus à éviter dans l'uſage des talens.* Ceux qui en ont de grands cherchent à les faire briller pour leur propre gloire, & par-là ils les rendent ſtériles pour leur ſalut. Ceux au contraire dont les talens ſont foibles & obſcurs, n'oſent les mettre en œuvre par une défiance mal entendue. On oppoſe deux regles à ces deux abus : 1o. employez les grands talens avec humilité : 2o. ſervez-vous des plus petits avec confiance.

CLXXIX. MEDITATION.

Sur l'état de tiédeur.

Juin. 27.

I. POINT. *C'EST un état ordinaire parmi ceux même qui font profeſſion de piété.* On eſt exempt des grands crimes & des vices groſſiers ; mais on eſt ſans ardeur pour les biens du Ciel, ſans goût pour la priere, ſans application au travail ſans ferveur & ſans piété dans la pratique de ſes devoirs ; dans cet état on n'a, pour ainſi dire, ni vice, ni vertu. On évite le mal ſans faire le bien ; c'eſt ce qu'on appelle un état de tiédeur & de négligence dans les voies du ſalut.

II. POINT. *Danger de cet état.* On peut le comparer à une fievre lente & cachée, qui mine peu à peu les forces de l'ame, & qui conſume de jour en jour ſa vie & ſa ſubſtan-

ce. On demeure tranquillement dans cet état, parce qu'on ne se sent coupable d'aucun crime. On avoue que l'on n'est pas du nombre des Chrétiens fervens ; mais on ne croit pas devoir être dégradé jusqu'au rang des pécheurs. Nous voyons cependant que le Seigneur rejette également l'ame tiede & l'ame infidelle ; nous voyons qu'il prononce les mêmes malédictions, & contre celui qui abandonne totalement l'œuvre de Dieu, & contre celui qui le fait avec négligence : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Juin. 27.

CLXXX. MEDITATION.

Sur l'abus des richesses.

I. Point. *On en abuse quand on manque aux dépenses nécessaires.* La vertu consiste à éviter tout excès ; elle ne se trouve que dans ce milieu juste & précis, qui s'éloigne à égale distance des deux extrêmités : *In medio virtus.* Il peut donc y avoir un excès dans l'épargne comme dans la profusion, & tout excès est vicieux. Vous ménagez vos biens jusqu'à vous refuser le nécessaire : c'est donner dans l'avarice ; est-il un vice plus contraire à la raison & à la Religion ? 1°. A la raison ; car à quoi servent les richesses, si l'on n'en fait aucun usage : 2°. à la Religion, qui nous prescrit un détachement entier, absolu des biens de la terre. Juin. 28.

II. Point. *On en abuse quand on fait des dépenses superflues.* C'est un autre excès beau-

coup plus ordinaire & auſſi pernicieux que le premier : c'eſt donner dans un luxe réprouvé. Les mondains croyent être de vrais propriétaires de leurs biens, & ils n'en ſont que les diſpenſateurs & les économes. Ils s'imaginent que toutes les dépenſes leur ſont permiſes quand ils ſont aſſez riches pour les ſoutenir ; & ils croyent même pouvoir déranger leurs affaires ſans charger leur conſcience : mais ils ſont dans l'erreur, puiſque la Religion condamne également toute épargne & toute dépenſe exceſſive.

Juin. 28.

CLXXXI. MEDITATION.

Sur la diſtinction du néceſſaire & du ſuperflu.

I. POINT. *UN Chrétien doit regarder cette diſtinction comme un des plus importans objets de ſon attention & de ſes ſcrupules.* 1°. Il n'eſt que le diſpenſateur & l'économe des biens qu'il poſſede, il ſera donc comptable au Jugement de Dieu de l'uſage qu'il en aura fait. 2°. A ce Jugement, Dieu ſera lui-même la diſtinction du néceſſaire & du ſuperflu. Il ſera dit que l'un appartenoit au riche, & que l'autre étoit dû tout entier aux pauvres. Il eſt donc de la derniere importance pour le ſalut du riche, de ſçavoir diſtinguer exactement l'un de l'autre ; puiſque, s'il employoit à ſon uſage ce ſuperflu qui ne lui appartient pas, il ſeroit condamné au Tribunal de Dieu, comme un adminiſtrateur infidele.

Juin. 29.

II. POINT. *Cette distinction est fondée ; 1°. sur les bienséances essentielles & indispensables de la condition ; 2°. sur les forces du revenu.* Toutes les fois que la dépense passe quelqu'une de ces deux bornes, ou toutes les deux ensemble, c'est une dépense superflue, & par conséquent tout le bien que vous y mettez appartient au pauvre. La seule qualité de riche n'est donc pas un titre suffisant pour autoriser de grandes dépenses ; elle suppose seulement un superflu plus considérable, & par conséquent, une obligation étroite de soulager un plus grand nombre de pauvres, ou de leur procurer de plus grands soulagemens. Juin. 29.

CLXXXII. MEDITATION.

Sur le Luxe.

I. POINT. *Les uns donnent dans un luxe général qui s'étend à tout.* Ils veulent briller dans tout ; ils ne suivent point dans leur dépense d'autre regle que leur volonté qui embrasse avec une égale ardeur tout ce que la mode enfante ; tout ce que la vanité inspire ; tout ce que le caprice est capable de suggérer. Envain la Religion leur dit : Bornez-vous au simple nécessaire relativement à votre état ; ils sont sourds à sa voix, & ils n'écoutent que des flatteurs avides & intéressés qui applaudissent à toutes leurs dépenses, parce qu'ils en profitent. Juin. 30.

II. POINT. *D'autres donnent dans un luxe de fantaisie.* Ils portent à l'excès certaines dépen-

MEDITATIONS

POUR TOUS LES JOURS

DE L'ANNÉE,

SUR LES PRINCIPAUX DEVOIRS DU CHRISTIANISME.

SECONDE PARTIE.

CLXXXIII. MÉDITATION.

Sur l'aveuglement des Mondains à l'égard des bienſéances eſſentielles de leur condition.

I. POINT. *C'EST cet aveuglement qui leur fait violer ſi tranquillement le précepte de l'aumône* ; parce qu'il les empêche de reconnoître dans leur bien aucun ſuperflu qui puiſſe appartenir aux pauvres, & qu'ils ſoient obligés d'employer à leur ſoulagement. Il eſt difficile qu'ils s'aveuglent ſur les forces de leur revenu, en ſe croyant plus riches qu'ils ne le ſont en effet : ils les connoiſſent ces

Juillet 1.

CLXXXIV. MEDITATION.

Sur l'emploi des richeſſes.

Juillet. 2.

I. POINT. *AVANT que de les employer*; il faut examiner, 1°. ſi elles vous appartiennent véritablement; comment & par quelles voies elles ſont arrivées juſqu'à vous; ſi elles ne ſont pas le fruit de vos propres injuſtices, ou de celles de vos peres, ou de vos ayeux; car combien n'en voit on pas dans le monde qui ne brillent que par le bien d'autrui, & qui réuniſſent à la fois beaucoup de dettes & beaucoup de dépenſes? Songez que tout le bien que vous devez ne vous appartient pas, & qu'il ne vous eſt pas permis d'en faire aucun autre uſage que celui de le reſtituer; fallût-il, pour remplir cette obligation indiſpenſable, vous réduire au néceſſaire le plus ſimple & le plus étroit.

II. POINT. 2°. Il faut encore examiner *ſi l'uſage que vous en voulez faire eſt utile, raiſonnable, digne d'être rapporté à Dieu, & capable de vous conduire au bonheur du Ciel*; s'il convient à un Chrétien qui fait profeſſion de préférer ſon Dieu & ſon ſalut, aux pompes & aux vanités du ſiécle. Quiconque ſuivra cette regle dans l'emploi de ſes richeſſes, en dépenſera beaucoup plus à ſoulager les pauvres, qu'à ſe procurer à lui-même des plaiſirs frivoles & de vains amuſemens, ou à ſe donner en ſpectacle au monde par un faſte odieux qui ſemble inſulter à la miſére publique.

CLXXXV. MEDITATION.

Sur l'inégalité des conditions.

Juillet. 3.

I. POINT. *DIEU a voulu cette inégalité pour établir une dépendance mutuelle entre tous les membres de la ſociété.* Si vous ôtez les beſoins qui lient les hommes entr'eux ; ſi vous les rendez tous égaux en richeſſes, en grandeur & en puiſſance, il n'y aura ni ordre, ni ſubordination dans la ſociété ; ce ne ſera plus qu'un corps compoſé de membres ſéparés & diviſés, qui n'auront aucun rapport, & qui ne ſe prêteront aucun ſecours mutuel. Il a donc fallu qu'il y eût dans le monde des princes & des ſujets, des maîtres & des ſerviteurs, & par conſéquent, des riches & des pauvres. Le riche eſt donc fait pour le pauvre, & le pauvre pour le riche. Celui-ci pour donner au pauvre de quoi ſoutenir ſa vie, & le pauvre pour fournir au riche de quoi faire ſon ſalut.

II. POINT. *Dieu, en impoſant aux riches l'obligation de nourrir les pauvres, a eu en vue de rétablir entr'eux une ſorte d'égalité.* Vous êtes riches, vous avez tout en abondance ; c'eſt la loi de l'inégalité ; mais vous êtes obligé de ſubvenir aux beſoins de ceux qui manquent de tout. Et par-là Dieu établit entr'eux & nous une eſpece de correſpondance qui vous rapproche de l'égalité. Il eſt de la juſtice & de la bonté de Dieu que tout le monde ait le néceſſaire ; mais par la loi de l'inégalité,

tout le monde ne l'ayant pas, il a fallu établir celui du pauvre dans le ſuperflu du riche. Juillet. 3.

CLXXXVI. MEDITATION.

Sur l'honneur que l'on rend à Dieu par l'aumône.

I. Point. *Celui qui a compaſſion du pauvre*, dit le Sage, *honore Dieu*: La raiſon en eſt ſenſible. Dieu, en qualité de pere commun de tous les hommes, doit pourvoir à la ſubſiſtance des pauvres, qui ſont, comme les riches, ſes enfans & ſes créatures. Il ne l'a pas fait en donnant aux pauvres le bien qui leur eſt néceſſaire; mais il a chargé les riches d'y pourvoir & d'y ſuppléer par leur abondance; & par conſéquent, lorſqu'ils s'acquittent de cette obligation, ils entrent dans les vues de la Providence, & ils la juſtifient: ils prouvent, par leur charité, que ce Pere, toujours équitable, a pourvu aux beſoins de tous ſes enfants; & en obéiſſant à ſa Loi, ils font honneur à ſa juſtice. Juillet. 4.

II. Point. Par la même raiſon, celui qui rebute le pauvre, fait injure à Dieu qui en eſt le Créateur: *Qui deſpicit pauperem exprobrat factori ejus.* Il deshonore ſa Providence; il ne tient pas à lui que l'on ne la croie aveugle & injuſte dans la diſtribution des biens de ce monde. Il ne l'en accuſe pas par lui-même, puiſqu'il eſt content du partage qu'il a reçu; mais il l'en accuſe par

Juillet. 4. la bouche des pauvres abandonnés ; dont il excite par ſa dureté les plaintes & les murmures ; & par-là les blaſphêmes & les imprécations des pauvres deviennent les crimes du riche.

CLXXXVII. MEDITATION.

Sur l'obligation de l'Aumône.

Juillet. 5. I. POINT. *C'EST une véritable dette attachée à la poſſeſſion des richeſſes.* C'eſt ainſi qu'elle eſt qualifiée dans l'Ecriture. *Redde debitum tuum.* Le refus de la donner y eſt traité de fraude & d'iniuſtice : *Eleemoſinam pauperis ne defaudes* ; & remarquez que le Saint-Eſprit l'appelle *l'aumône du pauvre*, & non pas l'aumône du riche, parce qu'elle appartient au pauvre qui la reçoit, plus qu'au riche qui la donne. Ne regardez donc pas les pauvres comme des malheureux qui ont recours à votre charité & à votre compaſſion ; regardez-les comme des créanciers fondés en droit, qui pourſuivent le payement d'une dette qui leur eſt acquiſe.

II. POINT. *La plupart des riches ſe perſuadent fauſſement que l'aumône eſt de leur part une pure libéralité.* C'eſt ſur ce faux principe qu'ils ſe croient maîtres de la donner ou de la refuſer comme il leur plaît. C'eſt ſur ce faux principe qu'ils ſe croient diſpenſés de prendre chaque année ſur leurs revenus ce ſuperflu fixe & déterminé, dont ils ſont redevables aux pauvres. C'eſt leur condition

d'être pauvres, disent ils, comme la mienne est d'être riche. Il est vrai, c'est leur condition d'être pauvres ; mais ce n'est pas leur condition d'être abandonnés : c'est leur condition d'implorer votre secours, parce qu'ils sont dans le besoin ; mais c'est la vôtre de les secourir, parce que vous êtes dans l'abondance. Juillet. 5.

CLXXXVIII. MEDITATION.

Sur la charité envers les Pauvres.

I. POINT. *Elle doit s'étendre à tous les pauvres que l'on peut soulager.* Car Jesus-Christ au jour du dernier jugement, dira aux réprouvés : *Allez maudits au feu éternel ; parce que*, ajoutera-t-il, *ce que vous n'avez pas fait pour le moindre des miens*, c'est à dire, pour le moindre des pauvres, *c'est pour moi que vous ne l'avez pas fait.* Je ne dois donc pas laisser un seul pauvre sans l'assister selon mon pouvoir, mesuré par les regles de la prudence Chrétienne ; & si j'y manque, Jesus-Christ me le montrera au jour du dernier jugement, & me dira : en manquant de charité pour ce pauvre, vous en avez manqué pour moi-même. Juillet. 6.

II. POINT. *Elle doit être attentive & vigilente.* Remarquez que Jesus Christ ne dira pas : Ce que vous avez positivement refusé ; mais : *Ce que vous n'avez pas fait.* Donc, s'il se trouve non-seulement sous mes yeux, mais en quelque endroit du monde que ce

puiſſe être, qui ſoit à portée de ma connoiſ-
Juillet. ſance & de mon ſecours, un pauvre, un
6. malheureux, qui périſſe, parce qu'au lieu de le ſoulager lorſque j'en avois les moyens & la facilité, j'aurai employé mon tems & mon bien en divertiſſemens mondains & frivoles, Jeſus-Chriſt me le produira au jour du jugement, & me dira : *Ce que vous n'avez pas fait* pour ce malheureux, *c'eſt pour moi que vous ne l'avez pas fait* ; vous l'avez laiſſé languir dans la faim & dans la miſere, lorſque vous pouviez connoître ſes beſoins & les ſoulager ; c'eſt moi-même que vous avez abandonné.

CLXXXIX. MEDITATION.

Sur la dureté des riches envers les pauvres.

I. POINT. *Ils craignent de les voir & de*
Juillet. *les connoître.* L'horreur qu'ils ont pour la pau-
7. vreté, rejaillit juſques ſur les pauvres : ils ſe croiroient deshonorés par l'entretien d'un homme ſemblable à eux ; parce qu'il eſt dans la miſére. La ſeule vue des triſtes effets de l'indigence révolte leur délicateſſe : ils craignent, que leur conſcience ne leur reproche leur dureté, & ne les avertiſſe de leurs obligations. Ils reſſemblent à ces diſſipateurs endettés, qui s'imaginent ne rien devoir, quand ils peuvent ſe dérober à la vue de leurs créanciers

II. POINT. *Ils refuſent de les ſoulager.* J'ai beſoin de tout mon bien, diſent-ils, pour

me ſoutenir dans mon état ; je n'ai que le pur néceſſaire. Mais 1°. ſont-ils en droit de dire : *Mon bien, mes terres, mes revenus* ? Non ; puiſque rien n'eſt à eux juſqu'à ce qu'ils aient abandonné aux pauvres le ſuperflu qui leur appartient. 2°. Quel eſt ce néceſſaire dont ils parlent ? Eſt-ce le néceſſaire à la vie & à la condition ? Dieu ne le demande pas. C'eſt donc le néceſſaire au jeu, aux plaiſirs, à la ſenſualité, à l'ambition ou à l'avarice. Mais ce prétendu néceſſaire eſt un véritable ſuperflu qui appartient aux pauvres. Juillet. 7.

CXC. MEDITATION.

Sur le goût de la dépenſe.

I. POINT. *C'EST un goût très-commun & très-pernicieux* Il eſt la ſource de mille deſordres : il rend ceux qui s'y livrent, inſenſibles aux beſoins des pauvres ; il porte le trouble & la diviſion dans le ſein des familles ; il arme les peres contre les enfans, & les enfans contre les peres ; il ſépare les époux & les épouſes ; il ouvre des abîmes de dettes, que rien ne ſauroit remplir ; il anéantit ſans reſſource la fortune des mondains pour la vie preſente, & le ſalut pour la vie future. Juillet. 8.

II. POINT. *Pour le réprimer, un Chrétien doit ſe borner au vrai néceſſaire*, c'eſt à dire, aux dépenſes abſolument néceſſaires à la vie & à la condition. L'une & l'autre eſt l'ouvrage de Dieu, dit Saint Auguſtin ; il veut que vous conſerviez ſon ouvrage, & pas

conſéquent que vous ſouteniez votre vie & votre condition. Mais ce luxe immodéré qui s'étend au-délà des beſoins, de la condition, & de la vie, n'eſt point dans l'ordre de Dieu; il ne vient que du deſordre de vos paſſions. Borne-vous donc à ce qui ſuffit à l'ouvrage de Dieu, & retranchez tout ce qui ne ſert qu'à entretenir l'ouvrage du démon.

Juillet. 8.

CXCI. MEDITATION.

Sur les moyens de connoître le ſuperflu, & de le diſtinguer du néceſſaire.

I. POINT. *Vous n'en aurez jamais une connoiſſance exacte ſi vous conſultez* : 1°. *vos paſſions* ; puiſque ſi c'étoit à elles à en décider, plus on auroit de paſſions à ſatisfaire, moins on ſeroit obligé d'être charitable : 2°. une jeuneſſe inconſidérée qui ne reſpire que l'amour des plaiſirs : Cet âge, dit Saint Auguſtin, eſt, à la vérité, la fleur de la vie; mais en même-tems l'écueil le plus dangereux de la raiſon & de la vertu : *Flos ætatis periculum mentis.* 3°. Un monde profane & déréglé. Ses excès vous avertiſſent aſſez du peu de ſûreté qu'il y auroit à ſuivre ſes maximes.

Juillet. 9.

II. POINT. *Pour avoir une idée juſte de votre ſuperflu, vous n'avez qu'à conſulter* ; 1°. *l'Evangile*, qui interdit aux riches comme aux pauvres, l'uſage immodéré des biens de la terre : 2°. *le monde raiſonnable & vertueux.* Il y a dans tous les états des fideles ado-

fateurs dont la conduite peut vous ſervir de modele. Comparez leurs biens avec le vôtre : Voyez ce qu'ils regardent comme leur ſuperflu, & ſuivez à proportion la même regle & la même meſure : 3°. enfin, *les pauvres eux-mêmes.* Lazare ne montroit-il pas au mauvais Riche un ſuperflu dont il abuſoit, quand il demandoit à être nourri *des miettes qui tomboient de ſa table ?* Juillet 9.

CXCII. MÉDITATION.

Sur le malheur des tems.

I. POINT. LEs guerres qui déſolent les Provinces, & qui épuiſent les Royaumes d'hommes & d'argent ; les maladies qui dépeuplent la terre ; la ſtérilité des campagnes, qui réduit tout un peuple à la miſere : c'eſt ce qu'on appelle le malheur des tems. *Or, les riches du monde ſont toujours ceux qui en ſouffrent le moins*, & cependant ces malheurs leur ſervent de prétexte pour ſe diſpenſer de l'aumône ; ils tariſſent la ſource de leurs charités ; mais ils n'arrêtent pas la licence effrénée de leur luxe & de leurs dépenſes : ils prétendent donc qu'il n'y a que les pauvres ſeuls qui doivent porter le faix de la miſere publique, & ils ſe croyent en droit de ſupprimer les ſoulagemens qu'ils leur doivent dans le tems où ils ont le plus beſoin d'être ſoulagés. Juillet 10.

II. POINT. *Les riches du monde ſont ceux qui devroient le plus ſouffrir du malheur des tems.* Ce ſont eux qui les attirent par leurs

Juillet. 10. péchés ; ce ſont eux que Dieu regarde avec des yeux de colere : les pauvres ne ſont qu'exciter ſa compaſſion. Les riches dévroient donc ſe reſſentir plus que perſonne de l'amertume de ces fléaux terribles, qui ne ſont deſtinés qu'à les punir. Si les pauvres étoient ſeuls à en éprouver les rigueurs, il s'enſuivroit que Dieu, en faiſant tomber ces fléaux ſur la terre, n'auroit voulu frapper que des malheureux.

CXCIII. MEDITATION.

Sur les devoirs des riches dans les malheurs publics.

Juillet. 11. I. Point. *Leurs devoirs envers Dieu ; c'eſt de l'appaiſer par la pénitence.* C'eſt ainſi qu'en uſoient les Judiths, les Eſthers, les Davids & les Mardochées, quand le Seigneur déchargeoit ſur ſon peuple les vaſes de ſa colere : *Nous avons péché*, diſoient-ils, *nous avons commis l'iniquité* ; humilions-nous, affligeons notre chair rebelle & impénitente par le cilice & par le jeûne ; retournons à la Loi de Dieu que nous avons abandonnée.

II. Point. *Leur devoir envers les pauvres eſt de les ſoulager par des aumônes.* N'eſt-il pas juſte que la miſéricorde & la charité croiſſent à proportion que la miſere augmente ? Faut il que les pauvres ſoient plus abandonnés, lorſqu'ils ſont plus malheureux ? A quel titre ſeriez-vous tout-à-fait exempt des peines & des châtimens dont vos freres ſont accablés ? La Religion ne vous oblige-t-elle pas de regarder alors comme ſuperflues, des dé-

penſes qui dans d'autres tems paroîtroient néceſſaires ? Et peut-on nier que les pieux excès de la charité ne deviennent dans ces triſtes occaſions une loi de juſtice & d'humanité. Juillet. 11.

CXCIV. MEDITATION.

Sur la Libéralité.

I. POINT. *CELUI qui ſe contente de céder aux Pauvres le ſuperflu qui leur appartient, n'a pas encore le mérite d'une charité généreuſe & libérale.* Il peut l'avoir aux yeux des mondains qui ne connoiſſent point de ſuperflu, & qui regardent les aumônes un peu conſidérables comme des libéralités prodigieuſes ; il pourra même l'avoir aux yeux des pauvres qui ne connoiſſent pas toujours l'étendue de leurs droits, parce qu'ils ignorent ſouvent juſqu'où s'étend le ſuperflu des riches. Mais il n'aura pas ce mérite ſingulier & ſurabondant aux yeux du Seigneur, puiſqu'en s'acquittant préciſément de ce qu'il doit, il donne véritablement ce qui n'eſt pas à lui. Juillet. 12.

II. POINT. *La plupart des Saints ont eu le mérite d'une charité libérale & genéreuſe*, parce que leurs aumônes étoient priſes, non-ſeulement ſur le néceſſaire, à ſoutenir leur condition ; mais quelquefois ſur le néceſſaire à ſoutenir leur propre vie. Telle étoit l'aumône de cette pauvre Veuve, dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui n'avoit jetté que deux oboles dans le tréſor des Pauvres : *Tous les autres*, dit Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, *ont donné de*

leur ſuperflu ; mais celle-ci a donné tout ce qu'elle
Juillet. *avoit, tout ce qui lui reſtoit pour vivre.*
12.

CXCV. MEDITATION.

Sur les prieres des Pauvres.

Juillet. 13. I. POINT. *ELLES ſont efficaces auprès de Dieu, quand ils prient pour le bonheur & pour le ſalut d'un Chrétien charitable.* Ne mépriſons point les pauvres, diſoit Saint Grégoire de Niſſe, leur amitié eſt précieuſe & mérite d'être recherchée. *Faites-vous des amis*, diſoit le Sauveur, *par les richeſſes*, qui ſont preſque toujours ou le fruit ou la ſemence de l'injuſtice, *afin que lorſque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.* Paroles qui ſuppoſent que les pauvres ont en main les clefs du Ciel, & que le ſalut des riches dépend en quelque façon de leurs ſollicitations & de leurs prieres ; leurs mains, il eſt vrai, ſont foibles & inutiles ſur la terre ; mais elles ſont bien fortes & bien puiſſantes, lorſqu'elles préſentent au Seigneur les dons que nous leur avons faits.

II. POINT. *Les vices perſonnels des pauvres ne rendent pas inutiles les prieres qu'ils ſont pour ceux qui les ont ſoulagés.* Penſez-vous en effet que dans cette foule de pauvres, qui environnoient le cercueil de la vertueuſe Tabitha, il n'y en eût pas de ſemblables à ceux d'aujourd'hui ? Cependant Saint Pierre touché de la déſolation de ces pauvres, qui venoient de perdre leur mere, demanda qu'elle

revint à la vie, & il fut exaucé. Les larmes même de ces pauvres eurent peut-être autant de part à cette réſurrection que les prieres de l'Apôtre. Juillet 13.

CXCVI. MEDITATION.

Sur le ſoin que doivent avoir les peres d'élever & d'enrichir leurs enfans.

I. POINT. *CE ſoin eſt le prétexte dont ils ſe ſervent pour ſe diſpenſer de l'aumône* ; mais ils en paroiſſent uniquement occupés que lorſqu'on leur parle de ſoulager les pauvres : ils n'y penſent plus quand il eſt queſtion de leurs amuſemens & de leurs plaiſirs. Ne voyent-ils pas tous les jours, ces malheureux enfans, le plus clair de leur patrimoine employé à nourrir le luxe & la vanité d'un pere prodigue & diſſipateur ? Ne voyent-ils pas avec douleur leur établiſſement retardé, leur éducation négligée par mille folles dépenſes ? Et ces mêmes peres, lorſqu'on leur parle du précepte de l'aumône, font ſonner bien haut les obligations que la Loi naturelle & divine leur impoſe à l'égard de leurs enfans. Juillet 14.

II. POINT. *C'eſt uniquement le luxe & non l'affection paternelle, qui les empêche de ſoulager les pauvres* : Et ce qui le prouve, leur diſoit Saint Auguſtin, c'eſt que s'il arrive qu'un de vos enfans vous ſoit enlevé par la mort, que ferez-vous ? Si c'étoit pour enrichir cet enfant que vous réſerviez une partie de vos biens, que ne la donnez-vous aux pau-

biens à ſes enfans, lorſqu'il les établit ſur la terre, elle lui permet encore moins de ſacrifier le ſalut de ſon ame, à leur élévation & à leur fortune. Juillet. 15.

CXCVIII. MEDITATION.

Sur les devoirs des peres à l'égard de leurs enfans.

I. POINT. *IL ne ſuffit pas de les former pour le monde ; il eſt encore plus important de les élever & de les former pour le Ciel* : 1°. par de fréquentes & ſolides inſtructions ; 2°. par de bons exemples, ſans leſquels les plus belles inſtructions ſeront ſtériles & infructueuſes. Et quel exemple leur donnez-vous, s'ils ne vous voyent occupés qu'à jouir des faux biens de ce monde, & à violer toutes les regles de l'Evangile, pour ſatisfaire mille projets d'ambition & de vanité ? Comment pourrez-vous leur inſpirer des ſentimens de Religion, s'ils s'apperçoivent que vous ne la pratiquez pas ? Juillet. 16.

II. POINT. *Quelles ſont les inſtructions qu'il importe le plus à leur donner ?* Elles ſont toutes renfermées dans ces paroles, que le Saint-Eſprit adreſſe à tous les Peres : *Ayez ſoin*, leur dit il, *de faire connoître à vos enfans les ſaintes Ordonnances du Seigneur, afin qu'ils mettent en lui toute leur eſpérance ; qu'ils n'oublient jamais les merveilles qu'il a fait en faveur de vos peres, & qu'ils ſongent nuit & jour à méditer & à pratiquer ſa Loi.* Tels ſont les biens dont il faut leur faire un fonds

Juillet. 16. considérable ; tels sont les trésors qu'il faut principalement s'attacher à leur acquérir. Quelque fortune que vous leur laissiez après votre mort, la meilleure partie de leur héritage sera toujours l'amour & la crainte de Dieu, la charité, la justice, les prieres des pauvres, & les bénédictions du Ciel que l'effet, presque infaillible de ces prieres, ne peut manquer d'attirer sur eux.

CXCIX. MÉDITATION.

Sur les avantages attachés à la pratique de l'Aumône.

Juillet. 17. I. Point. *Dieu met à sa place celui qui fait l'aumône.* Un Chrétien charitable, dans l'esprit de la Religion, n'est pas seulement un homme qui soulage son semblable ; c'est un homme qui tient la place de Dieu même, de cet Etre infiniment miséricordieux, qui n'aime à exercer son pouvoir que par ses bienfaits. Faire l'aumône, c'est donc être le Substitut & le Coopérateur de Dieu même à l'égard du pauvre. Un Chrétien charitable est comme une espéce de Divinité qui produit des changemens soudains & souvent imprévus, dans l'ame & dans la fortune des malheureux.

II. Point. *Dieu se met lui-même à la place de celui qui la reçoit.* Un pauvre, dans l'esprit de la Religion, n'est pas seulement une portion de l'humanité affligée & souffrante ; c'est un membre de Jesus-Christ, qui souffre ;

ſouffre ; c'eſt Jeſus-Chriſt en perſonne qui nous demande du ſecours & du ſoulagement. Si vous ſaviez quel eſt celui qui vous demande un peu d'eau pour étancher ſa ſoif, diſoit autrefois le Sauveur à la Samaritaine : *Si ſcires donum Dei, & quis eſt qui tibi dicit : da mihi bibere.* Vous le ſavez Chrétien ; vous n'ignorez pas que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui a recours à vous dans la perſonne de ce pauvre : ſerez vous aſſez barbare, aſſez ingrat, aſſez impie pour lui refuſer ce qu'il vous demande, & ce que vous pouvez ſi aiſément lui donner ? Juillet 17.

CC. MEDITATION.

Sur les abus de l'avarice & de la libéralité.

I. Point. CE qui fait le crime & le malheur de la plupart des riches, dit un Saint Pere, c'eſt qu'ils abuſent perpétuellement de l'avarice & de la liberalité : *Ex avaritiâ & liberalitate perverſâ.* Jugez-en par l'uſage qu'ils font de leurs richeſſes, & vous verrez, 1. *qu'ils portent la liberalité à l'excès, lorſqu'il faudroit être avare* : vous verrez qu'ils donnent tout au plaiſir, & rien à la charité & au devoir ; qu'ils ne ménagent rien, qu'ils n'épargnent & ne regrettent rien, quand il s'agit de briller aux yeux du monde, & de l'éblouir par le pompeux ſpectacle de leur opulence ; de jetter à pleines mains l'or & l'argent ſur des tables de jeu ; de contenter des Juillet 18.

flatteurs, qui n'encenſent leurs défauts, que pour partager leur fortune. Or, c'eſt-là où il convient à un Chrétien d'être avare.

Juillet. 18.

II. POINT. 2°. *Ils portent l'avarice à l'excès, lorſqu'il faudroit être libéral.* Quand on les ſollicite en faveur des pauvres, leurs mains ſe reſſerrent; ils plaignent les plus petites dépenſes; on ne les leur arrache qu'avec peine, & ſouvent même il n'eſt pas poſſible de les leur arracher. Or, c'eſt-là juſtement où il conviendroit à un Chrétien d'être libéral.

CCI. MEDITATION.

Sur le ſacrifice que l'on fait à Dieu par l'aumône.

I. POINT. L'ECRITURE ne donne pas ſeulement le nom de ſacrifice à l'oblation des victimes que l'on immoloit dans le Temple de Jéruſalem; tout ce que l'on offre à Dieu, tout ce que l'on fait pour lui obéir & pour lui plaire y eſt appellé ſacrifice. Elle donne ce nom à la priere par laquelle on applique ſon eſprit à Dieu: elle le donne au jeûne & à l'abſtinence, par laquelle on mortifie ſa chair, pour appaiſer la colére de Dieu; elle *le donne enfin à l'aumône*; par laquelle on ſacrifie à Dieu une partie des biens qu'on a reçus de lui, pour l'employer au ſoulagement des pauvres.

Juillet. 19.

II. POINT. *De tous ces ſacrifices, celui de l'aumône eſt le plus agréable à Dieu.* Qu'ai-je

à faire de vos victimes & de vos prieres, disoit-il à son peuple, par le Prophête Isaïe? Ce que je veux, c'est que vous soulagiez l'indigent, & que vous secouriez l'orphelin : Que vous sert-il d'affliger votre corps par le jeûne? Le jeûne qui me plaît, c'est que vous partagiez votre pain avec le pauvre, & que vous respectiez en lui votre propre chair; en un mot, je veux la miséricorde plutôt que le sacrifice : *Misericordiam volo & non sacrificium.* Et si vous n'êtes miséricordieux & charitable, tout ce que vous m'offrez, tout ce que vous faites pour moi, n'est d'aucun prix à mes yeux. Juillet. 19.

CCII. MEDITATION.

Sur les murmures des pauvres contre les riches.

I. POINT. *Ces murmures rendent les pauvres très-coupables devant Dieu*; puisque, 1°. ils sont obligés de souffrir sans murmurer, les maux que Dieu leur envoie : 2°. ils perdent en murmurant, le mérite inestimable de leurs souffrances : 3°. ils violent, à l'égard des riches, les loix de la charité Chrétienne, qu'ils ne cessent de reclamer pour eux-mêmes : 4°. leur pauvreté les rend semblables à Jesus-Christ, & ils désavouent cette heureuse ressemblance, ils y renoncent par leur impatience. Juillet. 20.

II. POINT. *Ces murmures ne laissent pas d'attirer la colere de Dieu sur les riches.* Il

Juillet. 20. punira les pauvres pour avoir murmuré, & les riches pour avoir occasionné leurs murmures. La malédiction que le pauvre aura prononcée contre eux dans l'amertume de son ame, montera jusqu'à son trône, & il sera exaucé, parce qu'il est l'ouvrage de Dieu. C'est le Sage qui nous en assure.

CCIII. MEDITATION.

Sur les reproches que les riches font aux pauvres.

Juillet. 21. I. POINT. ON leur reproche leur oisiveté, leur paresse & leurs impostures Mais, 1°. *ces reproches ne sont pas toujours vrais.* Est-il donc si difficile de trouver de vrais pauvres, de vrais malades, de vrais malheureux ? Tous ceux qui se disent pauvres, sont ils des imposteurs ? Et Jesus Christ nous auroit-il fait un précepte qui ne peut être appliqué à personne ? Que de captifs qui gémissent dans les fers, & qui attendent inutilement que la charité les délivre ! Que d'orphelins abandonnés, à qui les riches sont obligés de tenir lieu de peres ! Où ne trouve-t-on pas cette multitude innombrable *d'aveugles, de boiteux, de paralytiques*, qui environnoient la piscine de de Jérusalem ?

II. POINT. 2°. *Les riches dévroient s'appliquer à eux mêmes les reproches qu'ils font aux pauvres.* Ce sont, disent ils, des gens oisifs & paresseux qui pourroient vivre de leur travail, & qui se font un métier de leur misé-

re. Mais quel uſage les riches du monde font-ils de leurs forces & de leur tems ? Eſt-il rien de plus inutile que leur vie ? Ne ſe paſſe-t-elle pas toute entiere à ne rien faire ou à faire des riens ? Ils reprochent aux pauvres leurs artifices & leurs impoſtures. Mais de quels artifices, de quelles impoſtures n'uſent-ils pas eux-mêmes pour obtenir des faveurs & des graces ? Ne ſe font-ils pas plus pauvres qu'ils ne le ſont ? Ne diſent ils pas qu'ils ſont menacés d'une ruine entiere, ſi l'on ne ſatisfait au plutôt les deſirs inſatiables de leur ambition ? Juillet. 21.

CCIV. MEDITATION.

Sur la charité des premiers Fideles.

I. POINT. *Il n'y avoit point de pauvres parmi eux.* Non qu'ils fuſſent tous également riches ; mais parce que tous les pauvres étoient également ſoulagés. La charité du Maître avoit ſi bien paſſé dans l'âme des Diſciples, que tous leurs biens étoient en commun, & qu'ils ne *faiſoient tous qu'un cœur & qu'une ame.* C'étoit à cette charité univerſelle, généreuſe & ſurabondante que l'on connoiſſoit les Chrétiens. Les tems & les mœurs ſont changés : le nombre des pauvres eſt ſi grand parmi nous, que l'on en eſt ſurchargé. Juillet. 22.

II. POINT. *D'où vient cette différence ?* C'eſt que dans ces heureux ſiecles, 1°. les pauvres mêmes étoient charitables, & qu'aujourd'hui les riches ſont cruels : 2°. Les Chré-

Juillet. 22. tiens étoient tous ſobres & modeſtes ; & nous ſommes devenus intempérans & faſtueux : 3°. ils n'avoient d'ambition que pour le Ciel, & nous n'en avons que pour la terre : 4°. leur modeſtie faiſoit la richeſſe des pauvres, & notre luxe fait leur miſere. Que notre charité ſe ranime, cette égalité ſera bientôt rétablie.

CCV. MEDITATION.

Sur la tranquillité d'un Chrétien charitable à l'heure de la mort.

Juillet. 23. I. POINT. LA mort ſe preſente à notre eſprit ſous deux idées effrayantes. 1°. *Comme un nauffrage univerſel qui engloutit notre corps, nos biens, nos dignités & nos plaiſirs. Nous n'avons rien apporté en ce monde, & nous n'en devons rien remporter.* Mais cette idée n'a rien d'effrayant pour un Chrétien charitable. Il a prévenu la mort en ſe dépouillant d'une grande partie de ſes biens en faveur des pauvres : il a donné à la charité ce qui faiſoit la matiere de l'avarice, ou plutôt il ne s'eſt dépouillé de rien par ſes aumônes ; mais il a fait marcher ſes richeſſes devant lui ; il a tranſporté ſes biens dans l'autre vie par ſes charités, & il eſt ſur le point d'en aller prendre poſſeſſion dans le Ciel.

II. POINT. 2°. *La mort ſe preſente à notre eſprit comme le moment d'un examen ſevere & rigoureux de notre vie, qui décidera de notre ſort pour l'éternité. Il eſt réglé*, dit l'Apô-

tre, *que tous les hommes mourront une fois, & après ſuit le jugement.* Mais ce jugement loin d'être terrible pour le Chrétien charitable, devient plutôt la ſource de ſes conſolations & le fondement de ſon eſpérance. Il ne craint point de s'entendre dire par le Souverain : *Redde rationem villicationis tuæ : Rendez-moi compte de votre adminiſtration* : que ſont devenus les talens que je vous avois confié ? Quel uſage en avez-vous fait ? Les pauvres répondront pour lui. Juillet. 23.

CCVI. MEDITATION.

Sur les aumônes des Pécheurs.

I. Point. *Elles ne ſuffiſent pas pour effacer leurs péchés s'ils y perſéverent.* Car il ne faut pas s'imaginer qu'un pécheur puiſſe jamais acheter par ſes aumônes le droit de perſiſter dans ſes déſordres. Si ce trafic avoit lieu, il s'enſuivroit que les riches auroient plus de moyens & de facilité pour ſe ſauver que les pauvres. Juillet. 24.

II. Point. *L'aumône a cependant une vertu particuliere pour attirer du Ciel les graces qui ſont néceſſaires au pécheur pour ſe convertir ;* & c'eſt en ce ſens qu'il eſt dit : *Rachetez vos péchés par vos aumônes ..... la charité couvre la multitude des péchés ..... donnez & l'on vous donnera ..... faites l'aumône de votre ſuperflu, & vous ſerez tout-à-fait purs.* Ainſi ce Centurion, dont il eſt parlé au livre des Actes, obtint du Ciel la grace de la Foi, *parce qu'il faiſoit beaucoup d'aumônes au peu-*

Juillet. 24. *ple, & qu'il prioit Dieu continuellement.* Il vint un Ange du Ciel qui lui dit : *Vos prieres & vos aumônes ſont montées juſqu'à Dieu, & il s'en eſt ſouvenu.* Combien de riches retenus par de criminelles habitudes dans les liens de l'iniquité, pourroient obtenir par les mêmes moyens la grace de ſe convertir !

CCVII. MEDITATION

Sur la reſtitution.

Juillet. 25. I. POINT. *Il y a très peu de riches dans le monde, qui ne ſoient obligés à de grandes reſtitutions.* Ils dépenſent le bien d'autrui avec autant de facilité, que s'il leur appartenoit ; ils ne ſe font aucun ſcrupule de charger leurs conſciences de dettes accumulées, ſans ſavoir s'ils ſeront jamais en état de les acquitter. Ils ne font pas réflexion, que la Religion & la juſtice les oblige à rendre les biens dont ils abuſent, à leur maître légitime ; & dans le cas où il ne ſeroit pas poſſible de le trouver, à les rendre à Dieu, en les donnant aux pauvres.

II. POINT. *L'aumône ne peut jamais ſuppléer à la reſtitution, ni la reſtitution à l'aumône.* L'une eſt eſſentiellement priſe ſur le bien d'autrui, & l'autre doit être faite de votre propre bien. Il y en a, dit Saint Chryſoſtôme, qui veulent donner par charité ce qu'ils ont ravi par fraude ou par violence ; mais il y a bien de la différence entre faire des œuvres de miſéricorde pour expier ſes péchés, & commettre des péchés pour en faire

enſuite des œuvres de miſéricorde. Celui qui reſtitue, eſt encore obligé à l'aumône; & celui qui fait l'aumône, s'il a du bien d'autrui, eſt encore obligé à la reſtitution. Ainſi le célebre Zachée accompliſſoit toute juſtice en diſant à Jeſus-Chriſt : Seigneur, je donne la moitié de mon bien aux pauvres, & ſi j'ai fait tort à quelqu'un, en quoi que ce ſoit, je lui en rends quatre fois autant. Juillet. 25.

CCVIII. MEDITATION.

Sur l'excellence de la Charité.

I. POINT. *C'EST la plus grande de toutes les vertus, la ſeule qui n'aura jamais de fin.* Toutes les autres ſont fondées ſur notre miſere & ſur notre imperfection, & nous ne devons les regarder comme de vrais biens, que parce qu'elles ſervent de remede à nos maux. La foi ſuppoſe notre ignorance; l'eſpérance, eſt la marque de nos beſoins : la priere, eſt un aveu de notre foibleſſe; la patience, une preuve de nos afflictions; & la pénitence a un rapport eſſentiel avec nos péchés. Toutes ces vertus ſeront donc bannies du Ciel, parce que tout ce qui ſe reſſent de la foibleſſe & de l'imperfection de l'humanité, en eſt exclus pour toujours. Juillet. 26.

II. POINT. *La charité ſeule nous ſuivra dans le Ciel :* nous y poſſéderons un Dieu qui eſt la charité même. C'eſt-là que Jeſus-Chriſt notre rédempteur & notre chef ſe réunit avec tous ſes membres, par les liens indiſſolubles

Juillet. 26. d'un amour éternel. C'eſt-là que Dieu ſe plaît à combler les deſirs de ces ames bienheureuſes avec leſquelles il partage ſa félicité & ſa gloire. C'eſt-là enfin que la charité regne, & qu'elle produit dans tous les cœurs une paix & un bonheur qui n'auront jamais de fin.

CCIX. MEDITATION.

Sur l'ordre que l'on doit obſerver dans la pratique de l'aumône.

Juillet. 27. I. POINT. *L'AUMÔNE doit être faite* 1°. *avec choix* ; 2°. *avec diſcernement* ; 3°. *avec meſure.* 1°. Avec choix en préférant ſes proches & ſes domeſtiques, lorſqu'ils ſont véritablement pauvres, à des étrangers ; 2°. avec diſcernement, en donnant plutôt à ceux qui ſe trouvent dans une impuiſſance abſolue de s'aider, qu'à ceux qui peuvent encore trouver dans leur travail quelque reſſource à leur miſére ; 3°. avec meſure, en évitant de donner trop aux uns, & par-là, de ſe mettre hors d'état de ſoulager les autres.

II. POINT. *S'il arrivoit par malheur, & non par défaut de recherche & d'attention, que l'on fût trompé dans le choix des pauvres que l'on ſoulage, on ne perdroit pas pour cela le mérite de ſa charité.* Quand j'aſſiſte un homme dans ſon indigence, c'eſt ſa nature même & non la qualité de ſes mœurs qui eſt l'objet de ma compaſſion. Il ſera, ſi vous voulez, un fourbe & un impoſteur qui dérobe aux véritables pauvres les aumônes qui leur ſont

dues. Je l'ignore, & il ne m'a pas été poſſible d'en être exactement informé. Il ne ſauroit donc me fruſtrer moi-même du mérite de ma charité. Il ſera puni, ſans doute, pour avoir ſurpris une aumône qu'il ne méritoit pas ; mais je ſerai récompenſé de la lui avoir donnée. Juillet 27.

CCX. MEDITATION.

Sur les dévotions paſſageres.

I. POINT. *ON appelle dévotion paſſagere, celle qui naît des occaſions & des circonſtances, mais qui ne ſe ſoutient pas.* On reconnoît, on pleure même les deſordres de ſa vie ; mais après quelque intervalle de dévotion, on reprend ſa vie ordinaire, & l'on revient aux mêmes péchés. On promet à Dieu d'y renoncer, & on le promet avec ſincérité ; mais on n'a pas aſſez de courage pour demeurer ferme dans ſa réſolution. Le cœur eſt attendri pour un tems ; mais il n'eſt pas changé. Cette dévotion doit ordinairement ſa naiſſance, ou à quelque affliction imprévue, ou à quelque ſolemnité religieuſe, ou aux approches de la mort ; mais comme elle n'eſt pas ſolide & enracinée dans le cœur, elle s'évanouit promptement avec les cauſes & les occaſions qui l'ont fait naître. Juillet 28.

II. POINT. *Illuſion des dévotions paſſageres.* Faites réflexion, que ſi votre dévotion diſparoît, les vérités ſur leſquelles elle étoit appuyée, & qui la rendoient néceſſaire, ſubſiſ-

tent toujours. Les jugemens de Dieu n'en sont
Juillet. pas moins terribles, quoique vous n'y pensiez
28. plus. Voulez-vous être comme les enfans qui, pour se dérober à la vue de ceux qui les cherchent, ferment les yeux, & s'imaginent ensuite qu'on ne les voit plus ?

CCXI. MEDITATION.

Sur l'humilité.

Juillet. I. POINT. *L'HUMILITÉ Chrétienne n'est*
29. *point une vertu basse & méprisable, qui soit incompatible avec la grandeur.* Pour s'en convaincre, il faut d'abord s'en former une idée juste & précise. Elle tient, comme les autres vertus, le milieu entre deux vices contraires ; l'orgueil & la foiblesse de cœur & d'esprit que l'on nomme *pusillanimité* ; l'orgueil qui se croit digne de tout, capable de tout, & la pusillanimité qui n'est propre à rien. Tomber dans la pusillanimité pour fuir l'orgueil, ce seroit donner dans le même excès, que de tomber dans l'avarice pour fuir la prodigalité.

II. POINT. *On peut pratiquer l'humilité dans le monde* : 1°. En ne courant point, comme les ambitieux, après les honneurs du monde ; 2°. en souffrant patiemment que les autres vous soient préférés dans la distribution des faveurs du monde ; 3°. en servant aussi fidelement dans l'oubli & dans l'obscurité, que dans l'éclat des honneurs du monde.

CCXII. MEDITATION.

Sur l'humilité de Jeſus-Chriſt.

Juillet. 30.

I. POINT. *APPRENEZ de moi*, nous dit-il, *que je ſuis doux & humble de cœur.* Saint Auguſtin remarque qu'il ne nous dit pas : *Apprenez de moi* à faire des miracles, à guérir les les aveugles, & à reſſuſciter les morts ; parce qu'une humilité ſolide eſt un moyen plus ſûr & plus efficace de plaire à Dieu, qu'une élévation qui vous expoſe à l'orgueil. Hé quoi ! Seigneur, ajoute le même pere, tous les tréſors de ſcience & de ſageſſe qui ſont en vous, ſe réduiſent-ils à nous apprendre que *vous êtes doux & humble de cœur ?* L'humilité eſt-elle une vertu ſi rare & ſi difficile, que nous ne puiſſions la connoître que par vous ? Oui, répond Saint Auguſtin, les hommes ſeuls n'y ſeroient jamais parvenus : il falloit qu'un Dieu vînt leur en donner l'exemple ; parce qu'il n'y a rien qui ſoit plus enraciné dans leur cœur, que l'orgueil.

II. POINT. *Toute la vie de Jeſus-Chriſt n'a été qu'un exercice continuel de l'humilité.* Il a voulu naître d'une mere pauvre, dans une étable & dans une creche : il a voulu être circoncis, & enſuite baptiſé, comme pécheur ; fuir en Egypte, comme foible. Lorſque dans la ſuite on veut le faire Roi, il ſe cache ; il s'abaiſſe à la fin de ſa vie juſqu'à laver les pieds de ſes Diſciples, & il couronne tant de grands exemples par la mort ignominieuſe de

——— la croix. Mais pourquoi, Seigneur, s'écrie
Juillet. Saint Bernard, tant d'abaiſſemens pour une
30. Majeſté ſi grande ? *C'eſt afin qu'il n'y ait plus perſonne qui oſe ſe glorifier ſur la terre.*

CCXIII. MEDITATION.

Sur la néceſſité d'être humble pour plaire à Dieu.

Juillet. 31. I. POINT. *RIEN ne lui plaît ſans l'humilité.* Il faut donc que cette vertu précede, accompagne & ſuive toutes nos actions. Car dès le moment que l'orgueil s'y mêle, il en détruit tout le mérite : au reſte, cet orgueil eſt d'autant plus à craindre, que l'on a plus de mérite & de vertu ; car les actions blâmables ſont la matiere des autres vices ; & les plus louables ſont l'aliment de l'orgueil : les autres vices ne vont qu'avec le deſordre & la honte, celui-ci ne s'attache qu'à la gloire & aux vertus.

II. POINT. *Tout ce qui eſt infecté du levain de l'orgueil, déplaît à Dieu.* Un Chrétien fidele aura beau avoir fait de grands progrès dans la piété, s'il admet dans ſon cœur un ſentiment d'orgueil, un deſir de plaire aux hommes & d'attirer leur eſtime, une ſecrette complaiſance dans ſon propre mérite, il perd en un moment tout le fruit de ſes travaux paſſés ; il échoue malheureuſement au milieu de ſa courſe ; toute ſa vertu ſe briſe contre cet écueil. Saint Bernard compare celui qui fait un grand amas de vertus, ſans y joindre l'hu-

milité, à un homme qui porte de la pouſſiere au vent ; le premier ſouffle emporte tout. Quelque mérite que vous ayez acquis, ſouvenez-vous que *Dieu réſiſte aux ſuperbes, & qu'il donne ſa grace aux humbles.* Juillet. 31.

CCXIV. MEDITATION.

Sur le rapport qu'a l'humilité Chrétienne avec les autres vertus.

I. POINT. *LA Foi, l'Eſpérance & la Charité, qui renferment nos principaux devoirs envers Dieu, ne ſe ſoutiennent que par l'humilité.* 1°. La Foi éclaire les eſprits humbles, dociles & ſoumis, tandis que l'orgueil éteint ou rejette toutes ſes lumieres, ſuivant cette parole : *Vous avez caché ces myſteres aux Sages & aux prudens du ſiecle, & vous les avez révélé aux humbles.* 2°. L'eſpérance eſt la reſſource & la conſolation des humbles qui ſe défient d'eux-mêmes, & qui mettent en Dieu toute leur confiance. La charité, qui conſiſte à aimer Dieu, eſt pareillement le partage des humbles, qui ſavent que tout ce qu'ils ont vient de lui, & qu'ils ne ſubſiſtent que par ſa bonté. Août. 1.

II. POINT. *L'humilité eſt encore l'appui des autres vertus qui renferment nos devoirs envers le prochain. Il y a toujours des démêlés & des querelles entre les orgueilleux*, dit le Sage ; ils ſe plaignent de tout ; ils ne trouvent rien à leur gré ; ils ne cherchent mutuellement qu'à ſe déchirer & à ſe détruire. Les humbles

au contraire ſont contens de tout : ils ne ſe plaignent de rien ; ils n'ambitionnent point les diſtinctions & les préférences. Ils s'imaginent toujours que l'on les traite plus favorablement qu'ils ne méritent ; & par-là ils conſervent la paix avec Dieu, avec le prochain & avec eux-mêmes.

Août. 1.

CCXV. MEDITATION.

Sur la vraie humilité.

I. POINT. *ELLE ne conſiſte pas dans les dehors & dans les paroles.* Il eſt aiſé, dit Saint Jérôme, de pancher la tête, de baiſſer les yeux, de s'appeller pécheur ou péchereſſe ; mais qu'il y a ſouvent d'orgueil caché ſous ces trompeuſes apparences ! Il y en a, dit le Sage, qui feignent de s'humilier à tout propos ; mais leur intérieur eſt plein de déguiſement & de fraude : ce ſont des ſerpens qui rampent à terre ; mais ſi vous venez à les toucher, même légérement, même ſans y penſer, ils s'enflent auſſi-tôt de rage & de fureur ; leurs yeux étincelent, leur colere s'allume, & ils vous rendront une bleſſure mortelle, pour un coup qui n'étoit pas même une offenſe.

Août. 2.

II. POINT. *Elle conſiſte dans les ſentimens du cœur.* Ce n'eſt pas être humble que de ſe mépriſer extérieurement ſoi-même, & de dire du mal de ſoi : mais c'eſt l'être véritablement que de ſouffrir patiemment les injures & les mépris des autres.

CCXVI. MEDITATION.

Sur la misere de l'homme.

I. POINT. QU'EST-CE *que l'homme*, demande Saint Chrysostôme ? Il ne naît que pour mourir ; il s'enfle, il s'éleve, & il n'a que quelques momens à vivre : on le perd de vue dans la durée des siecles. Six mille ans se sont écoulés sans qu'il ait vécu ; & un plus grand nombre s'écouleront encore, sans qu'on y trouve à redire. Jamais content de son sort, quoiqu'il en soit assez content pour être orgueilleux, il se donne de continuels mouvemens pour monter plus haut ; & avant qu'il ait eu le tems de croître au gré de ses desirs, il meurt, on le foule aux pieds ; on le vante aujourd'hui, on l'admire ; on le plaindra, on le pleurera demain, & peut-être encore personne ne voudra-t-il prendre le soin de le pleurer & de le plaindre. Août. 3.

II. POINT. *Qu'est-ce que l'homme pécheur ?* Y a-t-il quelque chose qui soit au-dessous du néant ? Oui, sans doute ; puisqu'il y a le péché que l'homme ajoute par le déréglement de sa volonté, au néant qui lui est propre : car le péché est pire que le néant, puisqu'il vaudroit mieux n'être point, que de pécher. *Il auroit mieux valu pour lui qu'il ne fût pas né*, disoit le Sauveur, en parlant de Judas, qui le vouloit trahir. Qu'est-ce donc que l'homme pécheur, & à quel dégré d'abaissement peut-il être réduit, qui ne soit encore infiniment au-dessous de ce qu'il mérite ?

CCXVII. MEDITATION.

Sur l'ignorance de l'homme à l'égard de l'état de grace.

Août. 4.

I. POINT. NOUS *ſçavons certainement que nous avons offenſé Dieu ; mais nous ne ſçavons pas certainement ſi Dieu nous a pardonné. Nul ne ſçait*, dit le Sage, *s'il eſt digne d'amour ou de haine.... Ma conſcience ne me reproche rien*, dit l'Apôtre ; mais *je ne ſuis pas juſtifié pour cela.... quand je parlerois le langage des hommes & des Anges..... ſi je n'ai point la charité, je ne ſuis rien.* Mais qui m'aſſurera que je l'ai dans mon cœur, cette charité divine, puiſque Saint Paul n'en étoit pas aſſuré lui même ! Et ſi le témoignage d'une conſcience auſſi pure & auſſi élevée que la ſienne, ne ſuffiſoit pas pour le raſſurer, comment pourrois-je tirer du témoignage de la mienne, une certitude qu'il n'avoit pas !

II. POINT. *Cette ignorance eſt un moyen ſûr pour nous entretenir toujours dans l'humilité.* Qui oſera marcher la tête levée ? Qui ne ſera rempli de confuſion & de crainte ? Qui ne s'abaiſſera juſqu'au centre de la terre, dans une incertitude ſi étrange ? Dieu a voulu, dit Saint Grégoire, que nous ne fuſſions pas aſſurés de ſa grace, afin de nous tenir toujours dans l'humilité. Cette incertitude étoit néceſſaire pour nous empêcher de mépriſer notre prochain, quelque péché qu'il ait commis.

CCXVIII. MEDITATION.

Sur la connoiſſance de ſoi-même.

Août 5.

I. POINT. *Si pour vous connoître vous-même, vous ne conſultez que votre amour-propre*, vous ne vous regarderez jamais que par le côté le plus favorable à la vanité, & vous perdrez entiérement de vue les défauts qui vous humilient. Si vous conſultez la Religion, vous ne verrez que ce qu'il y a de mauvais en vous, & vous aurez continuellement les yeux ſur les avantages qui vous manquent.

II. POINT. *Réfléchiſſez ſur la conſéquence que portent avec ſoi ces différentes manieres de ſe conſidérer ſoi-même.* La vue de vos défauts conſerve & maintient, dans votre ame, les avantages qu'elle poſſede ; & la conſidération des avantages que vous croyez avoir, vous les fait perdre par l'orgueil. Servez-vous donc de ce qu'il y a en vous de défectueux pour en tirer du profit, & n'abuſez pas de ce qu'il y a de bon pour le tourner à votre dommage.

CCXIX. MEDITATION.

Sur les artifices de l'orgueil.

Août. 6.

I. POINT. *IL ſe cache ſouvent ſous les apparences de l'humilité.* On parle de ſoi avec modeſtie, pour engager les autres à en parler avec éloge ; on dit même du mal de ſoi pour engager les autres à en dire du bien ; on exagere ſes propres défauts pour s'attirer des apologies ; on affecte de méconnoître ſes bonnes qualités pour ajouter à la gloire de les avoir, celle de les ignorer.

II POINT. *Baſſeſſe & vanité de ces artifices.* Vouloir acquérir par l'humilité la louange d'être humble, ce n'eſt pas une vertu, dit Saint Bernard, c'eſt le renverſement de la vertu. On croit par-là tromper les autres, & l'on ſe trompe ſoi même. On croit s'attirer l'eſtime des hommes, & on n'attire que leur mépris. Ils connoiſſent auſſi bien que vous & peut-être mieux que vous, les ruſes & les ſtratagêmes de l'orgueil, & ils en jugent par ce qu'ils ſont capables de feindre eux mêmes pour le ſatisfaire. L'humilité fauſſe & hypocrite vous rendroit plus mépriſable à leurs yeux, que la vanité ſincere qui ſe montre à découvert.

CCXX. MEDITATION.

Sur la pratique de l'humilité Chrétienne.

Août. 7.

I. POINT. *LEs occaſions de pratiquer cette vertu, ne ſont pas rares.* Elles ſe rencontrent tous les jours dans le monde. Il arrivera que tout ce qui a rapport à la ſatisfaction des autres ſuccédera ſelon leurs deſirs, & rien de ce qui concerne la vôtre ne réuſſira. On écoutera les autres avec admiration ; ils recevront par-tout des marques d'eſtime, & vous ſerez compté pour rien ; ils obtiendront ſans peine tout ce qu'ils demanderont, & tout vous ſera refuſé ; ils ſeront recherchés avec empreſſement, & vous demeurerez dans l'oubli ; on ſe repoſera ſur eux de toutes les affaires, & l'on vous regardera comme un homme inutile. Ce ſont autant d'occaſions qui ſe preſentent à vous de pratiquer l'humilité Chrétienne.

II. POINT. *Mais il eſt rare qu'on en profite.* Comment ſe comportent les mondains, quand on leur commande quelque choſe avec empire & avec humeur, quand on s'oppoſe à leurs prétentions, & quand les évenemens ne répondent pas à leurs eſpérances ? Comment reçoivent-ils les avis qu'on leur donne, les réprimandes qu'on leur fait ? Ils s'emportent, ils s'irritent, ils ſe chagrinent, ils ſe déſolent. Ne ſeroient-ils pas plus tranquilles & plus heureux s'ils étoient humbles ?

CCXXI. MEDITATION.

Sur l'humilité des Saints.

I. POINT. *Elle nous paroît exceſſive*, en ce qu'ils ſe regardent comme les plus grands pécheurs, quoiqu'ils ſoient élevés au comble de la ſainteté ; mais ils ont de grandes raiſons d'en uſer ainſi : 1°. s'ils ne ſont pas de grands pécheurs par leur volonté, ils le ſont par leur foibleſſe ; puiſqu'il n'y a point de crime ſi énorme commis par un homme, dont un autre homme ne fût capable, ſi Dieu l'abandonnoit à lui-même. Nous marchons ſur le penchant de l'abyme, toujours prêts à y tomber ſi Dieu ne nous tend la main. Nous devons donc tous nous regarder comme des pécheurs, parce qu'en effet nous ne ſommes, & nous n'étions rien de nous-mêmes, que des pécheurs, & que nous le deviendrions encore à tout moment, ſi le Seigneur ne nous ſoutenoit par ſa grace.

Août. 8.

II. POINT. *Ils penſent avec raiſon* que l'on ne doit ſe préférer à perſonne dans l'ordre de la grace, puiſque cet ordre nous eſt caché. Que ſçavez-vous en effet, ſi celui que vous regardez comme un grand pécheur, ne deviendra pas inceſſamment plus juſte que vous, & s'il ne l'eſt pas déjà devant Dieu ? Que ſçavez-vous ce que Dieu a opéré dans ſon ame depuis hier, depuis un moment ? *Car il eſt facile à Dieu*, dit le Sage, *d'enrichir le pauvre en un inſtant ;* il n'a qu'à jetter ſur lui un regard de

miſéricorde, il peut de *ces pierres même, ſuſciter* des enfans d'Abraham : il peut d'un Publicain & d'un perſécuteur de ſon Egliſe en faire un Apôtre & un Prédicateur de ſon nom : il n'a qu'à l'appeller comme Saint Matthieu, le terraſſer comme Saint Paul, changer ſon cœur comme celui de Magdelaine. Août. 8.

CCXXII. MEDITATION.

Sur la grandeur d'ame.

I. POINT. C'EST une qualité qui convient à ceux qui occupent dans le monde des places élevées & des dignités éminentes, parce qu'elle porte à entreprendre des choſes grandes & dignes de gloire. Cette qualité n'eſt nullement incompatible avec l'humilité Chrétienne. Car, 1°. *un homme humble fonde les grandes entrepriſes ſur la défiance de ſoi-même & ſur la confiance en Dieu.* Deux ſentimens qui ſont propres de l'humilité. Il eſt perſuadé qu'il ne peut rien par lui-même, mais qu'il peut tout avec le ſecours de Dieu. *Ceux qui eſperent en Dieu*, dit le Prophête Iſaïe, *changeront de force*, puiſqu'ils changent les forces du Ciel contre les forces de la Terre, & leur bras contre le bras du Seigneur ; & c'eſt ce qui a fait dire à Saint Léon : *Que rien n'eſt impoſſible aux humbles*, parce qu'ils mettent toute leur confiance dans celui qui peut tout. Août. 9.

II. POINT. *A l'égard de la gloire attachée aux grandes entrepriſes*, l'humilité la ſouffre & l'admet, parce qu'elle la renvoie toute à

Août. 9. Dieu : l'homme humble ne la ſouhaite pas pour en jouir, il ne veut que la mériter ; il ne fait nul cas des honneurs de ce monde : il s'éleve plus haut ; c'eſt uniquement pour plaire à ſon Dieu, & pour pratiquer les vertus propres de ſon état, qu'il ſe porte à faire de grandes choſes. Tout autre motif ne peut rien ſur ſon cœur ; il ne daigne pas s'en occuper.

CCXXIII. MEDITATION.

Sur les divertiſſemens du monde.

Août. 10. I. Point. *Il y a des divertiſſemens permis :* ce ſont ceux qui peuvent être regardés, 1°. comme des délaſſemens légitimes, par rapport au travail paſſé ; 2°. comme des diſpoſitions & des préparatifs au travail à venir. Les divertiſſemens ne ſont donc permis qu'autant qu'ils ſont néceſſaires. En voilà la meſure. Tout ce qui va au-delà, tout divertiſſement qui devient lui même une occupation conſtante & habituelle, qui n'a été précédée, & qui ne doit ni ne peut être ſuivie d'aucune eſpece de travail, eſt contraire au deſſein de Dieu & par conſéquent défendu.

II. Point. *Les divertiſſemens mêmes permis deviennent ſouvent criminels par leurs excès.* Tout excès eſt un vice ; & la vertu même, qui eſt la regle de tout bien, devient condamnable dès qu'elle eſt extrême. Il faut être ſage, dit l'Apôtre ; mais il faut l'être avec ſobriété, & qui veut l'être trop, ne l'eſt point

point du tout : parce que la ſageſſe eſt eſſentiellement un état de raiſon, & par conſéquent de modération. Mais ſi pour être ſage, il faut l'être ſans excès, à plus forte raiſon faudra-t-il éviter l'excès pour ſe divertir en ſage. Or qui eſt-ce qui l'évite dans l'uſage des divertiſſemens même permis. Août 10.

CCXXIV. MEDITATION.

Sur les regles que l'on doit ſuivre dans l'uſage des divertiſſemens permis.

I. POINT. *LE vrai Chrétien ne leur donne qu'un reſte de loiſir, que Dieu n'a pas refuſé à la nature, & que notre foibleſſe a rendu néceſſaire.* Mais il n'a recours à cette diſtraction qu'après qu'il a donné tout le tems néceſſaire ; 1. au ſervice de Dieu & aux pratiques de la Religion, tels que la priere, le ſacrifice des Autels, les œuvres de miſéricorde & de charité, les ſaintes lectures, tout ce qui regarde enfin ſon avancement dans la piété ; 2. au ſoin de ſa famille & de ſes affaires perſonnelles ; 3. aux devoirs particuliers de ſon état & aux obligations de ſa charge. Août 11.

II. POINT, *Avantages de cette conduite.* Celui qui ne ſe permettra des divertiſſemens bornés & légitimes, qu'après avoir ainſi ſatisfait à tous ſes devoirs, n'aura aucun reproche à ſe faire ſur la perte de ſon tems & ſur l'inutilité de ſa vie : ſes divertiſſements ne ſeront pour lui que des diſtractions néceſſai-

Août. 11. res ; & non des occupations ſuſpectes, dangereuſes & criminelles ou infructueuſes pour le ſalut, qui ſont oublier à la plûpart des mondains, ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils doivent au prochain, & ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes.

CCXXV. MEDITATION.

Sur les divertiſſemens auxquels on eſt aſſujetti par ſon état.

Août. 12. I. Point. Il y a des perſonnes dans le monde pour leſquelles on eſt obligé, par état, d'avoir des aſſiduités & des complaiſances indiſpenſables. Ce ſont ſouvent des eſprits légers & frivoles, qui ne ſavent pas s'occuper, & qui donnent la plus grande partie de leur tems à des amuſemens inutiles ; mais *ſi ces amuſemens n'ont rien par eux-mêmes de contraires à la Loi de Dieu, & ſi on y entre par les régles de ſon état, on peut & on doit y prendre part avec modération, & dans la vue de Dieu.* Vous aimeriez mieux des occupations plus utiles ; mais Dieu ne les aime pas mieux pour vous, puiſqu'il vous attache malgré vous à des objets moins ſolides. Ce n'eſt ni le goût ni aucune paſſion qui vous y conduit, c'eſt le devoir ; ce ſont moins des plaiſirs pour vous que des aſſujettiſſemens.

II. Point. *Celui qui agit pour Dieu dans les choſes les plus indifférentes, ne ceſſe pas de faire l'œuvre de Dieu.* Pluſieurs en ſe donnant à Dieu, ſongent plutôt à remplir leur

vie de certaines actions difficiles & extraordinaires, qu'à purifier leur intention, & à mortifier leur volonté propre dans les actions les plus communes de leur état; mais souvent il vaudroit mieux changer moins les actions, & changer davantage les dispositions intérieures de l'ame. Dieu ne se paye ni du mouvement des levres, ni de l'humble attitude du corps, ni des cérémonies extérieures: ce qu'il demande principalement, c'est une volonté souple dans ses mains, qui veuille sans reserve tout ce qu'il veut, & qui ne veuille jamais, sous aucun prétexte, rien de tout ce qu'il ne veut pas. Août 12.

CCXXVI. MEDITATION.

Sur la passion du jeu.

I. Point. CE jeu qui paroît si indifferent par lui-même, devient souvent *une passion*, & quelquefois même une rage & une fureur. Ce n'est plus pour la plupart des mondains un simple amusement; c'est une occupation constante & perpétuelle, c'est un état, c'est une profession & un trafic, c'est ce qui remplit toutes les heures de la nuit & du jour, hors celles que les repas & le sommeil lui derobent. Ce jeu fait, pour ainsi dire, le fond & l'entretien de leur vie; mais si la Religion condamne indistinctement toute espece d'excès; qui doute que l'état habituel d'un joueur de profession, ne soit un état habituel de péché? Août 13.

Août. 13. II. POINT. *Les ſuites de cette paſſion*, ſont : 1°. l'abandon de tous les devoirs : on quitte tout, on renonce à tout pour courir au jeu : 2°. la diſſipation des revenus : on y met d'abord le ſuperflu, & ſi le hazard nous l'enleve, on y ſacrifie juſques au néceſſaire ; 3°. le dérangement dans les affaires : on contracte, pour les ſoutenir, des dettes qui mènent à l'infini, & l'on ſe met inſenſiblement dans une impoſſibilité abſolue de les acquitter : 4°. des chagrins qui déchirent le cœur, quoique l'on affecte, par bienſeance, de ſouffrir les plus grandes pertes avec toutes les apparences de la tranquilité. Les mondains s'efforcent en vain de juſtifier cette paſſion, en diſant qu'il vaut mieux jouer que de médire. Excuſe frivole ; puiſqu'il n'eſt jamais permis de commettre une péché pour en éviter un autre.

CCXXVII. MEDITATION.

Sur le choix des amis.

Août. 14. I. POINT. *UN vrai Chrétien n'exclut perſonne de ſon commerce ; mais il ne donne ſa confiance qu'avec choix, & avec diſcernement.* 1°. *Il n'exclut perſonne de ſon commerce*, parce que la charité, qui lui fait regarder tous les hommes comme ſes freres, le rend doux, facile & complaiſant à l'égard de ceux qui l'approchent. Mais, 2° *il ne donne ſa confiance qu'avec diſcernement, & avec choix* ; parce qu'il craint, avec raiſon, d'être ſéduit

par les discours & par les exemples de ceux qui suivent & qui débitent des maximes contraires à la piété ; c'est cette crainte qui doit le rendre délicat & difficile dans le choix de ses amis. Août 14.

II. POINT. *Un vrai Chrétien mesure sa confiance sur les qualités estimables de ceux qu'il est obligé de fréquenter.* Il arrive souvent que les *enfans du siecle sont plus sages & plus éclairés sur les affaires du monde, que les enfans de lumiere.* On peut alors les consulter & les croire pour la conduite des affaires du monde, & préférer même leurs sentimens aux avis de ceux qui sont plus vertueux & moins habiles, mais ne leur donnez jamais une confiance entiere & habituelle, qui aille jusqu'à leur ouvrir votre cœur, à leur donner occasion d'y pénétrer. Le poison des vices dont ils sont remplis ne manqueroit pas d'y entrer avec eux.

CCXXVIII. MEDITATION.

Sur les divers sentimens des hommes à l'égard de la vérité.

I. POINT. *Ils sont étonnans par leur contrariété* ; car on aime la vérité, & on la hait. On la cherche & on la fuit ; on s'en réjouit, & on s'en afflige ; tantôt on l'embrasse avec ardeur ; tantôt on la rejette avec mépris ; tantôt on triomphe de l'avoir connue, & on en fait gloire ; tantôt on en est humilié, & l'on voudroit la bannir à jamais de son esprit. Août 15.

Août. 15. II. POINT. *Ces contrariétés s'expliquent par les divers intérêts de nos paſſions & de notre amour propre.* Nous aimons la vérité, nous la cherchons, nous la deſirons, nous ſommes ravis de la connoître quand elle eſt favorable à notre vanité : nous la fuyons, nous la déteſtons, nous l'avons en horreur, nous voudrions pouvoir la cacher à tout le monde, & nous la cacher à nous-même, quand elle lui eſt contraire. Otez cette vanité, impoſez ſilence à cet amour propre qui vous domine, & vos ſentimens ſeront toujours les mêmes à l'égard de la vérité.

CCXXIX. MÉDITATION.

Sur l'amour de la vérité.

Août. 16. I. POINT. QUELLES ſont les vérités que nous devons plus aimer ? *Celles qui nous font connoître nos erreurs & nos défauts.* Nous avons beſoin qu'on nous les découvre ; parce que nous avons tous dans notre amour-propre un juge infidelle & corrompu, qui nous les déguiſe, ou qui les érige en lumieres & en vertus. La plupart de ceux qui nous environnent, ſemblent être d'intelligence avec lui, ces vérités utiles ſont celles que l'on a toujours le plus de peine à nous dire, & qu'on affecte le plus de nous cacher ; parce qu'elles ſont amères & déſagréables. On craint de bleſſer notre délicateſſe, & c'eſt par cette raiſon que nous devons eſtimer & chérir davantage celui qui a le courage de nous les dire.

II. POINT. *Ces vérités fâcheuſes que l'on devroit le plus aimer, ſont juſtement celles que l'on craint le plus d'entendre.* Nous les fuyons ; & lorſqu'elles ſe preſentent à nous malgré nous, nous nous ſoulevons contre elles ; nous nous déchaînons contre ceux qui ont aſſez de zele & de ſincérité pour nous les découvrir ; &, ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que nous les haïſſons par la raiſon même qui devroit nous les rendre précieuſes ; parce que ce ſont des vérités : nous nous offenſerions moins des reproches qu'on nous fait, s'ils étoient moins véritables. Août. 16.

CCXXX. MÉDITATION.

Sur la crainte de la vérité.

I. POINT. QUELLES *ſont les vérités que nous devons craindre le plus ? Celles qui nous flattent* ; parce que nous les appellons des vérités, quoiqu'elles n'en aient tout au plus que l'apparence ; & que ſi elles ont quelque choſe de vrai, il n'y a point de vérité qui approche tant de l'erreur, point de vérité qui conduiſe plus ſûrement à l'erreur. Celui qui vous loue vous trompe, ou du moins il ne cherche qu'à vous tromper. Il ne vous dit pas ce qu'il penſe de vous ; mais ce qu'il croit que vous en penſez vous même : il ne vous dit pas ce que vous êtes ; mais ce que vous devez être, & ce que vous n'êtes pas. Août. 17.

II. POINT. *Ces vérités agréables qui ne ſont le plus ſouvent que des menſonges flat-*

Août. 17. *teurs, ſont celles que nous aimons le plus.* On veut être loué, flatté, admiré ; & ce qu'il y a d'incompréhenſible, c'eſt qu'on proteſte en même-temps qu'on ne veut pas être trompé, & qu'on ne hait rien tant que le menſonge & l'impoſture, comme s'il étoit poſſible que les louanges que l'on nous donne, pour nous ſéduire, fuſſent toujours exemptes d'impoſtures & d'exagération. Salomon préféroit au contraire l'amertume des vérités importunes, mais ſalutaires, au doux poiſon de la flatterie ; & s'il ne ſe fut jamais écarté de cette maxime, peut être eût-il toujours conſervé la ſageſſe.

CCXXI. MEDITATION.

Sur l'obligation de dire la vérité.

Août. 18. II. POINT. *On ne la dit point à ceux qui ont le plus d'intérêt de la ſavoir.* Tout le monde ſe pique d'être ſincere ; mais on place mal ſa ſincérité. La ſcience du monde ne conſiſte-t'elle pas à cacher avec ſoin les vérités deſagréables à ceux qui ont le plus d'intérêt d'en être inſtruits ? N'eſt ce pas ainſi qu'on en uſe ſur-tout à l'égard des grands, des riches & des puiſſans du ſiecle ? Ils ignorent ſouvent ce qui eſt public & connu de tout l'univers ; parce qu'un intérêt commun engage tous ceux qui les approchent, à ſe réunir & ſe concerter enſemble, pour les tromper.

II. POINT. *On la dit volontiers à ceux qui n'ont aucun droit ni aucun intérêt de la connoî-*

tre. On ménage les hommes en leur préſence, & on les déchire quand ils ſont abſens. Le vrai Chrétien en uſe différemment : il a le courage de reprendre & d'avertir les perſonnes en particulier ; il a la diſcrétion de n'en jamais médire en leur abſence. Août 18.

CCXXXII. MEDITATION.

Sur l'idolâtrie des pécheurs.

I. POINT. CE que Saint Paul a dit de l'avarice, qu'il appelle une idolâtrie : *Avaritia quæ eſt idolorum ſervitus*, ſe peut dire également *des autres péchés* : ils portent tous avec eux un caractere d'idolâtrie, puiſque le pécheur tranſporte à de viles créatures tous les droits que le Créateur a ſur ſon amour : il ne les adore pas ; mais il les aime : il ne leur offre pas ſon encens ; mais il leur donne ſon cœur. Or, c'eſt dans ce cœur que Dieu ſeul doit régner ; & il ne veut point d'égal ni d'aſſocié dans notre affection, comme il n'a point d'égal ni d'aſſocié dans ſon être. Août 19.

II. POINT. *Comparez l'idolâtrie des pécheurs avec celle des Payens*, & vous trouverez que ceux-ci adoroient à la vérité des idoles inſenſibles & inanimées, qui ne pouvoient leur faire aucun bien ; mais auſſi étoient-elles hors d'état de leur faire aucun mal. Si elles ne rendoient pas leurs adorateurs heureux, elles ne les rendoient point miſérables ; au lieu que les pécheurs abandonnent le vrai Dieu, qu'ils connoiſſent, pour s'attacher à des idoles de

chair, à des idoles d'avarice & d'ambition ; qui n'ont ſouvent de pouvoir que pour leur nuire, & qui les rendent malheureux pour le tems & pour l'éternité.

Août 19.

CCXXXIII. MEDITATION.

Sur les néceſſités imaginaires.

I. POINT. ON entend dire tous les jours : *Je ſuis dans la neceſſité de mener une telle vie ;* mon état, ma ſituation, mon humeur, mon caractere, mes ſociétés & mes habitudes ne me permettent pas d'y rien changer. Mais quelle néceſſité y a-t-il que vous faſſiez tant de dépenſes inutiles ? Avec un peu moins de faſte en ſeriez-vous moins heureux ? Quelle néceſſité y a-t il que vous donniez tant d'heures dans le jour à la diſſipation, & ſi peu aux pratiques de la Religion & aux travaux preſcrits par les devoirs de votre état ? N'êtes vous pas libre d'employer votre tems comme il vous plaît, & ne pouvez-vous pas en faire un meilleur uſage ?

Août 20.

II. POINT. *Ces prétendues néceſſités* viennent uniquement de ce que vous n'avez ni amour pour Dieu, ni zele pour votre ſalut. Elles viennent de ce que vous avez trop d'attachement pour le monde, trop de vanité, trop d'ambition, trop d'ardeur pour les plaiſirs, & pour les frivoles amuſemens du ſiécle. Domptez toutes ces paſſions, dit Saint Auguſtin, & vous verrez bien-tôt toutes ces néceſſités diſparoître : *Tunc finiuntur iſtæ neceſſitates quandò vincuntur illæ cupiditates.*

CCXXXIV. MEDITATION.

Sur les passions.

Août 21.

I. POINT. *ELLES nous font espérer un parfait bonheur* ; elles nous persuadent que l'objet qu'elles nous proposent, renferme tous les biens que nous pouvons desirer. L'avare croit les trouver dans les richesses ; l'ambitieux dans la gloire dont il est avide ; le voluptueux dans le plaisir dont il est altéré. Tous s'imaginent que s'ils peuvent une fois parvenir à cet objet, tous leurs desirs seront remplis, tous leurs vœux satisfaits ; & c'est dans cette espérance qu'ils renoncent à tout, qu'ils sacrifient leur Dieu, leur ame & leur salut pour obtenir ce bien, ce seul bien qui leur paroît desirable, & qui doit leur tenir lieu de tout.

II. POINT. *Mais considérez-les quand ils y sont parvenus.* Que trouvent ils ? Rien moins que ce qu'ils avoient espéré. Ce bien qui leur paroissoit si solide & si réel, n'est plus qu'un fantôme, un prestige & une illusion. Le plaisir qu'ils en attendoient se change bien tot en dégoût ; le repos qu'ils se promettoient se change en inquiétude ; leur cœur est toujours aussi vuide. Cette soif qui les devoroit devient de jour en jour plus vive & plus ardente ; ils ils éprouvent enfin la vérité de cette parole du Sage : *Que le plaisir est mêlé de douleur, & que les plus agréables épanchemens de la joie sont le commencement de la tristesse.*

CCXXXV ME'DITATION.

Sur le Jugement de Dieu.

Août. 22. I. POINT. *CE qui ſe paſſera au jugement que nous devons ſubir après la mort*, ſe trouve exprimé par ces trois paroles qui cauſerent tant de frayeur au Roi Balthaſar, lorſqu'étant au milieu d'un ſuperbe feſtin, il apperçut une main inconnue qui les écrivoit ſur la muraille : *Mane, Thecel, Phares.* Le Prophète Daniel fut appellé pour interpréter ces paroles myſtérieuſes, & il dit qu'elles ſignifioient : *Numera, pondera, divide* : Comptez, peſez, ſéparez. Or, c'eſt ce que fera le Seigneur à ſon jugement : 1°. Il *comptera* exactement tous les péchés de notre vie, *numera* ; 2°. il les *péſera* dans la balance de ſa juſtice, *pondera* ; 3°. il les *comparera* avec nos vertus & nos bonnes œuvres, & il meſurera la rareté & l'inſuffiſance des unes, avec la multitude & l'énormité des autres, *divide.*

II. POINT. *Pour prévenir ce jugement formidable*, nous devons donc ; 1°. compter exactement nos péchés, *numera*, & par conſéquent les péchés griefs, les péchés legers, les péchés d'omiſſion, les péchés d'autrui que nous avons excité ou occaſionné par le ſcandale des nôtres ; 2°. les peſer tous, autant qu'il eſt poſſible, ſelon les divers degrés de leur malice & de leur durée, non dans la balance de l'amour-propre, mais dans celle de la juſtice de Dieu, *pondera* ; 3°. mettre d'un

côté nos infidélités, & de l'autre nos bonnes œuvres, pour les comparer, ſans chercher à diminuer les unes, ni à exagérer le prix & le mérite des autres, *divide*. Trois conditions eſſentielles pour ſe mettre en état d'approcher avec fruit du Sacrement de Pénitence. Août 22.

CCXXXVI. MEDITATION.

Sur les Prieres que l'on adreſſe à Dieu pour ſes beſoins temporels.

I. Point. ON peut vous dire à l'égard de ces ſortes de prieres ce que Jeſus-Chriſt diſoit aux enfans de Zébédée, qui vouloient avoir les deux premieres places dans ſon Royaume : *Vous ne ſavez ce que vous demandez ; Neſcitis quid petatis.* Pourquoi ? C'eſt que, 1°. *Vous ignorez quels ſont vos véritables biens par rapport à la vie preſente.* Samſon demande à être uni pour toujours à une femme perfide & volage, dont la ſociété fait l'opprobre & le malheur de ſa vie. Rachel, honteuſe & déſolée de ſa ſtérilité, demande à Dieu des enfans, qui cauſent ſa mort. Tel demande une longue vie que Dieu lui accorde, & il ſe trouve qu'il a vécu trop long-tems pour ſon bonheur & pour ſa gloire : il faudroit voir, comme Dieu, dans l'avenir, pour être fondé à lui demander en détail les biens de la vie préſente. Août 23.

II. Point. 2°. *Nous ignorons pareillement quels ſont nos véritables maux par rapport à la vie preſente.* Joſeph en butte à la haine & à la

Août. 23. jalousie de ses freres, enfermé dans un citerne, ensuite vendu à des étrangers dont il est l'esclave, calomnié par la femme de son maître, chargé de fers comme un criminel, & précipité dans un antre obscur, pouvoit-il s'imaginer que ces tragiques événemens étoient ménagés par la Providence, pour le rendre maître du sort de l'Egypte, & pour lui faire partager la puissance de Pharaon? Saint Augustin a donc eu raison de dire, que l'accomplissement de nos demandes, à l'égard des biens de la vie presente, est souvent un effet de la colere de Dieu : *Aliquando iratus dat*; & que le refus de ces mêmes demandes est souvent une marque de sa bonté : *Aliquando propitius negat.*

CCXXXVII. MEDITATION.

Sur les dispositions où doit être un Chrétien quand il demande à Dieu des graces temporelles.

Août. 24. I. POINT. *IL doit attendre l'effet de ses prieres avec une parfaite indifférence.* Contentez-vous d'exposer à Dieu vos besoins, & abandonnez vous à sa Providence. Il sait ce qu'il vous faut, & vous ne le savez pas : il voit au-delà du present; il fait ce qui peut vous sauver & vous rendre heureux ou misérable dans l'avenir, & vous l'ignorez. Imitez donc la simplicité des deux sœurs de Lazare qui, dans l'extrémité de la maladie de leur frere, bor-

nent toute leur priere à repreſenter ſon état à Jeſus Chriſt : *Seigneur*, diſent elles, *celui que vous aimez eſt malade.* Il leur ſuffit de ſavoir que Jeſus Chriſt aime leur frere, & de lui expoſer ſon mal, elles ſe repoſent du reſte ſur ſes lumieres & ſur ſa bonté. Août 24.

II. POINT. *Il doit craindre quand ſes prieres ſont exaucées.* Quand tout vous réuſſit, quand il ſemble que tous les tréſors temporels de la puiſſance de Dieu ſont ouverts à vos deſirs, gardez vous de dire alors comme les heureux pécheurs dont parle le Prophête Zacharie : Me voilà riche, me voilà content & raſſaſié, tout me rit, tout me proſpere, il faut que Dieu m'aime, puiſqu'il me rend heureux en ce monde ; parce que ce faux bonheur que vous regardez comme une marque de ſon amour, eſt peût-être un effet de ſa colere.

CCXXXVIII. MEDITATION.

Sur les Priéres que l'on fait à Dieu pour ſes beſoins ſpirituels.

I. POINT. QUAND nos priéres ont pour objet nos beſoins temporels, elles ſont preſque toujours aveugles & inconſidérées, parce que nous ne ſavons ce que nous demandons ; & quand elles ont pour objet nos beſoins ſpirituels, elles ſont ordinairement *fauſſes* & trompeuſes, *parce que nous ne voulons pas ſincérement ce que nous demandons.* Vous demandez à Dieu la grace de vaincre vos habi- Août 25.

tudes vicieuſes, mais vous ne la voulez pas ? car ſi vous la vouliez ſincérement, ne feriez-vous rien pour appuyer votre demande auprès de Dieu ? Ne ſavez-vous pas qu'il vous commande ; 1°. de faire ce que vous pouvez : *Jubet facere quod poſſis* ; 2°. de demander par la priere ce que vous ne pouvez pas : *Petere quod non poſſis* ? Si vous vous bornez à faire ce que vous pouvez, ſans recourir à Dieu pour demander ce qui vous manque, il châtiera votre préſomption ; & ſi vous vous contentez de prier pour ce qui vous manque, ſans faire ce que vous pouvez, il punira votre lâcheté.

Aout. 25.

II. POINT. *La premiere condition pour être exaucé, c'eſt de vouloir ſincérement ce que l'on demande* : Voulez-vous être guéri, diſoit le Sauveur du monde au Paralytique : *Vis ſanus fieri ?* Vous demandez à Dieu la guériſon de vos foibleſſes ; mais il vous dit comme au Paralytique : Voulez-vous ſincérement votre guériſon ? Seriez-vous content de perdre cet objet dont vous êtes idolâtre ? Non ſans doute. Vous demandez donc votre ſalut, & au fond vous ne voulez que votre perte ; vous voulez perſiſter dans vos deſordres, vous ne voulez rien faire pour en ſortir : c'eſt la vraie diſpoſition de votre cœur ; vous y perſiſterez, & vous y mourrez.

CCXXXIX. MÉDITATION.

Sur la défense de juger le prochain.

Août. 26.

I. POINT. *NE jugez point*, dit le Sauveur, *& vous ne serez point jugé.* Cette défense ne s'adresse qu'à ceux qui jugent sans nécessité. Car il est hors de doute que le jugement est permis, & même ordonné quand il est nécessaire. Or, il l'est, 1°. quand un homme est chargé par devoir & par état d'entrer dans la connoissance & dans la recherche des mœurs & des défauts de ceux qui sont soumis à ses ordres. Un pere, par exemple, n'est-il pas dans la nécessité de juger des mœurs & de la conduite de ses enfans ? Un maître de celle de ses serviteurs ; & un Souverain de celle de ses sujets ? Il ne lui est pas permis, sans doute, d'en juger légérement, témérairement, superficiellement, sans connoissance & sans équité ; mais il peut & il doit les juger ; & il arrive souvent que ceux qui commandent, se dispensent de cette obligation, par un esprit de paresse & de négligence, qui les rend très-coupables devant Dieu.

II. POINT. *Le jugement devient encore nécessaire pour se garantir de la séduction des pécheurs & des faux Prophêtes.* C'est ce que Jesus-Christ avoit en vue quand il disoit : *Gardez-vous des faux-Prophêtes qui viennent à vous vêtus comme des brebis, & qui au-dedans sont des loups rugissans.* Mais pour les éviter, ne faut il pas les juger & les connoî-

Août. 26. tre ? Et comme il arrive quelquefois que leur adreſſe à ſe déguiſer, rend leurs œuvres ambigues & le péril incertain, évitez les alors ſans les condamner : évitez-les, dit Saint Auguſtin, parce que vos ſoupçons peuvent être fondés ſur la réalité ; mais ne les condamnez pas, parce que vos ſoupçons peuvent n'être fondés que ſur des apparences.

CCXL. MEDITATION.

Sur la défiance.

Août. 27. I. POINT. DÉFIEZ-VOUS des hommes, diſoit le Sauveur à ſes Diſciples ; *Cavete ab hominibus*, non dans le commerce ordinaire de la vie, mais dans tout ce qui s'appelle affaire, intérêt, promeſſe & engagement. 1°. Ils vous diſent ſouvent tout le contraire de ce qu'ils penſent, parce qu'ils ſont naturellement trompeurs & diſſimulés : *Omnis homo mendax.* 2°. Ils le deviennent encore davantage, quand ils ont de grands intérêts à ménager. Ainſi vous devez meſurer votre défiance & vos précautions ſur le plus ou le moins d'intérêt qu'ils ont à vous perſuader & à vous plaire.

II. POINT. *La défiance éclairée, qui ne s'étend ni à toutes ſortes d'occaſions ni à toutes ſortes de perſonnes, n'a rien de contraire à la ſimplicité Chrétienne.* Il eſt vrai que Jeſus Chriſt nous dit : *Soyez ſimples comme des colombes. Eſtote ſimplices ſicut columbæ ;* mais il ajoute en même tems : *Soyez prudens &*

aviſés comme des ſerpens. Eſtote prudentes ſicut ſerpentes, c'eſt-à-dire : Ne donnez jamais aucun ſujet aux hommes de ſe défier de votre ſincérité ; mais défiez-vous ſouvent de la leur ; ſoyez toujours vrai, ſimple & ſans artifice avec eux ; mais ne croyez pas qu'ils le ſoient toujours avec vous : par l'un vous imiterez la *ſimplicité de la colombe* ; & par l'autre, *la prudence du ſerpent*. Août 27.

CCXLI. MEDITATION.

Sur les ſoupçons.

I. POINT. *IL faut diſtinguer le jugement de la défiance & du ſoupçon.* 1°. La défiance porte ſeulement à croire qu'une choſe peut être ou n'être pas. 2°. Le ſoupçon va plus loin : il penche à croire qu'une choſe eſt ou n'eſt pas, ſans néanmoins l'aſſurer. 3°. Le jugement aſſure & décide qu'elle eſt ou qu'elle n'eſt pas. 1°. La défiance dit : *Cela peut-être.* 2°. Le ſoupçon dit : *J'ai lieu de croire que cela eſt, quoique j'en doute encore* ; 3°. le jugement dit affirmativement, & ſans aucun doute : *Cela eſt*, ou : *Cela n'eſt pas.* 1°. La défiance a pour objet l'incertain ; 2°. le ſoupçon a pour objet le vraiſemblable ; 3°. le jugement a pour objet le vrai, connu & avéré. Août 28.

II. POINT. *Le ſoupçon, quand il eſt fondé, ne ſauroit être plus criminel que la défiance* ; puiſque, comme elle, il demeure encore dans les termes de l'incertitude & du doute, ſans

Août 28. aller jusqu'au jugement : la vraisemblance qui n'est proprement que l'apparence de la vérité, suffit pour justifier le soupçon, au lieu que pour autoriser le jugement, il ne faut rien moins que la vérité même.

CCXLII. MÉDITATION.

Sur les bornes que l'on doit mettre à la défiance & aux soupçons.

Août. 29. I. POINT. *L'UNE & l'autre peuvent être portés à l'excès.* C'est un très grand défaut que d'être defiant & soupçonneux, c'est à-dire, de l'être sans fondement ; de l'être à tout propos & en toute occasion ; de l'être perpétuellement & habituellement à l'égard de toutes sortes de personnes ; de douter encore quand on a la certitude ; de soupçonner quand on a n'a pas la moindre vraisemblance qui puisse autoriser le soupçon. Il y a donc des défiances injurieuses, des soupçons injustes & odieux que l'on doit se reprocher, & qui sont également contraires à la raison & à la charité.

II. POINT. *Mais quand la défiance & le soupçon sont appuyés sur le fondement qui leur est propre* ; l'une sur l'incertitude & l'autre sur la vraisemblance, alors il est vrai de dire qu'on se défie sans être défiant ; & qu'on soupçonne sans être soupçonneux. C'est ainsi que l'on doit se rendre compte à soi-même quand on examine sa conscience, des pensées dont on s'est occupé l'esprit en réfléchissant sur le ca-

tactere de ceux avec qui l'on eſt obligé de vivre.

Août. 29.

CCXLIII. MEDITATION.

Sur les défauts qui rendent un jugement téméraire.

1. POINT. ON juge témérairement quand on juge ; 1°. ſans néceſſité ; 2. ſans connoiſſance ; 3°. ſans équité. Car pour qu'un jugement ſoit téméraire, il faut, 1. qu'il y ait un jugement : il ne ſuffit pas que l'on ait de la défiance & du ſoupçon, il faut qu'on juge & qu'on décide en ſoi-même qu'un tel homme eſt coupable de telle faute, qu'il eſt ſujet à tel vice ou qu'il ne l'eſt pas. 2. Remarquez que la néceſſité, la connoiſſance & l'équité ſont trois conditions tellement eſſentielles au jugement, pour qu'il ſoit exempt de témérité ; que le défaut d'une ſuffit pour le rendre téméraire. Août. 30.

II. POINT. *On dira peut être que la vertu eſt tellement rare parmi les hommes, qu'en jugeant toujours mal de leurs intentions & de leur conduite, on ne court au un riſque de faire un jugement téméraire.* Mais pour que cette maxime fût vraie, il faudroit, 1°. que tous les hommes fuſſent également vicieux ; 2. que la conduite & les actions de ceux qui le ſont, ſoient toujours également mauvaiſes, ce qui eſt évidemment faux ; car il eſt certain ; 1. que tous les hommes ne ſont pas également vicieux ; 2°. il n'eſt pas moins

Août. 30. certain que la conduite & les actions de ceux qui ſont vicieux ne ſont pas toujours également mauvaiſes : donc on s'expoſe à faire ſouvent des jugemens téméraires quand on juge toujours mal de leurs intentions & de leur conduite.

CCXLIV. MÉDITATION.

Sur les jugemens téméraires, par défaut d'autorité.

Août. 31. I. Point. *Quand vous jugez votre prochain ſans néceſſité, vous uſurpez un droit que vous n'avez pas.* Qui êtes-vous, dit l'Apôtre Saint Jacques, pour juger votre prochain ? Qui vous en a donné le droit ? Ce n'eſt pas Dieu ; puiſqu'il vous défend expreſſément de le juger : *Nolite judicare* : Ne jugez point. Vous prétendez donc vous attribuer vous-même une autorité qu'il vous refuſe, & qu'il vous défend d'envahir ?

II. Point. *Vous irritez contre vous votre propre juge.* Il vous l'a dit : Je vous jugerai comme vous aurez jugé vos freres ; & il n'y aura point de miſéricorde à eſpérer pour celui qui les aura jugés ſans miſéricorde. Vous n'avez voulu avoir pour eux ni ménagement, ni compaſſion, ni indulgence ; n'en eſpérez pas pour vous ; vous avez fermé les yeux à tout ce qui pouvoit les juſtifier & les rendre moins coupables ; je ne recevrai aucune de vos excuſes.

CCXLV. MEDITATION.

Sur les jugemens téméraires, par le défaut de connoissance.

I. POINT. *VOUS jugez sans examen*, sur des apparences, sur des conjectures & des vraisemblances, sur des bruits communs qui courent par toutes les langues, & qui n'ont aucun auteur certain. Vous jugez sur des rapports de gens intéressés à vous tromper, qui ne cherchent qu'à dérober votre estime, & à l'enlever à ceux qui en sont les plus dignes. Mais des conjectures & des vraisemblances ne suffisent pas pour autoriser un jugement : il faut ici de la certitude & de l'assurance & vous ne l'avez pas ; vous ne voudriez pas même prendre la peine de la chercher. Sept. 1.

II. POINT. Vous faites plus : non content de juger des actions, *vous jugez encore des intentions* Quoi de plus téméraire ? Dieu seul a la clef du cœur ; il s'en est réservé la connoissance ; & rien n'irrite plus un juge contre un criminel, que de lui voir donner atteinte à ses droits les plus inviolables, en usurpant sur lui le pouvoir de prononcer des jugemens sur ce qu'il ne connoît pas. Qui peut donc vous avoir appris ce qui se passe dans les replis secrets du cœur humain ? A peine connoissez-vous votre propre cœur. Comment pourriez-vous donc juger de celui des autres ?

CCXLVI. MEDITATION.

Sur les jugemens téméraires, par le défaut d'équité.

Sept. 2. I. POINT. *ON juge des autres par soi-même.* C'est une regle fausse ; & de-là vient que les méchans voyent du mal par-tout : leur imagination en est remplie, & ils l'appliquent à tous les objets qu'ils ont sous les yeux. Un homme faux & trompeur croit toujours qu'on cherche à le tromper, & le voluptueux croit retrouver par-tout l'image de ses foiblesses.

II. POINT. *On les juge par passion*, par haine, par jalousie, par vengeance : on ne reconnoît aucun talent, aucune vertu dans ses ennemis ou dans ses rivaux. On interprête en mal toutes leurs actions & toutes leurs paroles : c'est ce qui fait que l'on forme tous les jours sur la même personne, des jugemens si opposés. Entendez parler ses amis, c'est un mérite accompli. Si vous écoutez ses ennemis, c'est un monstre,

CCXLVII. MEDITATION.

Sur les prétextes qu'on employe pour juſtifier le jugement téméraire.

I. POINT. ON croit pouvoir juſtifier le jugement téméraire, en diſant qu'il demeure ſecret ; qu'on ne le produit pas au-dehors ; & que ſi par malheur il étoit injuſte, le prochain ne pourroit pas s'offenſer d'une injuſtice qu'il ignore. Mais remarquez, *que la Religion ne défend pas ſeulement l'action exérieure du péché, mais qu'elle défend encore le ſentiment intérieur qui nous y conduit.* C'eſt ainſi qu'elle condamne les penſées & les deſirs impurs, parce qu'ils ſont le principe des péchés contraires à la chaſteté. Par la même raiſon, elle défend le jugement téméraire, parce qu'il eſt le principe de la calomnie, qui n'eſt autre choſe que l'expreſſion des jugemens téméraires que l'eſprit a formé. Sept. 3.

II. POINT. *Il eſt vrai qu'il peut arriver que le jugement n'ait que la conſcience pour témoin ; mais il aura toujours Dieu pour vengeur.* Et comment ce Dieu, qui eſt la juſtice & la charité même, ne s'offenſeroit-il pas d'un jugement aveugle & précipité, qui n'eſt appuyé que ſur le doute & l'incertitude ; où celui que l'on juge eſt condamné, ſans avoir aucun moyen de ſe juſtifier, ſans ſavoir même ſi on le juge, & ſi on a pris la peine de peſer exactement les raiſons que l'on peut avoir de le condamner ou de l'abſoudre ?

CCXLVIII. MEDITATION.

Sur la fauſſeté des jugemens téméraires.

Sept. 4.

I. POINT. *Ne jugez point ſelon l'apparence*, dit le Sauveur, *mais ſelon la juſtice.* N'imitez pas ce Phariſien ſuperbe, qui voyant le Publicain proſterné dans le temple, juge auſſitôt qu'il ne peut être qu'un voleur & un concuſſionnaire. Il eſt chargé, dit-il, de la levée des deniers publics; il exige donc du peuple au-delà de ſes droits; il ſe ſert donc du nom & de l'autorité de Céſar pour commettre mille injuſtices. Ce jugement ne fut connu que de Dieu, & il ne laiſſa pas de faire perdre au Phariſien tout le fruit & tout le mérite de ſes aumônes, & de ſes jeûnes. Gardez-vous donc de juger d'un homme par la profeſſion qu'il exerce, & de condamner tout un corps ſur les déſordres de quelques paticuliers.

II. POINT. *Qui eſt-ce qui porte le Phariſien à juger ainſi ſur de ſimples apparences?* C'eſt ſon orgueil & ſa préſomption; c'eſt la vanité que lui inſpire l'éclat de ſes bonnes œuvres & de ſes fauſſes vertus. On ne juge mal des autres, que parce que l'on ne ſe connoît pas aſſez ſoi même. Un vrai Chrétien n'eſt attentif qu'à ſes propres miſeres, & plus il en apperçoit dans les autres, plus il en craint pour ſoi-même. A juger ſelon l'apparence, qui eſt-ce qui n'eût préféré l'état du Phariſien à celui du Publicain? Mais ce Dieu qui ſonde les cœurs, en jugeoit différemment, & ſon jugement eſt toujours juſte, parce qu'il eſt éclairé,

CCXLIX. MEDITATION.

Sur les moyens d'éviter les jugemens téméraires.

Sept. 5

I. POINT. LE premier, c'eſt d'excuſer l'intention, quand l'action paroît inexcuſable : *Excuſa intentionem*, dit Saint Bernard, *ſi opus non potes.* Au lieu de juger & de condamner avec précipitation & avec rigueur, dites plutôt: Peut être cet homme a t-il été plus malheureux que coupable ; peut-être n'a-t-il pas cru mal faire, ou du moins faire un auſſi grand mal que celui qu'il a commis ; il aura été trompé, ou il ſe ſera trompé lui-même.

II. POINT. Le ſecond, *c'eſt de réfléchir ſur ſa propre foibleſſe, quand l'action ni l'intention ne peuvent être excuſées.* C'eſt de ſe dire à ſoi-même : Peut-être aurois-je encore plus mal fait, ſi je m'étois trouvé dans les mêmes circonſtances. Rentrez en vous-mêmes, ajoûte Saint Bernard, & meſurez la compaſſion que vous devez avoir pour les foibleſſes du prochain, ſur celle que vous voudriez qu'on eût pour les vôtres.

CCL. MEDITATION.

Sur la curioſité.

Sept. 6. I. POINT. *Il y a une curioſité louable & néceſſaire que l'on doit avoir.* Si vous avez des inférieurs à placer ou à conduire, des enfans à elever, des pauvres à ſoulager ; veillez ſur ces inférieurs, connoiſſez les mœurs, le caractere & les inclinations de ces enfans ; examinez les vrais & les faux beſoins de ces pauvres. C'eſt une curioſité louable & néceſſaire.

II. POINT. *Il y a une curioſité dangereuſe & criminelle, qu'on doit réprimer.* S'informer curieuſement des mœurs & de la conduite des autres, ſans avoir ni le deſir, ni la volonté, ni le pouvoir de tirer d'autre utilité de cette connoiſſance, que le plaiſir malin de les critiquer & d'en médire ; c'eſt-là une curioſité dangereuſe & criminelle ; puiſqu'elle devient le germe & le principe de nos jugemens téméraires, & l'aliment éternel de nos médiſances & de nos calomnies. Voulez-vous éviter ces faux jugemens, ces calomnies & ces médiſances ? Arrêtez-les juſques dans leur ſource ; ſuivez le conſeil de Saint Bernard : *Cave alienæ converſationis eſſe curioſus explorator :* ne vous informez pas ſi curieuſement de ce que les autres font, & demandez plutôt à Dieu la grace de vous connoître vous-même : *Noſce te ipſum.*

CCLI. MEDITATION.

Sur les péchés de la langue.

Sept. 7.

I. POINT. *Ces péchés ſont innombrables.* La langue, dit l'Apôtre Saint Jacques, *n'eſt qu'une petite partie du corps*, & cependant quel mal ne fait-elle pas ? *Par elle nous beniſſons Dieu* dans nos prieres, tandis que nous maudiſſons dans nos converſations les hommes qui ſont créés à l'image de Dieu ; mais on le loue, on le bénit envain quand on le deshonore dans ſes images. La langue, ajoute l'Apôtre, *eſt un mal inquiet*, qui eſt toujours en mouvement, & qui ne ſe remue, le plus ſouvent, que pour nuire. C'eſt *un monde* & un aſſemblage d'iniquités par la multitude innombrable des paſſions qui la conduiſent, & des iniquités qu'elle produit : *univerſitas iniquitatis.*

II. POINT. *Ces péchés en produiſent une infinité d'autres.* La langue, dit le même Apôtre, eſt un feu dévorant qui brille quelquefois & qui plaît avant que de nuire ; mais qui flétrit tout ce qu'il touche, & qui noircit tout ce qu'il ne peut conſumer. Il ne faut qu'une étincelle pour produire un grand embraſement ; & il ne faut ſouvent qu'une parole pour cauſer mille déſordres, qui renaiſſent, & qui ſe reproduiſent avec une fécondité prodigieuſe, & preſque toujours irremédiable.

CCLII. MEDITATION.

Sur la Médiſance.

Sept. 8.

I. POINT. *NOS médiſances ſont ordinairement fauſſes & exagérées.* Examinez toutes celles qui ſe débitent dans le monde, & que vous avez cru ou débité vous-même du ton le plus aſſuré, & vous trouverez qu'elles ſont preſque toujours fondées ſur des apparences équivoques, ſur des conjectures frivoles, ſur des ſoupçons mal pris, ſur des bruits vagues & incertains, ſur de vains raiſonnemens & des jugemens très-téméraires.

II. POINT. *Quand mêmes nos médiſances ſeroient exactement vraies, elles ne laiſſent pas d'être criminelles.* Ce ſont toujours des médiſances, & par conſéquent des péchés. Dieu hait les médiſans, dit l'Apôtre, *detractores Deo odibiles.* Le venin de l'aſpic eſt caché ſous leurs levres, dit le Prophête, & leur bouche eſt ſemblable à un ſépulcre ouvert, qui n'exhale qu'une odeur de mort : *Sepulchrum patens eſt guttur eorum.* Une parole, dit Saint Bernard, eſt bientôt prononcée ; mais elle ne laiſſe pas de faire une cruelle bleſſure ; *Leviter volat, ſed graviter vulnerat* ; à peine eſt elle formée qu'elle s'évanouit & diſparoît pour toujours ; mais le tort qu'elle fait à la réputation du prochain ne s'évanouit pas avec elle, & il eſt ſouvent impoſſible de le réparer : *Leviter tranſit, ſed graviter urit.*

CCLIII. MEDITATION.

Sur la légéreté prétendue de nos médiſances.

1. POINT. *ON les croit légéres, quand on ſe contente de faire entendre le mal ſans le dire.* Sept. 9. On ne voudroit pas perdre un homme de réputation, ni ruiner ſa fortune en le deshonorant dans le monde. On ne voudroit pas décrier ouvertement une femme ſur des articles eſſentiels; mais on jette dans l'eſprit de ceux qui nous écoutent mille ſoupçons qui laiſſent entrevoir ce que l'on n'oſeroit dire. On trouve même le ſecret de médire ſans parler: c'eſt un geſte, c'eſt un coup d'œil, un ſouris malin, une réticence affectée, qui fait entendre ce qu'on ne dit pas. Mais qu'importe que l'on médiſe par ſigne ou par paroles, n'eſt-ce pas toujours médire? Et peut-on douter que Dieu n'en ſoit également offenſé?

II. POINT. *On les croit légeres, quand elles ne roulent que ſur des défauts naturels, ſans attaquer les mœurs.* On regarde ces ſortes de défauts comme une proie abandonnée à la médiſance. Mais eſt-il donc indifférent à un homme que ſes défauts naturels ſoient connus, ou qu'ils ne le ſoient pas? Outre la réputation des mœurs, n'y en a-t-il pas une qui lui eſt à la vérité ſubordonnée, mais qui ne laiſſe pas d'être précieuſe, & que la charité vous oblige de ménager? Si lorſque vous exigez des autres tant d'égards & de ménagemens, vous en avez ſi peu pour eux, les aimeriez vous *comme vous-même?*

CCLIV. MEDITATION.

Sur les motifs de nos médiſances.

Sept. 10.

I. POINT. LA médiſance, dites vous, n'eſt pour moi qu'un ſimple amuſement ſans aucun deſſein de nuire ; *mais ce motif ne vous juſtifie pas.* Car s'il nous faudra rendre compte au jugement de Dieu *d'une parole oiſeuſe* ; ſi l'on eſt digne d'une punition éternelle, pour avoir dit à ſon frere une parole de mépris, comment le Seigneur ne punira-t-il pas des converſations entieres, qui n'auront été qu'un tiſſu de médiſances ? Eſt-il donc permis d'expoſer un homme au mépris de toute une aſſemblée ? la charité ſe réjouit-elle du mal ? Saint Paul ne dit il pas en termes formels : *Que les médiſans n'auront point de part au Royaume de Dieu ?* Et ne ſemble t-il pas les mettre au même rang que les *idolâtres & les adultères ?*

II. POINT. *Il eſt rare que le ſeul deſir de s'amuſer ſoit le motif de nos médiſances.* Car ne remarque-t-on pas qu'il y a toujours quelques perſonnes ſur leſquelles votre eſprit s'amuſe plus volontiers, & ſe délaſſe plus agréablement que ſur d'autres ? D'où vient cette différence, ſi ce n'eſt qu'il entre dans vos médiſances un ſentiment de haine & de jalouſie qui les inſpire & qui les anime ? Ces perſonnes ne feroient pas le ſujet ordinaire de vos médiſances, ſi leurs talens, leur réputation & leur mérite ne vous bleſſoient pas encore plus que leurs défauts ; & vous n'auriez pas tant de plaiſir à critiquer

leurs endroits foibles, ſi tout le monde ne s'accordoit à leur en trouver de très-eſtimables. Sept. 10.

CCLV. MEDITATION.

Sur les médiſances qui échappent ſans réflexion.

I. POINT. ON ſe fait quelquefois une telle habitude de médire, que l'on médit ſans réflexion, *mais cette excuſe ne nous juſtifie pas.* La legéreté & l'indiſcrétion ſont des vices ſi contraires à la ſageſſe Chrétienne, que loin de nous ſervir d'excuſe, ils ne ſont propres qu'à nous rendre coupables. Un trait empoiſonné fait-il une bleſſure moins dangereuſe pour avoir été lancé au hazard & ſans deſſein ? *Celui qui ne ſait pas conduire & retenir ſa langue*, dit l'Apôtre Saint Jacques, eſt indigne de porter le nom de Chrétien ; il n'a qu'une ombre & un fantôme de Religion : *Hujus vana eſt Religio.* Sept. 11.

II. POINT. *Nous ne ſommes ſages, diſcrets & réſervés que ſur nos propres intérêts.* Avec quelle attention & quelle retenue ne gardons-nous pas les ſecrets qui ſeroient capables de nuire, s'ils venoient à être divulgués ? Nous n'avouons, nous ne cenſurons dans nous que les défauts qui nous font honneur ; nos paroles & notre ſilence ſont toujours réglés & meſurés par notre amour-propre. Aimons le prochain comme nous-mêmes, & nous deviendrons incapables d'indiſcrétion ſur ce qui l'intéreſſe.

CCLVI. MEDITATION.

Sur l'état des perſonnes attachées par nos médiſances.

Sept. 12.

I. POINT. *ON doit y faire attention pour juger de leur griéveté.* Si vous décriez une femme ſur la fidélité qu'elle a vouée à ſon époux ; un ſujet ſur celle qu'il doit à ſon ſouverain ; un guerrier ſur ſa valeur ; un juge ſur ſa capacité ; ne penſez pas que ce ſoient-là des médiſances légeres. Ce ſont, n'en doutez pas, des péchés griefs, des médiſances atroces, qui donnent une atteinte mortelle à la réputation du prochain dans les points eſſentiels, ſur leſquels le ſeul ſoupçon devient un deshonneur ; la raillerie, un outrage ; le bruit & l'éclat, une diffamation publique.

II. POINT. *Le monde en juge différemment.* Il eſt tellement familiariſé avec le crime, qu'à force de le voir répandu dans tous les états, il n'en eſt preſque plus frappé. De-là vient qu'il traite de péchés legers les médiſances, qui roulent ſur les vices les plus criminels & les plus honteux ; il ne croit faire aucun tort à ceux qu'il en accuſe, parce qu'il ne leur reproche que des vices devenus trop communs pour être remarqués. Mais les jugemens de Dieu ſont différens de ceux du monde, & c'eſt ſur ceux de Dieu que vous devez régler votre conſcience.

CCLVII. MEDITATION.

Sur les médiſances qui attaquent les Miniſtres de la Religion & les perſonnes conſacrées à Dieu.

I. POINT. *CE ſont celles qui flattent le plus la malignité, ou pour mieux dire, l'impiété des mondains.* Comme ils ſont ennemis de la Religion & de la Foi, ils ſe plaiſent ſur-tout à médire de ceux qui font profeſſion de la pratiquer, ou qui ſont chargés par état de l'enſeigner & de la défendre. On aime à les trouver coupables des mêmes deſordres qu'ils ſont obligés de condamner dans les autres; & plus leurs mœurs doivent être pures, exemplaires, irréprochables, plus on s'empreſſe de publier ſur les toits, leur honte & leur deshonneur. Sept. 13.

II. POINT. *Quel eſt le but de ces ſortes de médiſances?* N'eſt-ce pas de deshonnorer la Religion elle-même dans la perſonne de ſes Miniſtres; de rendre ſuſpects d'ypocriſie tous ceux qui marchent ſous les étendarts de la piété; de dégoûter tous les hommes de la vertu, en leur perſuadant qu'il n'y en a plus de véritable ſur la terre; que tous ceux qui la prêchent ne font qu'en prendre le maſque, & qu'aucun d'eux n'a le courage de la pratiquer; de confirmer enfin les impies dans leurs préjugés, & d'accréditer leurs diſcours & leurs raiſonnemens contre l'Evangile?

CCLVIII. MEDITATION.

Sur les ſuites de la médiſance.

Sept. 14.

I. POINT. *ELLE ſe répand avec une extrême facilité.* Peut-être avez-vous exigé qu'elle demeurât ſecrette ; mais elle ne tarde pas à devenir publique. Et comment pourroit-on retenir long-tems dans le ſecret ce que tout le monde aime, & ce qui plaît à tout le monde ? Si la charité régnoit dans tous les cœurs, la médiſance feroit moins de progrès ; mais hélas ! où eſt-elle, cette charité divine, qui s'afflige ſincérement du mal, & qui voudroit en abolir la mémoire ! Ce même principe de malignité qui vous porte à le dire, ne porte-t-il pas ceux qui vous écoutent, à le croire & à le répandre ? Chacun y ajoute ce que ſa paſſion ou ſon intérêt lui ſuggere. Bien-tôt votre médiſance ſe change en calomnie, & vous devenez comptable & du mal que vous avez dit, & des fauſſetés que d'autres y ajoutent pour l'exagérer.

II. POINT. *La médiſance eſt irréparable dans ſes ſuites.* Et que feriez-vous, que diriez-vous pour les réparer ? Vous oppoſerez-vous au déchaînement public que vous avez excité vous-même ? Rétracterez-vous ce que vous avez dit ? Affecterez-vous de louer celui que vous avez deshonoré ? Mais, qui vous croira ? Qui vous écoutera ? Vos louanges venues trop tard, ne ſerviront qu'à lui attirer de nouvelles ſatyres : on verra que vous voulez réparer

le mal que vous avez fait ; mais vous n'en avez pas le pouvoir : vous l'avez perdu par votre médiſance ; & la charité du pénitent trouvera toujours moins de créance dans le monde, que la malignité du pécheur. Sept. 14.

CCLIX. MEDITATION.

Sur les diſcours impies.

I. POINT. *ILs ſont ſouvent partie des converſations du monde.* La médiſance ne les remplit pas tellement, que l'on ne trouve encore le ſecret d'y ſemer à tous propos des traits d'irréligion. Vous êtes, dites-vous, fort éloigné d'approuver de pareils diſcours ; mais vous n'avez pas le courage d'impoſer ſilence à ceux qui les tiennent en votre préſence : vous les déteſtez au fond de votre ame, vous les avez en horreur ; mais vous cachez vos ſentimens, dans la crainte de paſſer pour un eſprit foible ; vous redoutez la cenſure des impies, & vous voulez conſerver l'eſtime & l'affection de ceux mêmes que vous mépriſez le plus. Hélas ! peut-être avez-vous quelquefois la foibleſſe de leur applaudir, du moins tacitement par des ſignes de complaiſance & d'approbation. Sept. 15.

II. POINT. *Il n'eſt pas permis à un Chrétien d'écouter tranquillement des diſcours qui attaquent les vérités de la Foi.* C'eſt dans ces occaſions qu'il faut, 1°. qu'il défende ces vérités par ſes paroles ; 2°. que ſa Religion éclate en impoſant ſilence à ceux qui les attaquent s'il en a le pouvoir ; & s'il ne l'a pas, il faut 3°.

que du moins ſa peine & ſon mécontentement
Sept. paroiſſent ſur ſon viſage. Il faut que l'on liſe
15. en quelque ſorte dans ſes yeux, les grandes vérités dont ſon ame eſt remplie, & qu'on apperçoive une horreur religieuſe, une douleur amere & profonde, qui diſe à ces impies : *Je ſuis Chretien, & je ne rougis pas de l'Evangile.*

CCLX. MEDITATION.

Sur les diſcours immodeſtes.

I. POINT. IL y en a de deux ſortes, *les uns*
Sept. *qui bleſſent ouvertement la pudeur*, & que Saint
16. Paul défendoit aux Fideles de ne jamais prononcer, quand il diſoit : *Que la fornication, ni aucune ſorte d'impureté ne ſoit pas même nommée parmi vous, comme il eſt convenable aux Saints.* Puiſque la bouche parle toujours de l'abondance du cœur, de telles paroles ne peuvent partir que d'un cœur corrompu ; & le vôtre doit être pur & ſanctifié par la grace. Braver dans ſes diſcours les loix de la modeſtie, c'eſt profaner une langue & des oreilles qui ont été conſacrées à Dieu par le Baptême ; c'eſt commettre un péché ſcandaleux c'eſt contribuer à la perte des ames que Jeſus-Chriſt a rachetées de ſon Sang, puiſque celui qui prend plaiſir à entendre des diſcours licentieux ne ſe rend pas moins coupable que celui qui les prononce.

II. POINT. *Il y en a d'autres qui bleſſent la pudeur avec plus de ménagement*, & qui n'en

ſont que plus dangereux, parce que, 1°. l'on s'en fait moins de ſcrupule ; 2°. ils ſont ſouvent plus propres à faire impreſſion. On enveloppe les plus groſſieres images, d'un voile aſſez épais, pour qu'elles ne ſe montrent pas à découvert, mais aſſez délié pour qu'on puiſſe les appercevoir. Gardez-vous de pratiquer jamais cet art funeſte ; & par une ſage retenue, ſachez réprimer la licence de ceux qui voudroient en faire uſage pour vous familiariſer avec le vice, & vous dégoûter de la vertu. Sept. 16.

CCLXI. MEDITATION.

De la Colere.

I. POINT. *QUE votre colere ſoit ſans péché*, dit l'Apôtre. Il y a donc une colere juſte & permiſe, & une colere injuſte & déréglée ; une colere de zele, & une colere de paſſion : l'une différe eſſentiellement de l'autre, 1°. dans ſon principe ; 2°. dans ſes effets ; 3°. dans ſa durée. Le *principe de la colere de zele* eſt 1°. un deſir juſte & ſincere de détruire le péché ; 2°. ſes effets ſont des moyens prompts, légitimes & efficaces d'en arrêter le cours ; 3°. ſa durée eſt courte, parce qu'étant un mouvement extraordinaire, le Juſte craint toujours qu'elle ne dégénere en paſſion, & ne perd jamais de vue le précepte de l'Apôtre : *Que le Soleil ne ſe couche point ſur votre colere.* Sept. 17.

II. POINT. 1°. *Le principe de la colere déréglée* ; c'eſt l'orgueil, la vanité, l'amour-propre, l'aigreur & l'impatience ; 2°. ſes

effets ſont les duretés, les emportemens, les violences, les juremens, les injures, les imprécations & les blaſphêmes; 3°. elle eſt opiniâtre dans ſa durée; elle ne ceſſe point que les paſſions qui l'ont fait naître, ne ſoient entiérement ſatisfaites. Les Anciens appelloient cette colere déréglée & impétueuſe, une folie paſſagere. On fuit un homme ſujet à ce vice, comme une bête farouche dont on redoute les approches, lors même qu'elle paroît apprivoiſée & tranquille.

Sept. 17.

CCLXII. MEDITATION.

Sur les caracteres de la colere de zele.

Sept. 18.

I. Point. *Elle conſiſte dans cette noble indignation, ce dépit vertueux que l'ame conçoit contres les actions injuſtes & criminelles.* Cette ſainte colere eſt un don de Dieu: elle eſt bien moins un vice que la marque & l'effet d'une ſublime vertu; elle n'en veut jamais qu'au péché, lors même qu'elle attaque le plus vivement le pécheur, elle eſt toujours guidée par la charité & par la juſtice; elle eſt l'image de la colere de Dieu qui a ordonné en même tems la joie des Anges & le ſupplice des Démons, ſans qu'aucun ſentiment de haine & de paſſion ait troublé ſa volonté divine, le centre éternel & immuable de la tranquillité & de la paix.

II. Point. *Gardez-vous donc de confondre la juſte colere des Saints, avec les honteux déréglemens d'une colere paſſionnée.* Celle des

Saints ne s'allume que pour les intérêts de Dieu : ils ſont ſourds & inſenſibles quand il s'agit de leur intérêt propre. Nous faiſons tout le contraire, dit Saint Chryſoſtôme : ſenſibles & emportés ſur ce qui nous touche perſonnellement ; quand il s'agit de la gloire & des intérêts de notre maître ; quand il s'agit de la perte des ames qu'il a rachetées de ſon ſang, nous n'avons plus ni reſſentiment ni colere. Sept. 18.

CCLXIII. MEDITATION.

Sur les caracteres de la colere paſſionnée.

I. POINT. *C'Est un vice contraire à toutes les loix de l'humanité.* L'homme eſt né pour être guidé dans toutes ſes actions par les vues d'une raiſon éclairée ; & la colere paſſionnée en eſt l'obſcurciſſement. L'homme eſt né pour la ſociété ; & la colere paſſionnée en eſt le ſupplice. L'homme eſt né pour ſe faire aimer ; & la colere paſſionnée n'eſt propre qu'à le faire haïr. L'homme eſt né pour faire du bien à ſes ſemblables, des liens mutuels nous attachent les uns aux autres, la colere paſſionnée rompt ces doux liens, ces liens néceſſaires. Elle ne porte qu'à faire le mal ou à le ſouhaiter ; & ſouvent elle nous rend indignes, & même incapables de recevoir le bien. Sept. 19.

II. POINT. *C'eſt un vice qui nous fait violer toutes les regles de la prudence.* Vous voulez vous faire craindre par les bruits & les emportemens de votre colere ; vous vous faites mépriſer : vous voulez enſuite vous

Sept. 19. faire aimer ; mais vous n'y pouvez réuſſir ; la haine a pris les devans, on connoit votre humeur : on ſçait qu'à la premiere occaſion vous vous livrerez encore aux mêmes tranſports ; on ne vous ſçait plus aucun gré de vos bienfaits ; vous les vendez trop cher : cette paſſion inquiete & turbulente rend à la vérité ceux qui dépendent de vous plus ſoigneux de cacher leurs fautes & plus timides à les découvrir ; mais elle ne les rend pas plus retenus à les commettre.

CCLXIV. MEDITATION.

Sur la ſainteté de Dieu.

Sept. 20. I POINT. *Elle doit être le modele de la nôtre. Soyez parfaits*, diſoit le Sauveur, *comme votre Pere céleſte eſt parfait. Soyez mes imitateurs*, diſoit l'Apôtre aux premiers Fideles ; *comme je le ſuis de Jeſus-Chriſt.* Ce n'eſt pas qu'un homme foible & fragile puiſſe jamais atteindre à la ſublime & incommunicable perfection du Souverain Etre. Mais il doit s'efforcer d'en approcher autant que l'infirmité humaine le peut permettre ; & c'eſt en ce ſens que les Saints ſont appellés des Dieux dans l'Ecriture : *Ego dixi : Dii eſtis & Filii excelſi omnes.* C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit, qu'ils ſont enfants de Dieu ; parce qu'ils ſe conduiſent par l'eſprit de Dieu : *Qui ſpiritu Dei aguntur, hi ſunt Filii Dei.* Examinez donc avec ſoin quel eſt l'eſprit qui vous fait agir : *Spiritus probate utrum ex Deo ſint.* Si c'eſt

l'esprit de Dieu, toutes vos actions seront saintes & divines : elles seront criminelles & déréglées, si c'est l'esprit du démon. Sept. 20.

II. POINT. *Cette seule regle suffit pour faire le discernement des vertus & des vices.* Si vous agissez par un esprit d'injustice, vous sortez de la regle ; puisque votre action est contraire à l'esprit d'équité qui est en Dieu, & qu'elle est conforme à l'esprit du démon, qui est le pere de l'iniquité : si vous agissez par un esprit de fraude & de duplicité, vous sortez de la regle ; parce que votre action est contraire à l'esprit de vérité qui est en Dieu, & qu'elle est conforme à l'esprit du démon qui est le pere du mensonge, &c.

CCLXV. MEDITATION.

Sur le mensonge.

I. POINT. *LE mensonge a été introduit dans le monde par le démon.* La nature avoit été créée simple, naïve & ingénue ; & le premier mensonge qui ait été commis sur la terre fut celui qu'employa cet Ange de ténèbres pour tromper nos premiers parens, en leur promettant des biens & des avantages qu'il n'avoit ni le desir ni le pouvoir de leur procurer. Ce premier mensonge a été la source & l'origine de tous les autres ; & si quelque chose étoit capable de nous donner de l'horreur de ce vice, ce seroit sans doute de considérer quel en fut le premier auteur : nous le verrions sortir immédiatement du démon, à qui nous donnons Sept. 21.

par cette raiſon le titre odieux de *pere du men-*
Sept. *ſonge.*
21. II. POINT. *Tout menſonge eſt défendu par la Loi de Dieu.* Quelques-uns penſent que cette défenſe eſt compriſe dans celle du faux témoignage ; puiſque par le menſonge, on rend témoignage contre ſa propre penſée, en diſant ce que l'on ſçait être faux, dans le deſſein de tromper ceux qui nous écoutent Et afin qu'on ne prétende pas éluder la défenſe en diſtinguant le menſonge du faux témoignage, l'Apôtre Saint Paul, en exhortant les Fideles à ſe dépouiller du vieil homme, c'eſt-à-dire, *de l'homme de péché*, met d'abord le menſonge à la tête des actions qui le caractériſent : *Commencez donc*, dit il, *par renoncer au menſonge, & dites toujours la vérité.*

CCLXVI. MEDITATION.

Sur les menſonges legers.

I. POINT. A PEINE les regardons nous
Sept. comme *des péchés.* Il eſt vrai, dit-on, que je
22. donne toujours quelqu'atteinte à la vérité dans mes diſcours ; mais c'eſt ſans offenſer perſonne. Si pour m'épargner des reproches dont je ſuis menacé, je nie des faits que je ſçais être véritables ; & ſi pour me rendre agréable en converſation, j'en invente qui ne le ſont pas, qui eſt-ce qui en ſouffre ? qui eſt-ce qui y eſt intéreſſé ?

II. POINT. *On eſt obligé de s'en abſtenir.* Ce ne ſont pas, ſi vous voulez, de grandes fau-

tes, dit Saint Auguſtin, *non magnæ culpæ ;* mais ce ſont toujours des fautes, *non tamen ſine culpâ.* Gardez-vous de compter pour rien ces menſonges légers, ajoute Saint Jérôme : *Iſta levia noli contemnere* : ſi vous n'en êtes pas allarmé, quand vous ne faites attention qu'à leur légéreté, vous devez trembler quand vous conſidérez leur nombre : *Si contemnis quando appendis, expaveſce quando numeras.* Sept. 22.

CCLXVII. MEDITATION.

Sur les menſonges officieux.

I. POINT. *Ils ne ſont pas contraires à la charité que l'on doit au prochain ;* puiſque loin de vouloir lui faire aucun tort par ces ſortes de menſonges, on ne cherche au contraire à le tromper que pour ſon avantage ; ſoit en le délivrant par un faux recit, d'une inquiétude qui le dévore, ſoit en lui déguiſant un évenement capable de lui cauſer un chagrin mortel. J'avoue, dit Saint Auguſtin, qu'il y a des circonſtances où la vérité eſt ſi dure & fâcheuſe, où elle peut être ſi funeſte au repos & à la vie même du prochain, qu'il en couteroit beaucoup à mon cœur pour la dire ; je tâcherois alors de ſauver les droits de la charité par le ſilence ; mais s'il falloit parler, j'aimerois mieux encore dire la vérité, que de me tirer d'embarras par le menſonge. Sept. 23.

II. POINT. *Le menſonge, même officieux, eſt*

Sept. 23. *toujours condamnable, en ce qu'il eſt contraire à la verité.* Tenez pour certain & indubitable dit encore Saint Auguſtin, qu'il n'eſt jamais permis à un Chrétien de mentir, dans quelqu'occaſion que ce puiſſe être. Je dois tout à mon prochain, quand je puis être charitable ſans violer la Loi de Dieu; mais s'il m'eſt impoſſible de le ſervir, ſans bleſſer la verité & par conſéquent ma conſcience, je ne lui dois plus rien.

CCLXVIII. MEDITATION.

Sur le ſoin qu'un Chrétien doit avoir de la réputation du prochain.

Sept. 24. I. POINT. *AYEZ ſoin de votre réputation*; dit le Sage, & par conſéquent de celle de vos freres, puiſque vous devez les aimer comme vous-même. On peche contre ce devoir de charité; 1°. *Par rapport au mal qu'on en peut dire*, en quatre manieres différentes: la premiere & la plus criante, eſt d'imputer fauſſement au prochain, le mal qui n'eſt pas; c'eſt ce qui s'appelle proprement calomnie: la ſeconde, eſt de découvrir le mal qui eſt, à ceux qui ne le connoiſſent pas, & qui n'ont aucun droit de le connoître; c'eſt ce qui s'appelle proprement médiſance: la troiſieme, eſt de groſſir & d'exagérer le mal connu & public; c'eſt une autre eſpece de médiſance: la quatrieme, eſt d'en augmenter la publicité en affectant de le répéter & de l'inculquer

dans l'eſprit des autres ; c'eſt une troiſieme eſpece de médiſance. Sept.

II. POINT *On peche*, 2°. *contre ce devoir de charité, par rapport au bien que l'on en peut dire*, en cinq manieres différentes. La premiere, eſt d'interpréter le bien en mal : la ſeconde, eſt de nier le bien, & d'ôter la connoiſſance du mérite d'un homme à ceux qui doivent l'avoir : la troiſieme, eſt d'y mettre des reſtrictions malignes & affectées, & de ne rendre à ſes bonnes qualités qu'un témoignage imparfait, & par là peu fidele : la quatrieme, eſt de taire & de diſſimuler le bien lorſqu'il convient de le dire : la cinquieme, eſt de le dire avec une froideur & une indifférence qui en diminue le prix. 24.

CCLXIX. MEDITATION.

Sur la preſence de Dieu.

I. POINT. *NOUS ne pouvons éviter la preſence de Dieu.* Par-tout où je ſuis, le Seigneur eſt avec moi : c'eſt dans lui que nous vivons, que nous marchons, que nous exiſtons. Je ne l'apperçois point, ce Dieu inviſible ; mais je ſçais par la Loi, qu'il eſt par-tout, & que je ſuis comme enveloppé dans l'immenſité de ſa preſence. Où irois-je, Seigneur, diſoit le Prophête, pour me cacher à vous ! J'aurois beau m'enſévelir dans les ténèbres ; quand vous voudrez me découvrir, la nuit la plus ſombre deviendra lumineuſe : vous êtes preſent à tous mes pas ; & avant que ma parole ſoit formée Sept. 25.

Sept. 25. ſur ma langue, vous avez déjà pénétré ma penſée. O Souverain Juge ! qui oſeroit, qui pourroit même ſe réſoudre à commettre le péché, pour peu qu'il voulut faire la moindre attention à votre preſence terrible !

II. POINT. *Nous ne pouvons rien dérober à la connoiſſance de Dieu.* Le Seigneur, dit le Prophête, a regardé du haut des Cieux ſur la terre, & d'un ſeul regard, *il a vu tous les enfans des hommes : il éclaire toutes leurs démarches, & il compte tous leurs pas* : il n'y a pour lui ni obſcurités, ni ténèbres, ni éloignement, ni diſtance. Par-tout où je ſuis, Dieu me voit, Dieu m'écoute : ſa vue n'eſt pas bornée, comme celle des créatures, à ce qui paroît au dehors : il lit dans mon cœur : il en ſonde tous les replis ; il en découvre tous les ſentimens : *Omnia nuda & aperta ſunt oculis ejus.*

CCLXX. MEDITATION.

Sur l'oubli de la preſence de Dieu.

Sept. 26. I. POINT. *CET oubli eſt une des principales cauſes de nos égaremens.* D'où viennent les iniquités d'Iſraël, demande le Prophête ? C'eſt qu'il a oublié la preſence de ſon Dieu : *Iniquitas Iſraël magna eſt nimis ; dicebant enim : Deus non videt.* On ſe perd, on s'égare, on ſe plonge ſans honte & ſans remords dans l'abîme du péché, parce que l'on vit comme s'il n'y avoit point de Dieu qui fût le Juge & le

témoin

témoin de nos actions, comme si l'on étoit loin de ses regards, Sept. 26.

II. POINT. *Cet oubli volontaire qui a pour principe un défaut d'amour pour Dieu, est une disposition très-funeste.* Si je vous aimois sincérement, ô mon Dieu, si votre amour profondément gravé dans mon cœur y dominoit sur tout autre sentiment, ne penserois-je pas continuellement à vous ? Oublierois-je si aisément que je suis en votre presence ? Cet oubli n'est-il pas une marque du peu de respect & du peu d'attachement que j'ai pour vous ? Vous êtes au dessus de moi, & je ne vous adore pas ; vous êtes autour de moi, & je ne vous apperçois pas ; vous êtes au-dedans de moi, & je ne vous sens pas.

CCLXXI. MEDITATION.

Sur l'attention continuelle à la présence de Dieu.

I. POINT. *CETTE attention est le vrai moyen de sanctifier toutes nos actions.* Osera-t-on pécher en presence de son maître & de son juge, d'un maître & d'un juge tout-puissant ? *J'aime mieux mourir*, disoit la chaste Susanne, *que de pecher en presence de mon Dieu... Le Seigneur étoit sans cesse present à mes yeux*, disoit le Prophête, *parce que je sais qu'il est toujours à ma droite pour me soutenir.* Quel respect, quelle soumission, quelle retenue n'inspire pas la vue d'un monarque redouté de ses sujets ! Quelle impression ne doit donc pas faire sur Sept. 27.

un cœur chrétien la préſence d'un Dieu !

Sept. 27. II. POINT. *Cette attention eſt le vrai moyen de prier toujours.* Jeſus Chriſt & ſes Apôtres nous ordonnent de prier ſans ceſſe, ſans relâche, ſans interruption Or, qui s'acquittera mieux de ce devoir, que celui qui ſera continuellement attentif à la préſence de Dieu ? Un Chrétien *prie ſans ceſſe*, dit Saint Hilaire, lorſque, par des œuvres agréables à Dieu, toujours faites pour ſa gloire, & ſanctifiées par ſa preſence toute ſa vie, devient une ſuite perpétuelle de louanges, de bénédictions, de prieres & d'actions de graces : tout ce que la Religion & le devoir lui preſcrit, il le fait ſous les yeux de Dieu ; il le fait pour Dieu ; il le fait avec le ſecours & la protection de Dieu ; & par-là, il eſt toujours en priere & en union avec Dieu.

CCLXXII. MEDITATION.

Sur la néceſſité de la Priere.

Sept. 28. I. POINT. CETTE néceſſité eſt fondée, 1°. *ſur la néceſſité de la grace.* Point de ſalut à eſpérer ſans la priere. Dieu ne nous doit rien par juſtice ; n'eſt il pas convenable que nous lui adreſſions nos prieres, pour attirer ſur nous ſes bienfaits ? La grace & la priere ſont deux choſes indiviſibles, dit Saint Jérôme ; ôter ou établir la néceſſité de la grace, c'eſt ôter ou établir celle de la priere. Trouvez-moi un homme qui n'ait pas beſoin de grace, & je vous avouerai qu'il n'a pas beſoin de priere.

II. POINT. 2. *Sur l'hommage que nous devons rendre à la grandeur, à la puiſſance & à la bonté de Dieu.* Nous honorons ſa divinité par nos ſacrifices ; ſa juſtice, par nos pénitences ; ſa ſouveraineté, par notre obéiſſance ; ſa providence, par notre réſignation ; ſa grandeur, ſa puiſſance & ſa bonté, par nos prieres. Prier Dieu, c'eſt reconnoître qu'il eſt grand, puiſſant, bon, miſéricordieux, libéral & magnifique ; c'eſt lui dire qu'on attend tout de lui, qu'on ne peut rien ſans lui. Sept. 28.

CCLXXIII. MEDITATION.

Sur l'obligation de prier toujours.

I. POINT. NOUS devons toujours prier, parce que, 1°. *il n'y a point de tems, point de lieu, point de circonſtance, point d'état & de condition où nous n'ayons beſoin du ſecours de Dieu.* Si nous ſommes en état de péché, nous avons beſoin de grace pour en ſortir ; & ſi nous ſommes en état de juſtice & de ſainteté, nous avons beſoin de grace pour y perſévérer. Non, dit Saint Chriſoſtôme, rien ne peut vous empêcher de prier toujours ; ce ne ſont pas des génuflexions, des proſternations, de longs diſcours étudiés, que Dieu vous demande ; ce n'eſt pas même une application pénible & continuelle de votre eſprit ; ce qu'il vous demande, c'eſt que vous ſoyez toujours attentif à lui plaire, & diſpoſé à lui obéir, toujours ſouple & docile aux mouvemens de ſa grace & aux moindres marques de ſa volonté. Sept. 29.

Sept. 29. II. POINT. 2. *Parce que Dieu eſt toujours prêt à nous écouter & à nous ſecourir.* La priere n'eſt pas attachée comme un ſacrifice à une heure fixe & determinée, ni à un lieu conſacré par une bénédiction particuliere ; tous les tems & tous les lieux peuvent être des tems, des lieux de prieres ; l'accès eſt toujours facile auprès de Dieu, & le moment toujours favorable. Il n'y a ni eſpace, ni barriere à franchir, pour arriver juſqu'à lui : nous nous laſſons aiſément de le prier ; mais il ne ſe laſſe jamais de nous entendre.

CCLXXIV. MEDITATION.

Sur les Prieres des pécheurs.

Sept. 30. I. POINT. *Ils déſavouent par leur conduite, ce qu'ils diſent à Dieu dans leurs prieres.* Lorſque vous priez Dieu, dit Saint Chryſoſtome, ſans renoncer au péché, vous appellez votre pere un Dieu que vous n'aimez pas ; vous lui demandez la ſanctification de ſon nom que vous deshonorez ; l'avénement de ſon royaume, que vous déſolez ; l'accompliſſement de ſa volonté ſainte, que vous combattez ; la rémiſſion de nos péchés, que vous ſongez plutôt à augmenter qu'à expier ; l'affranchiſſement des tentations, que vous recherchez l'éloignement du mal que vous deſirez.

II. POINT. *Ils veulent que le Seigneur, exauce leurs prieres, & ils lui refuſent tout ce qu'il demande d'eux.* Ils le prient en quelque ſorte les armes à la main : ils ſe proſter-

nent devant ſes Autels, & leur cœur eſt au démon. Dieu leur demande de la fidélité & de l'amour, ils ne daignent pas l'écouter. Les demandes de Dieu ſont impérieuſes & juſtes; celles des pécheurs ſont toujours dépendantes & ſouvent déraiſonnables. Quand Dieu demande, il parle en maître; quand l'homme le prie, il parle en ſuppliant. Peut-il ſe flatter que Dieu lui accorde ſes demandes, quand il s'obſtine à rejetter celles de Dieu? Sept. 30.

CCLXXV. MEDITATION.

Sur l'efficacité de la Priere.

1. POINT. ELLE tire ſa principale force de la médiation de Jeſus-Chriſt. *Si vous demandez quelque choſe à mon Pere en mon nom, il vous l'accordera.* C'eſt ce nom adorable de notre Rédempteur que l'Egliſe invoque à la fin de ſes prieres. Mais qu'eſt-ce que demander au nom de Jeſus-Chriſt? C'eſt, 1°. *demander avec une foi ardente & une ferme confiance dans les mérites de Jeſus-Chriſt.* Quand je prie *au nom de Jeſus-Chriſt* avec cette foi & cette ferme confiance, c'eſt Jeſus-Chriſt qui prie en moi & avec moi, & le Seigneur l'exauce, à cauſe du reſpect & des égards qui lui ſont dûs: *Exauditus eſt pro ſuâ reverentiâ.* Ma priere unie aux mérites de Jeſus-Chriſt, eſt la priere d'un homme-Dieu; ſéparée de ſes mérites, c'eſt la priere d'un homme pécheur. Si Jeſus-Chriſt ne prie pas avec moi, quelle force auront mes prieres? ne Octob. 1.

tomberont-elles pas d'elles-mêmes par leur pro-
Octob. 1. pre foibleſſe.

II. POINT. *Demander au nom de Jeſus-Chriſt*, c'eſt, 2°. *demander par l'imitation des vertus de Jeſus-Chriſt.* Nous voulons bien interpoſer ſon nom dans nos prieres ; nous voulons bien appeller ſes mérites à notre ſecours ; mais nous ne voulons pas nous ſanctifier par l'imitation de ſes vertus. Or, ce divin Sauveur ne nous communique pas la force & la vertu de ſes mérites, s'il ne trouve en nous ſon humilité, ſa douceur, ſa mortification, ſa patience & ſa charité, ou au moins le deſir de ces vertus. *Juſqu'ici*, diſoit-il à ſes Diſciples, *vous n'avez rien demandé en mon nom* ; parce que vous n'avez rien demandé avec cette foi vie qui obtient tout, cette charité ardente *qui opere tout.*

CCLXXVI. MEDITATION.

Sur l'abandon de la priere.

I. POINT. *LE plus grand deſordre & le plus*
Octob. 2. *grand malheur où puiſſe tomber l'homme chrétien, c'eſt d'abandonner la priere.* Il renonce dès-lors à tous les moyens de ſon ſalut ; il renonce à toutes les vertus, & il ſe livre à toutes les paſſions, puiſqu'il ne peut pratiquer les unes, ni vaincre les autres que par le ſecours de la grace, & que ce ſecours ne peut s'obtenir que par la priere. Si c'eſt la pareſſe qui la lui fait adandonner, en fut-il jamais une

plus inexcusable, que celle d'un homme qui renonce à son salut, faute de dire à Dieu, *sauvez moi* ? Si c'est l'endurcissement, en est-il un plus affreux que celui d'un homme couvert de plaies mortelles, qui refuse de dire à Dieu, *guérissez-moi* ? Octob. 2.

II. POINT. *L'excès du desordre & le comble du malheur pour un Chrétien, c'est de perdre absolument toute idée & toute estime de la priere.* Il reste encore quelque ressource à celui qui sent le prix & l'utilité de la priere, quoiqu'il ne la pratique pas. Mais s'il en vient jusqu'à perdre toute idée & toute estime de la priere, s'il ne reste pas au fond de son cœur une disposition, même éloignée d'y avoir recours, que peut-on attendre de lui, qu'un endurcissement consommé, un abandon total de la Religion, une impénitence fixe & persévérante, une réprobation anticipée, une aveuglement éternel.

CCLXXVII. MEDITATION.

Sur l'inefficacité de nos prieres.

I. POINT. ELLE vient de ce que nous demandons à Dieu, 1o. *des faveurs préjudiciables à notre salut.* L'un lui demande la santé du corps pour vivre dans la molleſſe & dans le desordre : l'autre, le succès d'une entreprise, formée par avarice ou par ambition ; & on ose lui faire de pareilles demandes *au nom de Jesus-Christ*, c'est-à-dire, qu'on veut Octob. 3.

que ce divin Sauveur ſe rende le médiateur
Octob. de nos paſſions & de nos crimes.
3.

II. POINT. Elle vient encore de ce que nous demandons à Dieu, 2°. *des faveurs inutiles à notre ſalut*, c'eſt à-dire, qui dans notre idée n'ont aucun rapport à notre ſalut. La regle eſt que nous devons chercher *avant tout, le Royaume de Dieu & ſa juſtice : Quærite primùm Regnum Dei*, & c'eſt toujours ce que nous demandons avec le plus de froideur & de négligence. Les bien temporels tiennent le premier rang dans nos prieres ; nous imitons la folie d'un homme qui viendroit importuner le plus grand Roi du monde pour des bagatelles, desriens, des objets tout-à-fait indignes d'un monarque puiſſant & magnifique. Ce que vous me demandez, diſoit autrefois un grand prince, eſt aſſez pour vous ; mais ce n'eſt pas aſſez pour moi. L'objet répond à la petiteſſe du ſujet qui prie, mais il ne répond pas à la grandeur du maître qui donne.

CCLXXVIII. MEDITATION.

Sur les Prieres de Jeſus-Chriſt.

I. POINT. Elles doivent être le modele
Octob. des nôtres, puiſque nous prions *au nom de*
4. *Jeſus-Chriſt*, & que nos prieres ſeront infructueuſes, s'il ne prie pas avec nous. Voyons donc, 1°. *ce que Jeſus-Chriſt demande pour nous à ſon pere ;* nous le pouvons dans la priere qu'il fit autrefois pour ſes Diſciples,

Il demanda, 1°. que l'amour de Dieu fût gravé dans leur ame : *Ut dilectio qua dilexisti me in ipsis sit*, 2°. qu'ils fussent toujours unis entr'eux par l'unité de la foi & par celle de la charité : *Ut sint consummati in unum* ; 3°. qu'ils fussent saints en esprit & en vérité : *Sanctifica eos in veritate* ; 4° qu'ils vécussent au milieu du monde sans prendre part à ses iniquités : *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.* Octob. 4.

II. POINT. *Vous devez donc demander à Dieu* ; 1°. la grace de l'aimer préférablement à tout ; 2°. la grace d'aimer le prochain comme vous-même, ce sont les deux grands préceptes de la loi ; 3°. la grace de parvenir à cette sainteté pure & sans tache, qui résulte de l'accomplissement plein & entier de ces deux preceptes, 4°. enfin, la grace de suivre toujours au milieu des écueils & des dangers du monde, *les droits sentiers de la justice.*

CCLXXIX MEDITATION.

Sur l'attention que l'on doit à Dieu dans la Priere.

I. POINT. *CETTE attention est l'ame & l'essence de la priere.* La différence de la priere vocale & de la priere mentale, ne vient pas de ce que l'une n'est produite que par le son des paroles, & que l'autre demande toute l'attention de l'esprit ; cette attention doit être égale dans l'une & dans l'autre, elles different seulement en ce que dans la priere Octob. 5.

Octob. 5. vocale, c'eſt l'eſprit qui anime & qui conduit la parole ; au lieu que dans la priere mentale, l'eſprit agit ſeul ſans le ſecours de la parole, le Seigneur n'eſt touché que de la parole intérieure de l'ame. On a beau chanter ſes louanges, on a beau implorer ſa miſéricorde par les diſcours les plus tendres & les plus affecteux, on eſt muet ſi le cœur ne parle, ſi l'eſprit n'eſt attentif.

II. POINT. *Cette attention manque preſque toujours à nos prieres.* On recite de longs offices remplis des plus purs ſentimens de l'amour divin ; & après y avoir employé des heures entieres, on n'a pas fait un ſeul acte de foi, pas un ſeul acte d'obéiſſance & de ſoumiſſion ; les levres ſe remuent, la voix ſe fait entendre, le cœur ne dit rien : l'on a donc prononcé beaucoup de paroles ; mais on n'a pas fait un inſtant la priere.

CCLXXX. MEDITATION.

Sur les diſtractions volontaires.

Octob. 6. I. POINT. *ELLES ſont criminelles en elles-mêmes* ; 1°. elles outragent la Majeſté du Très-haut dans un exercice qui doit être uniquement conſacré à ſa gloire ; 2°. elles renferment un déſaveu formel de l'hommage extérieur que nous lui rendons, une contradiction ſenſible avec le langage que nous tenons dans la priere : nous le conjurons de nous écouter, de prêter l'oreille à notre voix, & nous ne nous écoutons pas nous-mêmes. S'i

n'eſt pas toujours en notre pouvoir de ſuivre exactement le ſens des paroles que l'Egliſe employe dans ſes prieres publiques, nous pouvons au moins élever notre eſprit & notre cœur à Dieu, pour lui repreſenter nos miſéres & nos beſoins. Octob. 6.

II. POINT. *Elles ſont criminelles dans leur principe*, puiſqu'elles viennent uniquement de ce que nous avons, 1°. peu de foi; 2°. peu d'amour pour Dieu; 3°. peu de reconoiſſance de ſes bienfaits; 4°. peu de crainte de ſes jugemens; 5°. peu de reſpect pour la Majeſté de ſa préſence; 6° peu de douleur de nos péchés; 7°. peu de deſirs des biens futurs, & beaucoup d'ardeur & d'attachement pour les biens frivoles que nous offre la figure du monde.

CCLXXXI. MEDITATION.

Sur les diſtractions involontaires.

I. POINT. *NOUS devons les regarder comme des marques humiliantes de notre foibleſſe.* L'homme charnel & terreſtre qui eſt en nous, a ſouvent le pouvoir d'interrompre, par des diſtractions importunes, les prieres de l'homme ſpirituel, lorſqu'il veut s'entretenir avec Dieu; de là ces penſées terreſtres, ces images frivoles qui ſe preſentent à nous malgré nous, pour partager une attention que nous devons toute entiere à Dieu: c'eſt une tentation & un malheur attaché à notre foibleſſe que Dieu permet pour nous tenir humiliés Octob. 7.

Octob. 7. ſous ſa main toute-puiſſante, pour nous faire ſentir le beſoin que nous avons du ſecours de ſa grace, & pour éprouver notre vertu.

II. POINT. *Nous devons les rejetter avec promptitude*, parce qu'au moment que nous nous y arrêtons avec réflexion, elles deviennent volontaires par notre conſentement, & nous devons toujours craindre d'attirer ſur nous par le vice & le déréglement de nos penſées, la malédiction dont le Prophête menaçoit autrefois le pécheur dans le tranſport de ſon zele, quand il diſoit : Que ſa priere même devienne un péché pour lui ! *Oratio ejus fiat in peccatum* !

CCLXXXII. MEDITATION.

Sur l'intempérance.

Octob. 8. I. POINT. *C'EST un vice très-commun*, ſurtout dans le grand nombre où l'on eſt tous les jours aſſis à des tables qui, par l'abondance, la délicateſſe & la profuſion peuvent être comparées à celle du mauvais Riche : on s'y accoutume aiſément à ſuivre les mouvemens déréglés de cette cudidité inſatiable, qui ne ſe nourrit que d'excès. La ſimple nature ſe contente du néceſſaire. Mais cette cupidité que l'on doit regarder comme le déréglement de la nature, demande le ſurperflu : elle recherche le plaiſir comme la fin qui lui eſt propre ; elle ne connoît ni borne, ni meſure dans ce qui flatte les ſens ; elle ne ſe refuſe rien.

II. POINT. *C'eſt un vice très-pernicieux*,

La Religion nous oblige de ſoumettre la chair à l'eſprit ; & l'intempérance donne des forces à la chair pour ſe révolter contre l'eſprit. Ce vice, quoique groſſier, n'allarme pas beaucoup la conſcience ; il eſt cependant proſcrit par la Loi de Dieu, & très oppoſé à l'eſprit du Chriſtianiſme. J'ai triomphé, diſoit Saint Auguſtin au commencement de ſa converſion, de tous les vices qui m'avoient éloigné de Dieu ; j'ai rompu mes engagemens criminels ; j'ai dompté l'orgueil & la préſomption de mon eſprit, en le ſoumettant au joug de la foi : mais il me reſte encore une victoire à remporter ſur moi-même : c'eſt de me réduire à une ſobriété raiſonnable. Octob. 8.

CCLXXXIII. MEDITATION.

Sur le reſpect que l'on doit à Dieu dans ſes Temples.

I. Point. *NOUS lui devons* 1°. *un reſpect extérieur qui conſiſte dans l'hommage d'un corps humilié.* Ne vous imaginez pas que l'attitude humble & reſpectueuſe du corps n'ait aucune liaiſon avec la diſpoſition intérieure de l'eſprit & du cœur. Notre ame, unie à ce corps par des nœuds incompréhenſibles, a une diſpoſition naturelle à s'humilier quand il s'humilie. Jeſus-Chriſt ſe proſterna devant ſon Pere au jardin des Olives, afin que ſa priere fût accompagnée de tout l'anéantiſſement extérieur qui pouvoit la rendre plus humble & Octob. 9.

plus reſpectueuſe ; & l'Ecriture met au rang
Octob. des plus grands crimes d'Antiochus, celui d'être
9. entré dans le ſaint Temple avec une contenance fiere & orgueilleuſe : *Intravit in domum ſanctificationis cum ſuperbia.*

II. POINT. *Nous lui devons un reſpect intérieur.* Le Seigneur habite corporellement dans nos temples, par le Sacrement de l'Euchariſtie. Quels ſentimens de crainte & de reſpect ne doit pas inſpirer à un Chrétien, la Majeſté de ſa preſence ! Il y demeure pour écouter nos prieres & pour recevoir nos hommages ; ce ſont ceux de l'eſprit & du cœur dont il eſt le plus jaloux. Peut on les lui refuſer ſans crime ! *Mon eſprit & mon cœur ſeront là tous les jours*, diſoit il en parlant du Temple de Jéruſalem. Il eſt donc juſte que nos yeux l'honorent par leur modeſtie, & notre cœur, par ſes ſentimens.

CCLXXXIV. MEDITATION.

Sur les Offices de l'Egliſe.

I. POINT. *LEs Pſeaumes en compoſent la plus*
Octob. *grande partie.* Tâchez 1°. *d'en comprendre le*
10. *ſens*, & vous verrez que ce n'eſt point pour un homme ſeul que le Saint Eſprit les a dictés ; qu'ils n'expriment pas ſeulement les ſentiments de David, mais qu'ils expriment encore ceux de Jeſus-Chriſt, ceux de l'Egliſe & ceux de chaque Fidele en particulier ; qu'il n'y a point de Ville qui ne ſoit une Jéruſalem infidele & perfide ; point de pécheur qui ne puiſſe

être un David pénitent ; point d'enfant qui ne puiſſe devenir, ſi Dieu l'abandonne, un Abſalon rebelle & dénaturé. Octob. 10.

II. POINT. 2°. *Appliquez-vous le ſens des Pſeaumes à vous-même.* Si celui que l'on recite, dit Saint Auguſtin, vous preſente la triſte peinture d'une ame affligée, s'il contient une invitation aux larmes & à la componction, laiſſez-vous attendrir par une ſalutaire douleur : *Si gemit Pſalmus, gemite.* Si c'eſt un cantique d'actions de graces, livrez-vous à tous les tranſports de la reconnoiſſance : *Si gradulatur, gaudete.* S'il eſt rempli des motifs de l'eſpérance, donnez un libre eſſor à la vôtre : *Si ſperat, ſperate.*

CCLXXXV. MEDITATION.

Sur le Sacrifice de la Meſſe.

I. POINT. CE ſacrifice eſt l'image, le renouvellement & la continuation du ſacrifice de la Croix, & par conſéquent *il eſt le terme & la conſommation de tous les ſacrifices de l'ancienne Loi.* Il y en avoit de quatre eſpeces différentes. 1°. L'holocauſte, que l'on offroit à Dieu pour rendre hommage à ſa ſouveraine grandeur. 2°. Le ſacrifice d'expiation, que l'on lui offroit pour appaiſer ſa juſtice. 3°. Le ſacrifice d'impétration, que l'on lui offroit pour ſolliciter ſa bonté. 4°. Le ſacrifice Euchariſtique, que l'on lui offroit pour le remercier de ſes bienfaits. Octob. 11.

Octob. 11. La Meſſe eſt donc, 1°. un holocauſte que l'Egliſe offre à Dieu, pour rendre hommage à ſa grandeur; 2°. un ſacrifice d'expiation, qu'elle lui offre pour appaiſer ſa juſtice; 3°. un ſacrifice d'impétration qu'elle lui offre, pour ſolliciter ſa bonté; 4°. un ſacrifice Euchariſtique ou d'actions de graces, qu'elle lui offre pour le remercier de ſes bienfaits.

II POINT. *Les diſpoſitions où nous devons être pour entendre la Meſſe avec fruit, répondent à l'objet de ces différens ſacrifices.* 1°. L'holocauſte demande un eſprit d'humilité; 2°. le ſacrifice d'expiation, un eſprit de pénitence & de componction; 3°. le ſacrifice d'impétration, un eſprit de ferveur & de ſoumiſſion; 4°. le ſacrifice Euchariſtique, un eſprit de reconnoiſſance & d'amour. Quiconque ſçaura enviſager avec une foi vive le ſacrifice de la Meſſe, ſous ces différens rapports, ne ſera pas tenté de ſe plaindre de ſa longueur.

CCLXXXVI. MEDITATION.

Sur la Victime du Sacrifice de la Meſſe.

Octob. 12. I. POINT. CETTE victime, c'eſt Jeſus-Chriſt. Saint Paul nous exhorte à étudier & à imiter toutes les qualités de ſon ſacrifice. Il faut donc 1°. *en peſer exactement toutes les circonſtances* Vous remarquerez, 1°. qu'il ſe ſacrifie, non à des Dieux étrangers, mais à ſon Pere; 2°. qu'il ſe ſacrifie librement & volontairement; 3°. qu'il ſe ſacrifie tout en-

lier ; 4°. qu'il ſe ſacrifie tous les jours ; 5°. qu'il ſe ſacrifie publiquement & avec éclat. Octob. 12.

II. POINT. 2. *Imiter toutes les circonſtances de ſon ſacrifice.* Nous devons donc, 1°. nous ſacrifier, non à des Dieux étrangers, tels que le monde & nos paſſions ; mais à Dieu ſeul ; 2°. nous ſacrifier avec affection, ſans plainte & ſans murmure ; 3. nous ſacrifier ſans réſerve & ſans partage ; 4. nous ſacrifier tous les jours & à tous les momens de notre vie ; 5°. nous ſacrifier ſans reſpect humain.

CCLXXXVII. MEDITATION.

Sur l'hommage que l'on rend à Dieu par le Sacrifice.

I. POINT. *C'EST un hommage d'anéantiſſement.* Car la victime eſt détruite & conſommée dans le ſacrifice, comme pour dire à Dieu, par une eſpece d'action ſignifiante : Seigneur, tout être, toute ſubſtance a été créée par vos mains ; elle ne ſubſiſte que par votre volonté ; vous pouvez la détruire & l'anéantir quand il vous plaît, plus aiſément encore que je ne fais diſparoître cette victime à vos yeux. Je ſuis devant vous comme un néant ; je ſuis devant vous comme ſi je n'étois pas : *Subſtantia mea tanquam nihilum ante te.* Que fais-je donc quand j'aſſiſte au ſacrifice de la Meſſe ? Je viens proteſter à Dieu que je ne dépends que de lui, que j'attends tout de lui, que je n'adore que lui, que je ſuis diſpoſé à m'anéantir devant lui. Octob. 13.

Octob. 13. II. POINT. *Difference entre le ſacrifice & la priere.* Celle ci en élevant notre eſprit à Dieu, nous éleve en quelque ſorte au-deſſus de nous-mêmes ; au lieu que le ſacrifice nous rabaiſſe & nous anéantit devant Dieu. Or, ſi la priere doit toujours être accompagnée d'une humilité profonde, parce qu'elle eſt un aveu de notre foibleſſe, combien ne devons-nous pas nous humilier dans le ſacrifice que nous devons regarder comme un aveu public & ſolemnel de notre néant.

CCLXXXVIII. MEDITATION.

Sur le Sacrifice de la Meſſe, conſidéré comme un ſacrifice d'expiation.

Octob. 14. I. POINT. *C'EST le ſacrifice de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.* C'eſt donc pour vous, pécheur, que l'autel eſt dreſſé : *Pro te menſa myſteriis extructa eſt.* C'eſt pour vous que cet Agneau eſt immolé : *Pro te agnus immolatur* ; c'eſt pour vous que le Prêtre s'intéreſſe & ſollicite : *Pro te angitur ſacerdos.* Vous êtes le coupable dont il ménage la grace ; & le ſang de l'Agneau qu'on immole ſur l'autel, eſt le gage de votre ſalut & le prix de votre rédemption.

II. POINT. *Vous devez donc aſſiſter à ce ſacrifice avec tous les ſentimens d'un cœur contrit, & d'un cœur reconnoiſſant.* 1°. *D'un cœur contrit* ; puiſqu'il n'y a que votre contrition

qui puiſſe mettre le dernier ſceau à la réconciliation qui ſe traite entre Dieu & vous dans cet adorable ſacrifice. Le Sang de Jeſus-Chriſt ne guérira jamais les plaies de votre ame, ſi vous n'y mêlez pas les larmes d'une vive componction & d'une amere douleur. 2°. *D'un cœur reconnoiſſant* : Que ne devons-nous pas à un Dieu que nous avons mille fois offenſé ; & qui, au lieu d'être le juge & le vengeur de nos infidélités, s'immole tous les jours ſur les autels, comme une victime de propitiation pour notre ſalut ?

Octob. 14.

CCLXXXIX. MEDITATION.

Sur le zele.

I. Point. ON doit avoir du zele pour le ſalut & pour la perfection du prochain ; mais *ce zele pour être bien réglé, doit commencer par nous régler nous-mêmes.* C'eſt l'ordre eſſentiel de la charité qui veut, qu'à l'égard de notre propre perfection, nous nous aimions nous-mêmes préférablement à tout autre. Car cette charité n'a proprement que trois objets. Le premier, c'eſt Dieu. Le ſecond, c'eſt nous-mêmes : le troiſieme, c'eſt notre prochain. 1°. Dieu que nous devons aimer par-deſſus tout : 2°. nous-mêmes que nous devons aimer après Dieu & par rapport à Dieu : 3°. le prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes. Vous renverſez donc l'ordre eſſentiel & immuable de la charité quand votre zele met au ſecond rang un

Octob. 15.

Octob. 15. objet qui ne doit être mis qu'au troiſieme dans ce qui a rapport à Dieu & au ſalut.

II. POINT. *Le zele eſt ſans force & ſans effet, s'il ne commence pas par nous régler nous mêmes.* La plus groſſiere de toutes les erreurs, eſt de penſer que l'on vous croira, lorſqu'il paroît par votre conduite que vous ne vous croyez pas vous-même ; que l'on ſuivre vos avis, lorſque vous êtes le premier dans la pratique à les déſavouer : ſi l'on eſt allarmé par vos diſcours on ſe raſſure ſur vos exemples.

CCXC. MEDITATION.

Sur les qualités du vrai zele.

Octob. 16. I. POINT. IL doit être *ſelon la ſcience*, c'eſt à-dire, éclairé & conduit par la ſageſſe ; 1°. pour ſe proportionner aux conditions des perſonnes, à leur état, à leur caractere & à leur talent : 2°. pour ſçavoir ménager à propos leur délicateſſe & juſqu'à leurs fantaiſies, lorſqu'on le peut ſans que le devoir en ſouffre : 3°. pour ne pas confondre la condeſcendance avec la molleſſe, ni la rigueur avec la fermeté : : 4°. pour diſcerner à propos le bien d'avec le mieux, le point d'obligation d'avec le point de perfection, afin de ſe contenter du bien, lorſque le mieux ſeroit impratiquable ou peut-être dangereux : 5°. pourattaquer les abus de front, & avec force, quand les circonſtances l'exigent, ou pour les miner inſenſiblement, quand on ne peut les abolir tout à coup, ſans en occaſionner de plus grands.

II. POINT. Il doit être *selon la charité*, à qui seule il appartient de retenir le zele dans ces bornes de moderation, de sagesse & de circonspection qui le rendent agréable à Dieu & utile au prochain ; parce qu'elle seule sçait retrancher les abus & les excès du faux zele. Ces abus sont l'impatience, la précipitation, l'emportement, l'aigreur & la cruauté. La charité les retranche, parce qu'elle est douce, humble, patiente, sans ambition, sans intérêt, sans aigreur, se réjouissant du bien, s'opposant au mal par le seul amour de la vertu, & sans chercher à faire triompher ses propres vices. Octob. 16.

CCXCI. MEDITATION.

Sur les défauts du zele qui ne commence pas par nous régler nous-mêmes.

I. POINT. *Il est vicieux dans son principe.* Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il vient d'un fond de vanité & d'orgueil. On veut paroître zélé pour faire croire que l'on hait le vice, & que l'on aime la vertu ; & l'on veut s'élever au-dessus des autres en exerçant le droit que l'on a, ou que l'on croit avoir, de les reprendre. Octob. 17.

II. POINT. *Il est toujours stérile & infructueux.* Que vous servira-t-il de montrer aux autres le chemin de la vertu, si vous ne le suivez pas ; de réformer des abus moins dangereux que ceux dont vous donnez l'exemple ; de procurer le bien, si vous faites le mal ;

—— & d'être ſévere & inexorable à l'égard de ceux
Octob. qui s'écartent de leur devoir, ſi vous négligez les
17. vôtres ?

CCXCII. MEDITATION.

Sur le zele paſſionné.

—— I. POINT. *Il a ſouvent toutes les apparences*
Octob. *du vrai zele*, il eſt aiſé de s'y méprendre. On
18. prendra pour zele, 1°. ce qui n'eſt qu'humeur & inquiétude de caractere ; 2°. ce qui n'eſt qu'envie, ambition ou intérêt. L'envie déplore, dans le prochain, des défauts qu'elle ſe plaît à y remarquer ; l'ambition affecte de paroître zélée pour dominer ; l'eſprit d'intrigue & d'intérêt trouve par-là mille moyens de ſe produire.

II. POINT. *Moyens de diſtinguer le vrai zele, du zele criminel & paſſionné.* C'eſt ici qu'il faut rentrer en ſoi-même, pour apprendre à connoître & à diſcerner les plus ſecrets mouvemens de ſon cœur. Etes-vous accoutumé à dompter votre humeur, à vaincre vos antipathies, à étouffer vos reſſentimens & vos jalouſies ? Si vous avez acquis cette heureuſe habitude, vous pourrez vous répondre de la pureté de votre zele. Mais ſi vous êtes encore ſoumis habituellement à l'empire des paſſions, rendez-vous juſtice & vous appercevrez, au travers des belles couleurs dont ſe pare le faux zele, les artifices de l'ambition, les prétentions de l'intérêt, la malignité de l'envie, les défauts de l'humeur & les vices du caractere.

CCXCIII. MEDITATION.

Sur le zele impatient.

I. POINT. *QUAND même il ſeroit louable par ſon motif, il devient vicieux par ſes effets.* On voudroit qu'au moment qu'on a parlé tout le monde changeât de face ; que tous les abus fuſſent réformés, toutes les fautes réparées, tous les déſordres réprimés, toutes les paſſions ſoumiſes à l'empire de la raiſon & du devoir. Et comme il eſt difficile que le zele puiſſe avoir un ſuccès auſſi prompt & auſſi complet qu'on le deſire, on s'aigrit, on s'irrite contre les coupables ; on leur fait tout le mal que l'on croit qu'ils méritent, & on leur en ſouhaite encore plus que l'on n'eſt en état de leur en faire. Octob. 19

II. POINT. *L'impatience détruit le mérite du zele, parce qu'elle eſt contraire à l'eſprit de Dieu.* C'eſt ce que Jeſus Chriſt fit entendre à ces deux Diſciples qui demandoient que le feu du Ciel vint embraſer la Ville des Samaritains : *Vous ne ſçavez pas*, leur dit-il, *quel eſt l'eſprit qui vous fait parler.* Vous croyez être animés de l'eſprit de Dieu ; mais vous vous trompez. C'eſt votre propre eſprit ; c'eſt un eſprit d'aigreur & de vengeance qui vous inſpire un deſſein ſi barbare : je n'y apperçois que le zele de l'homme, je n'y reconnois point le zele de Dieu.

CCXCIV. MEDITATION.

Sur l'étude de la Loi de Dieu.

I. POINT. *ETUDIEZ la Loi de Dieu.*, c'eſt
Octob. la regle de votre conduite, & ne vous con-
20. tentez pas d'en avoir une connoiſſance vague & ſuperficielle. Etudiez-la pour ſçavoir au juſte juſqu'où s'étendent les engagemens de votre Baptême : étudiez-la pour régler vos occupations, pour fixer le tems que vous pouvez donner aux exercices publics de la Religion ou à des dévotions particulieres, & celui que vous pouvez donner au monde, & à la ſociété ; les dépenſes que la bienſéance exige de vous, & celles que vous devez à la charité & à l'aumône. En un mot, étudiez-la toujours pour votre ſanctification perſonnelle ; comme ſi cette Loi divine n'avoit été faite & publiée que pour vous.

II. POINT. *Etudiez la pour la pratiquer.* Plus vous ſerez inſtruit, plus vous aurez de compte à rendre à Dieu, ſi vous violez ſes commandemens. Si l'on eſt coupable quand on néglige de connoître ſes devoirs, on l'eſt encore plus quand on s'en écarte après les avoir connus. *Celui qui connoît la Loi de Dieu ſans la pratiquer*, dit l'Apôtre Saint Jacques, *eſt ſemblable à un homme qui s'étant regardé dans un miroir, y verroit ſon viſage couvert de taches, & qui négligeroit de ſe laver.* La Loi de Dieu eſt un miroir fidele qui nous montre, 1°. ce que nous ſommes ; 2°.

te que nous ne ſommes pas ; 3o. ce que nous devons être. Octob. 20.

CCXCV. MEDITATION.

Sur le tréſor du cœur.

1. POINT. *Ce tréſor ſe trouve dans tous les objets où notre cœur eſt attaché.* Quelque obſcures que ſoient les ténebres dont il s'enveloppe, quelque variable qu'il ſoit dans ſes mouvemens, on découvre aiſément ſes inclinations dominantes ; il n'y a qu'à voir où il a mis ſon tréſor : *Car où eſt votre tréſor*, diſoit Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, *là eſt auſſi votre cœur.* Chacun a ſon tréſor ſur la terre. L'un le met dans ſa grandeur & dans ſon opulence ; l'autre dans ſon crédit ou dans ſes plaiſirs ; l'autre dans ſa réputation ou dans ſa ſcience ; c'eſt-là que ſon cœur eſt attaché ; c'eſt-là ce qui occupe toutes ſes penſées, & ce qui abſorbe tous ſes ſentimens. Octob. 21.

II. POINT. *Dieu ſeul eſt le tréſor d'un vrai Chrétien.* Celui qui met ſon tréſor dans les biens de ce monde, ne le cherche pas en Dieu. C'eſt cependant ce Dieu qui doit être l'unique tréſor de notre cœur ; c'eſt dans lui ſeul qu'un vrai Chrétien cherche ſon repos, ſa joie & ſon bonheur : il compte pour rien des biens que le tems conſume, que la mort nous ravit, dont l'habitude nous dégoûte : le ſeul véritable bien qu'il connoît & qu'il deſire, c'eſt ce Dieu qui doit être ſur la terre l'objet de ſon amour, & ſa récompenſe dans le Ciel.

CCXCVI. MEDITATION.

Sur la vraie liberté.

Octob. 22.

I. POINT. *LES mondains ne jouiſſent que d'une liberté apparente.* Qu'eſt-ce en effet que la liberté du monde ? N'eſt-ce pas un eſclavage honteux où l'on s'aveugle, où l'on s'étourdit continuellement, pour ne pas ſentir le poids de ſes chaines, & pour ſe dérober à ſoi-même la conuoiſſance de ſa miſere ; où l'on n'oſe jamais penſer à ce que l'on eſt, ni à ce que l'on doit devenir ; où l'on cherche dans le bruit & le tumulte du monde des ſecours impuiſſans, pour oublier qu'on eſt mortel ; où l'on ne vit point pour ſoi, mais pour les autres ?

II. POINT. *La vraie liberté ne ſe trouve que dans la vertu.* Celui qui n'eſt attaché qu'à Dieu, eſt affranchi de la tyrannie des paſſions & de l'eſclavage du monde : il ne craint ni les adverſités, ni la mort : il ne dépend que de Dieu, qui lui fait éprouver *que ſon joug eſt doux, & ſon fardeau léger ;* 1°. par ſa grace, avec laquelle on ne trouve rien d'impoſſible ; 2°. par ſon amour, qui rend tout facile & même agréable ; 3°. par l'eſperance de ce bonheur éternel, qui le dédommage de tout.

CCXCVII. MEDITATION.

Sur la dévotion de ſentiment.

I. POINT. Il y a une dévotion de raiſon & une dévotion de ſentiment : par l'une on s'attache aux devoirs de la Religion, parce qu'on en connoît l'importance : & par l'autre on s'y attache, parce qu'on en goûte la pratique. Cette différence eſt ſenſible dans deux des principaux exercices de la piété : 1°. *dans la priere* : celui qui prie par raiſon, ne s'adonne à ce ſaint exercice, que par la perſuaſion où il eſt que la priere eſt d'une obligation indiſpenſable ; celui qui prie avec une dévotion de ſentiment, ſe ſent en quelque ſorte tranſporté de la terre au Ciel : il aime la priere, & il s'y attache avec goût ; parce qu'elle l'enleve à tous les objets qui l'empêchent de penſer à ſon Dieu. Les heures qu'il employe à s'entretenir avec ſon Créateur & ſon Pere, lui paroiſſent des momens. Octob. 23.

II. POINT. *Dans la communion.* Celui qui n'y eſt conduit que par une dévotion de raiſon, s'approche de la table ſainte pour obéir au Commandement de Jeſus-Chriſt, qui a dit : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme... vous n'aurez point la vie en vous.* Il s'éprouve, il ſe purifie avant que d'en approcher ; parce que cette épreuve eſt abſolument néceſſaire. L'autre porte à ce feſtin myſtérieux une ame affamée & altérée de la juſtice. Il s'y prépare tous les jours & à tous les inſtans de

Octob. 23. sa vie. Les délices ineffables qu'il trouve dans son union avec Jesus-Christ, le dédommagent de tous les sacrifices qu'il lui a fallu faire pour se mettre en état de participer à cette divine nourriture.

CCXCVIII. MEDITATION.

Sur la Dévotion de préférence & de sacrifice.

Octob. 24. I. Point. C'est celle qui consiste dans une pratique entiere, généreuse & habituelle de la Loi de Dieu. *Cette dévotion peut suppléer à la dévotion de sentiment.* Vous ne trouvez pas le même goût & le même plaisir dans l'exercice de la priere ou dans une œuvre de piété, que dans les lectures profanes ou dans quelque autre amusement ; mais vous préférez, quand il le faut, ces exercices de piété à des occupations plus agréables ; & vous êtes toujours disposé à sacrifier pour Dieu ce qui vous plaît le plus à ce qui vous plaît le moins : quand même vous ne trouveriez ni goût, ni satisfaction sensible dans ce que vous faites pour lui, il vous en tiendra compte. Ayez toujours la dévotion de préférence & de sacrifice, & vous serez dans la voie du salut.

II. Point. *La dévotion de sentiment ne peut pas suppléer à la dévotion de préférence & de sacrifice.* Si vous n'êtes humble, patient, charitable, désintéressé, mortifié, la dévotion que vous croyez sentir n'est qu'une pure illu-

tion ; & c'eſt ce que Jeſus-Chriſt vouloit nous faire entendre quand il diſoit : *Tous ceux qui me diſent, Seigneur ! Seigneur ! n'entreront pas pour cela dans le Royaume des Cieux ; mais celui-là ſeul y entrera qui aura fait la volonté de mon Pere.* La dévotion fauſſe & trompeuſe ne conſiſte qu'en paroles affectueuſes, mais ſtériles : la ſeule véritable, ſolide & néceſſaire, c'eſt d'étudier & d'accomplir fidelement la Loi du Seigneur. Octob. 24.

CCXCIX. MEDITATION.

Sur le deſir de la Dévotion de ſentiment.

I. POINT. *CETTE dévotion eſt une grace que nous devons toujours deſirer.* Ne terons-nous aucun effort pour l'acquérir, ſous prétexte qu'elle n'eſt pas abſolument néceſſaire pour être ſauvé ? Donnerons nous aux objets ſenſibles tout ce qui s'appelle goût, inclination & ſentiment ; & nous contenterons nous d'avoir ſeulement le courage de préférer nos devoirs à nos plaiſirs ? Combien ne doit-on pas être affligé & humilié de n'en ſentir que le joug & la peine, ſans y trouver aucun attrait ! Octob. 25.

II. POINT. *Moyen d'acquérir la dévotion de ſentiment.* Cette dévotion eſt une grace. Il faut donc, 1o. la demander *à l'Auteur de toute grace excellente, & de tout don parfait* ; 2. effacer autant qu'il eſt poſſible, par le détachement des biens ſenſibles & terreſtres, cette impreſ-

sion vive & funeſte, qui nous fait méconnoître le prix des biens de la grace ; 3°. éviter les plus petites infidélités dans le ſervice de Dieu. Une grace ſi précieuſe n'eſt accordée qu'à la fidélité la plus conſtante & la plus exacte.

Octob. 25.

CCC. MEDITATION.

Sur la privation de la Dévotion de ſentiment.

I. POINT. *CETTE privation eſt quelquefois une épreuve.* Les plus grands Saints, ceux qui ont le mieux connu les attraits de la piété, n'ont pas toujours eu cette dévotion de ſentiment. Le Seigneur, pour les humilier & pour éprouver leur vertu, leur ôtoit quelquefois cette onction céleſte qui les animoit, en ceſſant de jetter ſur eux ces regards propices qui avoient porté la joie dans leur ame : ils ſoutenoient cette épreuve avec conſtance, ſans ſe relâcher dans la pratique de leurs devoirs qu'ils obſervoient toujours avec la même fidélité, quoiqu'ils n'y trouvaſſent plus les mêmes délices.

Octob. 26.

II. POINT. *Cette privation eſt ſouvent l'effet de nos infidélités.* Sur-tout, 1°. quand elle eſt générale ; quand il nous faut faire un effort pénible & continuel pour nous exciter aux exercices de la piété. 2°. Quand nous ne prenons aucun des moyens néceſſaires pour ſortir d'un ſi triſte état ; quand nous n'en ſommes ni peinés, ni affligés.

CCI. MEDITATION.

Sur la parfaite observation de la Loi de Dieu.

I. POINT. QUICONQUE *ayant gardé toute la Loi*, dit l'Apôtre Saint Jacques, *la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout*; parce que, 1°. il seroit réellement *dans la disposition de violer tous les articles de la Loi, s'il avoit le même penchant pour les péchés qu'il ne commet pas, que pour ceux qu'il commet.* Se sent-il porté à l'avarice ? Il dit à Dieu : laissez moi mon attachement aux richesses, & je vous sacrifierai ma vengeance. Se sent-il porté à la volupté ? Il dit à Dieu : laissez moi l'objet de mes desirs, & je vous sacrifierai mon envie & mon ambition. S'il venoit à changer d'inclination, il changeroit de sacrifices. L'avare renonceroit aux richesses, pour être vindicatif, & le voluptueux au plaisir, pour devenir avare. Octob. 27.

II. POINT. 2°. *Parce qu'il renverse le fondement même de l'obéissance que l'on doit à la Loi.* Cette obéissance est fondée sur l'amour de préférence, que nous devons à Dieu ; sur ce grand précepte qui nous oblige à lui donner la premiere place dans notre cœur. Tous les sacrifices que nous voulons lui offrir, pour acheter le droit de retenir une passion dans notre cœur, sont des preuves de l'empire

qu'elle a ſur nous ; & par conſéquent une
Octob. uſurpation viſible ſur les droits de Dieu, à
27. qui nous devons un amour qui ne ſouffre ni partage, ni exception.

CCCII. MEDITATION.

Sur la rechûte du péché.

I. POINT. *ALLEZ*, diſoit le Sauveur, *& ne péchez plus.* Parce que la *rechûte dans le*
Octob. 28. *péché eſt ſouvent la marque d'une fauſſe pénitence.* Elle l'eſt ſur tout, quand elle eſt, 1°. prompte, & que l'on paſſe preſque ſans intervalle de la pénitence au peché ; 2°. quand elle n'eſt précédée d'aucun remede, d'aucune précaution pour s'en garantir ; 3°. quand elle eſt ſi fréquente qu'on n'aperçoit aucune diminution dans le nombre des fautes ; 4°. quand elle n'eſt ſuivie d'aucun remords, & que l'on eſt auſſi tranquille dans ſon péché que ſi on n'avoit pas promis à Dieu d'y renoncer pour toujours.

II. POINT. *Si vous êtes retombé dans votre péché, ne vous éloignez pas du Sacrement de Pénitence* ; parce que cet éloignement vous conduiroit infailliblement à l'impénitence finale. Une rechûte en produit une autre ; un péché facilite un autre péché ; toute la vie n'eſt plus qu'un enchaînement de crimes & de déſordres. Chaque jour voit naître de nouveaux monſtres, de nouveaux excès de libertinage & d'impiété. Toujours en guerre avec Dieu, toujours rebelle à ſes Commandemens, on

accumule dette sur dette sans rien acquitter : on se perd, on s'abîme sans ressource. Si le Juste tombe sept fois, dit le Sage, il se relève, & c'est par-là qu'il devient juste, & qu'il acquiert enfin l'heureuse habitude de ne plus tomber. Octob. 28.

CCCIII. MEDITATION.

Sur les engagemens du Baptême.

I. POINT. *En quoi consistent ces engagemens ?* Nous avons tous promis en recevant le Baptême, 1°. de renoncer à Satan, à l'ennemi de Dieu & des hommes, au pere de l'idolâtrie, au chef des Démons & de ceux qui leur ressemblent ; 2°. de renoncer à ses œuvres, qui sont des œuvres de ténebres, c'est-à dire, à toute espece de péché ; 3°. de renoncer au monde & à ses pompes, c'est-à-dire, à ses vanités, à ses mauvaises exemples & à ses pernicieuses maximes qui nous portent au péché. Voilà nos promesses, voilà ce que nous avons juré, à la face des autels, d'observer tous les jours de notre vie, & c'est à cette condition que nous sommes Chrétiens. Octob. 29.

II. POINT. *Ces engagemens sont irrévocables.* Nous pouvons les trahir & les désavouer par notre conduite ; mais les obligations qu'ils nous imposent subsistent toujours. Les Rois même n'en sont pas dispensés sur le trône, puisque 1°. nul homme ne peut être sauvé sans être Chrétien ; 2°. nul homme ne peut

être Chrétien ſans recevoir ou deſirer le Bap-
Octob. tême ; 3°. nul homme ne peut recevoir ou
29. deſirer le Baptême, ſans que ces engagemens n'y ſoient compris.

CCCIV. MEDITATION.

Sur l'alliance que tout Chrétien a contracté avec Dieu par les engagemens de ſon Baptême.

Octob. 30.

I. Point. *Ces engagemens ont formé entre Dieu & nous une alliance indiſſoluble, quoique d'autres les ayent pris en notre nom.* Le ſerment inviolable qui lie des Sujets à leur Souverain, n'eſt-il pas renfermé dans celui que d'autres ont prêté entre ſes mains ? Eſt il néceſſaire que nous l'ayons prêté nous-mêmes ? Ne ſuffit-il pas que les premieres têtes de l'Etat l'ayent prononcé pour nous ? Ne ſommes-nous pas liés par ce ſerment dès le premier moment de notre naiſſance ; & ſerions-nous moins liés au Roi du Ciel par les engagemens que d'autres ont pris pour nous au Baptême, que nous ne le ſommes à ceux qu'il a commis pour nous gouverner ſur la terre ?

II. Point. *Les mondains comptent pour rien les engagements de leur Baptême.* Ils s'imaginent que, pour être engagé à Dieu par des promeſſes irrévocables, il faut recevoir le ſacerdoce ou embraſſer l'état Religieux. Mais ils ſe trompent ; & toutes les fois qu'il leur

arrive de renoncer au culte & au ſervice de Dieu pour ſatisfaire leurs paſſions, l'on eſt en droit de leur dire : Vous violez votre ſerment, vous n'êtes pas fidele à vos engagemens & à vos promeſſes. Octob. 30.

CCCV. MEDITATION.

Sur la Conſécration du Chrétien par le Baptême.

I. POINT. *LE Baptême nous conſacre* 1°. *comme Rois*, parce qu'il nous donne droit à un de ces trônes que le Fils de Dieu nous a préparés dans le Ciel ; 2°. *comme temples de Dieu*, parce qu'il nous rend capables de recevoir dans nous le Fils de Dieu, par la Communion de ſon Corps & de ſon Sang ; 3°. *comme enfans de Dieu*, parce qu'il eſt le ſigne de notre adoption ; 4°. *comme membres de Jeſus-Chriſt*, parce qu'il nous unit au corps myſtique de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe. Octob. 31.

II. POINT. *Obligations que cette conſécration nous impoſe.* Par quelle pureté de mœurs, par quelle ferveur de charité ne ſommes-nous pas obligés de ſoutenir des titres ſi glorieux ! Ne ſeroit-ce pas profaner, avilir & deshonorer la conſécration qui nous a ſanctifiés dans le Baptême, que d'oublier les nobles ſentimens qu'elle doit nous inſpirer pour nous précipiter dans les abîmes de l'iniquité & dans les baſſeſſes infinies de l'eſprit du monde ?

Souvenons nous que nous ſommes la Nation
Octob. ſainte, le peuple choiſi, les freres & les co-
31. héritiers de Jeſus Chriſt ; & qu'étant une fois voués & conſacrés à Dieu par le Baptême, nous ne pouvons plus en violer les engagemens ſans commettre une eſpece de ſacrilége.

CCCVI. MEDITATION.

Sur la fin qu'on doit ſe propoſer dans toutes ſes actions.

Nov. I. POINT. *IL faut ſe propoſer une fin dans*
1. *toutes ſes actions.* On agit ſouvent par caprice, par imagination, par humeur, par coutume & par habitude, ſans aucun motif, ni aucun deſſein raiſonnable ; on vit, pour ainſi dire, au hazard. On ſe laiſſe entraîner par la vanité de ſes penſées, comme un vaiſſeau qui erre au gré des vents : une telle conduite eſt indigne d'un homme raiſonnable, & à plus forte raiſon d'un Chrétien qui ſait que la Religion lui défend les penſées les actions & les *paroles oiſeuſes*, c'eſt-à-dire, qui ne ſe rapportent à aucune fin.

II. POINT. *Il faut ſe propoſer dans toutes ſes actions une fin louable & digne de Dieu.* Il ne ſuffit pas qu'une action ſoit bonne en elle-même, il faut encore qu'elle ſoit faite par un bon motif. Saint Paul nous apprend, que les uns prêchoient de ſon tems l'Evangile par un eſprit de charité, les autres par un eſprit de contention & de jalouſie : l'action étoit ſainte en elle-même, mais la différence des motifs

la rendoit bonne dans les uns, & mauvaiſe dans les autres. Ne vivez, n'agiſſez, ne parlez, ne travaillez que pour Dieu. Les plus petites actions deviennent grandes, & les plus indifférentes deviennent ſaintes, quand il en eſt le motif & l'objet. Nov. 1.

CCCVII. MEDITATION.

Sur la Foi pratique.

I. POINT. *LA Foi de ſpéculation ne ſuffit pas pour être ſauvé.* Nous croyons les Myſteres par une foi de ſpéculation, & nous obſervons les préceptes par une foi pratique. *Allez*, diſoit le Sauveur à ſes Apôtres, *enſeignez toutes les Nations, & les baptiſez au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit*, afin qu'ils croyent les myſteres; *mais ſur-tout*, ajoutoit-il, *apprenez-leur à bien pratiquer ce que je vous ai enſeigné*, afin qu'à la foi de ſpéculation, ils ajoutent la foi pratique, ſans laquelle on ne peut être ſauvé. C'eſt dans leur réunion que conſiſte cette *plénitude de Foi*, dont parle Saint Paul: *In plenitudine fidei.* Nov. 2.

II. POINT. *La foi pratique eſt beaucoup plus rare que la foi de ſpéculation.* Il eſt vrai que celle-ci s'affoibit de jour en jour par les progrès énormes de l'incrédulité. Mais enfin on en voit encore un grand nombre qui n'ont pas renoncé à la foi des myſteres. Mais combien en compterez-vous qui pratiquent les regles de morale dans toute leur intégrité; Hélas! c'eſt le petit nombre, c'eſt le nombre

Nov. 2. des Elus. Qui eſt-ce qui n'eſt pas plus attaché aux bien de la vie preſente, qu'à ceux de la vie future ? Qui eſt-ce qui ne préfére pas en mille occaſions les intérêts de ſon amour-propre, au deſir de plaire à Dieu ?

CCCVIII. MEDITATION.

Sur les actions journalieres.

Nov. 3. I. POINT. *Les exercices de la piété doivent toujours avoir le premier rang dans nos actions journaleres.* Il y a deux tems dans le jour qui doivent être ſpécialement conſacrés à ces exercices ; le commencement & la fin.

1°. Le commencement pour demander à Dieu, 1°. la grace de s'acquitter fidelement de tous ſes devoirs ; 2°. la grace de ne laiſſer échapper aucune occaſion de faire de bonnes œuvres ; 3°. la grace de s'abſtenir des moindres péchés, & de vaincre les tentations de la chair & du monde.

2°. La fin pour ſe rendre compte à ſoi-même, dans l'examen de conſcience, des fautes que l'on a pu commettre. Que pourroit-on penſer d'un Chrétien qui laiſſeroit paſſer même un ſeul jour ſans penſer à Dieu & à ſon ſalut ?

II. POINT. *On doit s'acquitter de ces exercices*, 1°. *avec fidelité* ; 2°. *avec reſpect*, 3°. *avec ferveur.* 1°. La fidelité conſiſte à n'y manquer jamais. Eſt-il un homme aſſez occupé dans le monde pour ne pas trouver un inſtant au commencement & à la fin du

jour, dans lequel il puiſſe élever ſon cœur à Dieu ? 2°. Ces exercices ſe rapportent directement & immédiatement à Dieu : c'eſt à lui que nous parlons, c'eſt avec lui que nous traitons. Humilions-nous devant lui, en diſant comme Abraham : Je vais parler à mon Dieu, moi qui ne ſuis que cendre & pouſſiere. 3°. Quel fruit peut-on eſperer de ces exercices, quand on s'en acquitte avec froideur & avec indifférence ? — — Nov. 3.

CCCIX. MEDITATION.

Sur la conformité à la volonté de Dieu à l'égard des talens naturels.

I. POINT. *ON conçoit quelquefois un ſecret dépit, en voyant dans les autres des talents qui nous manquent.* C'eſt ainſi que Saül devint jaloux du mérite de David, & cette jalouſie fut cauſe de ſa perte. Contentez-vous des talents que Dieu vous a donné, & n'enviez jamais ceux des autres. Que ſa volonté ſainte ſoit toujours la regle de vos deſirs. Tout vient de vous, Seigneur, & par conſéquent on doit toujours vous louer & vous benir de tout : c'eſt votre divin Eſprit qui opére toutes choſes ſur la terre, *faiſant les partages comme il lui plaît*, & il ne nous appartient pas de ſonder la profondeur de vos jugemens, ni de cenſurer les ordres de votre Providence. — — Nov. 4.

II. POINT. *Le moyen d'attirer la bénédiction de Dieu ſur les talens qu'on a reçu ;*

c'eſt de ſe ſoumettre à ſa volonté. Vous allumez
Nov. ſa colere en murmurant contre ſes ordres ; vous
4. ne vous donnerez pas les talens qui vous manquent ; & le Seigneur pour vous punir, permettra que vous ne tiriez aucun avantage de ceux que vous avez reçu.

CCCX. MEDITATION.

Sur la conformité à la volonté de Dieu dans les afflictions qu'il nous envoye.

I. POINT. *CETTE conformité eſt notre unique reſſource dans les maux irréparables.* Lorſ-
Nov. que les forces & les moyens humains nous
5. manquent abſolument ; lorſque nous ne pouvons trouver de vraie conſolation dans la compagnie des hommes, qui eſt ſouvent plus propre à augmenter notre douleur qu'à la diſſiper, à qui aurons-nous recours ? Adreſſons-nous à Dieu. *Il eſt le Pere des miſéricordes, & le Dieu de toute conſolation.* Recevons avec réſignation les coups dont il juge à propos de nous frapper : prions-le de guérir les plaies d'un cœur trop ſenſible, peut être, aux biens & aux intérêts de la vie préſente, & trop peu touché des grandes vues de la Religion & de l'éternité.

II. POINT. *Cette conformité doit nous rendre actifs & vigilans pour remédier aux maux qui peuvent ſe réparer.* Car Dieu ne nous oblige pas à être ſous ſa main comme des Etres purement paſſifs, comme des inſtrumens

immobiles & inanimés. Ce n'eſt point s'oppoſer à ſa nolonté que d'employer avec tout le ſoin & toute l'activité poſſible, les moyens humains qu'il nous offre pour nous délivrer des maux qui nous menacent ou qui nous accablent ; c'eſt plutôt s'y ſoumettre & s'y conformer, puiſqu'en nous donnant ces moyens, il nous avertit, & nous ordonne expreſſément de nous en ſervir. Nov. 5.

CCCXI. MEDITATION.

Sur le bon uſage des maladies.

I. POINT. *QUELS ſont les deſſeins de Dieu dans les maladies qu'il nous envoie ?* C'eſt 1°. de nous faire ſentir notre foibleſſe ; 2°. de nous détacher des faux biens de ce monde & des plaiſirs des ſens ; 3°. de nous rappeller à lui ; 4°. d'amortir l'impétuoſité, & de diminuer les forces de notre plus grand ennemi, qui eſt notre chair ; 5°. de nous familiariſer avec l'image de la mort ; 6. de nous faire ſouvenir que la Terre eſt pour nous un lieu d'exil, & que le Ciel eſt notre véritable patrie. Nov. 6.

II. POINT. *Quels doivent être les ſentimens d'un Chrétien dans les maladies que Dieu lui envoie ?* Il doit, 1°. recourir à Dieu pour lui demander, non pas la ſanté, mais la grace, & pour obtenir le pardon de ſes péchés par une prompte & ſincere pénitence ; 2°. ſe ſoumettre à ſa volonté, avec une parfaite indifférence pour la maladie ou pour la ſanté, pour la vie ou pour la mort, laiſſant aux autres les empreſſemens

Nov. 6. & les inquiétudes, & ne gardant pour ſoi que la ſoumiſſion ; 3°. n'attendre ſa guériſon que de Dieu : *O mon Fils*, dit le Sage, *ne vous abandonnez pas à vous-même dans votre infirmité, mais ayez recours à Dieu, & il vous guérira.*

CCCXII. MEDITATION.

Sur les devoirs de la vie Chrétienne.

Nov. 7. I. Point. VOULEZ-VOUS ſçavoir ſi vous menez une vie Chrétienne & conforme aux principes & aux maximes de la Religion ? *Examinez* 1°. *l'idée générale* que Saint Paul nous donne d'une telle vie, quand il nous dit qu'un vrai Chrétien a, 1°. le mal en horreur, & qu'il s'attache fortement au bien : *Odientes malum, adhærentes bono ;* 2°. qu'il eſt toujours rempli d'une ſainte ſollicitude pour ne pas manquer à ſes devoirs : *Sollicitudine non pigri ;* 3°. qu'il eſt ardent & actif dans la pratique des vertus : *Spiritu ferventes ;* 4°. occupé ſans ceſſe du ſervice de Dieu : *Domino ſervientes ;* 5°. détaché des biens de ce monde, & uniquement touché des biens éternels qui ſont l'objet de ſon eſpérance : *Spe gaudentes ;* 6°. patient dans l'adverſité : *In tribulatione patientes ;* 7°. adonné à la priere : *Orationi inſtantes ;* 8°. charitable envers les pauvres : *Hoſpitalitem ſectantes ;* 9°. faiſant le bien, non ſeulement devant Dieu, mais encore devant les hommes pour les édifier : *Providentes bona, non tantum coram Deo, ſed etiam coram hominibus.*

II. POINT. *Appliquez 2°. cette idée générale au détail de votre conduite*, & voyez si vous Nov. 1
êtes fidele & attentif à suivre ces principes ; 1°. 7.
dans le gouvernement de votre maison ; 2°. dans l'usage de vos biens ; 3°. dans la mesure de vos divertissemens ; 4°. dans l'ordre & la pratique de vos exercices de piété.

CCCXIII. MEDITATION.

Sur la certitude de la mort.

I. POINT. *LA certitude de la mort doit nous détacher, 1°. des richesses & des pompes du siecle ;* puisque si elles nous accompagnent jusqu'au tombeau, elles ne nous suivront pas jusques dans le tombeau ; 2°. *des honneurs du monde*, qui peuvent servir tout au plus à décorer un sépulchre, sans pouvoir procurer aucune distinction à celui qui y est renfermé ; 3°. *des liaisons humaines & passionnées ;* puisque ceux que nous aurons le plus chéri seront peut-être les premiers à nous oublier, quand une fois ils nous auront perdu de vue. Nov. 8.

II. POINT. *C'est sur la certitude de la mort, qu'un Chrétien doit régler les plus importantes délibérations de sa vie.* Grands du monde, on vous regarde comme les Dieux de la terre : *Ego dixi, Dii estis, & filii excelsi omnes.* Vous mourrez cependant comme les derniers des hommes : *Verumtamen sicut homines moriemini.* Et si vous faites attention à cette vérité ; si, avant que de prendre un parti, vous allez, pour ainsi dire, au conseil de la mort,

Nov. 8. vous choisirez toujours ce qui sera le plus avantageux pour votre salut : vous rejetterez tout ce qui pourroit vous causer de l'inquiétude, & vous embrasserez tout ce qui pourra vous consoler au dernier jour de votre vie.

CCCXIV. MEDITATION.

Sur l'incertitude de l'heure de la mort.

Nov. 9. I. POINT. *CETTE incertitude est un motif de vigilance : Veillez*, dit le Sauveur, *parce que vous ne sçavez ni le jour, ni l'heure de votre mort.* Dieu a voulu nous tenir dans l'incertitude de ce dernier moment, dit Saint Augustin, afin que nous nous tenions nous-mêmes en garde à tous les momens : *Latet ultimus, dies ut observentur omnes dies.* Si vous mourez en état de péché, vous êtes perdu sans ressource ; mais si vous demeurez plus longtems dans cet état, ne pouvez-vous pas y mourir ?

II. POINT. *Ce qu'il y a de certain dans cette incertitude, c'est que nous serons surpris par la mort, si nous n'y sommes pas toujours préparés.* Jesus-Christ ne nous dit pas seulement, *veillez, parce que vous ne sçavez ni le jour, ni l'heure ;* mais il ajoute, *veillez, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne l'attendez pas : Quâ horâ non putatis.* Celui qui persévere dans l'état du péché, ne peut donc pas dire : Si je puis être surpris, je puis aussi ne l'être pas. Il doit compter & regarder, comme certain, qu'il sera surpris, puisque Je-

Jus-Christ l'assure en termes exprès : le pécheur se dévoue donc en quelque sorte à une mort funeste, & se condamne lui-même à une éternité malheureuse, s'il differe toujours de se convertir. Nov. 9.

CCCXV. MEDITATION.

Sur les approches de la mort.

I. POINT. *IL ne faut pas se persuader que notre mort est éloignée, sur-tout quand elle est proche* : c'est cependant ce qui arrive tous les jours. On ne se flatte pas à la vérité de vivre éternellement ; mais on a peine à croire que l'on va mourir, lors même que l'on est aux portes de la mort. La plûpart des grands ne meurent-ils pas persuadés qu'ils ont encore du tems à vivre : on les trompe sur leur état, on leur dit, comme le démon à nos premiers parens *Nequaquam moriemini* : Vous guérirez ; vous n'en mourrez pas ; & pour ménager leur foibesse, on les laisse mourir dans l'impénitence. Nov. 10.

II. POINT. *Pour éviter un si grand malheur*, il faut que vous paroissiez plus touché du desir de votre salut que de la crainte de la mort. Car pouquoi craint-on d'annoncer à la plûpart des hommes que leur mort est proche & inévitable ? C'est qu'on sait qu'ils sont trop attachés à la vie, & qu'ils ont une crainte démesurée de la mort Si l'on étoit persuadé qu'ils se sont toujours préparés par une vie sainte & fervente à ce terrible passage, on ne

craindroit pas tant de leur déclarer qu'ils ſont
Nov. 10. ſur le point *d'entrer dans la joie du Seigneur.*

CCCXVI. MEDITATION.

Sur les ſentimens qu'un Chrétien doit avoir aux approches de la mort.

Nov. 11. I. Point. ON les trouve exprimés dans le cantique qu'Ezéchias prononça lorſqu'il ſe ſentit frappé d'une maladie mortelle. On y voit, 1°. *qu'il eſt perſuadé que ſa mort eſt proche, ſans temoigner aucun regret à la vie.* J'ai ſupputé, dit-il, le nombre de mes années, & j'ai reconnu que le fil de mes jours alloit être coupé; que je devois changer inceſſamment de demeure; comme on tranſporte la tente des bergers d'un champ à un autre; & qu'enfin l'arrêt prononcé dans le conſeil de Dieu, ſur la durée de ma vie, étoit ſur le point de s'exécuter.

II. Point. *Il implore la miſéricorde de Dieu par les plus ferventes prieres.* Que ferai-je, lui dit-il, ô mon Dieu, pour me préparer à paroître devant vous? *Je repaſſerai toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon ame.* Je gémirai comme *la colombe* à la vue de mes iniquités, & *je méditerai* jour & nuit la profondeur de vos jugemens. Seigneur, venez à mon ſecours, éclairez-moi, défendez-moi; ſoutenez mon ame qui ſe reſſent, hélas! de la foibleſſe & de l'abattement de mon corps; oubliez mes péchez, & rendez-moi digne de vous louer, de vous bénir, de

vous posséder à jamais dans le séjour de votre gloire. Nov. 11.

CCCXVII. MEDITATION.

Sur la fragilité de la vie.

I. POINT. *CEUX qui ont examiné avec le plus de soin la structure du corps humain, ne s'étonnent pas de ce que les hommes meurent, ils sont étonnés de ce qu'ils vivent.* Ce corps est composé de tant d'organes nécessaires à la vie, & en même tems si fins & si délicats, qu'il est incompréhensible que dans les différens mouvemens que nous lui donnons ou qu'on lui donne, il ne s'en brise quelqu'un, à tous les instans, dont la rupture nous cause la mort. Notre vie dépend du cours réglé & du parfait équilibre de tant d'humeurs différentes, dont l'altération suffit pour nous l'ôter, qu'on a peine à comprendre qu'elle puisse égaler la durée d'une fleur, qui se flétrit d'un jour à l'autre. Nov. 12.

II. POINT. *Notre vie même n'est à proprement parler, qu'une mort continuelle & anticipée.* Nous mourons tous les jours : *Quotidie morior.* Chaque instant qui s'écoule nous dérobe une portion de notre vie, & nous avance d'un pas vers le tombeau. C'est une erreur, disoit un ancien, d'envisager la mort dans l'avenir : *In hoc fallimur quod mortem prospicimus.* Elle est toujours presente ; nous la portons dans notre sein ; elle nous mine insensiblement, & nous détruit en détail. Déjà elle

Nov. 12. s'eſt emparée d'une grande partie de nos jours ; & le peu qui reſte dépérit à toute heure, & devient à chaque inſtant la proie de la mort : *Quid quid ætatis retrò eſt, mors tenet.*

CCCXVIII. MEDITATION.

Sur l'oubli de la mort.

Nov. 13. I. POINT. *ON parle ſouvent de la mort des autres, ſans jamais penſer à la ſienne.* Il eſt vrai qu'en voyant mourir tous les jours ſes parens, ſes amis, ſes concurrens, ſes égaux, ſes ſerviteurs ou ſes maîtres ; on ne peut quelquefois s'empêcher de dire en général, que rien n'eſt plus incertain que la durée de nos jours, que l'on meurt à tout âge, & que l'on ne peut pas compter ſur un quart d'heure de vie ; mais on ne s'applique pas à ſoi même ces ſolides réflexions : elles ſe preſentent à notre eſprit, mais elles n'y reſtent pas : nous en appercevons la vérité, mais nous ne la ſentons pas.

II. POINT. *La mort des autres ne ſert ſouvent qu'à nous attacher davantage à la vie.* Au lieu de penſer qu'ils nous ont précédé dans la région des morts où nous les ſuivrons bientôt, on ne ſonge qu'à les remplacer ſur la terre, à ſe revêtir de leurs dépouilles, & à ſuccéder à leurs dignités & à leurs titres. Hélas ! tandis que l'on accompagne leurs funérailles avec toutes les marques extérieures de la triſteſſe, on ſe réjouit quelquefois intérieurement de ce que le vuide qu'ils ont laiſſé dans

ce monde, a ouvert un champ plus libre & plus vaſte à nos prétentions & à nos deſirs ; & le tems où tout ſemble concourir à nous rappeller, malgré nous, à la ſalutaire penſée de la mort, eſt juſtement celui où l'on eſt le plus occupé des illuſions de la vie. Nov. 13.

CCCXIX. MEDITATION.

Sur la mort des Pécheurs.

I. POINT. C'EST à ce dernier moment qu'ils comprennent, 1°. *l'inutilité de leurs peines.* Ils n'ont travaillé, ils n'ont ſouffert que pour un monde qui leur échappe ſans retour ; ils regardoient les contraintes de la vertu & les aſſujettiſſemens de la piété comme un joug trop peſant pour leur foibleſſe ; ils n'avoient de force & de conſtance que pour le ſervice du monde, ils ont ſacrifié leur vie leur tems, leur ſanté, leur repos à cette fortune dont ils étoient idolâtres. Elle va diſparoître pour toujours, & après tant de travaux & de fatigues, il ne leur reſte que le regret de perdre en un moment tout ce qu'ils ont acquis avec tant de peines. Nov. 14.

II. POINT. C'eſt à ce dernier moment qu'ils comprennent, 2°. *la vanité de leurs plaiſirs.* Ils n'ont duré qu'un inſtant ; à peine leur en reſte-t-il un léger ſouvenir : & ce qui devoit durer ſi peu, valoit il la peine de ſe perdre & de ſe damner pour l'éternité ? Ils ſe rappellent *dans l'amertume de leur ame* les années de leur jeuneſſe ; mais c'eſt dans un autre ſens que ce-

lui d'Ezéchias. Ce Roi mourant, ne ſe rappelloit les infidélités de ſa vie que pour les
Nov. 14. pleurer. Ceux-ci n'y penſent que pour les regretter. Dans l'une, c'eſt un ſouvenir de pénitence & de componction qui opere ſon ſalut; dans les autres, c'eſt un ſouvenir de deſeſpoir & d'attachement qui conſomme leur réprobation.

CCCXX. MEDITATION.

Sur la ſurpriſe des Pécheurs à l'heure de la mort.

I. POINT. *ON differe le plus qu'il eſt poſſible le moment de leur ſurpriſe.* Tous ceux
Nov. 15. qui les environnent s'accordent à les flatter & à les tromper; les uns par compaſſion; les autres par crainte, & d'autres par un excès de complaiſance ou de tendreſſe. On les regarde déja comme morts, & on leur donne encore des eſpérances de vie : perſonne ne veut ſe charger de leur prononcer cet arrêt fatal qui les condamne à la mort; on craint d'en précipiter l'exécution par une ſincérité cruelle & meurtriere; & l'on attend, pour les en avertir, qu'il ne leur reſte plus qu'un ſouffle de vie.

II. POINT. *Cette ſurpriſe eſt accablante pour eux.* Ils enviſageoient leur mort dans un avenir éloigné : ils en rejettoient la penſée comme une idée importune & funeſte. La voilà qui arrive, & qui les trouve chargés de crimes, vuides de bonnes œuvres, ſans avoir

penſé à Dieu & à leur ſalut pendant tout le cours de leur vie, formant encore peut être de nouveaux projets à deux pas du tombeau. Quelle ſurpriſe ! quel étonnement ! Que d'inutiles regrets ſur le paſſé ! que d'allarmes ! que d'inquietudes ſur l'avenir ! Nov. 15

CCCXXI. MÉDITATION.

Sur les ſentimens des mondains aux approches de la mort.

I. POINT. ELLE les ſépare de tout ; & ils regrettent beaucoup plus les biens qu'elle leur ôte, qu'ils ne ſont regrettés eux-mêmes de ceux qui les voient mourir. Ils regrettent. 1°. *ce monde* qu'ils ont toujours aimé, ſans lequel ils ne pouvoient vivre ; ces amis, ces parens avec leſquels ils avoient formé des liaiſons ſi utiles & ſi agréables. Ce monde où ils étoient établis, & où ils croyoient avoir *une cité permanente* ; ce monde n'eſt plus pour eux, il en faut ſortir ; il faut le quitter pour toujours ; mais leur cœur y tient encore, & même en mourant par la loi de la nature, ils ne peuvent ſe réſoudre à mourir au monde par un véritable détachement. Nov. 16

II. POINT. Ils regrettent, 2°. *ces biens* ; ces faux biens, ces biens fragiles & paſſagers qu'ils avoient accumulés avec tant de ſoins, & dépenſé avec tant de faſte ; ces richeſſes acquiſes, peut-être par des voies injuſtes, ou du moins douteuſes pour le ſalut, & conſer-

vées malgré tous les reproches de leur conſ-
Nov. cience ; ces maiſons de délices, ces ſuperbes
16. appartemens, qu'il faut abandonner pour deſcendre dans la nuit du tombeau. De tout ce qu'ils ont poſſédé en ce monde, il ne leur reſtera plus que ſix pieds de terre, & le drap lugubre dont ils vont être enveloppés.

CCCXXII. MEDITATION.

Sur les connoiſſances qu'on acquiert à l'heure de la mort.

I. POINT. *ON apprend à connoître les hommes.* On éprouve que pour l'ordinaire, ils
Nov. 17. ne nous ſont attachés que par intérêts ; que nous ne devons compter ſur leur complaiſance & leurs aſſiduités qu'autant que nous pouvons leur être utiles ; & que du moment que cette utilité ceſſe, leur amitié diſparoît. Ce mourant n'a pas encore rendu le dernier ſoupir, & déja tout le monde le fuit & l'abandonne, pour aller peut-être porter à celui que l'on croit devoir lui ſuccéder, ſes adulations & ſes hommages.

II. POINT. *On apprend à connoître Dieu.* C'eſt alors que Dieu ſeul paroît grand : toutes les autres grandeurs s'évanouiſſent aux yeux d'un mourant ; celle de Dieu eſt la ſeule qui ſubſiſte éternellement. Les ſens de ce pécheur ne peuvent plus être frappés de tous ces objets qui avoient fait ſur lui des impreſſions ſi vives & ſi funeſtes. Dieu ſe montre, l'éter-

nité s'approche ; une autre vie ; un autre monde paroiſſent à découvert ; des biens & des maux, juſques alors inviſibles, prennent la place de ces vains preſtiges qui nous éblouiſſent pendant la vie, & qui diſparoiſſent à l'heure de la mort. Nov. 10.

CCCXXIII. MÉDITATION.

Sur la ſéparation de l'ame & du corps.

I. POINT. *LE corps ſéparé de l'ame eſt porté en terre pour être abandonné aux vers & à la pourriture.* De quoi ſervira donc à cette ame d'en avoir fait ſon idole, d'avoir employé tant de ſoins à le flatter, d'en avoir préféré les commodités & les délices, à ſes intérêts éternels, d'avoir mis ſon bonheur à lui attirer les regards & les affections du monde? Il eſt enfermé dans la terre, objet affreux & odieux aux vivans, & il ſera bientôt réduit en cendre & en pouſſiere. Nov. 11.

II. POINT. *L'ame ſéparée du corps eſt portée au tribunal de Dieu* : elle entre dans un nouveau monde ; elle paroît devant ſon juge, ſeule, ſans ſecours & ſans appui : il ne reſte plus que *cette ame & ſes œuvres* : *Homo & opera ejus.* Heureuſe ſi elle ſe montre avec des œuvres de juſtice & de ſainteté ! malheureuſe à jamais, ſi elle ne peut préſenter à ſon juge que des œuvres de menſonge & d'iniquité : ce ſont ſes œuvres que le Seigneur interroge, & qui doivent répondre pour elle : *Ipſe interrogabit opera noſtra.*

CCCXXIV. MEDITATION.

Sur la mort des Juſtes.

Nov. 29.

I. POINT. *LE juſte mourant quitte le monde ſans regret* : il a travaillé toute ſa vie à en détacher ſon cœur ; il l'a toujours enviſagé par les endroits qui le rendent odieux & mépriſable : il éprouve à l'heure de la mort l'heureux effet de ſes réflexions, & il reçoit la récompenſe de ſon détachement. S'il lui reſte des nœuds à rompre & des ſacrifices à faire, ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu, & cet amour de préférence qu'il lui a toujours conſervé, en adoucit les rigueurs : s'il reſſent quelques atteintes de cette horreur naturelle qui accompagne toujours la mort, la grace lui aide à la ſurmonter.

II. POINT. *Le juſte mourant ſe préſente au tribunal de Dieu avec une humble confiance* ; il y paroît accompagné du mérite de ſes œuvres : *Opera enim illorum ſequuntur illos.* S'il a conſervé juſqu'au dernier ſoupir ſa premiere innocence, il n'a rien à craindre ; s'il a eu le malheur de la perdre par quelques péchés, il a eu ſoin de les pleurer, de les réparer, de les expier par une vraie & ſincere pénitence. Sa confiance eſt fondée ſur la bonté de Dieu, & ſur les mérites de Jeſus-Chriſt. Il peut dire comme l'Apôtre : *J'ai rempli ma courſe, & j'ai toujours gardé la foi* ; non, une foi morte & ſtérile, une foi de ſpéculation, mais une foi pratique & laborieuſe ; il ne me

reſte donc plus qu'à recevoir des mains de mon juge la couronne de juſtice. Nov. 19.

CCCXXV. MEDITATION.

Sur les conſolations des Juſtes à l'heure de la mort.

I. POINT. *Ils la regardent*, dit Saint Bernard, *comme la fin de leurs peines : Requies de labore.* Ils ont porté leur croix ; ils ont ſouffert des privations, des contraintes, des tribulations, qui n'ont duré qu'un moment ; puiſque la vie entiere ne paroît plus qu'un inſtant, quand on eſt arrivé à la fin de ſa courſe ; ils en ſont délivrés pour toujours, il n'y aura plus pour eux ni larmes, ni ſoupirs, ni afflictions, ni travaux, ni épreuves : *Neque luctus, neque clamor erit ultrà, quia prima abierunt.* L'yver eſt paſſé, les orages ſont ceſſés, les maux ſont finis : *Jam enim hyems tranſiit, imber abiit & receſſit.* Après une navigation pénible & périlleuſe, la mort eſt pour eux un port tranquille qui les met à l'abri des orages & des tempêtes. Nov. 20.

II. POINT. *Ils la regardent comme le commencement de leur bonheur.* Ils entrent par la mort dans *la joie du Seigneur.* Joie ineffable ! bonheur qui ſurpaſſe notre intelligence, que *l'œil n'a point vu*, & que *l'eſprit de l'homme ne peut comprendre !* juſqu'à ce que ſon ame dégagée de ces liens terreſtres qui l'appéſantiſſent, poſſédent ſon Créateur dans la plénitude de ſon eſſence divine, qu'elle verra

Nov. 20. ſans voile & ſans nuage ; *Gaudium de novitate :* joie éternelle ! bonheur qui n'aura jamais de fin : *Securitas de æternitate.*

CCCXXVI. MEDITATION.

Sur la gloire des Juſtes à l'heure de la mort.

Nov. 21. I. POINT. C'EST le moment de leur triomphe. Cette mort n'humilie que les pécheurs, 1°. *par les changemens qui la précedent* ; mais rien ne change pour les juſtes à l'heure de la mort : ils ont toujours marché d'un pas égal vers l'éternité ; & plus ils en approchent, plus ils ſentent augmenter leur force & leur courage ; ils s'élevent alors au-deſſus du monde. La mort ne peut rien leur ôter dont ils ne ſe ſoient dépouillés d'avance : ils étoient déja morts au monde & à eux-mêmes, & leur vie étoit cachée en Dieu avec Jeſus-Chriſt.

II. POINT. *La mort humilie les pécheurs, par la deſtruction de leur corps qui en eſt la ſuite* ; mais cette deſtruction fait la gloire du juſte : il avoit toujours regardé ſa chair comme une ennemie redoutable qu'il falloit dompter ; il n'avoit été occupé qu'à embellir ſon ame par les dons de la grace & de la juſtice. Le moment eſt venu où cette ame ornée de mille vertus, s'éleve ſur les ruines de ce corps de péché, pour aller jouir dans le ſein de Dieu de la gloire qui lui eſt promiſe.

CCCXXVII. MEDITATION.

Sur l'interprétation de la Loi de Dieu.

I. POINT. CETTE Loi eſt claire par elle-même ; mais *nos paſſions nous en cachent le véritable ſens.* De-là ces interprétations différentes, dont les unes ſont plus douces & plus mitigées, les autres plus juſtes & plus exactes. Quoi de plus clair, dit Saint Auguſtin, que la lumiere du ſoleil, quand il ſe montre ſans être obſcurci par aucun nuage ? Cependant un aveugle ne la voit pas ; il demeure encore dans les ténebres ; mais cette obſcurité eſt en lui ; elle n'eſt point dans l'aſtre qui nous éclaire. Il en eſt de même de la Loi de Dieu. Si elle vous paroît obſcure, c'eſt de vous, c'eſt de votre cœur aveuglé par ſes penchans que vient cette obſcurité. Purifiez le, ce cœur, accoutumez-le à ne plus écouter ſes paſſions qui l'aveuglent, & vos doutes ſeront bientôt éclaircis. Nov. 22.

II. POINT. *La preuve de cette vérité* ; c'eſt que, 1°. à meſure qu'on revient de ſes égaremens, on trouve moins d'incertitude & d'obſcurité dans ſes devoirs ; les lumieres croiſſent quand les paſſions diminuent. 2°. Nous comprenons ſans peine le véritable ſens des articles de la Loi, qui n'ont aucun rapport aux paſſions qui nous gouvernent. Un avare y apperçoit d'abord la condamnation des plaiſirs infames de la volupté ; un voluptueux qui cherche encore à juſtifier ſes

foibleſſes, n'héſite pas à y trouver la con-
Nov. 22. damnation de l'avarice.

CCCXXVIII. MEDITATION.

Sur le pardon des injures.

Nov. 23. I. POINT. *Il ne ſuffit pas d'être diſpoſé à pardonner les grandes injures*, les affronts cruels, les ſanglans outrages, les violences & les attentats arrivent ſi rarement, que la vie entiere ſe paſſeroit ſans que l'on eut occaſion d'obſerver le précepte du Seigneur, ſi l'on ſe bornoit à pardonner de pareilles injures. Dieu exige encore de nous le ſacrifice de ces antipathies, de ces averſions ſecretes que l'on nourrit dans ſon cœur contre ceux dont l'humeur nous paroît fâcheuſe, inégale, difficile, épineuſe & contrediſante. Il veut que nous pardonnions ces contrariétés journalieres, ces offenſes légeres que l'on éprouve ſi ſouvent dans le commerce de la vie. *La charité tolere tout*, dit l'Apôtre, *& ce n'eſt que par le bien qu'elle tâche de vaincre le mal.*

II. POINT. *Ce pardon eſt indiſpenſable*, puiſque ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, la miſéricorde n'eſt promiſe qu'à ceux qui auront été miſericordieux. Le pardon de nos péchés que nous demandons tous les jours à Dieu, ne peut être obtenu que par celui que nous aurons accordé à nos freres; il ne voit qu'avec peine aux pieds de ſes autels un cœur altéré par la haine; il rejette ſes vœux &

ſes offrandes ; il ne reçoit que l'hommage des cœurs charitables, & c'eſt lui offrir pour nous-mêmes une priere agréable que de le prier pour ceux qui nous ont offenſé. Nov. 23.

CCCXXIX. MEDITATION.

Sur l'unique néceſſaire.

I. POINT. *ET unique néceſſaire, c'eſt le ſalut éternel de notre ame*, au prix duquel tout le reſte n'eſt rien. La vie paſſe, mais l'éternité demeure : le corps ſe détruit, mais l'ame ſubſiſte éternellement. Nous ne devons donc rien faire, rien aimer, rien deſirer que pour ſon ſalut. C'eſt là le point unique & capital où doivent ſe réunir toutes les penſées de notre eſprit & toutes les affections de notre cœur ; parce que ce ſalut eſt notre ſouverain bien, notre bien unique & notre derniere fin. Il y a, ſans doute, mille autres biens dans le monde qui peuvent en un ſens nous paroître néceſſaires ; mais leur néceſſité eſt toujours ſubordonnée à celle de notre ſalut. Ils doivent être mis au rang des maux, pour peu qu'ils nous en éloignent, & nous ne pouvons le regarder comme des biens, qu'autant qu'ils ſont propres à nous y conduire. Nov. 24.

II. POINT. *Il s'en ſuit de-là*, 1°. qu'il n'y a point d'affliction ſi cruelle, point de perte ſi ſenſible & ſi douloureuſe que je ne doive ſupporter avec patience, ſi elle ne me cauſe aucun dommage par rapport à mon ſalut : 2°. qu'il n'y a aucun mal dans le monde que je

doive plus craindre & plus haïr que le péché
Nov. qui s'opoſe à mon ſalut : 3°. qu'il n'y a point
24. de tentation ſi forte & ſi puiſſante, que je ne doive ſurmonter avec courage par cette ſeule réflexion : *Il y va de mon ſalut.*

CCCXXX. MEDITATION.

Sur l'amour des ennemis.

I. POINT. *DILIGITE inimicos veſtros.* Aimez vos ennemis. *Quel eſt le ſens de ce pré-*
Nov. 25. *cepte ?* Il eſt certain qu'il ne s'agit point ici d'un amour de ſympathie, d'inclination, de tendreſſe & de ſentiment : un tel amour eſt naturel ; & celui que Dieu nous ordonne d'avoir pour nos ennemis eſt au-deſſus de la nature. Il conſiſte 1°. à étouffer ce ſentiment de haine & d'averſion qui s'éleve malgré nous dans notre ame, en oubliant le mal qu'ils nous ont fait, ou qu'ils nous ont voulu faire, comme Dieu oublie nos péchés quand nous revenons en grace avec lui ; à rejetter de notre eſprit l'idée & le ſouvenir de ce mal, quand il ſe preſente, comme on rejette les penſées contraires à la pudeur ; 2°. à faire rentrer par-là nos ennemis dans l'ordre de cette charité univerſelle qui embraſſe tous les hommes en Jeſus-Chriſt ; 3°. à leur vouloir du bien & à leur en faire, comme s'ils ne nous avoient jamais offenſé.

II. POINT. *Ce précepte n'a rien de contraire au bien général de la ſociété*, parce que 1°. il ne défend point à ceux qui ſont chargés de

l'autorité publique, la punition des coupables ; il ne leur interdit que la vengeance particuliere qui ſeroit un abus manifeſte de l'autorité ; ils n'exercent, quand ils puniſſent, que la vengeance de la Loi, 2°. il ne défend pas le recours à la juſtice humaine ; mais il défend de l'implorer ſans une vrai néceſſité, & par un ſentiment de haine & de vengeance. Nov. 25.

CCCXXXI. MEDITATION.

Sur la vengeance.

I. POINT. *LA Loi de Dieu nous défend toute eſpece de vengeance perſonnelle & particuliere.* On ne ſe venge pas toujours par le meurtre & par l'homicide : il y a des vengeances ſourdes & cachées, & des vengeances d'éclat ; des vengeances palliées, & des vengeances ouvertes ; des vengeances d'action, & des vengeances de paroles. On ſe venge par des railleries ; on ſe venge par des médiſances & par des calomnies ; on ſe venge par des rapports envenimés qui excitent la vengeance des autres ; on ſe venge par un oubli affecté, par un refus, par un manque d'attention & d'égard ; on ſe venge quelquefois par le ſeul air de ſon viſage, par un air de froideur, d'indifférence ou de mécontentement. On doit obſerver & ſpécifier toutes ces différences, quand on veut connoître ſes péchés dans l'examen de conſcience, & s'en accuſer dans la confeſſion. Nov. 26.

II. POINT. Cette Loi nous paroît rude

mais elle vient de Dieu. *Hæc eſt voluntas Dei.*
Nov. Telle eſt l'ordre précis & la volonté du ſouve-
26. rain Maître. *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos veſtros.* C'eſt moi qui vous le dis : aimez vos ennemis, & par conſéquent ne vous vengez jamais, & ſoyez toujours diſpoſé à leur pardonner quelque injure que ce puiſſe être. Il n'y a qu'un Dieu, ſans doute, qui puiſſe exiger de nous un ſi grand ſacrifice ; mais il l'exige : *C'eſt moi qui vous le dis.* C'eſt ici une parole impérieuſe qui doit néceſſairement captiver notre obéiſſance. Oppoſez à ce *moi* tous les prétextes qu'on employe pour autoriſer la vengeance, & vous trouverez dans cette ſeule parole, une force ſupérieure & dominante qui répond à tout ce qui doit l'emporter ſur tout.

CCCXXXII. MEDITATION.

Sur le deſir du Salut.

I. POINT. QUALITÉS de ce *deſir.* 1°. Un
Nov. vrai Chrétien ne deſire rien au monde plus
27. que *ſon ſalut* ; parce que c'eſt ſon ſouverain bien & ſa fin derniere : 2°. il ne deſire rien au monde *autant que ſon ſalut* ; parce que ce ſeroit ôter à ce bien ſuprême ce caractere de ſupériorité & d'excellence qui lui eſt propre, que de le comparer aux biens fragiles & périſſables de cette vie mortelle : 3°. il ne deſire aucun bien que par rapport *à ſon ſalut.*

II. POINT. *Ce deſir du ſalut doit ſur-tout*

paroître dans nos prieres. Quand vous demandez à Dieu tout autre bien que ce ſalut, vos prieres doivent être conditionnelles & ſoumiſes ; mais quand c'eſt votre ſalut même que vous lui demandez, il n'y a plus de condition ni de ſoumiſſion à y mettre ; elles doivent être abſolues & ſans aucune reſtriction, parce que vous êtes ſûr que votre demande eſt conforme à la volonté de Dieu. Vous ne lui dites pas : Sauvez-moi, Seigneur, ſuppoſé que le deſir que j'ai de mon ſalut, ſoit conforme à votre volonté ; mais vous devez lui dire : Sauvez-moi, Seigneur, & daignez exaucer le deſir que j'ai de mon ſalut ; parce que je ſçais que c'eſt un bon deſir, un deſir juſte & raiſonnable, un deſir que vous m'avez inſpiré vous-même. Nov. 27.

CCCXXXIII. MEDITATION.

Sur la difficulté du ſalut.

I. Point. *JESUS-CHRIST ne nous l'a point diſſimulée :* il nous a dit que la voie du Ciel eſt étroite & difficile, & qu'il falloit ſe faire une violence continuelle pour y marcher. La plûpart des hommes ne ſont effrayés de ſes maximes, que parce qu'ils ne font pas aſſez d'attention à la puiſſance de la grace. Pour la connoître, conſidérez d'abord *ce que peut ſur le cœur des hommes le deſir des biens de ce monde :* quelles difficultés ne ſurmontent-ils pas pour les obtenir ? Ce deſir donne de l'activité aux pareſſeux, & les fait vivre dans un travail péni- Nov. 28.

Nov. 28. ble & continuel ; il donne du courage aux lâches, & les transporte au milieu des périls de la guerre ; il donne de l'industrie aux simples, & leur suggere les artifices les plus propres à réussir.

II. POINT. *La grace a plus de pouvoir pour nous conduire au salut, que le monde n'en a pour nous séduire.* Souvenons-nous que *ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu*, & que nous pouvons tout *en celui qui nous fortifie* : *Venez à moi*, nous dit-il, *vous qui êtes chargés & accablés, & je vous soulagerai. Venez à moi*, hommes foibles & fragiles, pécheurs accablés sous le poids de vos iniquités, qui gémissez de la multitude de vos défauts, & qui êtes effrayés de la grandeur de vos devoirs, & vous éprouverez que *mon joug est doux & mon fardeau léger*, parce que vous ne le porterez pas seuls, & que j'employerai toute la force de mon bras tout-puissant pour vous aider à le soutenir.

CCCXXXIV. MÉDITATION.

Sur la Confession des péchés.

Nov. 29. I. POINT. *CETTE confession est absolument nécessaire hors le cas où elle seroit absolument impossible.* Point de péché pardonné, s'il n'est premierement accusé & confessé : c'est dans le Sacrement de Pénitence que se fait la rencontre de la miséricorde & de la vérité : *Misericordia & veritas obviaverunt sibi.* Le pecheur y vient chercher la miséricorde ; & pour

la trouver, il faut qu'il y apporte une accuſation conforme à la plus exacte vérité. S'il trompe le Miniſtre du Seigneur, il ſe trompe lui-même : il implore en vain la miſéricorde de Dieu, s'il refuſe de dire la vérité ; il ne peut être réconcilié, s'il n'eſt pas ſincere ; il augmente même le nombre de ſes péchés, en célant ou en déguiſant ceux qu'il a commis, puiſqu'il y ajoute un menſonge fait à Dieu, dans la perſonne du Miniſtre qui le repreſente. Nov. 29.

II. POINT. *Cette confeſſion n'eſt pas toujours exacte & ſincere.* Le Démon ne pouvant mettre obſtacle aux effets de la miſéricorde de Dieu, arrête la vérité dans la bouche du pécheur. *Comment Satan a-t il tenté votre cœur*, diſoit l'Apôtre Saint Pierre à l'infidele Ananie, *juſqu'à vous faire mentir au Saint-Eſprit ;* & à l'inſtant ce malheureux tomba mort aux pieds de l'Apôtre ; figure terrible d'un pécheur qui donne la mort à ſon ame, en célant ſon péché.

CCCXXXV. MEDITATION.

Sur la connoiſſance des péchés qu'on a commis.

I. POINT. ON *les ignore ſouvent*, 1°. *parce qu'on néglige de les connoître.* Et cette négligence, dit Saint Bernard, peut avoir deux principes : 1°. l'indifférence, *ſciendi incuria.* S'agit-il des affaires du monde ? on veut les ſçavoir à fond, & on n'épargne ni étude, ni Nov. 30.

Nov. 30. contention d'esprit pour en avoir la plus parfaite connoissance. S'agit-il au contraire de connoître au juste l'état de sa conscience ? On n'a plus le même empressement ni la même inquiétude : 2. la paresse, *discendi desidia* : on est accoutumé à vivre dans la dissipation, sans réflexion sur soi-même, sans attention sur ce qui se passe dans son cœur. Il en couteroit trop pour penser, pour réfléchir, pour se rendre un compte exact de ses pensées, de ses desirs, de ses paroles & de ses actions : il est plus court & plus commode de se presenter au tribunal de la pénitence, sans prendre la peine d'acquérir une connoissance exacte de tous ses péchés.

II. POINT. *On les ignore, parce qu'on craint de les connoître ;* & ceci regarde surtout les péchés qui ont rapport à notre passion dominante, & qui, par-là, touchent & intéressent davantage notre amour-propre. Notre conscience nous les feroit appercevoir si elle étoit éclairée ; mais nous sçavons l'engager dans nos erreurs, lorsque nous n'avons pas le front de résister à ses lumieres : c'est un témoin que l'on corrompt, un complice que l'on fait taire, un censeur que l'on gagne, que l'on appaise, & que l'on sçait rendre aveugle ou complaisant.

CCCXXXVI. MEDITATION.

Sur l'oubli des péchés dans la Confeſſion.

I. POINT. ON manque quelquefois à s'en accuſer dans la confeſſion, parce qu'on en a perdu le ſouvenir, *& cet oubli nous rend coupables, quand il eſt volontaire dans ſon principe.* Car quoique nous ne ſoyons pas comptables à Dieu des infidélités de notre mémoire, il arrive ſouvent qu'elle ne nous eſt infidelle que par notre faute; quand on s'examine, 1°. trop rarement; 2°. trop ſuperficiellement; quand on ſe contente de jetter un coup d'œil ſur les péchés innombrables que peut produire une vie mondaine & diſſipée. Déc. I.

II. POINT. *On ne doit pas, pour éviter cet oubli, porter à l'excès la recherche de ſes actions.* Dieu eſt trop juſte pour nous faire un crime d'un oubli abſolument involontaire, & qui viendroit uniquement de la foibleſſe & de la fragilité de notre mémoire. Il veut ſans doute que nous examinions notre conſcience avec tout le ſoin & toute l'attention dont nous ſommes capables; mais il n'exige rien au-delà du poſſible & de la meſure juſte & raiſonnable de cette attention.

CCCXXXVII. MEDITATION.

Sur la vraie & la fauſſe piété.

Déc. 2. I. POINT. *LA vraie piété eſt humble, & la fauſſe eſt orgueilleuſe* L'une redoute le bruit & l'éclat de la renommée, & l'autre le cherche ; l'une fuit la lumiere, elle aime à être oubliée & inconnue ; l'autre au contraire veut que l'on parle d'elle, elle aime à ſe montrer au grand jour, elle redoute l'obſcurité & l'oubli ; l'une ſe contente de ces regards du Pere céleſte, *qui voit dans le ſecret* ; & l'autre veut attirer ſur elle les regards des hommes dont elle eſt plus flattée & plus ſatisfaite, que de ceux du ſouverain maître.

II. POINT. *La vraie piété eſt déſintéreſſée, & la fauſſe eſt toujours occupée de ſes intérêts* ; parce que l'une eſt fondée ſur la charité qui renonce à ſes propres avantages, & que l'autre eſt encore ſous l'eſclavage de l'amour-propre qui ne peut jamais ſe réſoudre à les ſacrifier : l'une eſt la même par-tout ; l'autre change pour prendre les vices qui dominent dans les lieux où elle ſe trouve. La Cour, par exemple, étant le ſéjour de l'ambition, de la politique, de la diſſimulation, & de l'intrigue, la dévotion y devient ſouvent ambitieuſe, adroite, inſinuante, politique, intriguante, artificieuſe & diſſimulée.

CCCXXXVIII. MEDITATION.

Sur la piété solide.

I. POINT. C'*EST celle qui est fondée sur la pratique exacte & fidelle de tous ses devoirs*, c'est-à-dire, des devoirs du Christianisme & des devoirs de son état. Les hommes la font consister quelquefois dans des pratiques extérieures de dévotion multipliées à l'infini, & qui nous distinguent du commun des Fideles. C'est une erreur. Voulez-vous avoir une piété solide ? Commencez d'abord par être un vrai Chrétien ; commencez par aimer Dieu par dessus tout, & le prochain comme vous-même ; commencez par employer votre tems & vos talens à remplir, avec la plus exacte fidélité, tous les devoirs de votre état. Car vouloir être dévot sans être Chrétien, *c'est bâtir sur le sable*, c'est élever un édifice qui ne peut avoir ni consistence, ni solidité. Déc. 3.

II. POINT. *Cette piété solide ne se trouve pas toujours dans ceux mêmes qui font profession de piété.* Combien n en voit-on pas qui gardent les conseils de l'Evangile, & qui n'en gardent pas les préceptes ; qui renoncent aux délices & aux commodités de la vie, & qui ne renoncent pas aux passions ; qui honorent Jesus-Christ dans ses Temples, & qui le persécutent dans ses membres ; qui font sans cesse de prétendus actes d'amour de Dieu, & pour le prochain de vrais actes de haine & de vengeance ; qui sont zélés pour le culte du Seigneur, & rebelles à ses volontés ?

CCCXXXIX. MEDITATION.

Sur les différentes manieres de prier.

Déc. 4. I. Point. ON diſtingue quatre ſortes de prieres : 1°. la priere de l'eſprit : 2°. celle du cœur : 3°. celle de la parole : 4°. celle des œuvres. La premiere ſe fait par la réflexion, ou ce qui revient au même, par la méditation des vérités du ſalut : c'eſt prier que d'appliquer ſon eſprit à Dieu, & à tout ce qui ſe rapporte à ſon ſervice & à ſa gloire. La ſeconde ſe fait par l'affectation & par le ſentiment : c'eſt prier que d'attacher ſon cœur à Dieu par des actes de foi, d'eſpérance & de charité, par des actes de confiance en ſa miſéricorde, & de ſoumiſſion à ſa volonté. La troiſieme ſe fait par des diſcours articulés ; c'eſt ce qu'on appelle *priere vocale* : on ne doit l'employer que pour ſoutenir l'attention de l'eſprit & les ſentimens du cœur : ſi cette attention manque, on parle ſans prier. La quatrieme enfin ſe fait par les œuvres, quand elles ſont faites pour plaire à Dieu.

II. Point. *Excellence de la priere des œuvres.* Saint Auguſtin diſoit : *Que celui qui ſçait bien prier, ſçait bien vivre.* Et l'on peut dire également, que quiconque ſçaura bien vivre, ſçaura bien prier ; puiſque ces occupations extérieures que Dieu nous preſcrit, loin d'être des obſtacles au ſaint exercice de la priere, ſont plutôt elles-mêmes de véritables prieres qui ſollicitent en notre faveur la miſéricorde

de Dieu, & qui l'engagent à nous être propice. Le Royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets ; & l'Ange disoit à Tobie, qu'il avoit *présenté au Trône de Dieu ses œuvres de charité* comme un encens agréable. Déc. 4.

CCCXL. MEDITATION.

Sur le succès de nos prieres.

1. POINT. QUAND nous demandons à Dieu quelque grace particuliere, qui nous paroît juste, il arrive souvent que nous ne sommes point exaucés : il faut examiner alors *si ce malheur ne vient pas, ou des vices de celui qui prie, ou des défauts de sa priére.* 1°. *Les vices de celui qui prie : Nous sçavons*, disoit l'aveugle-né, guéri par Jesus-Christ, *que Dieu n'écoute point les pécheurs* : voyez donc, si ce n'est pas votre attache à quelque péché, ou votre imperfection naturelle qui arrête l'effet de votre priere : 2°. *Des défauts de la priere* ; parce qu'on ne prie pas avec assez de ferveur, assez d'humilité, assez de persévérance & de soumission. Déc. 5.

II. POINT. *Si ce malheur ne vient des vices de celui qui prie, ni des défauts de sa priére, il doit penser* que le Seigneur fait ce qui nous convient, beaucoup mieux que nous ne le sçavons nous-mêmes ; que c'est à nous de demander ; à lui de rectifier nos demandes en y répondant, non selon nos desirs, qui sont ordinairement très-aveugles, mais selon les vues supérieures & toujours adorables de sa sagesse.

CCCXLI. MEDITATION.

Sur l'orgueil.

Déc. 6. I. POINT. *AVEUGLEMENT de l'orgueil : Je ne ſuis pas comme le reſte des hommes.* Voilà le premier cri de l'orgueil. Déſabuſez vous : votre orgueil vous trompe & vous aveugle ; vous êtes en tout ſenblable au *reſte des hommes* ; vous êtes ſorti de la même pouſſiere, & vous y rentrerez comme eux ; vous avez les mêmes foibleſſes ; & ſi quelque diſtinction vous éleve au-deſſus d'eux, elle ne vous eſt pas propre & perſonnelle ; puiſqu'elle eſt fondée ou ſur l'opinion de la multitude, ou ſur ce que nous appellons les caprices du hazard & de la fortune.

II. POINT. *Injuſtice de l'orgueil.* Qu'eſt-ce qui rend les hommes orgueilleux ? Une naiſſance qui ne ſuppoſe aucun mérite dans les deſcendants, & à laquelle c'eſt ſouvent faire grace que de dire qu'elle a été illuſtrée par le mérite des ancêtres ; un eſprit qui ne paroît grand qu'à celui qui l'a, tandis qu'il paroît faux, léger ou inſipide à ceux qui en jugent ; une vaine fumée de gloire que l'amour-propre groſſit, que la flatterie exagere, qu'un vent populaire amene, & qu'un autre diſſipe. Voilà ce qui nourrit les hauteurs & les prétentions de l'orgueil. C'eſt ſur de ſi foibles fondemens qu'il croit pouvoir appuyer cette grandeur fauſſe & imaginaire dont il eſt idolâtre.

CCCXLII.

CCCXLII. MÉDITATION.

Sur les effets de l'orgueil.

I. POINT. *C'est le seul de tous les vices qui soit opposé à lui-même, & qui ruine le fondement sur lequel il prétend s'appuyer.* Il se repaît de l'estime, du respect, des louanges & des complaisances des hommes ; & il nous les fait perdre : car une grandeur orgueilleuse, devient par elle-même une grandeur odieuse & mépriſable, une grandeur dont on desire & dont on procure, autant que l'on peut, l'abaiſſement ; & jamais, au contraire, le mérite & la grandeur ne nous paroiſſent plus dignes d'estime, de respect & de vénération, que lorſque ceux qui jouiſſent de ces avantages en paroiſſent moins éblouis, & ſont plus éloignés de s'en prévaloir. Déc. 7.

II. POINT. *Il ne réuſſit preſque jamais dans ce qu'il entreprend.* La témérité, la préſomption, le mépris des conſeils d'autrui, la confiance aveugle & mal fondée dans ſes propres idées, l'entêtement, l'opiniâtreté, la réſiſtance à la vérité, que d'autres nous montrent & qu'ils ont trouvé avant nous, ſont les ſuites ordinaires de l'orgueil. Or, quoi de plus propre à précipiter un homme dans un abîme de malheurs & d'égaremens, que des vices ſi oppoſés à la droite raiſon, aux regles de la prudence & aux lumieres de la ſageſſe ?

CCCXLIII. MEDITATION.

Sur les dispositions des hommes à l'égard de l'humilité.

Déc. 8 I. POINT. *Ils l'aiment, ils l'approuvent; ils l'estiment dans les autres.* Elle leur plaît dans les grands qui ne paroissent ni enyvrés ni occupés de leur grandeur; elle leur plaît dans des inférieurs qui reconnoissent leur dépendance & leur sujétion; elle leur plaît enfin dans des égaux qui leur cedent tout, & qui évitent d'entrer en concurrence avec eux. Ils sentent alors tout le prix & tout le mérite de l'humilité; ils n'ont aucune peine à lui rendre justice; & à les entendre, on croiroit qu'ils sont tous épris des charmes de cette vertu.

II. POINT. *Mais en l'aimant & en l'approuvant dans les autres, ils ne sont nullement disposés à la pratiquer eux-mêmes.* Pourquoi? C'est que l'humilité des autres flatte extrêmement notre orgueil, & que la nôtre ne seroit propre qu'à le mortifier & à le détruire. L'humilité des autres fait qu'ils s'abaissent devant nous, & voilà ce que nous aimons: la nôtre nous obligeroit à nous abaisser devant eux, & voilà ce que notre orgueil ne peut souffrir.

CCCXLIV. MEDITATION.

Sur les avantages de l'humilité Chrétienne.

I. POINT. HUMILIONS-NOUS ſincérement & profondément; & notre humilité nous ſera *plus avantageuſe* que les plus grands talens, les plus grands ſuccès, & les miracles mêmes que Dieu pourroit opérer par nous; parce que notre humilité ſera pour nous une voie de ſalut beaucoup plus ſûre que tous les ſuccès & tous les talens, qui ne ſervent le plus ſouvent qu'à exciter & à nourrir notre orgueil. Pluſieurs ſe ſont perdus par l'éclat dangereux de leurs talens & de leurs ſuccès; mais nul ne s'eſt jamais perdu par les ſentimens d'une vraie & ſolide humilité; nul ne s'eſt égaré en ſuivant les traces de celui qui a dit: *Apprenez de moi que je ſuis doux & humble de cœur.* Déc 9.

II. POINT. *On peut ſuppléer par l'humilité aux œuvres extérieures de la piété, quand on ſe trouve dans une impoſſibilité réelle de les pratiquer.* Vous n'êtes pas en état de ſoulager tous les pauvres qui ont recours à vous; humiliez vous de votre indigence, qui à cet égard vous rend preſque ſemblable à eux. La foibleſſe de votre ſanté ne vous permet pas de ſoutenir un long travail; humiliez vous de votre inaction, & votre humilité vous ſervira devant Dieu de ſupplément aux œuvres qui vous manquent.

CCCXLV. MEDITATION.

Sur l'objet de la charité Chrétienne.

Déc. 10. I. POINT. *UN Chrétien doit aimer tous les hommes en Dieu.* C'eſt à dire, comme étant, 1o. l'ouvrage de Dieu qui les a créés par ſa toute-puiſſance ; 2o. l'image vivante de Dieu qui les a formés à ſa reſſemblance ; 3o. la conquête & le prix des mérites d'un Dieu qui les a rachetés de ſon ſang ; 4o. l'objet de la charité d'un Dieu qui les conſerve pour ſa gloire, & qui les appelle à ſon Royaume. Il n'y a aucun homme ſur la terre qui n'ait à ces différens titres des droits inconteſtables ſur notre amour : & c'eſt ſur ces grands & ſolides principes qu'eſt fondée le précepte de la charité chrétienne.

II. POINT. *Un Chrétien regarde tout le genre humain comme une ſeule famille dont Dieu eſt le pere.* C'eſt donc ſous les yeux de ce Pere ſi tendre & ſi charitable ; c'eſt, pour ainſi dire, preſque dans ſon ſein, que les hommes, au lieu de vivre entr'eux comme des freres, ſe déchirent mutuellement, & ſe font une guerre cruelle & opiniâtre qui ne finit qu'avec leur vie. La charité n'eſt pour eux qu'un vain nom ; ils n'en ont pas les ſentimens, & ſouvent ils ne cherchent pas même à en avoir les apparences.

CCCXLVI. MEDITATION.

Sur le motif de la charité Chrétienne.

I. POINT. *UN Chrétien doit aimer son prochoin pour Dieu* ; c'eſt-à-dire, pour plaire à Dieu, qui met en quelque ſorte au même rang l'amour que nous devons au prochain, & celui qu'il exige pour lui-même, quand il nous dit, que le ſecond précepte de la Loi eſt ſemblable au premier : *Secundum autem ſimile eſt huic.* L'amour du prochain eſt donc renfermé dans l'amour de Dieu comme dans ſon principe ; & l'amour de Dieu ſe retrouve dans l'amour du prochain comme dans ſon effet : l'un ſuit néceſſairement de l'autre. Déc. 11.

II. POINT. *Ce motif* rend, 1°. notre charité ſurnaturelle & divine ; 2°. il la rend univerſelle, & lui donne une étendue qui embraſſe les grands & les petits, les riches & les pauvres, les égaux & les inférieurs, les amis & les ennemis. Sans ce motif il y a une infinité de circonſtances où le précepte de la charité ſeroit impratiquable. Il eſt ſi rare que l'on puiſſe chérir les hommes pour eux-mêmes, que ſi on ne les aimoit pas pour Dieu, on ne viendroit jamais à bout d'accomplir le précepte qui nous oblige de les aimer comme nous-mêmes.

CCCLXVII. MEDITATION.

Sur les prétextes dont on s'autorise pour violer le précepte de la charité.

Déc. 12. I. Point. *On trouve ces prétextes dans les défauts innombrables du prochain.* L'un est d'une humeur fâcheuse & difficile qui le rend insuportable à ses propres amis ; l'autre a un cœur faux, ingrat & méconnoissant, une ame basse & perfide ; celui ci, une malignité naturelle qui saisit le mal avec avidité, & qui le publie avec complaisance ; celui-là est un ennemi cruel & irréconciliable, &c. Comment pourroit on se résoudre à les aimer ?

II. Point. *Il n'y a aucun de ces prétextes qui ne doive céder au motif de la charité chrétienne.* On ne vous dit pas d'aimer le prochain pour lui-même & pour les qualités qui le rendent personnellement aimable. Ce seroit, 1°. un motif humain & profane, & par conséquent sans mérite devant Dieu ; 2°. un motif sujet à une infinité de variations & d'exceptions. On vous dit d'aimer le prochain pour Dieu : tout doit céder à ce seul motif : Dieu le veut ; Dieu vous le demande.

CCCXLVIII. MEDITATION.

Sur la régle de la charité Chrétienne.

I. POINT. *UN Chrétien aime le prochain comme Dieu nous aime.* Dieu n'eſt donc pas ſeulement l'objet & le motif de la charité chrétienne, il en eſt encore le modele : *Je vous donne un commandement nouveau, qui eſt de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimé.* Or quel amour fut jamais plus ſolide, plus conſtant, plus ſincere & plus généreux que celui que Jeſus-Chriſt a eu pour nous : eſt-ce ainſi que nous aimons nos freres ? Déc. 13.

II. POINT. *On péche contre cette regle* ; non ſeulement par la haine, le mépris & la dureté qu'on a pour eux, mais par la ſeule indifférence : Dieu ne nous défend pas ſeulement de les haïr, il nous ordonne & il nous oblige de les aimer. Il n'eſt donc pas permis à un Chrétien de n'être bon & utile que pour ſoi & pour ſes amis, il doit l'être pour tout le monde ſelon l'étendue de ſon pouvoir & de ſes forces. La charité eſt active : elle ne ſe contente pas de ſoulager le prochain dans ſes beſoins par des paroles de douceur & de compaſſion, ou par des ſouhaits obligeants, mais ſtériles ; elle travaille, autant qu'il eſt poſſible, à lui donner des marques de ſon affection par des ſecours réels & effectifs. *Mes chers enfans*, diſoit l'Apôtre Saint Jean, *n'aimons pas ſeulement par paroles, mais par œuvres & en vérité.*

CCCXLIX. MEDITATION.

Sur les amitiés humaines.

Déc. 14.

I. POINT. *ELLES sont ordinairement fausses.* On trouve aiſément dans le monde des amis de nom, d'apparence & d'oſtentation, des amis en proteſtation & en diſcours; des amis d'intérêt, d'intrigue & de politique; des amis de plaiſirs & d'amuſement; mais qu'il eſt rare d'y trouver un ami ſolide & véritable! A la premiere épreuve, ces faux amis nous manquent; à la premiere diſgrace, ils nous abandonnent, ils nous regardent, ils nous traitent comme s'ils ne nous avoient jamais connus; ils changent avec la fortune, ils ſe reglent ſur ſes caprices. Heureux le Chrétien fidele qui ſçait profiter de la fauſſeté des amitiés humaines, pour ne s'attacher qu'à Dieu!

II. POINT. *Les amitiés du monde qui paroiſſent les plus vraies ſont toujours fragiles.* Il a fallu des années pour les former, & il ne faut quelquefois qu'un moment pour les rompre. On s'efforce envain de les renouer, un moment a ſuffi pour les détruire, & des années entieres ne ſuffiroient pas pour les rétablir. Tout ce qui dépend de l'humeur & du caprice des hommes; tout ce qui eſt ſoumis à l'empire de leurs paſſions, reçoit l'impreſſion de leur inconſtance. La charité chrétienne a des ſentimens plus ſolides & plus durables: elle eſt fondée ſur la

Religion, qui eſt toujours la même ; elle a pour principe & pour objet, un Dieu qui ne change jamais. Déc. 14.

CCCL. MEDITATION.

Sur la Communion.

I. POINT. *POUR vous y préparer, méditez profondement ces trois réflexions de Saint Bernard* : 1°. Qu'eſt ce que vous allez recevoir dans la Communion ? C'eſt la chair adorable d'un Dieu homme ; c'eſt le Fils du Trés haut, égal en tout à ſon Pere, qui ſe donne à vous dans toute la plénitude de ſa divinité. Quelle grandeur ! quelle majeſté ! *Si attendas qui venit ; quanta majeſtas* ! 2°. A qui ſe donne-t'il dans la Communion ? à de viles créatures qui ne ſont ſorties du néant que pour tomber dans l'abîme du péché. Quelle honneur pour elles ! quel abaiſſement pour lui ! *Si attendas ad quos venit, quanta dignatio* ! 3°. Qui eſt ce qui l'engage à ſe donner à nous dans la communion ? Le deſir de nous ſauver, & d'entretenir en nous la vie de la grace par cette divine nourriture : quel excès de miſéricorde & d'amour ! *Si propter quod venit ; vide quanta ſit latitudo charitatis* ! Déc. 15.

II. POINT. *Fruits de ces réflexions.* La premiere vous inſpirera un deſir ardent de rendre votre cœur, une demeure digne de Dieu, & par conſéquent de le purifier de toute eſpece d'attache au péché ; la ſeconde vous inſpirera une humilité profonde ; la troiſieme,

un amour tendre & une vive reconnoiſſance
Déc. pour un Dieu, qui veut être l'auteur & le pro-
15. tecteur de votre ſalut. Ce ſont autant de diſ-
poſitions néceſſaires pour vous mettre en état de communier dignement.

CCCLI. MEDITATION.

Sur l'ingratitude envers Dieu.

I. POINT. *RIEN de plus juſte que la reconnoiſſance envers Dieu.* Qu'avons-nous que
Déc. nous n'ayons reçu de lui ? Qui eſt-ce qui
16. nous a rendus riches & aiſés, ſi nous le ſommes ? Qui eſt ce qui nous a donné la ſanté & la force, ſi nous en jouiſſons ? Qui eſt-ce qui nous a préſervé de mille maux inconnus, dont Dieu ſeul a pu ſçavoir que nous étions menacés, & dont il a bien voulu nous garantir par une grace que ſon amour généreux dérobe à notre reconnoiſſance en nous la laiſſant ignorer ?

II. POINT. *Rien de plus rare que la reconnoiſſance envers Dieu.* Qui eſt-ce qui ſonge à ſes bienfaits ? Qui eſt ce qui s'en occupe ? On ſe pique de reconnoiſſance envers les hommes ; on rougiroit de paſſer pour ingrat ; on ne veut l'être que pour Dieu, c'eſt-à-dire, pour celui à qui nous devons le plus de reconnoiſſance, ou plutôt, à qui ſeul nous la devons toute entiere, puiſque les graces que nous recevons des hommes ſont encore des effets de ſa bonté. On fait plus encore, on tourne ſes bienfaits contre lui-même, on ne s'en ſert que pour l'offenſer.

CCCLII. MEDITATION.

Sur la ſoumiſſion de l'eſprit aux vérités de la Foi.

I. POINT. *CETTE ſoumiſſion eſt abſolument néceſſaire.* La raiſon eſt la lumiere de l'homme, & la Foi eſt la lumiere du Chrétien. Dieu veut que nous l'honorions par l'hommage de notre eſprit & par celui de notre cœur. Nous lui rendons le premier par notre foi, & le ſecond par notre amour. Cette foi éleve & conſacre notre eſprit en l'uniſſant à la ſageſſe de Dieu. Déc. 17.

II. POINT. *Cette ſoumiſſion doit paroître dans notre conduite.* Le Philoſophe ſe nourrit des vaines ſpéculations de la raiſon humaine; mais *le Juſte vit de la Foi*, c'eſt-à dire, qu'il juge de tout par les principes de la foi, & qu'il agit toujours par la direction de la foi. Or, que nous dit cette foi des plaiſirs, des richeſſes & des grandeurs du monde? Quelle idée nous donne-t'elle des biens paſſagers de la vie preſente, du malheur de ceux qui s'égarent dans la voie large & ſpacieuſe qui conduit à l'enfer? C'eſt ſur ces principes & non ſur ceux du monde & de l'amour propre qu'un vrai Chrétien regle ſa conduite & ſes ſentimens.

CCCLIII. MEDITATION.

Sur la triſteſſe.

Déc. 18.

I. Point. *N'ABANDONNEZ point votre ame à la triſteſſe*, dit le Sage, *& ne vous affligez point vous-même dans vos penſées.* Il vient des moments dans la vie où le cœur eſt, pour ainſi dire, noyé dans l'amertume & dans la triſteſſe. Le remede à un ſi grand mal, c'eſt 1°. *d'en examiner la cauſe.* Votre triſteſſe ne vient-elle pas, 1°. de ce que vous êtes eſclave d'une ou de pluſieurs paſſions que vous ne pouvez ſatisfaire : 2°. de l'impatience ou de la multiplicité de vos deſirs : 3°. de quelque événement fâcheux qui trouble la ſérénité de vos jours ? Si vous n'aimiez rien préférablement à Dieu, rien ne ſeroit capable de vous attriſter. On ne s'afflige que de la privation ou de la perte d'un bien qui nous eſt cher ; & celui qui aime Dieu ne le perd jamais, s'il ne le veut perdre : il n'en eſt jamais éloigné, s'il ne l'abandonne.

II. Point. 2°. Le ſecond moyen de bannir la triſteſſe eſt de recourir à Dieu : *Quelqu'un de vous eſt il dans la triſteſſe ? Qu'il prie.* *Mon ame*, dit le Prophête, *rejettoit toute conſolation : j'ai penſé à Dieu, & je me ſuis réjoui.* Ce n'eſt donc pas, dit Saint Auguſtin, dans la diſſipation des objets extérieurs & dans les vains amuſements du ſiecle qu'il faut chercher un remede à la triſteſſe ; c'eſt dans le recueillement de l'homme intérieur ;

c'eſt au dedans de ſoi-même : c'eſt dans cette retraite du cœur qui eſt deſtinée à la méditation & à la priere. —— Déc. 18.

CCCLIV. MEDITATION.

Sur deux ſortes de triſteſſes.

I. POINT. Il y a, dit Saint Baſile, une triſteſſe qui vient de l'eſprit de Dieu, & une triſteſſe qui vient de *l'eſprit du monde. La premiere* à laquelle les vrais Chrétiens ſont plus ſenſibles qu'à tout autre, procede, 1°. du ſouvenir de leurs péchés, 2°. de la conſidération du grand nombre de crimes & d'abominations, qui ſe commettent tous les jour dans le monde; 3°. du deſir de la céleſte patrie : *Aſſis ſur les bords du fleuve de Babylone*, diſoient les Iſraélites, *nous pleurons au ſouvenir de Sion.* —— Déc. 19.

II. POINT. *La triſteſſe qui vient de l'eſprit du monde*, eſt impatiente & chagrine; elle nous jette dans le deſeſpoir; elle nous laiſſe ſans reſſource & ſans appui; elle regrette la perte des biens de ce monde ſans pouvoir eſpérer d'en être dédommagé dans l'autre; elle nous rend incapables de ces doux entretiens avec Dieu, qui ſont la conſolation des ames Fideles.

CCCLV. MEDITATION.

Sur l'union de l'ame avec Dieu.

Déc. 20.

I. POINT. *DIEU est dans notre ame*, & il fait éprouver aux justes la douceur de sa presence ; 1°. par une grace *d'union* : c'est la grace habituelle & sanctifiante qui les unit à lui, & les rend agréables à ses yeux ; 2°. par une grace de *direction* : c'est cette lumiere céleste qui éclaire leur esprit & qui conduit les mouvements de leur cœur ; 3°. par une grace de *protection* : Le Seigneur *est dans moi*, disoit le Prophête, *il est ma vie, ma lumiere, ma force & mon salut. Qu'ai-je à craindre ?* 4°. Par une grace de *consolation* : c'est cette onction divine qui adoucit l'amertume de leurs larmes, & qui les rend heureux dans leurs afflictions.

II. POINT. *Rien de plus nécessaire & de plus précieux que cette union de notre ame avec Dieu.* Elle est le gage de notre salut : tout est perdu quand on la perd ; on a tout quand on la possede. Nous ne pouvons la perdre que par le péché, qui nous ôte, 1°. la grace sanctifiante & habituelle ; 2°. la direction constante de la grace actuelle ; 3°. la protection du Seigneur ; 4°. le goût & la douceur des consolations de la grace dont il nous rend indignes.

CCCLVI. MEDITATION.

Sur la paix du cœur.

I. POINT. *CETTE paix ne se trouve que dans le cœur des justes.* Il n'y a point de paix pour les impies ; dit l'Ecriture : *Non est pax impiis :* leur cœur est semblable à une mer agitée : *impii quasi mare fervens.* Ils ne jouissent tout au plus que d'une fausse paix, qui ne sert qu'à les endormir dans leurs vices : c'est un sommeil & un assoupissement léthargique que l'on doit regarder comme l'avant-coureur de la mort. La grace, la justice & la paix regnent au contraire dans l'ame des Justes : *Gratia & pax, justitia & pax.* Mais remarquez que leur cœur n'est le séjour de la paix, qu'autant qu'il est soumis à l'empire de la justice & de la grace. Déc. 26.

II. POINT. *Moyens d'acquerir la paix du cœur.* Le premier, c'est de conformer toujours votre volonté à celle de Dieu : le second, c'est de mettre en lui seul toute votre confiance. Un corps demeure ferme & sans mouvement lorsqu'il est appuyé sur un fond immobile. Quiconque ne s'appuye que sur *un bras de chair*, c'est-à-dire sur les créatures, ne jouit pas des douceurs du repos, puisqu'il éprouve perpétuellement les effets de leur inconstance. Le Juste, au contraire, qui s'appuye sur *le bras de Dieu*, demeure ferme & inébranlable ; parce qu'il n'y a dans Dieu ni changement, ni ténebres, ni ombre de vicissitude.

CCCLVII. MEDITATION.

Sur la mort dans le péché.

Déc. 22.

I. POINT. *ON meurt comme on a vécu* : c'eſt une vérité qui ſe confirme tous les jours par l'expérience. Ceux qui ont vécu dans l'impiété, ne prennent tout au plus, à la mort, que les apparences de la Religion & de la Foi : & l'on en voit pluſieurs qui ne daignent pas même en prendre les apparences. Ceux qui ont vécu dans l'eſclavage de la volupté, portent juſqu'au tombeau le feu qui les devore. Ceux qui ont vécu dans l'oubli de Dieu & dans l'indifférence pour leur ſalut, meurent ſans componction. C'eſt ainſi que s'accomplit tous les jours la menace de Jeſus-Chriſt : *Vous mourrez dans votre péché*, dans ce péché qui vous a toujours dominé, & qui vous domine encore ; dans ce péché qui vous plaît plus que les autres, & dont une vie entiere n'a pu vous détacher.

II. POINT. *Pour éviter un ſi grand malheur* ; il faut vivre dans la grace de Dieu ; il faut *chercher le Seigneur pendant qu'on le trouve ; l'invoquer pendant qu'il eſt encore près de nous*, & ne pas attendre, pour retourner à lui, qu'il s'en éloigne ſans retour. Il vient un tems où l'on le cherche ſans le trouver, c'eſt le moment de la mort ; parce que ſouvent l'on n'y a tout au plus que de vains deſirs de pénitence, lorſqu'il faudroit en avoir les fruits.

CCCLVIII. MEDITATION.

Sur l'inconſtance dans les voies du ſalut.

I. POINT. *RIEN de plus ordinaire que cette inconſtance.* On eſt tantôt à Dieu, & tantôt au monde ; tantôt pécheur, & tantôt penitent. On flotte perpétuellement entre Jeſus-Chriſt & Bélial, entre la lumiere & les ténèbres, entre le vice & la vertu. On donne mille fois ſon cœur à Dieu, & on le rend autant de fois aux plaiſirs & aux vanités du ſiecle : on prend le joug du Seigneur pour un tems, & l'on s'en dégoûte. Déc. 23.

II. POINT. *Rien de plus oppoſé à l'eſprit de Dieu que cette inconſtance.* Ce Dieu eſt immuable ; & il veut que les vertus de ſes ſerviteurs participent en quelque ſorte à ſon immutabilité, il dédaigne l'hommage d'une ame inconſtante & légere qui, à peine, a fait un pas vers le ſalut, qu'elle retourne à ſes premieres erreurs : il ne chérit que ces ames fermes & ſolides, qui s'attachent à lui pour toujours.

CCCLIX. MEDITATION.

Sur la réſiſtance aux vérités de la Foi.

Déc. 24. I. POINT. *CETTE réſiſtance vient plutôt du cœur que de l'eſprit.* On ne rejette les vérités de la Foi, on n'admet volontiers les doutes qui l'affoibliſſent & les difficultés qui la combattent, que parce que les paſſions & les intérêts du cœur s'oppoſent à la ſoumiſſion de l'eſprit. Les raiſonnemens qui attaquent la Religion, ne furent jamais les fruits des ſpéculations épurées d'un homme chaſte & vertueux : *l'impie a dit dans ſon cœur : Il n'y a point de Dieu.* Cet horrible blaſphême n'eſt point venu de ſon eſprit ; ſa raiſon étoit trop éclairée pour le produire. Il n'eſt donc ſorti que de ſon cœur, dont les paſſions ont aveuglé ſon eſprit. Otez les paſſions du cœur, & vous n'aurez plus de peine à ſoumettre l'eſprit.

II. POINT. *Moyens de vaincre cette réſiſtance.* Le premier, c'eſt de corriger les vices du cœur. L'ouvrage de la foi commence par l'eſprit, il s'acheve par le cœur qui la rend entiere & parfaite. Il ne ſuffit pas de croire les vérités qu'elle nous propoſe, il faut les aimer ; & quand on les aime, la foi demeure ferme & aſſurée. Le ſecond, c'eſt de demander à Dieu la grace de la foi. Vous vous plaignez de ce que vous avez peu de foi ; il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe vous la don-

ner : demandez-la lui avec humilité, avec inſtance & avec ferveur : *Seigneur augmentez ma foi : Je crois Seigneur ;* mais il reſte encore dans mon ame un fond d'incrédulité ; aidez-moi à le détruire. Déc. 24.

CCCLX. MEDITATION.

Sur les obſtacles que l'on oppoſe à la grace de la Foi.

I. Point. LA Foi eſt un don de Dieu ; *mais les obſtacles que l'on y oppoſe, nous empêchent de le recevoir.* Je voudrois, dit l'un, avoir cette foi vive, ces lumieres ſenſibles & pénétrantes qui ont éclairé les Saints, & j'attends que Dieu me les accorde. Mais pouvez vous croire qu'un don ſi précieux, puiſſe jamais être accordé à votre pareſſe, & que cette grace viendra vous chercher quand vous ne ferez rien pour l'obtenir ? *Je la cherche*, dites-vous ; mais la trouverez-vous dans les converſations impies & licentieuſes du monde, dans la lecture de ces livres dangereux, qui nourriſſent les paſſions & qui empoiſonnent le cœur. Je lis, dit un autre, je diſcute, j'examine pour éclaircir mes doutes ; & il ne lit, il n'examine, que pour les augmenter. Déc. 25.

II. Point. *Ces obſtacles ne ſont point inſurmontables* pour des cœurs droits, pour les ames pures & ſinceres, qui cherchent la vérité ſans préjugé, ſans paſſions & ſans intérêt. J'aurois bientôt rompu, diſent quelquefois les mondains, tous les liens qui m'attachent au

Déc. 25. crime, si j'avois la foi. L'on pourroit leur répondre : Vous auriez bientôt la foi, si vous aviez rompu ces liens.

CCCLXI. MEDITATION.

Sur la Providence.

Déc. 26. I. POINT. *C'EST Dieu qui regle par sa Providence, tout ce qui arrive dans le monde.* Il ne regle pas seulement ces grands évenemens dont dépend le bonheur ou la ruine des Royaumes & des Empires ; il ordonne ou il permet jusqu'aux plus petits accidens qui intéressent le dernier des hommes. *Un cheveu ne tombera pas de votre tête*, disoit le Sauveur, sans l'ordre ou le consentement de cette Providence. Le hazard n'est rien ; c'est un terme vuide de sens. On s'en sert pour exprimer une cause qui n'existe point, une cause inconnue ; & la premiere & principale cause de tous les évenemens, existe. Cette cause nous est clairement connue : c'est la Providence de Dieu.

II. POINT. *Usage qu'un Chrétien doit faire de cette vérité.* Arrêtons-nous à cette cause supérieure, & nous n'aurons plus les mêmes idées de ce qui se passe dans le monde : nous n'y verrons plus d'innocens opprimés, nous n'y appercevrons que des Justes éprouvés, ou des coupables punis. Qu'est-ce qu'un meurtre aux yeux de celui qui rapporte tout à la Providence ? C'est un arrêt de mort justement porté dans le Ciel, & injustement exécuté sur la terre. Qu'est-ce qu'un ingrat ? C'est un

homme dont Dieu emploie la noirceur, pour nous apprendre à faire le bien, ſans en attendre la récompenſe que de lui. Déc. 26.

CCCLXII. MEDITATION.

Sur l'état du péché.

I. POINT. *TOUT le bien que l'on fait en état de péché mortel, n'eſt d'aucun mérite devant Dieu.* On peut encore dans cet état faire beaucoup de prieres, beaucoup de mortifications & de bonnes œuvres ; mais elles ſeront ſtériles pour le ſalut ; parce que, 1°. le péché eſt un état de mort : on ne peut donc plus y faire des actions de vie, c'eſt-à-dire, des actions qui, étant faites dans la vie de la grace, nous conduiſent à celle de la gloire. 2°. Le péché mortel nous ſépare de Jeſus-Chriſt : *Je ſuis le cep de la vigne*, diſoit il, *& vous en êtes les branches ; & de même que la branche ſéparée du cep, ne porte plus de fruit, ainſi vous n'en pouvez porter aucun, ſi vous ne demeurez en moi.* Déc. 27.

II. POINT. *Ce ſeroit abuſer de cette vérité que de renoncer à la priere & aux bonnes œuvres, parce que l'on eſt en état de péché.* Je ſuis dans la diſgrace de Dieu, dit le pécheur ; pourquoi prier, pourquoi m'acquitter des devoirs de Religion, puiſque tout ce que je ferois ſeroit de nulle valeur pour mon ſalut ? Raiſonnement pernicieux & mal fondé, parce que, 1°. il y a des œuvres d'obligation que l'on ne peut omettre dans l'état même de péché,

Déc. 27. sans se rendre coupable d'un nouveau péché ; 2°. cet état ne doit-il pas engager le pécheur à redoubler ses prieres & ses bonnes œuvres, afin d'obtenir de Dieu les graces qui lui sont nécessaires pour en sortir ?

CCCLXIII. MEDITATION.

Sur la Loi parfaite.

Déc. 28. I. POINT. LA Loi évangélique est cette *Loi parfaite*, dont parle l'Apôtre Saint Jacques, quand il dit : *Celui qui considere attentivement la Loi parfaite, &c.* Elle est appellée *parfaite*, 1°. *parce qu'elle n'a rien d'outré dans sa perfection.* Si elle défend sévérement les vengeances particulieres, elle permet & elle autorise la vengeance publique : si elle proscrit l'avarice & l'attachement aux biens de ce monde, elle ne défend pas de s'enrichir par des voies honnêtes & légitimes : si elle condamne le luxe & les folles dépenses, elle approuve tout ce que les bienséances de la condition exigent. Elle est donc parfaite en elle-même ; mais d'un genre de perfection qui regle tous les états, & qui corrige tous les désordres.

II. POINT. *Elle n'a rien de lâche dans sa moderation.* Si elle distingue les préceptes des conseils, elle nous déclare en même tems que le mépris des conseils dispose à la transgression des préceptes : si elle inspire aux pécheurs une salutaire confiance en leur ôtant le

déſeſpoir, elle leur offre aſſez de motifs pour les éloigner de la préſomption : ſi elle ne porte pas à l'excès la mortification extérieure du corps, elle ne met point de bornes à celle des paſſions. Déc. 28.

CCCLXIV. MEDITATION.

Sur l'obéïſſance imparfaite à la Loi de Dieu.

I. POINT. *Le principe univerſel de l'imperfection de notre obéïſſance, c'eſt une paſſion que l'on veut ſatisfaire ſans préjudice du ſalut.* On a encore aſſez de crainte des jugemens de Dieu, pour ne pas violer ſa Loi dans les points que l'on juge eſſentiels. On veut lui obéir aſſez, pour ſe mettre à couvert de la damnation éternelle ; mais on veut auſſi ménager aſſez les intérêts de ſa paſſion, pour ne pas la ſacrifier ſans réſerve : de-là cette obéïſſance reſtrainte & bornée, qui ſe gêne ſur ce qui paroît d'une obligation étroite & indiſpenſable ; mais qui ſe permet une entiere liberté ſur ce qui ne va pas juſqu'au crime. Ce n'eſt qu'un attachement trop ſenſible : on évitera, dit-on, tout ce qui peut le rendre criminel : ce n'eſt qu'une marque légere d'averſion ; l'on n'ira pas juſqu'à la vengeance. Déc. 29.

II. POINT. *Danger de cette obéïſſance imparfaite à la Loi de Dieu.* Ce n'eſt pas connoître les paſſions que de ſe flatter, qu'en les ménageant on pourra les retenir dans de juſtes bornes. Elles ſont toujours extrêmes dans leurs deſirs ; & il

leur eſt auſſi naturel de ſe porter à des excès, qu'il
Déc. l'eſt à la raiſon de les éviter & de les vaincre.
29.

CCCLXV. MEDITATION.

Sur la Loi du jeûne.

I POINT. *La fin générale de cette Loi eſt la*
Déc. *mortification de la chair.* Mais cette mortification
30. a trois effets ſubordonnés qui rendent cette Loi infiniment ſalutaire. Jeûnez, dit Saint Chryſoſtôme, 1°. parce que vous avez péché : *Jejuna, quia peccaſti* ; c'eſt une ſatisfaction que vous devez à la juſtice divine que vous avez offenſée; 2°. pour ne plus pécher : *Jejuna, ut non pecces ;* c'eſt une précaution qu'il faut prendre pour vous ſouſtraire à l'empire des ſens, & pour vous accoutumer à vaincre les deſirs de la chair; 3°. pour attirer ſur nous les graces du Ciel : *Jejuna, ut accipias ;* c'eſt un moyen de les obtenir.

II. POINT. *On ſe diſpenſe trop aiſément de la Loi du jeûne.* Il eſt vrai que l'on peut en être diſpenſé ; mais combien ne faut-il pas que la néceſſité ſoit réelle pour que la diſpenſe ſoit valable ? Il ne dépend pas des hommes de changer ſur la Terre ce que le Seigneur a ordonné dans le Ciel. Songez que cette néceſſité, vraie ou fauſſe, ſera un jour péſée dans la balance de ſa juſtice, & de quel poids elle chargeroit votre conſcience, ſi elle n'étoit fondée que ſur une vaine délicateſſe ou ſur des frayeurs imaginaires.

CCCLXVI.

CCCLXVI. MEDITATION.

Sur le véritable jeûne.

I. POINT. C'EST, 1°. celui qui se rapporte à Dieu, & auquel on se soumet, non par coutume & par habitude; mais par un desir sincere de fléchir sa miséricorde, d'appaiser sa justice & d'obtenir ses faveurs & ses graces: *Avez-vous jeûné par rapport à moi, & pour l'amour de moi*, disoit-il à son peuple par le Prophête Zacharie? Ne vous êtes-vous pas contenté d'un simple extérieur de dévotion où votre cœur n'avoit aucune part? Déc. 3.

II. POINT. 2°. Celui qui est accompagné de la priere & des œuvres de miséricorde: *Seigneur*, disoient autrefois les Israëlites, *nous avons jeûné, & vous n'avez pas daigné nous regarder.* N'en soyez pas surpris, leur répondit le Seigneur par le Prophête Isaïe; c'est qu'au jour même de votre jeûne, vous songiez encore à satisfaire vos passions. Le jeûne que j'approuve & que j'ai choisi, consiste à rompre *tous les liens de l'iniquité, & à partager son pain avec celui que la faim dévore.*

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A

ACTIONS. Rapport des actions à Dieu, *Page* 6
Petites actions de vertu, 190
Mérite des petites actions de vertus, 191
Fin qu'on doit ſe propoſer dans toutes ſes actions, 324
Actions journalières, 326
Afflictions. Murmures dans les afflictions: leur injuſtice, 18
Conformité à la volonté de Dieu dans les afflictions qu'il nous envoye, 328
Ambition. Elle rend les hommes artificieux, hypocrites, cruels & inhumains, 19
Ame. Diſtinction de l'ame & du corps, 85
Grandeur d'ame, 239
Séparation de l'ame & du corps. 341
Union de l'ame avec Dieu, 374
Amis. Choix des amis, 244
Amitiés humaines, fauſſes & fragiles, 368
Amour de Dieu, 2
Amour des Ennemis, 348
Amour du Prochain, 8
Etendue de ce précepte, 9

Amour-propre, 66
Divers caracteres de la conſcience & de l'amour-propre, 91
Amour déréglé de ſoi-même, 69
Amour de la vie, comment doit être réglé, 70
Amour des louanges, 171
Avarice. Abus de l'avarice & de la libéralité, 217
Avenir. Incertitude de l'avenir, 75
Incertitude de l'avenir, 128
Aumône. Honneur que l'on rend à Dieu par l'aumône, 203
Obligation de l'aumône, 204
Charité envers les Pauvres, 205
Avantages attachés à la pratique de l'aumône, 216
Sacrifice que l'on fait à Dieu par l'aumône, 218
Charités des premiers Fideles; 221
Tranquillité d'un chrétien charitable à l'heure de la mort, 222
Aumône des Pécheurs, 223
Ordre que l'on doit obſerver dans la pratique de l'aumône, 226
Autorité. Tire ſa force de la ſoumiſſion à celle de Dieu, 181

B

Baptême. Etat d'une ame qui conſerve encore la grace du Baptême, 57
Engagemens du Baptême, 321
Alliance que tout chrétien a contracté avec Dieu par les engagemens de ſon Baptême, 322
Conſécration du chrétien par le Baptême, 323
Beſoins ſpirituels. Prieres que l'on fait à Dieu pour les beſoins ſpirituels, 255
Beſoins temporels. Prieres que l'on adreſſe à Dieu pour les beſoins temporels, 253
Diſpoſitions où doit

être un chrétien quand il demande à Dieu des graces temporelles, 254
Biens. Détachement des biens de ce monde, 64
Desirs des faux biens du monde 139
Bienséances. Aveuglement des mondains à l'égard des bienséances essentielles de leur condition, 199
Bonheur. Le vrai bonheur, 83
Bonheur des Pécheurs, comparé à celui de Justes, 84

C

Chair. Combat de la chair contre l'esprit, 117
Charges. Obligations attachées aux charges du monde, 182
Charité. Actes propres de la charité chrétienne, 53
Charité des premiers Fidelles, 221
Excellence de la charité, 225
De la charité chrétienne, 364
Mérite de la charité chrétienne, 365
Prétexte dont on s'autorise pour violer ce précepte, 366
Regle de la charité chrétienne, 367
Cœur. Trésor du cœur, 313
Paix du cœur, 375
Colere. 279
Caracteres de la colere de zele, 280
Caracteres de la colere passionnée, 281
Communion. Réflexion sur la communion, 369
Conditions. Inégalité des conditions, 202
Confession des péchés absolument nécessaire, &c. 352
Connoissance des péchés qu'on a commis, 353
Oubli des péchés dans la confession, 555
Connoissance de Dieu. Moyen de l'acquérir, 80
Connoissance de soi-même, 235
Conscience, 88

Repos de la conſcience. 89
Aveuglement de la conſcience, 90
Fauſſe conſcience, 92
Illuſions de la fauſſe conſcience, 93
Moyen de guérir les illuſions de la fauſſe conſcience, 95
Conſcience timorée, comparée à la conſcience ſcrupuleuſe, 96
Examen de conſcience, 174
Deux ſortes d'examen de conſcience, 175
Objet de l'examen de conſcience, 176
Sévérité de cet examen, 177
Défauts de cet examen, 178
Converſion. Délai de la converſion 129
Crainte de Dieu, 5
Crainte de la mort, 71
Croix. Obligation de porter ſa croix, 13
Deux différentes manieres de porter ſa croix, 14
Sentimens qu'un Chrétien doit avoir en portant ſa croix, 16
Curioſité louable : curioſité dangereuſe, 268

D

Défauts d'autrui : Comment ils peuvent nous être utiles, 11
Défiances. Regles ſur la défiance, 258
Diſtinction de la défiance & du ſoupçon, 259
Bornes que l'on doit mettre à la défiance, 260
Dépenſe. Goût de la dépenſe, 207
Deſirs. Diſcernement qu'il en faut faire, 137
Deſirs des faux biens du monde, 139
Deſir d'avancer dans les voies de la juſtice, 140
Deſir de la dévotion de ſentiment, 317
Devoirs. Moyen d'acquérir la connoiſſance de nos devoirs, 82
Application indiſ-

penſable aux devoirs de ſon état, 157
Hommage que l'on rend à Dieu en s'acquittant des devoirs de ſon état, 158
Défauts de ceux qui ſubſtituent des pratiques de piété aux devoirs de leur état, 159
Fidelité que la religion nous inſpire à l'égard des devoirs de notre état, 160
Peines attachées à la pratique des devoirs de chaque état, 161
Mérite attaché à la pratique des devoirs de ſon état, 162
Motif qui doit nous conduire dans la pratique des devoirs de notre état, 163
Dangers propres de chaque état, 164
Vertus qu'on exerce en pratiquant les devoirs de ſon état, 165
Difference des devoirs, 183
Devoirs de la vie chrétienne, 330
Dévotion des grands, 180
Dévotions paſſageres, 227
Dévotion de ſentiment, 315
Dévotion de la préférence & de ſacrifice, 316
Deſir de la dévotion de ſentiment, 317
Privation de dévotion de ſentiment. 318
Dieu. Moyen d'acquérir la connoiſſance de Dieu, 80
Miſéricorde de Dieu, 110
Sa Juſtice, 135
Gloire de Dieu, 167
Outrage que nous faiſons à Dieu par le péché, 186
Préférence qu'un Chrétien doit à Dieu ſur tout autre objet, 214
Sainteté de Dieu, 282
Reſpect que l'on doit à Dieu dans

ſes temples, 301
Ingratitude envers Dieu, 370
Dignités. Obligations attachés aux dignités du monde, 182
Diſcours impies, 277
Diſcours immodeſtes, 280
Diſtractions volontaires dans nos prieres, 298
Involontaires, 299
Divertiſſemens du monde, 240
Regles que l'on doit ſuivre dans l'uſage des divertiſſemens permis, 241
Divertiſſemens auxquels on eſt aſſujetti par état, 242
Douceur : Quel en eſt le principe, & quels en ſont les effets, 23

E

Enfer. Eternité des peines de l'enfer, 136
Ennemis. Amour des ennemis, 348
Eſpérance Chrétienne ; ce que c'eſt ? 143
Fondement de cette eſpérance, 172
Exemple de la multitude, combien nous doit allarmer ? 28
Exemples. Diſcernement des bons & mauvais exemples, 27

F

Fautes. Négligence à éviter les fautes legeres, 187
Vaines excuſes des fautes legeres, 188
Habitudes des fautes legeres, 189
Flatterie. Un Chrétien ne doit jamais flatter, ni vouloir être flatté, 20
Foi. Elle nous accuſe tous les jours devant Dieu, 175
Vérités de la Foi, 184
Foi pratique, 315
Soumiſſion de l'eſprit aux vérités de la foi, 371
Reſiſtance aux vérités de la foi, 378
Obſtacles que l'on oppoſe à la grace de la foi, 379

G

Gloire. La vaine gloire corrompt toutes les vertus, 192
Graces. Ignorance de l'homme à l'égard de l'état de grace, 234
Grandeurs du monde. Ce qu'un Chrétien doit en penſer, 48
Grands. Dévotion des Grands eſt rarement parfaite, 180

H

Homme. Miſere de l'homme, 233
Homicide extérieur ou intérieur, défendu par la loi de Dieu, 37
Humilité compatible avec la grandeur, 228
Humilité de JESUS-CHRIST. 229
Néceſſité d'être humble pour plaire à Dieu, 230
Rapport qu'a l'humilité chrétienne avec les autres vertus, 231
Vraie humilité, 232
Pratique de l'humilité chrétienne, 237
Humilité des Saints, 238
Diſpoſition des hommes à l'égard de l'humilité, 362
Avantages de l'humilité chrétienne, 363

I

Idolatrie des pécheurs, 249
Jeſus-Chriſt. Ses inſtructions & ſes exemples, 142
Jeu. Paſſion du Jeu, 243
Jeûne. Loi du Jeûne, 384
Quel eſt le véritable jeûne, 385
Impatience. Combien pernicieuſe, 17
Injures. Pardon des injures. 346
Intempérance. Vice très-commun & très-pernicieux, 300
Jugemens de Dieu. Leur ſévérité, 36
Jugemens du monde,

combien ſont mépriſables, 162
Jugement de Dieu : ce qui s'y paſſera, 252
Jugement téméraire : Ses défauts, 261
Par défaut d'autorité, 262
Par défaut de connoiſſance, 263
Par défaut d'équité, 264
Prétexte que l'on emploie pour le juſtifier, 265
Fauſſeté de jugemens téméraires, 266
Moyens de les éviter, 267
Jurement, eſt défendu par la Loi de Dieu, & ne peut être juſtifié par aucun prétexte, 38
Juſtes, leur bonheur, 47
Mort des Juſtes, 342
Conſolation des Juſtes à l'heure de la mort, 343
Gloire des Juſtes à l'heure de la mort, 344
Juſtice. Soif & faim de la Juſtice, 40
Juſtice de Dieu, 135
Deſir d'avancer dans les voies de la Juſtice, 149

L

Langue. Péchés de la langue, 269
Libéralités à l'égard des aumônes, 211
Liberté. Vraie liberté ; en quoi elle conſiſte, 314
Loi de Dieu Etude de la loi de Dieu, 312
Parfaite obſervation de la loi de Dieu, 319
Interprétation de la loi de Dieu, 345
Loi parfaite, 382
Obéiſſance imparfaite à la loi de Dieu, 383
Loix. Sur l'obſervation des loix de Dieu, 4
Luxe général. Luxe de fantaiſie, 197

M

Maladies. Bon uſage des maladies, 392

Martyrs, leur constance, 145
Maximes évangéliques. Application personnelle que l'on doit se faire à soi-même de ces maximes, 77
Médisances. Leur caractere. 270
Legéreté prétendue de nos médisances, 271
Motifs de nos médisances, 272
Médisances qui échapent sans réflexion, 273
De l'état des personnes attaquées pas nos médisances, 274
Des médisances qui attaquent les ministres de la religion & les personnes consacrées à Dieu, 275
Suites de la médisance, 276.
Mensonge. Son origine, &c. 283.
Mensonges legers, 284
Mensonges officieux, *ibid.*
Messe. Sacrifice de la Messe, 303
J. C. victime de ce sacrifice, 304
Hommage que l'on rend à Dieu par ce sacrifice, 305
Sacrifice de la Messe, considéré comme sacrifice d'expiation, 306
Miséricorde de Dieu, 110
Confiance qu'un Chrétien doit avoir en cette miséricorde, 111
Fausse idée que les pécheurs se forment de la miséricorde de Dieu, 130
Monde. Difficulté de se sanctifier dans le monde, 147
Moyens de se sanctifier dans le monde, 150
Obstacles que le monde oppose à à notre salut, 151
Connoissance du Monde, 153
Dangers du monde, 154
Sainteté propre d'un

Chrétien engagé dans le monde, 155
Gloire du monde, 166
Jugemens du monde, 168
Desir de plaire au monde. 169
Divertissemens du monde, 240
Sentimens des mondains aux aproches de la mort, 338
Mort. Crainte de la mort, 71
Desir de la mort, 72
Disposition habituelle où les Chrétiens doivent être à l'égard de leur mort, 74
Préparation à la mort, 132
Pénitence différée à l'heure de la mort, 133
Pensée de la mort, 156
Tranquillité d'un Chrétien charitable à l'heure de la mort, 222
Certitude de la mort, 331
Incertitude de l'heure de la mort, 332
Approches de la mort, 333
Sentimens qu'un Chrétien doit avoir aux approches de la mort, 334
Oubli de la mort, 336
Mort des pécheurs, 337
Surprise des pécheurs à l'heure de la mort, 338
Sentimens des mondains aux approches de la mort, 339
Connoissance qu'on acquiert à l'heure de la mort, 340
Séparation de l'ame & du corps, 341
Mort des Justes, 342
Consolation des justes à l'heure de la mort, 343
Gloire des Justes à l'heure de la mort, 344
Mort dans le péché, 376
Murmures dans les afflictions, combien injustes. 38

N

Naiſſance. Prétendus avantages de la naiſſance, 179
Néceſſaire : Diſtinction du néceſſaire & du ſuperflu, 196
Moyens de connoître le ſuperflu, & de le diſtinguer du néceſſaire, 208
L'unique néceſſaire, 347
Néceſſités imaginaires, 250
Négligence à éviter les fautes legeres, 187

O

Occaſion prochaine. V. *Péchés.*
Œuvres de piété faites par reſpect humain, 106
Office de l'Egliſe : leur objet, 302
Oiſiveté & travail : leurs effets, 122
Orgueil. Artifices de l'orgueil, 236
Aveuglement & injuſtice de l'orgueil, 360
Effets de l'orgueil, 361

P

Paix du cœur ne ſe trouve que dans celui des juſtes, 375
Moyens de l'acquérir, *ibid.*
Paſſions. Paſſion dominante ; néceſſité de la connoître, 86
Moyens de connoître les paſſions dominantes, 87
Paſſion du jeu, 243
Combien elles trompent nos eſpérances, 251
Pauvres. Charité envers les pauvres, 205
Dureté des riches envers les pauvres, 206
Prieres des pauvres efficaces, 212
Murmures des pauvres contre les riches, 219
Péchés. Diſtinction du péché mortel & du péché véniel, 30
Attache au péché véniel, 32
Recherche volontai-

re de l'occaſion prochaine du péché, 42
Deux ſortes d'occaſions prochaines du péché, 43
Fuite des occaſions prochaines du péché, 44
Obligation de fuir ces occaſions prochaines, 45
Illuſion des prétextes dont on s'autoriſe pour ne pas quitter l'occaſion prochaine du péché, 46
Péchés d'habitude conſidérés dans leur origine, 54
Péchés d'habitude conſidérés dans leurs progrès, 55
Péchés d'habitude conſidérés dans leur fin, 56
Péché de ſcandale, 58
Péché de ſcandale conſidéré dans ceux qui ſont ſpécialement obligés d'édifier le prochain par leurs bons exemples, 59
Péchés d'ignorance, 94
Péché de ceux qui décrient la piété, 105
Haine du péché, 113
Force des penchans qui nous portent au péché, 116
Réparations du péché, 118
Expiation du péché, 119
Griéveté du péché, 185
Outrage que nous faiſons à Dieu par le péché, 286
Péchés de la langue, 169
Rechûte dans le péché, 320
Confeſſion des péchés, 352
Connoiſſance des péchés que l'on a commis, 353
Oubli des péchés dans la confeſſion, 355
Mort dans le péché, 376
Etat du péché, 387
Voyez Fautes.
Pécheurs. Aumônes des

pécheurs, 223
Idolâtrie des pécheurs, 249
Mort des pécheurs, 337
Surprise des pécheurs à l'heure de la mort, 338
Bonheur des pécheurs comparé à celui des justes, 84
Fausse idée qu'ils se forment de la miséricorde de Dieu, 130
Fausse sécurité des pécheurs, 134
Aumône des pécheurs, 223
Prieres des pécheurs, 292
Pénitence. En quoi consiste la vraie pénitence, 107
Promptitude & vivacité de la vraie pénitence, 108
Pénitence du cœur, 109
Sincérité de la pénitence. 112
Caracteres de la vraie & de la fausse pénitence, 115
Du sacrement de pénitence, 120
Obligation de mener une vie pénitente, 123
Pénitence différée à l'heure de la mort, 133
Peres. Devoirs des peres à l'égard de leurs enfans, 25
Perfection. Etat de perfection, 24
Piété. La piété extérieure & la piété intérieure doivent être inséparables, 99
Piété extérieure d'un homme du monde, 100
Défaut que l'on reproche dans le monde à ceux qui font profession de piété, 101
Péché de ceux qui décrient la piété, 105
Vraie & fausse piété, 356
Piété solide, 357
Presence de Dieu. Oubli de la presence de Dieu, 288
Attention continuelle à la presence de

Dieu, 289
Priere. Confiance qu'un chrétien doit avoir dans les prieres que l'on fait pour lui, 144
Les prieres des pauvres ſont efficaces, 212
Prieres que l'on adreſſe à Dieu pour les beſoins temporels, 253
Diſpoſition où doit être un chrétien quand il demande à Dieu des graces temporelles, 254
Prieres que l'on fait à Dieu pour les beſoins ſpirituels, 255
Néceſſité de la priere, 290
Obligation de prier toujours, 291
Prieres des pécheurs, 292
Efficacité de la priere, 293
Abandon de la priere, 294
Les prieres de Jeſus-Chriſt doivent être le modelle des nôtres, 296
Attention que l'on doit à Dieu dans la priere, 297
Diſtractions volontaires dans nos prieres, 298
Diſtractions involontaires, 299
Différentes manieres de prier, 358
Succès de nos prieres, 359
Probité Union indiſſoluble de la probité & de la religion, 146
Prochain. De l'édification du prochain, 62
Sévérité de nos jugemens à l'égard du prochain, 68
Défenſe de juger le prochain, 257
Soin qu'un chrétien doit avoir de la réputation du prochain, 286
Providence de Dieu, 380
Pureté du cœur, eſt l'aſſemblage de toutes les vertus, 33
Moyens d'acquérir cette pureté, 34
Pureté du corps : motifs de cette vertu, 35

R

Renoncement à ſoi même : en quoi il conſiſte, 12
Renoncement au monde. Quel eſt le monde auquel un chrétien doit renoncer, 63
Reſpect humain. Foibleſſe incompréhenſible, 102
Moyens de ſurmonter la foibleſſe du reſpect humain, 103
Crime du reſpect humain, 104
Œuvres de piété faites par reſpect humain, 106
Reſtitution. Obligation de reſtituer, 224
Retraite Amour de la retraite, 152
Richès & *Richeſſes.* Comment on peut ſe ſanctifier dans l'opulence, 21
Ce qu'un chrétien doit penſer des richeſſes, 48
Abus des richeſſes, 195
Emploi des richeſſes, 201
Devoirs des riches dans les malheurs publics, 210
Reproches que les riches font aux pauvres, 220

S

Saints. Humilité des Saints, 238
Salut. L'affaire du ſalut, 49
Affaires du monde comparées à celles du ſalut, 50
Deux regles qu'un chrétien doit toujours obſerver pour faire ſon ſalut dans le monde, 52
Faux deſirs du ſalut, 65
Science du ſalut, 78
Néceſſité de ſanctifier ſa vie par de bonnes œuvres pour être ſauvé, 125
Obſtacles que le monde oppoſe à notre ſalut, 151
Préférence qu'un

chrétien doit à Dieu & à ſon ſalut ſur tout autre objet, 214
Deſir du ſalut ; ſes qualités, 350
Difficulté du ſalut, 351
Inconſtance dans les voies du ſalut, 377
Scandale. Ce qu'on entend par l'œil qui ſcandaliſe, 41
Péché de ſcandale, 58 & 59
De la trop grande facilité à prendre le ſcandale, 60
Scandales que donnent quelquefois les perſonnes conſacrées à Dieu, 61
Science du ſalut : ce que c'eſt, 78
Sciences humaines. Leur vanité, 79
Scrupules raiſonnables, & ſcrupules pernicieux, 7
Conſcience timorée comparée à la conſcience ſcrupuleuſe, 96
Singularité vicieuſe, & ſingularité néceſſaire, 29
Soupçons. Diſtinction de la défiance & du ſoupçon, 295
Bornes que l'on y doit mettre, 260
Souvenir des jours que l'on a paſſé dans l'oubli de Dieu & de ſes devoirs, 126
Superflu. Diſtinction du néceſſaire & du ſuperflu, 196
Moyens de connoître le ſuperflu & de le diſtinguer du néceſſaire, 208

T

Talens. Uſage qu'un chrétien doit faire de ſes talens, 193
Conformité à la volonté de Dieu à l'égard des talens naturels, 327
Temple. Reſpect qu'on doit à Dieu dans ſes temples, 301
Tems. L'emploi du tems, 1
Bon uſage du tems preſent, 127
Malheur des tems, 209

Tiédeur. Danger de cet état, 194
Triſteſſe. Sa cauſe & ſes remedes, 372
Deux ſortes de triſteſſe, 373

V

Vanité. Ses illuſions, 170
Vengeance perſonnelle défendue par la loi de Dieu, 349
Vérité. Divers ſentimens des hommes à l'égard de la vérité, 245
Amour de la vérité, 246
Crainte de la vérité, 247
Obligation de dire la vérité, 248
Vertu. Néceſſité des progrès dans la vertu, 26
Connoiſſance des vertus & des vices, 149
Vie. Amour de la vie, 70
Mépris de la vie, 73
Obligation de mener une vie pénitente & mortifiée, 123
Vie du monde, 124
Fragilité de la vie, 335
Vigilance chrétienne : pratique de cette vigilance, 98
Volonté de Dieu. Soumiſſion à cette volonté, 76
Voie étroite, eſt la ſeule qui conduit au ciel, 25
Uſages du monde. Quand & comment on peut s'y conformer, 141

Z

Zele. Caracteres de la colere de zele, 280
Quel doit en être l'objet, 307
Qualités du vrai zele, 308
Défauts du zele, qui ne commence pas par nous régler nous-mêmes, 309
Zele paſſionné, 310
Zele impatient, 301

Fin de la Table des matieres.
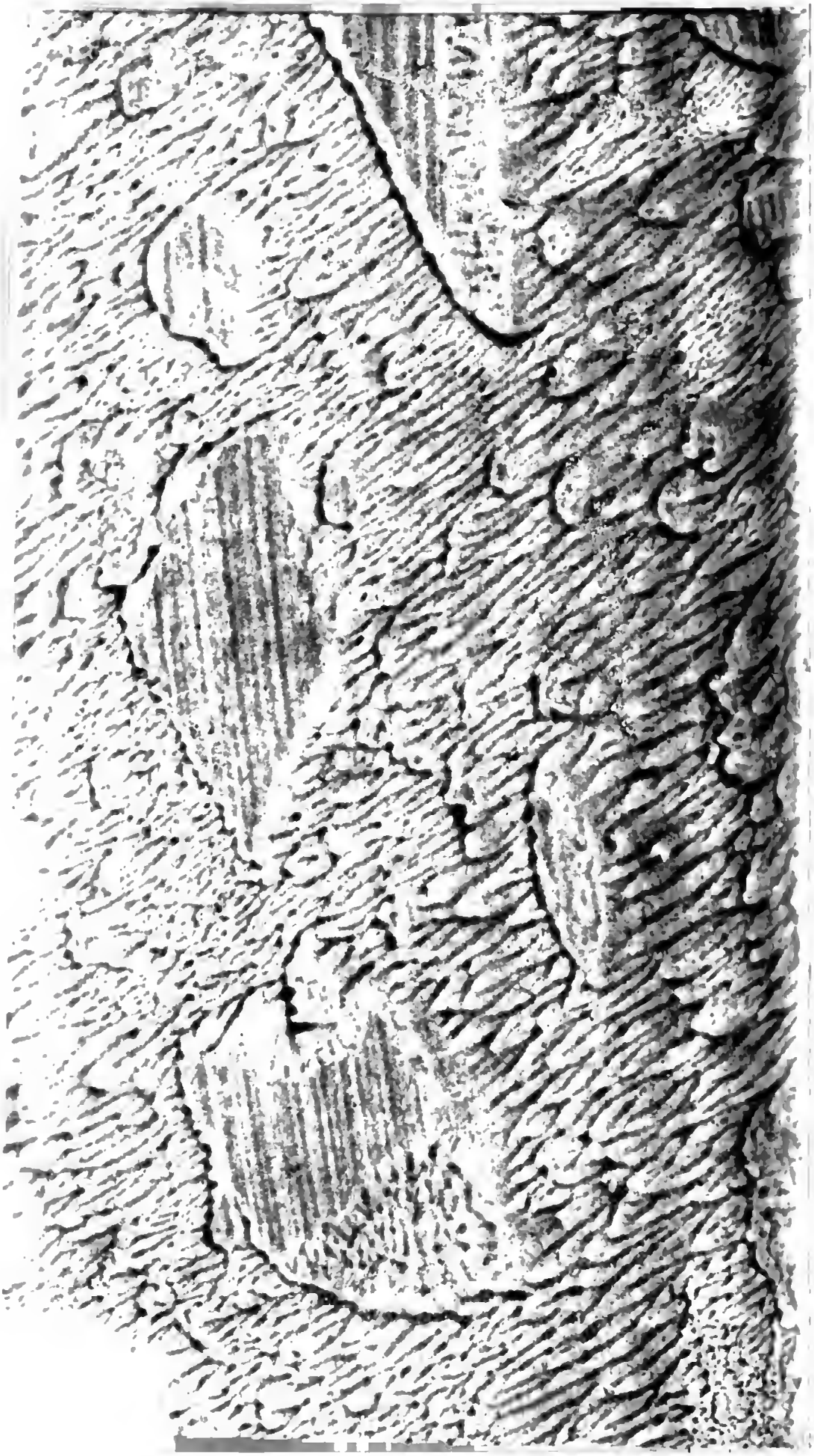
598736
SBN